DE

L'INFLUENCE DU CONCILE DE TRENTE

SUR LA

LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS CHEZ LES PEUPLES CATHOLIQUES

ESSAI D'INTRODUCTION

A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU SIÈCLE DE LOUIS XIV

PAR

Charles DEJOB

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÈGE STANISLAS



PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
LIBRAIRE DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1884

Ulrich Middeldorf

J. Condamin

23 octobre 1894

DE

L'INFLUENCE DU CONCILE DE TRENTE

SUR LA

LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS CHEZ LES PEUPLES CATHOLIQUES

DU MÊME AUTEUR :

Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du seizième siècle. 1881. 1 beau vol. in-8° (Thorin, éditeur). 7 50

De Renato Rapino. 1881. In-8° (Thorin, éditeur). 3 50

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

DE
L'INFLUENCE DU CONCILE DE TRENTE

SUR LA

LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS CHEZ LES PEUPLES CATHOLIQUES

ESSAI D'INTRODUCTION

A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU SIÈCLE DE LOUIS XIV

PAR

Charles DEJOB

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÈGE STANISLAS



PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
LIBRAIRE DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1884



A M. CROUSLÉ

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE GRATITUDE

PRÉFACE

Bien des siècles avant Châteaubriand, le christianisme avait exprimé la prétention légitime de renouveler non seulement le cœur de l'homme mais son esprit. Saint Paulin et d'autres écrivains de son temps avaient exhorté les poètes à rompre tout commerce avec les muses païennes pour *reposer leur tête sur le sein du Seigneur*. Déjà une nouvelle école se fondait ; déjà la religion de l'Evangile, rajeunissant l'art comme la littérature, formait, dans les Catacombes, des peintres pénétrés de son esprit, quand l'invasion des barbares vint arrêter ce noble essai de régénération.

Le moyen âge recommença la tentative : il écrivit les chansons de Gestes, la Divine Comédie, et construisit les cathédrales gothiques; mais dans aucune de ces œuvres admirables il ne réalisa la perfection : le chantre de Roland le cède à Homère autant que sa langue sèche et rude au dialecte ionien ; Dante ne nous rend que trop souvent, par le récit de son

voyage à travers le Purgatoire et le Ciel, le sommeil que la sublime horreur de son Enfer avait chassé de nos yeux ; enfin, à supposer, ce qui n'est pas inadmissible, que l'architecture de nos basiliques égale celle du Parthénon, qui comparera les sculptures qui les ornent à celles dont lord Elgin a enrichi le musée Britannique ?

Puis il vint un moment où l'inspiration partie de la Judée sembla épuisée ; le paganisme, sous le nom de Renaissance, aspirait à reprendre la direction des esprits. La Réforme retrempa la foi; mais, parmi les nations qui demeurèrent attachées à Rome, on put craindre que le scepticisme et la dissolution ne frappassent le christianisme de stérilité.

Mais, cent ans après la mort de Luther, une de ces nations, la France, produisit une génération d'écrivains qui, par un effort de génie et de vertu, retrouva la perfection classique et la piété des temps des Pères de l'Eglise. Ainsi, dix-sept siècles après sa naissance, le christianisme déployait une fécondité inattendue, et cette merveille se produisait précisément dans la communion catholique qui, un siècle plus tôt, semblait menacée de mort.

Or, voici l'objet de notre livre : nous ferons voir que cette œuvre si heureusement accomplie par la France avait été tentée quelques années auparavant par d'autres peuples catholiques ; que l'Italie, notamment, pour répondre aux intentions formelles du concile de Trente, s'était proposé de restaurer les études religieuses, de ramener l'esprit chrétien dans

la littérature, dans la musique, dans les arts du dessin, et que jusqu'ici on n'a pas tenu assez de compte d'une entreprise à laquelle ont concouru des hommes tels que Baronio, le Tasse, Palestrina et le Dominiquin. D'autre part, nous expliquerons pourquoi le succès ne répondit alors qu'imparfaitement aux espérances, et pourquoi la France, après s'être associée, dans une certaine mesure, à la tâche de ses coreligionnaires d'outre-mont, a mieux réussi quand elle l'a reprise pour son propre compte.

Dans le cours de ces investigations, qui portent sur toute l'histoire intellectuelle de plusieurs grandes nations durant un siècle entier, nous avons dû laisser échapper plus d'une erreur. Du moins, nous avons fait tout le possible pour éviter les fautes dont la négligence seule est responsable. D'ailleurs, deux considérations atténuaient, à nos yeux, la témérité de notre dessein : un travail antérieur nous avait montré d'assez près le monde de théologiens qui prit l'initiative de la tentative qu'il s'agissait de décrire, et sept mois de nouvelles recherches dans les bibliothèques de Rome nous en ont donné une pratique encore plus intime; puis l'intérêt de la matière paraissait propre à excuser les imperfections de ce livre auprès des critiques plus habiles qui sauront tirer des faits que nous mettons en lumière un enseignement plus solide.

DE

L'INFLUENCE DU CONCILE DE TRENTE

SUR LA

LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS CHEZ LES PEUPLES CATHOLIQUES

CHAPITRE PREMIER.

RESTAURATION DES ÉTUDES THÉOLOGIQUES.

§ 1.

Activité déployée en Italie pour faire refleurir les études théologiques. Les cardinaux coopèrent de leur personne au travail commun. L'œuvre théologique du seizième siècle se distingue par trois points de celle du moyen âge : 1° l'autorité ecclésiastique distribue à chacun sa tâche ; 2° la collaboration, inconnue au moyen âge, est alors pratiquée, parce que les recherches historiques et philologiques ont remplacé les synthèses philosophiques ; 3° la méthode d'exposition et d'argumentation est modifiée.

Ce que l'on connaît le plus généralement, dans l'histoire du Saint-Siège, c'est sa politique, sa diplo-

matie. Or, la papauté, ne gagne pas à être jugée par là, du moins pour ce qui regarde les temps modernes, où elle présente trop souvent le spectacle d'une puissance tour à tour souple et impérieuse qui poursuit toujours les moyens de conserver par la force l'empire des âmes. A la fin du seizième siècle par exemple, si on ne la juge que d'après ses rapports avec les gouvernements d'Espagne et de France, elle a bien mal compris la rude leçon de la Réforme, puisqu'elle croit que cette fois encore la violence triomphera du libre examen. Ainsi, dira-t-on, la papauté, qui a ouvert ce siècle au bruit des conquêtes de Jules II et des fêtes profanes de Léon X, le clôt au milieu des autodafés et des guerres de religion; païenne au début, fanatique à la fin, Rome, après avoir oublié, dans l'ivresse de la Renaissance, qu'elle était chrétienne, dépouille, pour étouffer la Réforme, jusqu'au sentiment de l'humanité. Pie V s'irrite quand on fait quartier aux huguenots malgré sa défense; Grégoire XIII rend à Dieu de publiques actions de grâce pour la Saint-Barthélemy : mieux valait encore la cour joyeuse du protecteur de Raphaël. Qu'on nous ramène à la *Calandria* du cardinal Bibbiena !

Pratiqués de plus près, étudiés dans Rome même, les papes de la fin du seizième siècle reprennent leurs avantages; les belles études de M. Léopold

Ranke l'ont montré. Sans oublier les ordres ou les conseils sanguinaires envoyés du Vatican, le savant historien y pénètre à la suite des ambassadeurs vénitiens ; il voit Paul IV, Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint dans leurs cours, dans leurs appartements particuliers ; presque tous ces papes mènent une vie austère, durs pour eux-mêmes, pour leurs courtisans, et non pas seulement pour l'hérétique ; tous ont la ferme volonté de réformer l'Eglise, de justifier sa domination par sa pureté, sa rigueur envers les rebelles par sa charité envers les fidèles. Ils n'inclinent pas tous par nature aux mœurs sévères ; mais dans cette Rome que les victimes de son intolérance croient livrée encore tout entière à la passion de l'or et des plaisirs, il s'est formé un parti de l'austérité, une opinion publique qui oblige les papes mêmes ; car l'heureuse issue du concile de Trente a rendu au catholicisme la confiance en soi ; quand les Romains ont été sûrs que le concile s'achevait sans justifier aucune des craintes qu'il avait causées, et que, sans mortifier leur ambition, sans rien abandonner de leur foi aux hérétiques, il condamnait les abus criants que tout honnête homme réprouvait, libres de soucis et pleins d'espoir, ils ont souhaité le prompt accomplissement de la promesse faite à la chrétienté.

Aussi les papes commencent-ils sérieusement la réforme *du chef et des membres* ; ils s'interdisent le

népotisme. A leur voix, les cardinaux retranchent de leur faste, les évêques retournent dans leurs diocèses, les moines rentrent dans leurs couvents : on entreprend de bonne foi de corriger les mœurs ecclésiastiques.

Mais en même temps que Rome prenait cette initiative décrite par M. Ranke, elle convia le monde catholique à revenir dans un nouvel esprit aux études religieuses qui avaient occupé le moyen âge. La science, en effet, n'était pas moins que la vertu dans la tradition de l'Eglise primitive à laquelle, en dépit des protestants, elle prétendait se rattacher. On venait de tirer parti contre elle presque autant de l'ignorance de ses membres que de leur corruption ; mais il lui suffisait, ce semble, d'un effort de bonne volonté pour recouvrer sa réputation de corps savant : ses universités étaient debout; ses archives contenaient, à la vérité dans un mélange confus et poudreux, les plus précieux débris des siècles passés ; des milliers de moines et d'ecclésiastiques parmi lesquels la discipline commençait à refleurir, on pouvait composer, comme jadis, une légion d'ouvriers dévoués à la glorification de la foi par le travail. On essaya. C'est l'étude de cette tentative généreuse que nous allons d'abord présenter. Nous ne nous proposons pas d'énumérer ni d'apprécier les ouvrages qu'elle enfanta. Un jour viendra sans doute où, les philologues moder-

nes examinant l'œuvre totale des érudits du seizième siècle, il leur faudra tenir compte de la réapparition de la science dans l'Eglise catholique. Nous voudrions seulement offrir le coup d'œil de cette activité générale du clergé italien qui commence vers la fin du concile de Trente (et où l'on reconnaîtra un des heureux effets de la célèbre assemblée) pour se soutenir jusque dans les premières années du dix-septième siècle. On s'expliquera par là qu'on doive à la génération italienne qui a succédé aux contemporains frivoles de Luther le Calendrier grégorien et les *Annales* de Baronio, de même que le retour vers l'austérité explique non seulement la vertu impitoyable de Pie V, mais la charité de saint Philippe de Néri et l'héroïsme de saint Charles Borromée.

C'est surtout la correspondance d'un cardinal qui nous révélera l'immense travail auquel se soumit alors le clergé d'Italie, pour disputer aux protestants le prestige de la science. On a depuis longtemps fouillé la correspondance des prélats romains, qui ont tenu les secrets de la cour pontificale; mais le cardinal Sirleto dont les volumineux papiers fourniront la plupart de nos documents, et qui attendra peut-être longtemps encore l'étude spéciale qu'il mérite (1), n'a guère été mêlé aux négocia-

(1) Voir, à l'appendice A, les manuscrits de la Vaticane et des

tions du Vatican. Né à Stilo en Calabre (1514), chargé d'enseigner la rhétorique aux élèves des clercs réguliers de S. Sylvestre à Rome, puis d'élever deux neveux du cardinal Marcello Cervini, nommé gardien de la bibliothèque Vaticane en 1549, protonotaire apostolique en 1555, cardinal le 12 mars 1565, évêque, dans sa province natale, de San Marco d'abord, ensuite de Squillace, jusqu'au jour où il renonce à l'épiscopat pour se vouer uniquement à la science, il meurt le 8 octobre 1585, sans jamais avoir été nonce ou légat, sans avoir, que je sache, rédigé d'instructions pour aucun envoyé du Saint-Siège.

Aussi, bien qu'il ait joui d'une réputation européenne et que, étranger aux factions du Sacré Collège, né d'une famille ancienne peut-être, mais alors bien obscure, il ait failli ceindre la tiare, la postérité n'a guère retenu de lui que son nom. Le Dictionnaire de Dezobry, si hospitalier pourtant, ne l'a point admis, et dans cette bibliothèque du Vatican où il a goûté les seules joies qu'il n'ait pas dues à la prière ou à la charité, dans cette bibliothèque qu'il a enrichie, sa correspondance, répartie au hasard entre deux *fonds*, ne figure que pour une très faible partie aux catalogues, et il faut compter

autres bibliothèques de Rome qui contiennent cette correspondance ou qui pourraient servir à la biographie du cardinal.

sur le hasard quand on s'aventure à vouloir la réunir.

Nous dirons plus loin, quels titres s'ajoutèrent à celui de bibliothécaire du Vatican pour mettre Sirleto en relations avec les innombrables érudits qui entendaient rapporter à l'Eglise l'honneur et le fruit de leurs veilles. Auparavant, sans chercher à tracer des portraits, étudions les principaux caractères de cette phalange laborieuse.

On est frappé d'abord de voir qu'elle embrasse des hommes de classes fort diverses, d'aptitudes et de caractères différents, et appartenant à toutes les provinces de l'Italie. On y rencontre, outre les célèbres Baronio et Bellarmino, le jésuite mantouan Ant. Possevino, le servite Ottavio Bagatti (en latin Octavius Pacatus ou Pantagathus) de Brescia, le bénédictin Campanien Benedetto da Uva, le carmélite Lucrezio Tiraboschi, le prêtre vénitien Giuseppe Zerlino, le protonotaire apostolique Pietro Galesini (1); puis des personnages demi-religieux, demi-laïques, très pieux d'ailleurs, comme les chanoines Latino Latini et Fulvio Orsini (2), dont on

(1) Un mot seulement sur Zerlino, qui est plus connu par ses écrits sur la musique : à l'occasion de la réforme du calendrier, il composa un livre, *De vera anni forma*, qu'il envoie à Sirleto avec une lettre conservée dans le ms. 6195 du fonds Vatican, t. I, p. 84. (Sur sa candidature à l'épiscopat, on peut lire une autre lettre du 3 septembre 1583. Ms. 6195 Vat., I, 247.)

(2) A l'appendice B, nous indiquerons des livres ou manuscrits

se demande où, après avoir consacré tant de labeurs aux auteurs profanes, ils prenaient le temps d'étudier les auteurs sacrés. On y trouve même de véritables laïques, Sigone, par exemple, qui, antiquaire comme Orsini, philologue comme Latini, devait encore réserver du temps pour la préparation de ses cours et pour ses querelles avec Grouchy, Robortello, Riccoboni; il réussissait toutefois à composer, outre une Histoire ecclésiastique inachevée et inédite, un commentaire sur Sulpice Sévère, un traité *De republica Hebrœorum* et une histoire des évêques de Bologne. Un autre universitaire illustre, Pier Vettori, éditait avec l'aide de Sirleto, saint Clément d'Alexandrie.

Les évêques donnent l'exemple : au milieu des occupations multiples qni s'attachaient alors à leur dignité, des luttes pour le rétablissement de la discipline, des conflits de juridiction avec les magistrats séculiers et les abbés, ils ne se contentent pas de suivre et d'encourager les publications utiles à l'Eglise : ils travaillent pour leur compte. L'évêque de Faenza demande à Sirleto des documents (1); l'évêque de Nepi et Sutri confère avec

qui pourraient servir à la biographie fort désirable de plusieurs érudits italiens du temps.

(1) Ms. 387 *Reg(ina)*, c'est-à-dire fonds de la reine Christine au Vatican, p. 396.

le cardinal sur des textes sacrés (1); l'évêque de Montepulciano, pour faire copier un vieux manuscrit de la Bible dont Sirleto veut collationner les leçons, s'expose à un soulèvement du peuple, qui tient cette Bible pour transcrite de la main de saint Grégoire et qui s'imagine qu'on veut la dérober (2); l'évêque de Monopoli envoie parmi d'autres manuscrits un sermon de Laurent Valla sur l'Eucharistie et correspond avec Federigo Rinaldi, le savant secrétaire de Sirleto, sur l'histoire ecclésiastique (3); l'évêque de Vercelli, recueille les matériaux d'une histoire de ses prédécesseurs (4); Marcello Sirleto, neveu et successeur du cardinal sur le siège de Squillace, s'entretient avec lui de l'histoire de l'Eglise (5).

On sait d'ailleurs que ce fut un de leurs confrères, Aloysio Lipomano, successivement évêque de Modon, de Vérone et de Bergame, secrétaire de Jules III, légat du Saint-Siège et président du concile de Trente, qui ouvrit par une collection en six volumes in-folio publiés de 1551 à 1560 la vaillante série des hagiographes modernes (6). Entraînés par

(1) Ms. 6195 Vat., I, 55.
(2) Ms. 6192 Vat., I, 31.
(3) Ms. 387 Reg., p. 347; ms. 6792 Vat., p. 177.
(4) Ms. 6192 Vat., II, p. 316.
(5) *Ibid.*, I, p. 17.
(6) V. *Etudes sur la collection des Actes des Saints par les RR. PP. Jésuites Bollandistes.....*, par le R. P. dom Pitra, moine bénédictin

l'ardeur générale, des prélats qui, quarante ans plus tôt, n'eussent songé qu'à jouir de la vie, font comme les autres et se mettent en frais d'érudition. Silvio Antoniani, enfant prodige, professeur à seize ans, qui avait débuté dans la vie par des improvisations en vers et mérité le surnom de *poetino*, fût peut-être sous Léon X demeuré jusqu'à la fin un *petit badin, bel esprit mondain au collège et homme de collège dans le monde*, comme Voltaire le disait de Gresset ; sous Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint, il écrit un grave et touchant traité d'éducation chrétienne que l'on a réimprimé de nos jours, et trente ans de travaux utiles à l'Eglise accomplis sous les yeux des papes, lui ont valu l'honneur de devoir le chapeau en 1599 au suffrage du grave Baronio.

Giovanni Pamfili, moine augustin et sacristain du Palais Apostolique, vient d'être nommé évêque de Segni ; à lire les lettres qu'il adresse, dans les premiers temps de son installation, au cardinal Sirleto et à Fed. Rinaldi, on croirait plutôt entendre un honnête bourgeois qui achète, après fortune faite, une petite propriété à la campagne et ne fait pas mystère de son bonheur qu'un pasteur qui répondra désormais de plusieurs milliers d'âmes : « Monseigneur Illustrissime et Révérendissime,

de la Congrégation de France (aujourd'hui cardinal bibliothécaire). Paris, 1850.

» J'ai traversé Frascati ; le capitaine Tomao m'a
» fait les plus grandes caresses, et je lui en suis
» fort obligé. A cette heure je suis à Segni, en
» bonne santé ; l'air me plaît, ainsi que la fraîcheur
» du lieu ; il y a d'excellent vin, et l'eau de ma
» citerne est plus fraîche que la glace; il y a beau-
» coup d'oisons, moins de poulets, parce que durant
» la cherté on a manqué de grain et on n'a pas pu
» nourrir les poules ; j'espère toutefois qu'au mois
» d'août ceux-ci donneront aussi en abondance (1).
» Je souhaite toute félicité à V. S. Ill^me^, que je
» prie de se souvenir de moi, si je puis lui être
» utile. » Le péché mignon de la gourmandise ne l'empêche pas du reste d'avoir bon cœur et peu d'ambition, car il se ferait scrupule de ne pas payer généreusement aux pauvres marchands leurs succulents fromages, et il ne tient pas outre mesure à quitter ces montagnes « où les gens sont très honnêtes mais peu fortunés. » Mais s'il faut à toute force reconnaître en lui un ecclésiastique, nous le prendrions pour quelque prototype du curé Abbondio de Manzoni, qui n'ayant pas rencontré don Rodrigo sur son chemin, est devenu évêque à l'ancienneté. Or Pamfili lit Columelle, connaît la géographie comparée de la campagne de Rome, et a

(1) Dieu soit loué ! Une autre lettre nous apprend que l'espérance du digne homme ne fut pas déçue.

composé une *Chronique* de son ordre, un livre de l'*Origine des Cérémonies*, un traité sur les Canons des apôtres et les lettres des papes, trois livres des Cérémonies anciennes dans l'admistration du baptême, du saint Chrême et de l'Eucharistie, deux livres des Exorcistes et de l'ancien rite pour chasser les démons, et le cardinal Granvelle l'a compté parmi les savants dont la perte devait affliger l'Italie (1). Dans la foule des solliciteurs sans cesse éconduits, jamais lassés, qui plaignent le pape de ne pas les connaître, et lui représentent qu'il pécherait gravement s'il ne faisait droit à leurs suppliques, figurent de laborieux explorateurs d'archives qui ne demandent pas toujours des vêtements pour couvrir leur nudité ou un cheval pour ménager leurs jambes, mais quelquefois de quoi rétribuer un secrétaire qui les aide à travailler plus vite.

Rome stimule cet immense labeur : les papes paient les frais des éditions savantes et récompensent les érudits par des pensions et des dignités. Ils accroissent les trésors de la bibliothèque du Vatican, dont l'administration prête sans doute à

(1) Les lettres de Pamfili sont dans les Mss. 387 Reg., p. 294, 295, 296; 6191 Vat., I, p. 83. Le témoignage de Granvelle est dans une lettre insérée dans le ms. 4104 Vat., p. 92. — V., sur Pamfili, l'*Apparatus sacer* de Possevino; l'*Italia sacra* de Ughelli; la *Nouvelle bibliothèque ecclésiastique* d'Elie Dupin, au tome Ier des *Tables*.

bien des critiques (1) mais qu'on n'appelle point, comme la bibliothèque de l'Escurial, le tombeau des livres; les Espagnols en font les premiers la différence (2). Quand Fulv. Orsini voulut vendre ses livres au gouvernement espagnol, un ministre de Philippe II, le cardinal Granvelle, insista auprès du savant pour qu'il attendît plutôt que le pape se décidât à en faire l'acquisition, répétant qu'il voyait toujours avec peine des antiquités ou des livres rares sortir de Rome dont ces curiosités feraient l'école de l'univers, pour aller dans des pays où on les goûtait moins, en Espagne par exemple, où les amateurs de bons livres étaient rares et les connaisseurs encore plus (3).

Non moins soucieux de l'avenir que du présent, les papes fondent, peuplent, entretiennent des collèges d'où sortiront des controversistes, des apôtres; il ne leur suffit pas de faire reconstruire les bâtiments de l'Université de Bologne et d'installer

(1) Outre qu'alors, comme aujourd'hui, elle ne s'ouvrait que le matin, et qu'il fallait d'assez longues formalités pour y être admis, quelques lettres des administrateurs en révèlent le désordre : ainsi, le 11 avril 1548, Sirleto écrit qu'il travaille à un catalogue des ouvrages grecs ; qu'on ne peut trouver dans la bibliothèque les livres qu'on cherche ni se fier aux titres; que certains ouvrages n'ont jamais été enregistrés. Ms. 6177 Vat., I, p. 119.

(2) V. l'opinion des Espagnols sur les services qu'ils pouvaient attendre de leur bibliothèque royale dans l'*Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial* de M. Ch. Graux. Paris, 1880, p. 35.

(3) Mss. 4105 Vat., p. 92; 4104 Vat., p. 100 et 204.

la Sapience de Rome dans un édifice que la nouvelle Sorbonne éclipsera peut-être, mais que, jusque-là, un universitaire français ne pourra visiter sans tristesse (1); ils font demander en Grèce, en Allemagne, en Angleterre, chez toutes les nations que l'hérésie ravit à l'Eglise, des jeunes gens assez dévoués au catholicisme pour aller chercher l'instruction dans l'exil et revenir braver le martyre dans leur patrie; ils leur ouvrent des collèges habilement dirigés où les soins mêmes qu'on prend de leur santé, de leur bien-être, de leur dignité, rappellent sans cesse les serments qui font d'eux pour l'Eglise des recrues précieuses (2).

Les cardinaux imitent la libéralité bien entendue

(1) L'Université de Rome est encore aujourd'hui installée dans cet édifice ; la bonne tenue, l'heureux aménagement des salles de cours, surtout de la bibliothèque Alessandrina, qui y est logée et qui vient d'être déclarée bibliothèque de l'Université, montrent bien qu'on a tenu compte du vœu sensé émis dans le rapport sur l'exercice scolaire de 1566-1567 par l'archi-bedeau : « *Quod architectus quidquam facere non audeat, nisi consultis D. D. Reformatoribus et cardinalibus illustrissimis, ne error in construenda fabrica fiat!* » (*Lettera dell' abbate Gaet. Marini al chiariss. Monsig. Muti Papazurri nella quale s' illustra il ruolo de' professori dell' Archiginnasio romano per l'anno* 1514. Roma, 1797 Vat., p. 129 en note. » Nous connaissons au contraire une capitale où l'architecte chargé de construire un collège municipal a placé, en dépit du directeur, des salles de classes sur un boulevard sillonné de tramways, réservant pour les réfectoires l'espace le plus silencieux dont il disposât. L'architecte romain qui avait bien voulu entendre raison s'appelait pourtant Ligorio.

(2) L'appendice C donnera des détails sur plusieurs de ces collèges.

des papes : dans la séance où d'accord avec Jules III, ils avaient décidé la fondation du collège allemand de Rome, quand il fallut trouver les fonds nécessaires, ils se passèrent de mains en mains, dit Cordara, l'historien de ce collège, une feuille où chacun inscrivit, à la suite du pape, la cotisation annuelle qu'il entendait y affecter, et la somme monta à trois mille soixante-cinq écus. Ceux mêmes qu'une haute naissance, une instruction médiocre, leurs engagements dans les affaires du siècle, leurs goûts fastueux semblaient devoir refroidir pour le renouvellement de la science ecclésiastique, les Hippolyte d'Este, les Ranuce Farnèse, en attachent à leur personne les plus laborieux représentants. Il est vrai qu'on a prétendu qu'Onofrio Panvinio était mort d'une réprimande de cardinal Farnèse, mais en admettant que l'excès de travail ne suffise pas à expliquer la fin précoce de l'infatigable et sagace critique, un autre grand dignitaire de l'Eglise, le patriarche d'Aquilée, je crois, a écrit au cardinal Sirleto une lettre qui prouve non seulement la délicate probité de son auteur, mais l'affection que le jeune savant inspirait aux prélats les plus éminents; l'auteur de la lettre expose que Panvinio est mort en lui léguant son bien, mais sans doute avec l'intention que le légataire en fût seulement l'administrateur au profit de la mère du défunt, laquelle est très pauvre;

que c'est ainsi que le patriarche l'a entendu et en ces termes qu'il a dicté l'acte d'acceptation; et, faisant honneur à ses devoirs de curateur, il prie Sirleto de vouloir bien remettre à la malheureuse femme une somme que le cardinal devait à Panvinio (1). Ajoutons que les *Prose inedite* d'Annibale Caro, publiées par le savant et obligeant bibliothécaire du prince Chigi, M. le professeur Cugnoni, offrent des traces de l'intérêt que le cardinal Farnèse prenait aux travaux de Panvinio.

Protéger Panvinio ou Orsini dont la réputation remplissait l'Europe, envoyer des aliments légers au vieux Latini ou écouter complaisamment ses plaintes de malade, c'était déjà beaucoup à une époque où la célébrité n'assurait ni l'aisance, ni les égards des grands ; mais de tout jeunes gens à peine entrés dans les ordres monastiques, et qui ne pouvaient offrir à l'Eglise que leur désir de s'instruire, trouvaient près des cardinaux un accueil obligeant : on recourait à Sirleto quand un Père provincial, fidèle aux vieux errements, transplantait dans quelque couvent éloigné ses moines trop studieux, et mortifiait leur enthousiasme pour la

(1) Lettre du 20 avril 1568, p. 633 du mss. 6189 Vat. Panvinio était mort le 7. A la page suivante, on lit une autre lettre touchante sur le même sujet du célèbre médecin Girol. Mercuriale, qui, d'après le patriarche, s'était montré dévoué à Panvinio dans sa dernière maladie.

science par les fonctions de frères convers ou pis encore (1).

Les cardinaux ne s'en tiennent pas là : ils offrent aux savants défenseurs de l'Eglise non seulement leur protection mais leur exemple; ils ne paient pas uniquement de leurs bourses, mais de leurs personnes. A Trente, plusieurs d'entre eux, dans les courts moments que ne réclamaient point les débats du concile, se réunissaient pour s'instruire, se communiquaient leurs livres rares, offrant au monde le beau spectacle de vieillards que l'approche de la mort ne désabuse pas de la science; si bien que, comme l'a dit M. Charles Graux dans son *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, on pourrait consacrer un chapitre d'histoire littéraire aux conférences où ils se reposaient de leur rôle officiel.

Si à leur table on cause de théologie, si les *Nuits vaticanes* que préside saint Charles Borromée entendent de savantes dissertations sur les matières religieuses (2), ce n'est pas par bienséance ni pour faire diversion à de profanes plaisirs : c'est qu'il leur plaît de s'entretenir le soir dans la liberté

(1) V. la lettre d'un moine de Naples, Mss. Reg. 2020, p. 58, et 6190 Vat., p. 514; Marcello Sirleto prie aussi son oncle d'aider un autre moine à se faire placer dans un couvent qui possède une école, ou à venir à Rome pour y terminer son éducation. Ms. 2020 Reg., p. 105.

(2) V. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. VII, Ire partie, p. 149-150.

de la conversation des graves sujets qu'ils ont méthodiquement discutés le matin. En effet, outre les commissions permanentes (1) qui règlent les affaires concernant l'Inquisition, l'Index, les conciles, les évêques, les ordres monastiques, la Signature, la Consulte, l'imprimerie du Vatican et l'Université de Rome, ces deux dernières créées par Sixte-Quint, il y en avait de provisoires qui devaient réformer le Missel, le Bréviaire, le Calendrier (2); toutes ont pour présidents, pour membres actifs des cardinaux. Le cardinal Ant. Caraffa notamment, fit ou dirigea une édition avec traduction du commentaire de Théodoret sur les Psaumes, une recension de quelques discours de saint Grégoire de Nazianze, du commentaire d'Elie de Crète, de Cassien, une *Catena veterum Patrum in omnia sacræ scripturæ cantica*, une édition des Décrétales des papes, une édition avec traduction de la Bible des Septante. Qu'on ne dise pas que, suivant le mot de Beaumarchais, dans ces travaux considérables, les membres moins illustres des commissions ont mis leur talent, et le prince de l'Eglise son nom ! Les lettres adressées à Ant. Caraffa montrent la

(1) Le terme propre serait : congrégations ; mais sauf dans les cas où l'équivoque est impossible, nous emploierons ce dernier mot dans son autre sens, qui est plus connu.

(2) L'appendice D indiquera quelques documents à consulter sur ces commissions.

part qu'il prenait aux recherches : Fulv. Orsini lui écrit pour lui signaler des leçons fortifiées par les commentaires des Pères qui ont échappé aux commissaires et sur lesquelles il l'engage à réfléchir (1). Le cardinal Montalto qui, étant général des Franciscains avait entrepris, sur l'ordre du pape, une édition de saint Ambroise, la continue avec l'aide de plusieurs savants jusqu'au jour où il s'appelle Sixte-Quint; des lettres qu'il recevait de saint Charles Borromée attestent l'intérêt que tous deux prenaient à cette publication (2). Des cardinaux réussissaient à former des comités d'érudition dans les principales villes de l'Italie : Pietro Galesini et l'évêque de Vercelli, dans le diocèse de Milan, travaillent sous l'inspiration de saint Charles Borromée; Pompilio Amaseo et Sigone sous celle de Gab. Paleotti cardinal et archevêque comme saint Charles, à Bologne.

Sirleto surtout se prodigue, se multiplie. En vain, les papes chargent à l'envi ses épaules des plus lourds fardeaux; car, préposé à la réforme des ordres monastiques, il lui faut écouter tour à tour le moine qui accuse son supérieur de tyran-

(1) Ms. 2023 Reg., p. 387-388. V. aussi *ibid.*, p. 385, une lettre qui doit être également adressée à Ant. Caraffa.

(2) *Documenti Chigiani concernenti Felice Peretti, Sisto V, come privato e come pontefice*, dernier article, 4e fascicule du Ve volume de l'*Archivio della Societa Romana di Storia patria, anno* 1882.

nie, et le supérieur qui déclare le moine digne des galères, le visiteur (1), à qui l'abbé ferme la porte du couvent, toute discrète qu'est sa suite, et l'abbé qui excipe de ses dispenses, sans parler des scandales qu'on lui dénonce et qu'il faut réprimer; protecteur et juge ordinaire de tous les catéchumènes et néophytes, il surveille la rentrée de l'impôt dont les juifs achètent une tolérance précaire, et l'emploi de cet argent au profit des convertis trop pressés quelquefois pour attendre de Dieu le prix de leur abjuration (2); une bonne partie des affaires de la congrégation de l'Index passe par ses mains; il est membre du *conseil supérieur* de l'Université, et j'oublie quelques-unes de ses fonctions; une nuée de solliciteurs l'importune pour obtenir de l'argent ou un appui; son neveu et vicaire Marcello, qu'il tient en respect et en haleine, ne prend aucune décision dans le diocèse de Squillace sans demander son avis. Sirleto n'en préside pas moins la congrégation de la réforme du calendrier, et y suit sans effort les calculs des mathématiciens Clavius, Danti, Giglio. Que dis-je? De tous les points du monde catholi-

(1) Le visiteur, dans un ordre monastique, est le religieux chargé de l'inspecter.

(2) Nous nous proposons de publier bientôt, d'après les papiers de Sirleto, quelques documents sur la condition des juifs dans les Etats de l'Eglise à la fin du seizième siècle.

que, les savants lui soumettent leurs doutes, implorent ses lumières, et par leurs remerciements témoignent, non seulement de sa science, mais de sa complaisance : Qu'importe? Ce *glouton d'antiquité*, comme Manuce appelait Panvinio, dévore, outre les manuscrits du Vatican, les livres ou parchemins qu'il achète aux héritiers des érudits célèbres ou qu'il fait chercher jusqu'en Orient : Filippo Pigafetta, chevalier de Malte, lui envoie de Venise des livres rares écrits en arabe et recueille pour lui des ouvrages grecs sur la théologie (1); Benedetto Manzuolo, agent du cardinal Louis d'Este en France et futur évêque, fra Tomaso de Foligno, Pietro Galesini, s'emploient à lui procurer des calogues ou des livres précieux (2); Giovanni Bonafé, chargé conjointement avec Michel Eparcho de visiter les principales abbayes et bibliothèques d'Orient où l'on peut espérer trouver quelque manuscrit rare, lui adresse un catalogue de la bibliothèque de Patmos, et annonce qu'on fait transcrire certains volumes par des copistes mandés de Candie (3). Enfin, Sirleto ne se contentait pas d'être

(1) Ms. 6191 Vat., II, p. 339.

(2) Ms. 6191 Vat., II, p. 554; 6194 Vat., II, p. 555; 6192 Vat., I, p. 247.

(3) Lettre du 8 avril 1583, dans le ms. 6195 Vat., I, p. 120; Bonafé dit formellement que lui et Eparcho sont chargés de *visitare parecchi delli principali monasterii et librarie di quelli paesi, dove posso sperare qualche buon et nuovo libro.* D'ailleurs, une trentaine

un de ces *faux bibliophiles* dont parlait un jour M. Bersot, qui ne connaissent pas seulement le dos, la tranche et la suscription, mais aussi le contenu de leurs livres : il a réuni des variantes pour la Bible de Philippe II, écrit des dissertations sur la dignité des basiliques de Saint-Pierre du Vatican, de Sainte-Marie-Majeure, traduit du grec des vies de saints.

d'années avant eux, l'évêque d'Anagnia avait été envoyé en Orient par le futur Paul IV, Giov. Piet. Caraffa, alors doyen du Sacré Collège, pour recueillir des livres, et notamment certains ouvrages dont on lui avait remis la liste. V. des lettres de cet évêque aux cardinaux Ant. Caraffa et S[ta]-Severina, dans le ms. de la bibl. Vallicelliana à Rome K, 17, p. 105 et 106.

§ 2.

Les chefs de l'Eglise donnent des marques d'estime et d'affection aux écrivains orthodoxes, mais ne leur assurent aucune liberté. Dénonciations. Tracasseries multiples, formalités interminables. Petites misères et bévues des censeurs. Entraves mises à l'enseignement, aux communications littéraires. Doléances des savants orthodoxes.

Le seizième siècle voyait donc le péril de la religion ranimer le zèle pour les études sacrées, qui avait passionné le moyen âge; mais cette fois ce zèle ne fleurissait plus seulement dans les universités et dans les cloîtres, mais aussi dans les évêchés et jusqu'au Vatican. D'autre part, Rome exerçait, au seizième siècle, une direction bien plus marquée sur la science ecclésiastique. Sans doute, au temps de Grégoire VII et d'Innocent III, les théologiens ne travaillaient pas dans l'isolement; l'instruction s'acquérait dans des écoles populeuses, auprès de nombreux maîtres; les savants professaient tous; penser, c'était argumenter de vive voix ou par écrit; et, pour ainsi dire, on n'acquérait d'idées que par la controverse. Mais chacun

choisissait à son gré l'objet particulier de son étude ; nulle autorité voisine ou éloignée ne s'occupait de diriger ou de combiner les travaux des théologiens ; Aristote et l'Eglise les enfermaient dans un cercle, mais les y laissaient se mouvoir à leur fantaisie ; et si quelque téméraire en sortait, c'étaient des individus qui, forts de leur génie et de l'appui de la pluralité, l'y faisaient rentrer; Abélard suscitait Saint Bernard, et Béranger, Lanfranc. Mais la puissance des papes grandit dans l'ordre spirituel à mesure qu'elle diminuait dans l'ordre temporel et que le monde catholique lui-même était entamé par l'hétérodoxie ou la libre pensée ; c'est comme une citadelle placée au cœur de l'empire, sous les murs de laquelle les fidèles se replient à chaque fois qu'ils perdent du terrain. Aussi, après l'attaque furieuse de Luther et de Calvin, l'armée catholique se reforma-t-elle à ses pieds. Nous avons montré qu'à la fin du seizième siècle, papes et cardinaux échauffèrent l'ardeur des savants. Ce n'est pas assez dire. Rome ne prétendit certes pas obliger tous les écrivains qui abordaient les matières religieuses à lui demander au préalable son agrément ; car il ne faut pas prendre au pied de la lettre le grief articulé contre un chanoine de Reims, d'avoir écrit de son autorité privée, *propria auctoritate* (1);

(1) Lettre du chanoine Gentien Hervet à Sirleto des Nones de fé-

mais, pour tous ceux qui offrirent leurs services, elle leur distribua la tâche, coordonna leurs travaux; elle confia les entreprises considérables à la collaboration de nombreux érudits (1). Les membres des commissions dont nous parlions plus haut ne se permettaient guère que des observations respectueuses sur le rôle qu'on leur assignait. Un d'eux, dans une lettre à Sirleto sur diverses leçons d'un texte sacré et sur un manuscrit arabe égaré dont il dit : « Fasse Dieu qu'on le retrouve, si sa gloire y peut gagner ! » le prie d'intervenir au cas où le cardinal Da Molle (2) voudrait l'employer, et sollicite qu'on le laisse poursuivre ses recherches sur les ordinations hiérarchiques des ministres de l'Eglise catholique : « Votre Seigneurie sait, » dit-il, « de quelle importance est la matière (3). » Orsini

vrier (c'est-à-dire du 5 février) 1577, dans le ms. 6192 Vat., II, p. 583. — Hervet avait été autrefois employé, chez le cardinal Marcello Cervini, à des traductions des Pères; il s'était distingué au Concile de Trente. (*Nouvelle biographie générale.*)

(1) Ce n'est pas à dire que d'importants ouvrages n'aient pas été alors composés par un seul auteur, par exemple les *Annales* de Baronio, dont l'auteur put dire à un savant qui lui demandait combien de secrétaires il y avait employés : *Torquear calcavi solus.*

(2) En latin Amulius. C'était un Vénitien auparavant ambassadeur de sa patrie. Il fut le prédécesseur de Sirleto dans l'administration de la bibliothèque vaticane. Latini demande en son nom, à l'orientaliste Maës, des jeunes gens honnêtes, instruits, versés dans le latin et possédant une teinture de grec. (Non. mai. et id. nov., c'est-à-dire 7 mai et 13 nov. 1563 des *Lucubrationes* de Latini).

(3) Ms. 2023 Reg., p. 359.

surmené demandait grâce respectueusement. « Ce matin, de 9 heures à midi, j'ai revu des épreuves, et il me faudra les revoir à nouveau. Outre ce soin, je relis mes notes et celles du P. Antonio sur *Josué*, les *Juges* et *Ruth*, pour qu'on puisse transcrire celles du sieur P. Morin, lesquelles devront passer par les mains de Votre Seigneurie (Sirleto), et surtout il est nécessaire que je revoie des manuscrits du Vatican pour plusieurs choses dont il n'a pas été tenu compte, et que je communique mes remarques à la commission; enfin que je mette le tout au net pour l'imprimeur. Je ne puis donc, pour tous ces motifs, songer, à plus forte raison travailler, à la traduction des décrets de la Réformation (1). C'est pourquoi je supplie V. S. Ill^me de surseoir avec notre Seigneur (le pape) jusqu'à ce que je vous parle de vive voix, ce que je ferai bientôt, et, en attendant, je vous baise très humblement les mains (2). » Même les cardinaux qui, dans les provinces, faisaient exécuter des recherches érudites se tenaient en rapport continuel avec Sirleto, plus spécialement investi à cet égard

(1) Sans doute, des décrets du concile de Trente, qui dans chaque séance solennelle publiait simultanément des décrets relatifs à la foi et des décrets relatifs à la réformation de la discipline et des mœurs.

(2) V., dans l'appendice D, le texte de ce passage que nous traduisons tout entier parce qu'il montre, pour ainsi dire, à l'œuvre, toute une commission du Vatican.

de la confiance du Saint-Siège, et se concertaient avec lui (1). Les auxiliaires qui travaillaient sous leurs yeux prenaient quelquefois directement les instructions de Sirleto, à qui, par exemple, Pompilio Amaseo, après avoir achevé de traduire un ouvrage d'un des Pères, écrit : « Je vous supplie de me faire savoir ce qui me reste à faire, car, à votre premier signal, je serai toujours très obéissant (2). »

Hors de l'Italie, à la vérité, les théologiens ne se mettaient pas si entièrement à la disposition de la cour pontificale. De Paris, de Madrid, de Louvain, on se fût moins aisément concerté avec Rome; puis, les doctrines gallicanes d'un côté, le despotisme ombrageux de Philippe II de l'autre, ne se prêtaient pas à une entente trop étroite. Rome suivait donc de près les publications étrangères, les censurait ou y applaudissait, mais, d'ordinaire, ne les inspirait pas. Toutefois elle en connaissait personnellement la plupart des auteurs, parce qu'au sortir des universités, les futurs théologiens comme les futurs humanistes allaient faire leur tour d'Italie, et,

(1) Ms. 6192 Vat., I, p. 233, dans une lettre de Gab. Paleotti à Sirleto.

(2) Ms. 6192 Vat., II, p. 482. — V. aussi la lettre où Galesini assure que lui et ses collaborateurs de Milan s'appliquent à tenir compte des recommandations identiques de saint Charles Borromée et de Sirleto. Ms. 2023 Reg., p. 179.

tout en s'essayant sur les vieux parchemins du Vatican, faisaient leur cour aux prélats qui en facilitaient l'accès; plus tard, ils cultivaient de loin ces relations, surtout quand ils avaient besoin que l'on continuât pour eux à Rome les recherches commencées dans des voyages toujours trop courts. D'autres, sur la seule foi de la renommée de Sirleto, l'entretenaient de leurs investigations. Deux de nos compatriotes, les abbés de Saint-André et de Billy, lui écrivirent plusieurs fois à ce sujet. Mais dans le très petit nombre de Français que j'ai rencontrés parmi les correspondants de Sirleto, — je ne vois guère à ajouter aux noms cités ici que ceux de Génébrard, de Christophe de Cheffontaines qui s'adressent à lui pour solliciter son appui dans des affaires purement personnelles, — seul le libraire Nivelle, qui bientôt allait se vouer au service de la Ligue, se concerte avec le cardinal pour des publications à exécuter; ou, du moins, l'on voit, par une lettre de l'évêque Van Linden à Sirleto (1), que des attaches indirectes le relient au Vatican.

Parmi les Espagnols, Antonio Agustin, archevêque de Tarragone, qui, pendant un long séjour en Italie, avait réuni chez lui une sorte d'académie philologique (2), resta toujours en correspondance

(1) Ms. 6192 Vat., I, 318. Van Linden devient en latin Lindanus.

(2) Andrès, Préface, de l'édit des lettres d'Ant. Agustin. Parme, 1804.

avec Panvinio et Orsini. Mais une preuve que Philippe II, qui voulait avoir son Inquisition à lui, qui ne se contentait pas pour ses sujets des Index publiés à Rome, souhaitait aussi d'avoir ses théologiens à lui, c'est que le principal ouvrage composé sur son ordre, la Bible polyglotte d'Anvers, une des publications qui honorent le plus la théologie catholique du seizième siècle, marque fort peu dans la correspondance de Sirleto. Quoique Sirleto y ait collaboré, il n'existe, du moins à ma connaissance, que quatre ou cinq lettres adressées au cardinal par Arias Montano, qui dirigea l'édition. Or, si l'on y voit, ainsi que nous le montrerons bientôt, que les théologiens du roi d'Espagne se soumettent comme les autres à certaines prescriptions générales de la Cour romaine, dans aucune, Montano ne consulte Sirleto sur la conduite de l'entreprise, et, malgré l'affection et le respect qu'il témoigne pour lui, il ne parle de sa Bible que pour presser le cardinal d'achever la partie dont il s'était chargé (1). Cette réserve frappe encore plus quand on se rappelle que Pie V, malgré les instances du roi d'Espagne, avait soulevé toute espèce de difficultés et interdit à Plantin de mettre en vente un seul exemplaire avant la décision du Vatican, en sorte qu'il

(1) V. par exemple une lettre du 20 février 1574, ms. 6192 Vat., I, 23.

fallut un voyage de Montano à Rome et la mort de Pie V pour que l'autorisation en fût accordée (1). On doit cependant constater que les sujets non espagnols de Philippe II, alors même qu'ils s'emploient à le servir, usent envers Rome de plus de confiance et de condescendance. Ainsi l'imprimeur du roi, le célèbre Plantin, qui, sans avoir, comme Henri Estienne, l'excuse de la persécution privait comme lui la France de ses talents, expose à cœur ouvert devant Sirleto ses projets de travaux; à l'occasion de l'envoi que lui fait le cardinal des lettres de saint Jean Chrysostôme en lui conseillant de les dédier au pape, Plantin annonce qu'il va éditer saint Augustin, et prie Sirleto de lui communiquer les variantes que lui ou d'autres auraient relevées dans les œuvres de ce Père; si Sirleto ou Ant. Caraffa ont quelques observations à faire sur les variantes qu'on vient d'imprimer avec le Nouveau Testament, les théologiens de Louvain voudraient le savoir pour en profiter dans une édition prochaine du Vieux Testament; Plantin va éditer aussi les annotations de Vatable sur le Vieux Testament avec les corrections de ces théologiens; il prie Sirleto d'écrire sur le Nouveau des annotations analogues dirigées contre les calvinistes; il médite

(1) V. L. Degeorge, *La maison de Plantin à* Anvers, 2e édition. Bruxelles, 1878, in-8°, chez Gay et Doucé, p. 26 des *Documents*.

une édition de saint Jérôme, et, dans cette vue, demande si le cardinal peut lui signaler des œuvres inédites de saint Jérôme ou de nouvelles leçons pour les œuvres déjà connues (1).

Les Flamands et les Allemands des bords du Rhin, c'est-à-dire les peuples qui, encore aujourd'hui, fournissent au Saint-Siège ses plus ardents champions, fournissaient déjà les théologiens les plus intimement unis à la Cour romaine : Peter van Hondt (Canisius), de Nimègue ; Jacq. de Pamèle, de Bruges ; Van der Baeken (Lævinus Torrentius), de Gand, évêque d'Anvers, puis archevêque de Malines ; Wilh. van Linden, de Dordrecht, évêque de Ruremonde, puis de Gand ; Laur. Surius, qui, né à Lubeck, a vécu trente-six ans dans la Chartreuse de Cologne. Canisius, notamment, engage Sirleto à trouver à Rome des hommes qui travaillent de leur côté aux recherches sur l'histoire ecclésiastique dont s'occupait alors Surius (2). Pamèle soumet à Sirleto l'ordre dans lequel il compte publier Tertullien (3); Surius et lui sollicitent du Cardinal et de son secrétaire des documents relatifs à leurs études. Van Linden est en correspondance avec Baronio et Sirleto, et, quand il fouille la bibliothè-

(1) Lettre d'Anvers du 9 avril 1575. Ms. 6192 Vat., I, 261.
(2) Ms. 6192 Vat., I, 261.
(3) Ms. 2023 Reg., p. 272.

que de l'Escurial, c'est autant pour le cardinal que pour lui (1).

N'oublions pas d'ailleurs que si les maîtres des universités étrangères, les évêques étrangers, ne sollicitaient pas avec un égal empressement les conseils des cardinaux savants, toutes les nations catholiques étaient représentées, dans la légion des érudits enrôlés au service du Saint-Siège par de nombreux volontaires. Juan Salon, de Tolède, Frère mineur, mis en quarantaine par les moines d'un couvent de Rome qui, chargés de lui donner l'hospitalité, voulaient, par mesure d'économie, lui rendre la place intenable, n'en poursuivait pas moins obstinément la rédaction du *Martyrologe* (2); deux autres Espagnols, le poète Pedro Chacon, en latin Ciacconius, en italien Ciaccone, et le jésuite Torres (Turrianus); deux Français, P. Morin, et un auditeur de rote, Séraphin Olivier, plus tard cardinal; le Portugais Ach. Estaço (Statius); l'Allemand Christ. Clavius, se distinguèrent parmi les membres des grandes commissions.

Ce mot même de commissions nous indique encore un nouveau trait par où les études religieuses du seizième siècle se distinguent de celles du moyen âge : la collaboration. Si le moyen âge se soumet-

(1) V. dans le ms. 6193 Vat., II, 423, 455, 501, les lettres des 24 mai et 24 sept. 1579 et du 27 mars 1580.

(2) V. l'appendice D.

tait malaisément à la discipline, c'était par indépendance d'humeur, et aussi parce que la sagesse consistait alors à compter plus sur soi que sur les autres. Pour de semblables raisons, la collaboration ne lui souriait pas davantage. Sans doute, entre les hommes d'une même profession, il établissait des liens étroits que, chez nous, la Révolution a brisés et qu'on a rêvé depuis de renouer en les assouplissant; mais c'était pour la défense commune qu'on s'associait alors et non pour le travail en commun. Abréger, allonger, continuer l'œuvre d'une génération précédente, qu'elle s'appelât la chanson du *Renard*, le roman de la *Rose* ou Notre-Dame de Paris, on s'y mettait de fort bonne grâce; c'était offrir ou imposer ses services à des morts, collaborateurs de composition facile : on se sentait moins de goût pour accepter la coopération des vivants.

Un désir impérieux de gloire possédait-il donc tous les hommes du moyen âge? Un écrivain de talent tenait-il absolument à faire répéter son nom par la postérité, à lui apprendre qui avait droit exclusivement à la reconnaissance, à l'admiration pour telle œuvre utile ou brillante? Non : la modestie, c'est trop peu dire, l'abnégation, n'a pas été, pendant le moyen âge, au-dessus de la piété des auteurs. Plus d'un grand cœur et d'un grand esprit s'est alors proposé, comme ambition suprême, de

passer ici-bas au service des hommes, sous l'œil et pour la gloire de Dieu seul, une vie méconnue, inconnue même. Ceux-là, lorsque le bien public imposait à leur humilité un sacrifice temporaire, se réservaient la joie de mourir inaperçus et oubliés. Quand telle de nos magnifiques cathédrales nous cache encore le nom de son architecte, quand la critique hésite sur le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, quand, à un degré beaucoup plus humble, il est vrai, des milliers de moines qui passaient de leur vivant pour des hommes instruits, bornaient l'effort de leur capacité à transcrire des manuscrits, une autre cause devait se joindre à à l'amour-propre des savants ecclésiastiques, pour les détourner de la collaboration. Du reste, l'école de rénovation catholique du seizième siècle avait ramené la pratique d'une telle abnégation. Si, parmi les écrits anonymes qu'elle a produits, il n'en est point dont l'auteur ait eu autant de mérite à s'effacer que le pieux ascète dont nous rappelions l'immortel ouvrage, que de savants, alors célèbres, consentirent à enfouir leur science, leurs observations sagaces dans des livres collectifs qui ne mentionnaient pas leurs noms, et où, quand on venait à savoir qu'ils y avaient coopéré, il était impossible de déterminer leur part. Quand un volume anonyme, sorti des mains d'un seul homme, obtient l'approbation du public, l'auteur est seul

dans le secret de son talent, mais il jouit sans partage du succès de son œuvre; il a le plaisir de s'entendre louer, en face et de bonne foi, par ses rivaux. Fulvio Orsini et quelques autres correspondants de Sirleto ne pouvaient se flatter d'un tel dédommagement lorsqu'ils laissaient confondre leurs doctes commentaires parmi ceux de confrères moins habiles. Sirleto, qui, disposant des presses du Vatican, et prié en grâce par les imprimeurs de leur confier ses traités manuscrits, en laisse la majeure partie dans ses cartons, prouve assez que le désir de renommée ne le possédait point. Encore ces hommes pouvaient-ils se reposer sur d'autres publications; mais plusieurs, à qui l'estime de leurs plus savants contemporains auraient pu donner l'envie d'éprouver publiquement leur capacité, Federigo Rinaldi, par exemple et son frère Marino, s'astreignaient à ne travailler que pour autrui, et vieillissaient dans les honneurs obscurs des titres de bibliothécaire, de secrétaire, ou, si je puis m'exprimer ainsi, d'érudit consultant.

Mais, pour que des écrivains s'associent utilement, s'il faut d'abord que chacun d'eux ait plus de souci de l'œuvre que de lui-même, il faut aussi que la nature de l'œuvre comporte la collaboration. Or le nouveau caractère qu'offrent au siècle qui nous occupe les études dirigées par l'Eglise souffre aussi aisément l'union de plusieurs esprits en vue d'une

même entreprise, que le caractère des travaux religieux du moyen âge s'en fût mal accommodé. En effet, au temps de Scot Erigène et de saint Thomas d'Aquin, toute œuvre importante était une tentative philosophique, systématique, soit pour expliquer les mystères de la foi par la doctrine péripatéticienne, soit pour relier dans une synthèse, dans une *Somme* à la fois chrétienne et logique, les divers ordres de la connaissance humaine. L'autorité des livres canoniques reposait sur une vénération unanime, l'interprétation qu'en donnait l'Eglise sur une confiance générale; le crédit des sciences et des arts se proportionnait à l'estime qu'elle leur accordait. Il fallait donc aux lecteurs, non une patiente énumération de preuves en faveur de dogmes reconnus, mais une forte conception qui en pénétrât la profondeur; or une conception philosophique, un système n'est pas l'affaire d'associés, si bien assortis qu'on les suppose.

Quand le catholicisme entreprit de se défendre contre les protestants, ses apologistes durent satisfaire des besoins différents : les réformés, catholiques fervents hier encore, ne se détachaient pas d'un coup de l'ancienne foi ; ils n'arrivaient pas de prime abord à exposer l'esprit de leur symbole, et, pour en appuyer les différents articles, ils feuilletaient les Evangiles ; pour prouver que leur interprétation n'était pas nouvelle, ils compulsaient

l'histoire ecclésiastique. Au fond le débat portait encore sur des problèmes de philosophie, puisqu'il s'agissait de décider si le sens propre suffit à éclairer le jugement de l'homme, si la science des choses divines est une science comme une autre qui progresse par le seul développement de l'intelligence humaine; autrement, de grands esprits ne se fussent point passionnés pour la discussion; mais ces graves questions se cachaient sous les nombreux dogmes dont on cherchait dans les textes le fondement ou la ruine. Aussi pour réfuter la Réforme, dont chaque adepte objectait aux catholiques une nouvelle superstition dans la foi, une nouvelle innovation dans la discipline, une nouvelle interpolation dans les Ecritures, il fallut que les défenseurs de l'Eglise romaine, tout en demeurant dialecticiens, se fissent historiens et philologues. L'heure présente réclamait donc des œuvres d'érudition, c'est-à-dire des œuvres qui, comme le prouvent le Dictionnaire de l'Académie, et le nouveau *Corpus inscriptionum latinarum*, comportent fort bien la collaboration.

Enfin la méthode d'exposition changea : car, avant d'être les adversaires de la Réforme, les théologiens catholiques avaient été plus ou moins élèves de la Renaissance ; puis, le goût public, la nécessité de balancer le prestige que la science et le talent d'écrire avaient valu à leurs ennemis, leur imposaient des connaissances générales et un style,

sinon toujours élégant et pur, du moins facile et clair; les lecteurs qui venaient d'admirer la verve colorée de Luther, et la prose nette de Calvin, n'eussent pas écouté des réfutations écrites dans le goût du treizième siècle; catholiques ou protestants, les controversistes gardèrent bien le droit d'être secs et pédants, mais on ne leur aurait plus passé d'être aussi volontairement barbares. La forme se modifia donc dans une certaine mesure, aussi bien que le fond. La scolastique ne se rendit pas encore : Ramus sut ce qu'il en coûtait de lutter ouvertement contre elle. Descartes même ne la détruira pas ; encore après lui, on aura tant de peine à rompre avec l'ancienne habitude d'esprit, qu'un écrivain aimable, qui n'a pas l'excuse de viser à la profondeur puisqu'il s'en défend comme d'un raffinement, le jésuite Rapin, dissertera sur les causes efficiente, matérielle, formelle et finale..... de la poésie bucolique; et les protestants n'auront pas le droit d'en rire trop haut, car à la même heure un d'entre eux dans un sujet qui pour être plus grave ne touche pas plus à la métaphysique, divisera d'après un plan analogue sa discussion académique sur les Index (1). Mais

(1) *Disquisitio academica de Papistarum indicibus librorum prohibitorum et expurgandorum*, par Dan. Francke. Lipsiæ, 1684. — Les peintres, quand ils voulaient raisonner sur leur art, avaient autant de peine à se défaire de cette rouille. V. une lettre du Dominiquin

dès l'époque qui nous occupe, les controversistes catholiques s'appliquèrent à être moins inintelligibles aux profanes.

Il leur fallut encore dans leurs travaux sur le texte des livres canoniques, dans leurs traductions de ces mêmes livres, dans leurs recherches sur l'histoire de l'Eglise, de ses institutions, de ses membres les plus illustres, faire preuve de connaissances générales. Au surplus, comment Fulv. Orsini, Latini et d'autres encore, eussent-ils renoncé, en abordant l'antiquité sacrée, aux méthodes d'investigations auxquelles ils s'étaient rompus dans la pratique de l'antiquité profane? Comment Sirleto, que les commentateurs les plus célèbres des écrivains anciens consultaient dans leurs doutes (1), n'aurait-il pas souhaité de voir la Bible ou les Pères illustrés avec autant de soin que les poètes et les orateurs du paganisme? Aussi reconnaît-on un contemporain des créateurs de la numismatique et de l'épigraphie, un compatriote et un lecteur de

à Franc. Angeloni dans la *Raccolta di lettere sulla pittura, scultura, architettura* de Bottari, continuée par Stef. Ticozzi, I[er] volume.

(1) J. Curterius (Ms. 6194 Vat., I, 25), Théod. Canter (2023 Reg., p. 76), Sambucus (6191 Vat., II, 448) par la manière dont ils demandent ou font demander à Sirleto des documents sur la littérature ancienne, montrent leur estime pour sa science. Vettori surtout fait souvent appel à son érudition en matière profane (V. ms. 6193 Vat., p. 75; 6190 Vat., p. 151 et 287, et les passages des lettres ou des livres de Vettori cités dans les *Anecdota ex Mss. codicibus eruta*, IV, 329.

Fulv. Orsini et de Sigone dans Baronio, dont on a pu dire qu'il avait tiré les matériaux de ses *Annales*, « non pas seulement des bibliothèques, mais des thermes, des arcs de triomphe, des théâtres, des cryptes, des tombeaux, des inscriptions, des monnaies que lui offrait la Ville Eternelle (1). »

Mais pénétrons plus avant : nous avons décrit l'émulation qui, en Italie, entraîne toutes les classes de savants, l'entente qui préside à leurs travaux, la nature des œuvres plus spécialement encouragées; examinons les conditions dans lesquelles ils travaillent. C'est surtout ici que leur correspondance fournit les lumières particulières que leurs livres ne donneraient pas. Non que dans ces lettres intimes, échangées entre eux ou adressées aux prélats qui les inspirent, des révélations scandaleuses démasquent l'hypocrisie d'incrédules qui vendraient ou achèteraient un zèle sceptique, — car cette correspondance atteste d'un bout à l'autre la piété sincère de ceux qui y prennent part, — mais des confidences piquantes nous y font connaître les instructions auxquelles les érudits devaient se conformer, le contrôle que subissaient leurs écrits, les comptes qu'ils rendaient à leurs supérieurs, en un mot

(1) Voir la préface de l'ouvrage en trois volumes intitulé : *Venerabilis Cæsaris Baronii S. R. E. card. bibliothecarii, Epistolæ et Opuscula*, Ier vol., p. 35.

les conditions dans lesquelles ils exerçaient leur profession de savants.

On s'imaginerait volontiers que ces conditions étaient assez douces. Que les puissances ecclésiastiques aient alors traité durement les ennemis de l'Eglise, qu'elles ne leur aient épargné ni les supplices, quand elles disposaient de leurs personnes, ni les outrages, quand elles ne pouvaient atteindre que leur réputation, toute l'histoire en témoigne; du reste, elles pourraient répondre qu'elles usaient du droit de la guerre telle qu'on l'entendait alors, et que les protestants n'étaient en reste ni pour les persécutions ni pour les injures. Que, de plus, une jalouse surveillance ait été exercée sur les écrivains catholiques qui se permettaient quelques réserves de détail ou qui prétendaient séparer la religion catholique de la politique romaine : les Index en font foi (1). Llorente a même prouvé, dans son *Histoire de l'Inquisition d'Espagne*, qu'une parfaite conformité d'opinions, jointe à une vertu exemplaire, ne soustrayait pas aux rigueurs du Saint-Office (2). Mais le groupe d'écrivains dont nous avons dépeint le zèle était tout entier à la

(1) V., par exemple, l'ouvrage précité de Dan. Francke : *De papistarum Indicibus*..... F.-N. Zaccaria a tenté la justification des Index dans un ouvrage érudit : *Storia polemica della prohibizione de' libri*. Roma, 1774. Nous reviendrons sur les Index à un autre égard.

(2) P. 402-408 du 2e vol. de la traduction de Pellier.

dévotion du Saint-Siège, travaillait sur son ordre, sous ses yeux et pour sa gloire, et n'ambitionnait que de le servir comme il entendait être servi; il était d'ailleurs payé de cette abnégation, disons-le bien haut, par l'estime et l'affection des maîtres, car l'octroi de dignités lucratives n'épuisait pas la reconnaissance des cardinaux envers les vengeurs du dogme. Qu'est-ce que les savants pouvaient désirer de plus? Le droit d'écrire librement sur les matières qu'on soumettait à l'appréciation de leur orthodoxie bien connue? Sans doute cette liberté est plus précieuse encore pour l'écrivain que l'amitié même de ses protecteurs; mais on aimerait à croire que les Sirleto, les saint Charles Borromée, qui sont assez *garnis de bonnes mœurs*, j'ajoute de science, pour n'avoir point peur de l'hérésie, doivent garder assez de sang-froid pour ne point la voir partout. A quoi bon la science et la piété, si l'âme n'y gagne ni sérénité ni générosité? Ces nobles prélats n'éprouveront donc probablement pas pour la foi cette crainte *indigne, injurieuse*, qui scandalise Joad quand on lui propose de cacher l'arche sainte; ils assureront aux savants dont ils connaissent les intentions droites l'indépendance que leur profession réclame avant tout.

Mais, sur ce point, l'optimisme a tort : ces protecteurs ont tout assuré à leurs protégés, hors le

bien que les hommes qui pensent préfèrent à tous les autres. Il est vrai que, l'eussent-ils voulu, je ne sais s'ils y auraient réussi. Quand, en 1793, l'Europe entière se précipita sur la France pour y détruire la liberté naissante, ce furent malheureusement les plus despotes des défenseurs de la liberté qui dirigèrent la résistance, sauf à compromettre la pureté et la durée de la victoire : de même, contre les sectes qui envahissaient de toutes parts la chrétienté, ce fut le parti le plus violent qui s'empara du soin de conduire la défense du catholicisme. Sirleto reçut un jour la lettre significative qu'on va lire et qui est signée par un célèbre jésuite :

« Mon Illustrissime et Révérendissime seigneur et protecteur très respectable en Jésus-Christ,

» Il y a quelques jours, je trouvai dans une
» librairie un des livres de Filiarchi (1) qu'on re-
» liait pour un religieux, et, afin de ne point faire
» de bruit, j'allai deux fois chez le R. P. Maître
» du Sacré Palais pour le prier que non seulement
» on remédiât à de semblables inconvénients,
» mais qu'aussi on voulût bien faire exécuter l'in-

(1) Je ne sais qui était cet auteur suspect, qu'il ne faut pas confondre avec le Filiarchi cité dans les tables de la *Nouvelle bibl. ecclés.* de E. Dupin.

» tention expresse de Sa Sainteté, sur l'article du
» Manuel dudit Filiarchi ; et encore que j'espère
» que sa Paternité n'y manquera pas, surtout dans
» une affaire qui préjudicie à un ordre religieux (1),
» à l'âme de Filiarchi et au commandement tant
» de fois réitéré par Votre Seigneurie Illustrissime
» de la part de Sa Sainteté ; néanmoins je vous
» supplie humblement de daigner, si ce n'est fait,
» ordonner que cela se fasse réellement. Déjà
» *nous* avons su que tous ces livres sont dans les
» mains de Filiarchi, contrairement à ce que Sa
» Sainteté a ordonné et à ce que vous pensiez.
» Ainsi, bien qu'en toute patience on ait attendu
» l'effet de cette exécution sans que l'effet soit
» venu, le devoir dont chacun est tenu envers la
» foi nous forcerait à revenir trouver Sa Sainteté,
» si nous ne nous assurions que V. S. Illustrissime
» avec le R. P. Maître du Sacré Palais nous fera
» faire cette juste grâce, et j'espère que Sa Pater-
» nité y gagnera beaucoup de mérite auprès de
» Dieu, de même que V. S. Illustrissime, pour qui
» je demande à Dieu une récompense généreuse.

» De V. S. Illustrissime et Révérendissime,
» Serviteur très humble en Jésus Christ,
» Antonio POSSEVINO (2). »

(1) C'est ici le sens du mot *religione* qui est dans le texte.

(2) Lettre sans date tirée du ms. 2023 Reg., p. 281. Nous en don-

Nulle formule de politesse n'y est oubliée, mais c'est une sommation respectueuse; le corps de la lettre fait songer aux paroles d'Aristide à Humbert dans le *Lion Amoureux* de Ponsard :

Si tu ne le sais pas, comment l'ignores-tu?
Si tu le sais, à quoi s'amuse ta vertu?

Et la conclusion ressemble à celle de Néron commandant à Burrhus de tenir Agrippine prisonnière dans le palais :

Répoudez-m'en, vous dis-je, ou, sur votre refus,
D'autres me répondront et d'elle et de Burrhus.

Aussi bien Sirleto ne semble pas avoir toujours attendu des sommations de ce genre pour employer les procédés chers au parti dont Possevino est l'interprète; car dans son diocèse de Squillace, où son neveu Marcello se conforme religieusement à ses intentions, les hérétiques, assez nombreux en Calabre, ne sont pas plus ménagés qu'ailleurs. Le prince de Squillace, en remerciant le cardinal de lui avoir obtenu de Dieu une faveur par ses prières, ajoute que ce n'était pas la peine de le remercier si chaudement (*ringraziare cosi cal-*

nerons le texte à l'appendice F. Cette lettre a dû être écrite quand Possevino était secrétaire du général des Jésuites, le P. Evrard Mercurian lequel, élu le 23 avril 1573, mourut le 1[er] août 1580.

damente) de ce qu'il a fait pour le service de l'Inquisition, attendu qu'il sait plaire par là à Sirleto, et dès lors il n'aura égard à personne (1). Le 26 octobre 1571, le vicaire écrit à son oncle que la veille Nardo Farese, poursuivi pour hérésie, a subi la torture, que sa déposition et celle de trois autres accusés ont été envoyées à Rome; il prie qu'on lui expédie des instructions de peur que le tribunal de Squillace, inexpérimenté en pareilles affaires, ne fasse pas tout son devoir (2). Encore Farese en fut-il quitte pour une condamnation à la prison parce qu'il montra du repentir (3); mais l'année précédente, Marcello informait le cardinal qu'un relaps venait d'être pendu et brûlé dans le diocèse (4). Lui et son oncle éprouvent pour les condamnés la sincère mais étrange pitié des persécuteurs de bonne foi : « Par la grâce du Seigneur, »

(1) « Non haverò rispetto a persona del mondo. » Lettre du 15 juin 1570, ms. 387 Reg., p. 218.

(2) Ms. 6191 Vat., I, 139.

(3) Lettre de Marcello à son oncle, du 28 nov. 1571, *ibid.*, p. 171. — V. encore une enquête sur deux hommes fort ignorants, un prêtre et un barbier, qui avaient tenu des propos hérétiques, et dont le premier avait été emprisonné. (Lettre du même au même du 11 mai 1569, dans le ms. 6190 Vat., p. 60.) Dans l'appendice F, nous citerons des lettres où Marcello se plaint de l'impertinence des prisonniers pour cause d'hérésie, qui ont le mauvais goût de n'être pas contents de leur sort.

(4) Lettre du même au même, du 10 juillet 1570, dans le ms. 6190 Vat., p. 60.

s'était écrié Marcello à propos du malheureux relaps, « il est mort catholique. Que Dieu lui donne le saint repos ! » Ils s'efforçent d'être justes : après que Farese eut été mis à la torture, le vicaire jugea qu'on pouvait croire que l'infortuné ne savait rien de plus que ce qu'il avait avoué, puisque, entre autres dénonciations, il avait déposé contre son frère et s'était accusé lui-même (1); certains prévenus ayant donné sur le magistrat enquêteur des soupçons de partialité qu'on reconnut fondés, Marcello le changea (2). Mais ce bon mouvement ne le laissa pas sans remords ; tout en déclarant que le nouvel enquêteur, qui procédait avec douceur, semblait n'agir ainsi que pour obéir à sa conscience, il ajoutait : « Il me semble que dans ces affaires on doit user de plus de rigueur que d'équité, parce qu'elles intéressent l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise catholique romaine (3), » et ailleurs dans un latin qui brave non l'honnêteté mais l'humanité, il disait : « *In hac re summa pietas esset, fuisse crudelem*. Dans cette affaire la perfection de la pitié (ou de la piété), serait d'avoir été cruel (4). » Aussi

(1) Lettre précitée du 26 octobre 1571.

(2) Ms. 6190 Vat., p. 476 et 478.

(3) « A me pare che in queste cause si deve procedere con più rigor ch' equità, perchè si tratta dell' honor di Dio e santa Chiesa catolica romana. » Lett. du 2 nov. 1570, *ibid.*, p. 526.

(4) *Ibid.*, p. 534.

peu clément pour les livres que pour les hommes, il ordonnait, dans ses visites diocésaines, de détruire les notes et préfaces d'Erasme dans les exemplaires de Cicéron et de Térence(1).

Sirleto laissait faire, n'entendant pas être suppléé autrement ; un jour qu'encore protonotaire apostolique, il envoyait à un correspondant le texte du serment prêté par Othon IV à Innocent III, il l'invitait à remarquer que l'Empereur s'y engageait à extirper l'hérésie (2). Pour saint Charles Borromée, le premier des synodes provinciaux tenus sous sa présidence à Milan nous apprendra comment il comprenait la tolérance envers les hétérodoxes : il y est dit que les curés et les fidèles devront les épier et les dénoncer à l'Inquisition, et les magistrats y sont exhortés à interdire les voyages chez les hérétiques, qu'ils aient pour motifs l'instruction ou le commerce(3).

(1) Lettre du 9 décembre 1568. Ms. 6189 Vat., p. 813.

(2) Fonds d'Urbin dans la bibl. du Vatican, n° 873, p. 263.

(3) P. 1-2 des *Acta ecclesiæ Mediolanensis a Carolo, card. a Sancta Prassede archiepiscopo condita, Frederici card. Borromæi archiepiscopi Mediolani jussu undique diligentissime collecta et edita. Mediolani*, 1599. — Nous avons dit, dans notre étude sur Muret, p. 224, note 1, que le duc d'Albe interdisait aux Flamands tout voyage scientifique qui n'aurait pas Rome pour objet. On finit par établir à ce sujet des règles générales : dans le ms. du fonds Ottoboni 2532, à la bibliothèque du Vatican, on lit un règlement de 1630 qui autorise les inquisiteurs à permettre les voyages en pays hérétiques et leur défend de se faire payer cette permission, tout en déclarant qu'il

Les plus vertueux, les plus éclairés des prélats étaient donc d'accord avec tous les autres dans la conduite de la restauration des sciences ecclésiastiques: en politique, ils acceptent la destruction des hérétiques pour être plus sûrs de la destruction de l'hérésie; aux écrivains qu'ils emploient, ils imposent la même consigne que les plus aveugles partisans de l'Inquisition; outre une soumission absolue en matière de dogme, ils interdisent, conformément aux règles posées dans les Index, toute épithète, toute mention honorifique à l'endroit des hérétiques(1), et décrètent que jamais manuscrit antique et correct n'aura raison contre le sens de la Vulgate. P. Galesini, à propos d'une variante au texte des Psaumes, écrit à Sirleto que lui et ses collaborateurs de Milan viennent de l'écarter, *pour ne point faire d'innovation ainsi que Monseigneur Illustrissime* (c'est-à-dire son archevêque Borromée) *l'a toujours conseillé et que Sirleto l'a rappelé dans une première et une seconde lettre* (2).

vaut mieux, avant de l'accorder, consulter la Congrégation (p. 156). En 1599, un arrêté avait rappelé et maintenu la défense d'écrire aux hérétiques. (*Ibidem*, p. 163.)

(1) *Epitheta honorifica et omnia in laudem hæreticorum deleantur.* Règles de l'Index de Clément VIII, qui reproduit ici une prescription antérieure.

(2) ..... « *si che non si voleva far novità, come sempre Monsignor mio illustrissimo ha consigliato e Lei ne ha ricordato nella prima et nella seconda lettera scrittami.* » — A l'appendice G, nous analyserons une

Par ces mots de conseil et de recommandation, il faut entendre une prohibition véritable, car Latini nous dit, dans une lettre à And. Maës, que Sirleto s'oppose à la publication des variantes aux textes sacrés que l'on voudrait tirer du Vatican (1), et nous avons cité, dans notre livre sur M.-A. Muret, les misérables excuses auxquelles ce même Maës et Lucas de Bruges durent s'abaisser auprès de Sirleto pour racheter la citation de variantes, qu'ils prenaient pourtant soin de condamner ou de noms d'hérétiques à qui ils n'empruntaient cependant que des assertions philologiques (2). Il est vrai que Sirleto ne crut pas qu'on dût interdire la publication des leçons qui ne toucheraient pas au sens, comme le voulait Franc. Torres, un des membres laborieux des commissions du Vatican (3); c'était s'arrêter en beau chemin.

Auprès de maîtres qui concevaient ainsi la sincérité de la discussion, toute indépendance, fût-ce en matière profane, semblait téméraire; les inno-

lettre curieuse de Bellarmino sur la mesure dans laquelle on est tenu de respecter la Vulgate.

(1) Lett. des Non. de déc. (c'est-à-dire du 3 décembre (1560) dans les *Latini Latinii Viterbiensis lucubrationes*, recueil posthume. Rome, 1659; le Ier volume comprend les lettres écrites par Latini pour les cardinaux dont il fut le secrétaire; il est peu intéressant. Le 2e, composé de lettres aux amis de Latini, l'est bien davantage.

(2) V. notre étude sur Muret, Paris, Thorin, 1881, p. 223-227.

(3) V. une lettre de Latini du 18 août (15 k. sept.) dans les *Lucubrationes*.

vations pédagogiques, une méthode nouvelle pour commenter le droit romain, l'introduction dans les universités d'un auteur qu'on n'y avait pas encore expliqué, l'union dans l'enseignement de la philosophie avec la rhétorique, tout devenait suspect; toute réforme dans le domaine de la pensée semblait trahir chez son auteur un esprit de révolte qui appelait un châtiment, ou un esprit d'imprudence qui requérait une admonestation charitable. Muret, le plus goûté des professeurs de l'Université de Rome, apprit à connaître, auprès de la commission cardinalice qui gouvernait les études, l'indulgence irritante de supérieurs pusillanimes qui pardonnent une idée généreuse à condition qu'on n'y revienne pas. Muret y revenait toujours, et c'est son honneur; mais, à chaque fois, ses protecteurs lui liaient doucement les mains (1). Nous avons émis, en écrivant sa biographie, la conjecture qu'ils ne désiraient pas fournir un emploi public à l'érudition théologique qu'il s'était permis d'acquérir tout seul : nous présenterons ici une autre conjecture qui nous semble fort plausible et qui confirme la première. Un certain Jean Rhétius, dans une lettre non datée à Sirleto, raconte qu'il a proposé des traductions du grec en latin à Muret, à J.-B. Gabius, à Fab. Benvoglienti; il voulait

(1) V. notre étude sur Muret, *passim*.

charger le premier du dernier tome de saint Athanase, le deuxième du commentaire de saint Cyrille d'Alexandrie sur les douze petits prophètes, le troisième du commentaire du même sur Ezéchiel ; il ajoute : « Ils m'ont donné quelque espoir, mais je vous prie, vous qui avez à bon droit beaucoup d'autorité sur eux, de stimuler encore leur ardeur, de les aider de vos conseils (1). » Je serais fort surpris que Muret n'eût pas suggéré la proposition que lui faisait Rhétius ; quoi qu'il en soit, bien qu'on ne possède pas la réponse de Sirleto, ne peut-on pas la deviner, quand on sait que Muret, qui eût tout au moins obéi avec joie, n'a jamais traduit ni commenté aucun Père de l'Eglise ?

Pendant qu'un homme qui avait donné pour gage de sa soumission l'apologie de la Saint-Barthélemy se sentait surveillé de si près dans les fonctions qu'on lui avait confiées et voyait repousser ses avances dès qu'il essayait d'en sortir, les défenseurs agréés de l'orthodoxie expiaient par de continuelles inquiétudes l'honneur d'avoir fait accepter leurs services. Une partie des savants dénonçait

(1) « Petii, cardinalis amplissime, ut in sermonem latinum traduceret M. Ant. Muretus ultimum tomum operum S. Athanasii, J.-B. Gabius S. Cyrillum Alexandrinum in duodecim prophetas minores et Fabius Benevolentius ejusdem commentarium in prophetam Ezechielem. Spem præbuere ; sed te rogo, cujus auctoritas apud istos valet plurimum, currentibus, quod dici solet, calcar adde, consilioque juva..... » Mss. 2023 Reg., p. 414.

l'autre. Le docte évêque Van Linden signalait des passages hérétiques ou malsonnants qui avaient échappé à la censure dans des ouvrages contemporains, et demandait qu'on usât d'une plus grande vigilance à l'avenir ; il rappelait qu'il avait indiqué des erreurs de foi dans Osorio, dans Alb. Pighius, dans Paolo Giovio. Le jésuite Franc. Torres dénonce Maës ; et Latini, bien qu'il essaie de rassurer ce dernier sans lui cacher que Sirleto est prévenu, bien qu'il joue sur le nom de *Torres* (en latin, « tison »), ne dissimule pas la crainte que lui inspire le dénonciateur : « A supposer, » dit-il, « que ce tison ne me consume pas, je n'espère guère ne point garder la marque de quelque brûlure (1). » Comme si la délation dût passer dans les mœurs des classes cultivées, elle fournissait des thèmes académiques : Franc.-Ant. Doni, dans sa *Zucca*, s'amusait à composer deux modèles d'avertissement comminatoire à un hérétique (2).

Que n'allait-on pas chercher pour incriminer les intentions des défenseurs attitrés de l'orthodoxie? Dans le manuscrit 3455 du fonds Vatican se trouvent, à partir de la page 263, plusieurs critiques

(1) Lettre du 26 mars (7 k. apr.) 1554 dans les *Lucubrationes*. V. aussi celle du 18 août (15 K. sept.), *ibid.*

(2) V., dans la subdivision qu'il intitule *Frutti*, au nº 52, 3e partie, le morceau qui commence par les mots *S'il vostro figliuolo maligno*, et le suivant.

de divers ouvrages que le cardinal Gab. Paleotti avait commandés à Sigone pour l'usage des écoles, c'est-à-dire de son *Histoire ecclésiastique*, de son *De republica Hebræorum*, de son édition de Sulpice Sévère; puis viennent des réponses de Sigone et des répliques des censeurs, qui forment une vive et intéressante polémique où Sigone n'est pas seul à se montrer versé dans les littératures antiques. Mais à lire ces critiques, où le mot *falsa* revient à chaque pas, où le mot *absurda* est même une fois prononcé, on croirait qu'elles démasquent quelque sacramentaire perfide qui a juré de ruiner la religion sous couleur de la défendre. Sur quelques points, Sigone avait manifestement contrevenu aux préceptes méticuleux de la cour de Rome; je ne sais pas si, comme on l'en accuse, il doutait réellement que l'Apocalypse fût de saint Jean, s'il rejetait l'authenticité du livre des Machabées; mais, quoi qu'il en dise, il n'avait pas, dans l'infaillibilité de la Vulgate, la foi que ses chefs réclament, et il consultait librement, ou, comme s'expriment les censeurs, il mendiait les témoignages des écrivains juifs, talmudistes ou historiens. Néanmoins, en admettant qu'il se soit quelquefois rencontré avec des opinions hérétiques et qu'il ait mérité le reproche du critique qui l'accuse de ne posséder que les lettres humaines (il va jusqu'à prétendre que Sigone paraît ne pas avoir lu l'Ecriture), quels étran-

ges griefs on articule contre lui ! M. Giov. Franciosi (1), qui nous apprend que Sigone était si zélé pour la composition de son *Histoire ecclésiastique*, qu'il en perdait le sommeil, le loue d'y faire naître habilement du récit une démonstration tacite de la vérité de la foi : le censeur en juge autrement; il voudrait des affirmations hautaines, des attaques directes contre les protestants : « Sigone a dit, » s'écrie-t-il avec indignation, « qu'il valait encore mieux être hérétique que d'accuser un hérétique avec de méchants desseins (2). » Il en veut particulièrement à Sigone pour les opinions politiques qu'il lui prête; il l'accuse d'être républicain ! et quand Sigone répond qu'Aristote préfère la république à la monarchie, le censeur riposte par l'opinion d'autres écrivains anciens qui auraient dû le redresser; il lui dit que sa doctrine est celle dont Buchanan se sert pour soulever l'Ecosse, que les peuples ne sont jamais plus heureux ni plus libres que sous les rois, que Sigone confond avec les tyrans. Il le blâme de compter David parmi les rois qui ont gouverné d'après leur bon plaisir, tandis qu'il a régné d'après les préceptes de la Loi. Nous ne deman-

(1) V. son opuscule sur la vie et les ouvrages de Sigone. Modène, 1872.

(2) « *Minus ait hæreticum esse quam hæreticum non bono animo accusare.* »

derons pas au critique sur quel verset de la Bible David réglait ses rapports avec Uri et Bethsabée ; mais pour ériger Sigone en complice des *covenantaires* d'Ecosse, en destructeur des trônes, il fallait bien de l'imagination ; de même pour insinuer à deux reprises qu'il semblait approuver le libertinage.

Mais ces critiques méchantes reçurent-elles une sanction ? Je ne le pense pas, puisqu'on s'y plaint que Sigone ne marque pas de repentir, et qu'on prie l'autorité ecclésiastique de prononcer ; d'ailleurs M. Franciosi dit que Lorenzo Maffei, chargé officiellement de revoir le *De republica Hebræorum*, n'y trouva d'autres erreurs saillantes à reprendre que l'interprétation défectueuse d'un psaume et l'emplacement inexact assigné à l'autel dans le temple. Mais la manière dont sont présentés les griefs articulés contre Sigone, la peine que celui-ci prend de répondre, prouvent que ces critiques n'émanaient pas du premier venu, et qu'elles n'avaient point paru méprisables. De plus, quand l'esprit d'inquisition règne et que la dénonciation est en honneur, les verdicts favorables ne rassurent qu'à demi : une sentence d'absolution n'est jamais définitive. Après que les reviseurs de l'*Histoire de Bologne* par le même Sigone eurent donné leur approbation, la malignité de certains Bolonais obtint du pape un sursis à la publication de l'ou-

vrage (1). Il aurait fallu un singulier flegme pour dédaigner une dénonciation, quand un cardinal influent, Morone, avait été emprisonné un instant sur une accusation d'hérésie qui, déclarée fausse par l'incorruptible Mich. Ghisleri, ne lui en ferma pas moins à tout jamais le chemin au souverain pontificat. Comment se rassurer dans une ville où l'on allait quelquefois en prison pour le simple fait d'être l'ami d'un accusé (2), dans une ville où l'homme qui, avec Bellarmino, fut le défenseur le plus outré de la suprématie des papes, Baronio, devait subir les mêmes contretemps que Sigone? En effet, quand Baronio eut terminé les annotations que Sixte-Quint lui avait demandées pour le *Martyrologe*, il vit, malgré l'approbation donnée à l'ouvrage par Van Linden, à qui le pape en avait confié l'examen, malgré l'approbation que le Maître du Sacré Palais avait donnée de son côté, les portes de l'imprimerie se fermer devant lui par l'effet d'une cabale. Il fallut l'intervention du cardinal bibliothécaire,

(1) Lettre de Sigone du 12 déc. 1570, p. 70 du livre précité de M. Franciosi.

(2) Les amis de Morone avaient été emprisonnés avec lui. (*Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, 6e vol., p. 587.) — V. aussi la note 1 de la p. 136 de l'opusc. de G. Marini, cité ci-dessus, p. 15, sur l'emprisonnement du professeur Franc. Genesius. — V. enfin une lettre à Sirleto, p. 56 du ms. 6792 Vat.

Ant. Caraffa, pour qu'on reprît l'impression (1).

Mais supposons un auteur sûr de désarmer la malveillance par la pureté irréprochable de sa doctrine ou par l'offre de souscrire à toutes les corrections : il est hors de danger, mais non d'ennui. Il va connaître les lenteurs, les contradictions administratives ; il ne descendra pas dans les cachots de l'Inquisition, mais il passera par les bureaux de l'Index. A lui non plus la patience ne sera pas inutile, car la Congrégation ne se hâte qu'à bon escient ; il arrive qu'elle laisse solliciter comme une faveur l'indication des fautes qu'elle relève dans un ouvrage ; car si l'on doit reprocher aux tribunaux romains de frapper sans pitié et quelquefois sans discernement, on a tort de croire que d'ordinaire ils frappent avec précipitation ; c'est moins la suppression des formes judiciaires qui les rend si redoutables que le rigorisme implacable de juges consciencieux mais prévenus. Puis les Congrégations de l'Index et de l'Inquisition, si nombreux, si laborieux qu'en soient les membres, succombent sous un écrasant fardeau. Quand on prétend citer à sa barre tous les écrits sans exception qu'enfante un siècle où pour cent motifs la tentation d'écrire est plus forte que dans aucun des siècles précé-

(1) V. une lettre de Baronio à Van Linden (1586), à la p. 173 du 1er volume des *Epistolæ et Opuscula Baronii.*

dents, on assume une tâche énorme. Aussi l'auteur qui soumettait un manuscrit à l'autorité ecclésiastique devenait un solliciteur qui attendait son tour. Nous avons parlé des chicanes qu'on fit à Sigone pour son *Histoire ecclésiastique* : il fallut que les *Quarante* de Bologne et, à leur requête, le cardinal archevêque Gab. Paleotti pressassent Sirleto d'en hâter l'examen (1). L'abbé Alessandro Archirota, de l'ordre du Monte-Oliveto, écrit de Naples à Sirleto qu'un sien ouvrage, vu et contresigné par monsignor Pirrotano, qu'il qualifie de *regente*, est depuis quinze mois entre les mains du Maître du Sacré Palais; que celui-ci, qui doit le revoir, n'en a pas encore lu une feuille et s'excuse tantôt sur ses occupations, tantôt sur ses indispositions; que lui, Archirota, a payé son imprimeur depuis quinze mois; il prie donc le cardinal de faire parler au Maître du Sacré Palais pour qu'il en examine quelques feuillets avant Pâques, afin que l'impression puisse se commencer; sinon l'imprimeur entreprendra un autre travail et l'auteur en sera pour ses peines et son argent (2). Sirleto parla, et quelques feuilles furent mises sous presse; mais le pape changea le Maître du Palais apostolique, et l'abbé dut écrire derechef au cardinal pour que le nouveau titulaire expédiât

(1) Lettres en date des 2 et 23 févr. 1572, p. 214 du mss. 6191 Vat., 1re partie.

(2) Lettre du 26 mars 1583 dans le mss. 6195 Vat., I, p. 96.

la lecture de l'ouvrage, afin d'ôter toute excuse à l'imprimeur (1). Pour obtenir la simple permission de réimprimer un ouvrage qui avait paru avec les approbations régulières, il ne fallait pas moins attendre ni moins solliciter : un professeur qui avait brillamment enseigné pendant quarante ans le droit pontifical à Coïmbre, et qui, prié de publier son cours, avait dans cette vue abandonné des honoraires de mille ducats et une indemnité annuelle de soixante écus d'or, recourt à Sirleto pour qu'on cesse de lui faire attendre l'autorisation de rééditer un livre dont la première édition avait reçu l'approbation des inquisiteurs d'Espagne et de Portugal (2). Un archevêque avertit Sirleto qu'il attend toujours la licence promise par le pape de publier un ouvrage qui, ayant dû paraître d'abord à Rome, puis à Venise, puis définitivement à Rome, avait été examiné trois fois, et la dernière fois par Sirleto lui-même; c'était cet archevêque qui se chargeait de le publier; l'ouvrage avait plu au pape, et pourtant la licence n'arrivait pas (3).

Quand les malheureux auteurs avaient fait le siège des bureaux locaux, restait celui des bureaux centraux auxquels tout aboutissait, je veux dire de la Congrégation de l'Index : pour

(1) Lettre du 2 juill. de la même année, *ibid.*, p. 223.
(2) Ms. 2023 Reg., p. 240.
(3) V. ms. 6193 Vat., I, p. 219.

ces sortes d'affaires les Inquisiteurs locaux dépendaient de cette Congrégation et non du Saint-Office (1). S'il était permis de s'égayer quand on traite de l'Inquisition, il faudrait décrire ici les petits désagréments de la fonction d'inquisiteur local, car ces désagréments retombaient sur la tête des écrivains. L'inquisiteur local, placé entre les auteurs et la Congrégation suprême, était responsable vis-à-vis de tous : vis-à-vis des premiers qui accumulaient sur sa table des in-folio hérissés de citations où il devait contrôler tous les passages allégués, examiner toutes les propositions, scruter toutes les intentions, et qui, chacun pour son compte, réclamaient la préférence du premier examen ; vis-à-vis de la seconde, qui tantôt ne lui répondait pas et tantôt lui donnait tort. Lui-même était parfois compromis par des agents trop zélés ; un auteur, Thomaso Thomaï, se plaint dans une lettre véhémente, d'une flétrissure publique qui vient d'être attachée à son *Histoire de Ravenne* que l'inquisiteur et l'évêque de Pesaro avaient approuvée (2) ; or une lettre antérieure de quelques jours et signée d'un ex-gouverneur de la Romagne nous explique ce qui s'était passé (3) : après l'approbation donnée par les autorités précitées, l'inquisiteur

(1) V. ms. 6192 Vat., II, p. 640.
(2) Lettre datée de Ravenne, 4 mai 1575 (ms. 6192 Vat., I, 279).
(3) *Ibid.*, p. 286.

de Ravenne, découvrant dans l'ouvrage certaines choses ajoutées contre l'intention de l'auteur et contre l'esprit du livre, avait ordonné à un prédicateur de commander, du haut de la chaire, à tout détenteur de l'ouvrage d'apporter son exemplaire. (On voulait sans doute coller, suivant l'usage, une bande de papier sur ces additions réprouvées). Mais le prédicateur ne s'est-il pas avisé, dit-on, d'ajouter de son propre mouvement que c'était pour qu'on extirpât l'ivraie d'hérésie qui s'y trouvait? L'ex-gouverneur prie en conséquence le cardinal de s'employer afin que le prédicateur reçoive l'ordre de mieux s'expliquer dans la même chaire, car Sirleto peut voir combien les paroles susdites sont infamantes pour un gentilhomme universellement réputé bon catholique. D'autres fois l'inquisiteur local se voyait obligé, mission délicate, d'expliquer à ses supérieurs qu'ils avaient commis un quiproquo; ainsi Fra Marco, inquisiteur de Venise, expose respectueusement que le correcteur romain, *personne très docte et zélée*, rencontrant dans un livre le nom de P. P. Vergerio a cru qu'il s'agissait de l'hérétique célèbre, alors que l'auteur parlait d'un homonyme de la même famille mais plus ancien qui avait composé un ouvrage fort édifiant (1). Il arrivait aussi que Rome

(1) Lettre à Sirleto du 24 mai 1577, ms. 6192 Vat., II, 640.

expédiât l'ordre d'interdire un livre sans expliquer ses motifs ; grand embarras des inquisiteurs, qui ne savaient que répondre aux questions du public. Un d'eux, pour se mettre en règle avec une prohibition de ce genre, a interdit la vente de deux exemplaires des *Horologi greci* ; un caloyer de l'ordre de Saint-Basile est venu lui en demander poliment d'ailleurs (*civilmente però*) le motif ; l'inquisiteur a excipé de ses ordres, mais, sur l'insistance du caloyer, a promis d'en écrire à Rome ; il prie donc Sirleto, à la date du 21 mai 1575, de vouloir bien désigner les erreurs contenues dans l'ouvrage (1). Le 11 juin, le patriarche de Venise rappelle à Sirleto qu'avant de partir de Rome il a exprimé le même désir et qu'il attend toujours une réponse (2).

Encore l'inquisiteur se débarrassait-il assez facilement des auteurs et des curieux ; mais il se tirait d'affaire à moins bon compte quand les universités ou les gouvernements s'en mêlaient. Un des effets des prohibitions sévères de l'Index était de gêner maîtres et élèves dans le choix des livres scolaires. On avait bien rédigé, sur la demande de l'Empereur, une liste des ouvrages admis à cet usage (3), mais ces ouvrages, peu nombreux, ne

(1) Ms. 6192 Vat., I, 302.

(2) *Ibid.*, p. 314.

(3) Cette liste forme la seconde partie du catalogue intitulé : *Ca-*

suffisaient pas. On reconnaissait même, bien qu'on désirât fort abolir le renom des écrivains hétérodoxes, qu'on ne pouvait se passer absolument d'eux; on tolérait donc certains de leurs livres, sauf à les défigurer au préalable et à en effacer leurs noms. Mais il fallait le temps de s'entendre sur la manière de les retoucher, et le monde universitaire s'impatientait. Fra Massimiano de Crémone, inquisiteur de Padoue, informe Sirleto que l'importunité de beaucoup de personnes (*l'importunità di molti*) l'a poussé à corriger la chronique de Curion, qui ne méritait point cet honneur à cause de ses impiétés et d'une partialité pour les empereurs contre les papes qui va jusqu'au mensonge; il apprend avec plaisir qu'Onofrio Panvinio vient de la corriger aussi; mais il voudrait savoir si on peut permettre la lecture de l'ouvrage avec l'expurgation faite à Padoue; même question pour l'expurgation des ouvrages médicaux d'autres hérétiques ou suspects, dont l'université de Padoue avait été chargée et qui était presque finie quand Mercuriale a rapporté que le cardinal Paleotti avait présenté à Rome ces livres tout corrigés; même question pour l'édition des *Adages* d'Erasme,

talogus librorum reprobatorum et prælegendorum ex judicio Academiæ Lovaniensis, cum edicto Cæsareæ Majestatis evulgatus. Valentiæ, typis Joannis Mey Flandri MDLI. Mandato Dominorum de consilio Sanctæ Generalis Inquisitionis.

revue et augmentée par l'Université de Paris; Fra Massimiano est heureux de voir que Padoue n'est pas seule à épurer ces ouvrages; il veut seulement pouvoir répondre aux demandes de ceux qui *l'obsèdent par trop*, *car professeurs et étudiants l'importunent à l'excès, et parmi tous les serviteurs du saint Office, il ne croit pas qu'un seul éprouve les ennuis que lui donne cette affaire* (1). Sur ce dernier point Fra Massimiano se trompe: partout où la vie intellectuelle garde quelque activité, ses collègues en pourraient dire autant. A Bologne, les réclamations, ou du moins les questions pressantes de l'Université, montent jusqu'au cardinal-archevêque: Gab. Paleotti, demandant à Sirleto si Rome a pris une résolution sur certains livres, ajoute: « A toute heure, nous sommes ennuyés par les étudiants et les professeurs au sujet de ces livres qui sont d'un si grand usage dans les Ecoles (2). » A Venise, c'est la République elle-même, la pieuse, mais indépendante Seigneurie, qui voit d'un mauvais œil l'histoire de sa nation par Giustiniani, après une première épuration opérée par l'inquisiteur local, passer une seconde fois sous les ciseaux; Fra Marco, le premier correcteur avoue à Sirleto qu'il a déjà écrit si souvent

(1) Ms. 6192 Vat., I, p. 114, lettre du 8 oct. 1574.
(2) Ms. 6191 Vat., II, p. 532, lettre du 23 sept. 1573.

à Rome à ce sujet (1) qu'il craint de lasser; pourtant les Vénitiens le tourmentent, et il ne peut obtenir de ses supérieurs une réponse péremptoire. Un instant il a poussé un soupir de soulagement parce que ceux-ci avaient fait entendre qu'il vaudrait mieux que la réimpression de l'ouvrage s'accomplît à Rome, mais ils ne concluent pas : il sollicite une décision (2).

Mais pour les auteurs, dira-t-on, la nécessité de ces rebutantes négociations ne revenait que de loin en loin, quand ils avaient terminé un livre ; pendant la période de recherches et de rédaction, point d'escaliers d'inquisiteurs à gravir, point de suppliques à rédiger. — Erreur ! sauf de rares exceptions, les écrivains que l'Eglise employait étaient surveillés, comme tous les autres, dans leurs lectures. Jamais Rome n'est allée jusqu'à décréter, comme Philippe II, la peine de mort contre les lecteurs de livres défendus (3) ; mais une bulle du pape du 6 janvier 1559 interdit ces livres même aux prélats, aux légats, aux cardinaux, aux rois et à l'empereur (4). A la vérité une telle pro-

(1) Une de ces lettres antérieures est celle qui nous a fourni le quiproquo sur le nom de P. P. Vergerio. Nous la citerons encore à une autre occasion.

(2) Lettre du 4 juillet 1578, ms. 6193 Vat., I, p. 143.

(3) Ordonnance du 7 sept. 1558, p. 470 du 1er volume de la traduction de Llorente, *op. cit.*, par Pellier.

(4) *Ibid.*, p. 471.

hibition n'a pu être strictement observée (1); pour réfuter les hérétiques il fallait bien les lire; de là quelques dérogations permises; mais pour profiter des exceptions, il fallait une demande en règle, et l'autorisation, quelquefois simplement provisoire, était toujours révocable. Paul IV retira même en 1558 toutes les permissions de garder et de lire les livres hérétiques ou soupçonnés d'hérésie (*seu de hæresi suspectos*) accordées à quelque personne que ce fût (*quibusvis personis hactenus concessas*) (2).

Parmi les correspondants de Sirleto qui sollicitèrent cette permission, on rencontre les plus marquants des érudits, Arias Montano, Sigone, Baronio. Le premier, en demandant l'autorisation de lire le Talmud, appuie cette requête sur la haine de la chevalerie espagnole contre les juifs et les Maures; pour être admis dans cet ordre, il faut être noble et net de sang maure ou juif, et c'est, dit Montano, le titre convenable pour être autorisé à se servir de pareils livres (3). Des requêtes de Sigone et de

(1) A la mort de Sirleto, on trouva dans sa bibliothèque trente-neuf ouvrages défendus les uns absolument, les autres jusqu'à correction (V. l'expertise d'Alf. Chacon, ms. 2023 Reg., p. 85). Toutefois, le hasard seul avait probablement sauvé ces volumes, puisqu'une lettre de Pigafetta, un des pourvoyeurs de livres de Sirleto, montre que le cardinal faisait mauvais accueil aux ouvrages de ce genre, quand on lui en envoyait (ms. 6191 Vat., II, p. 353).

(2) Zaccaria (F. N.), *Stor. polem. della prohib. dei libri*, p. 146, note 2.

(3) Lettre sans date à Sirleto, ms. 2023 Reg., p. 25. Montano fait

Baronio, il semble résulter que l'autorité se chargeait quelquefois de fournir les livres prohibés à ceux à qui elle en permettait l'usage; car Sigone, après avoir chargé le secrétaire de Sirleto de remercier le cardinal d'un jugement bienveillant sur un de ses ouvrages d'histoire, fait observer qu'il dispose de peu de livres, et ajoute : « Tout le monde me dit que je ne ferai rien de bon sans voir les *Centuries* (1). C'est possible; mais les *Centuries* sont excommuniées, et je ne saurais comment me les procurer; puis je ne tiens pas à dépenser le peu que j'ai en livres hérétiques. Je vous écris ceci pour que vous en touchiez un mot à Monseigneur Illustrissime (2); » et Baronio prie Sirleto d'obtenir que le cardinal de Pise, grand inquisiteur, non seulement lui permette de lire ce même ouvrage, mais le lui prête (3). Quant aux simples

une demande semblable le 20 fév. 1574, ms. 6192 Vat., p. 23, et dit qu'il se propose de noter dans le Talmud les passages qui lui paraîtraient devoir être expurgés, et de soumettre ces remarques à l'autorité romaine.

(1) L'histoire ecclésiastique composée par Flach Francowitz (en latin Flavius Illyricus), et désignée sous le nom de *Centuries de Magdebourg*. Sirleto aida Caselli da Rossano à y répondre (Biographie manuscrite de Sirleto, à la bibliothèque Barberini, sous le n° LII, 36). C'est pour répondre à ces mêmes *Centuries* que Baronio composa ses *Annales*.

(2) Lettre datée de Bologne, 20 mars 1579, ms. 2023 Reg., p. 320.

(3) « *La prego si degni operar coll Ill*^{mo} *e R*^{mo} *Card. di Pisa di farmi dar licentia di posser* (sic) *tenere e leggere le Centurie e che me siano*

amateurs de théologie, on se montrait beaucoup plus difficile, pour ne pas dire inexorable : Sirleto ne voulut jamais laisser lire à Muret l'exemplaire de Zozime, abréviateur d'Eunape et adversaire acharné des empereurs chrétiens, que possédait la Vaticane. Il est vrai que Muret ne se tint pas pour battu et fit chercher par de Thou un autre exemplaire (1). Mais de grands seigneurs mêmes n'auraient pas pris si aisément le parti de se passer de la permission : le prince de Bisignano en Calabre en demandait une comme le plus humble des érudits, pour son neveu le marquis della Valle, et, comme on ne se pressait guère de la lui accorder, il réitérait sa demande dix-neuf mois après (2). On savait, en effet, que la prudente Inquisition ne s'en rapportait pas à l'obéissance des savants et qu'elle inspectait les bibliothèques publiques et particulières. Arias Montano, dans sa Préface pour l'Index publié à Anvers en 1571 par l'ordre de Philippe II, mentionne des perquisitions de ce genre, et une ordonnance romaine de 1602 confère aux Inqui-

dall' instesso (sic) *imprestate.* » Lettre du 16 mai 1577, ms. 6192 Vat., II, p. 634.

(1) V. les *Mémoires* de J.-A. de Thou, liv. I et III. — Dans mon étude sur Muret, j'avais dit, p. 231, d'après le *Patiniana*, que c'était un exemplaire d'Eunape lui-même qu'on lui avait refusé; la rectification a été faite par M. P. de Nolhac, dans la *Revue critique*.

(2) Lettres à Sirleto du 20 mars 1583 et du 14 oct. 1584, ms. 6195 Vat., I, p. 88, II, p. 634.

siteurs le droit de se faire remettre les catalogues des bibliothèques privées (1); et comme il était interdit non seulement d'acheter mais de garder les ouvrages proscrits, les savants qui venaient à lire dans un Index la mention de quelques-uns des livres qu'ils possédaient, se hâtaient de solliciter une dispense (2). L'autorisation octroyée, on inquiétait encore quelquefois le savant qui en avait usé : cela arriva pour un auteur à qui l'on fit attendre la licence d'imprimer, notamment parce que, dans son livre, il reproduisait mot pour mot des passages de la compilation bibliographique du protestant Conrad Gesner ; or cet auteur avait lu avec permission des cardinaux et Inquisiteurs, non pas même l'ouvrage de Gesner, mais l'abrégé qu'en avait fait Sosias Simler, et s'il se trouvait dans son livre des passages de Gesner, c'était que celui-ci et ses abréviateurs puisaient aux mêmes sources antiques (3).

Enfin les communications littéraires, même entre catholiques, n'allaient pas sans difficulté. Les muletiers, qui faisaient le service du roulage, ne se bornaient pas toujours à exiger des expédi-

(1) Ms. 2532 du fonds Ottoboni, à la biblioth. du Vatican, p. 155 *tergo*.

(2) V. des lettres à cet effet adressées à Sirleto, dans le ms. 6191 Vat., I, p. 195, 240; II, p. 528.

(3) Lettre du 31 mars 1581, ms. 6194 Vat., I, p. 31.

teurs de livres une permission préalable signée des autorités ecclésiastiques; un prélat dévoué au Saint Siège, Van der Bæken (Læv. Torrentius), le pieux panégyriste de l'assassin de Guillaume le Taciturne(1), ne savait trop comment s'y prendre pour envoyer des livres à Fulv. Orsini : « Le mal, » disait-il, « est que nous avons peu de facilité pour expédier des livres en Italie, *surtout à Rome*, parce que les marchands ne veulent pas les mettre parmi leurs marchandises par crainte du sacré Palais; et la voie de la poste coûte trop (2). »

Il convient toutefois de prévenir une objection spécieuse : oui, dira-t-on, ces gênes multiples paralyseraient des écrivains imbus des opinions de nos jours; mais ces érudits, que vous nous dépeignez pleins de zèle et d'abnégation, devaient les accepter sans murmures, et un joug ne pèse guère quand on le porte de bon cœur. — J'avoue que dans des lettres adressées aux commissaires de l'Index nombre d'auteurs remercient les censeurs qui viennent d'expurger leur ouvrage ou les sollicitent de le corriger, témoin le célèbre Franc. Panigarola, qui priait, *pour l'amour de Dieu*, qu'on fît examiner un de ses livres, de peur de nuire aux lecteurs en voulant leur être utile. Mais, à

(1) V. la pièce *In Laudem Baltasaris Gerardi, fortissimi tyrannicidæ*, dans les *Poemata sacra* de Lævinus Torrentius.

(2) Lettre à Orsini du 14 nov. 1573, ms. 4105 Vat., p. 52.

supposer que la prudence ou la joie d'obtenir enfin une approbation longtemps attendue, n'ait pas, après l'incontestable piété des signataires, quelque part à cette déférence, plusieurs savants dans l'intimité épanchaient, tout en se soumettant, des plaintes amères. Laissons, si l'on veut, Muret, qui confiait à des oreilles sûres son dédain pour ceux qui expurgeaient les *Adages* d'Erasme (1), sa pitié pour les condamnés tels que Scipion Tetti, de Naples, *homme universel* à son gré, pour le généreux Paleari brûlé à cause de *son indiscrète ingénuité sur les matières de religion*, et même pour un écrivain méchant et licencieux qui avait mérité, sinon la corde, du moins le mépris, Nicolò Franco de Bénévent; Muret enfin, dont un ami nous a conservé ces paroles : « *Nous ne savons que deviennent les gens ici ; je suis ébahi quand je me lève, qu'on me vient dire : un tel ne se trouve plus, et si l'on n'en oserait parler* (2). » Ne rappelons pas l'embarras que tout à l'heure Van der Bæken exprimait discrètement à Orsini; mais écoutons un homme qui, lui non plus, ne pèche pas par excès de tendresse pour l'indépendance en matière de religion, puisque, dans une invective rythmée écrite quelques mois après le supplice de Paleari,

(1) P. 87-88 du 2e *Scaligerana*, édit. de 1668.
(2) De Thou, *Mémoires*, liv. Ier.

il lui reproche comme une apostasie d'avoir effacé de son prénom Antonio la lettre T et trahi ainsi sa haine contre la Croix que cette lettre figure (1). Voici comment il ressentait l'ordre de pratiquer, dans les éditions des Pères, la méthode peu fidèle que nous avons fait pressentir à propos de l'infaillibilité attribuée à la Vulgate et sur laquelle nous reviendrons. « J'imagine, » écrit-il à André Maës, « que vous vous attendez à des merveilles sur saint Cyprien; détrompez-vous; j'ai travaillé avec soin et en toute loyauté, *summa fide;* j'ai rétabli beaucoup de passages et retrouvé presque un volume de lettres (2); mais je ne puis me déclarer content, car par l'effet, faut-il dire du caprice ou de la prudence de certains? beaucoup de choses ont été, contre l'autorité des manuscrits, conservées, ajoutées même, surtout changées (du moins pour les citations de l'Ecriture), afin qu'on s'écartât aussi peu que possible de la Vulgate. C'est pourquoi je n'ai même pas voulu que Manuce, en l'imprimant fît une mention quelconque de mon nom; car jamais je ne partagerai l'opinion fort répandue

(1) V. sa lettre du 31 juillet (II kal. Jun.) 1571 et les vers qui y sont joints.

(2) V., sur cette découverte, ses remarques sur saint Cyprien, tirées de ses papiers après sa mort, et publiées avec des notes manuscrites sur des auteurs tant sacrés que profanes, sous le titre de *Bibliotheca sacra et profana.* On y verra que les supérieurs de Latini interdirent la publication de trois des lettres découvertes par lui.

que c'est une peccadille de cacher la vérité ou de changer une simple lettre. » Il avait, dit-il, préparé des annotations pour illustrer le texte. « Mais je me suis fait grâce de cette peine, pour ne point compromettre ma loyauté avec la méticuleuse prudence de qui que ce soit. J'ai donc appris à mes dépens que c'était folie d'user sa vie dans des travaux où il faut complaire à autrui. Aussi vais-je revenir à la littérature grecque (1). » Latini n'en était ni à son premier mécontentement, ni à sa première plainte. Veut-on savoir comment il avait accueilli le terrible Index de 1559 où, parmi quelques dispositions exorbitantes, Paul IV mettait en interdit soixante et une imprimeries et défendait de lire tout ouvrage qui en sortirait dorénavant, quelle qu'en fût la matière? Dans une lettre au même Maës, après lui avoir communiqué quelques nouvelles littéraires, il s'interrompait : « Mais à pro-

(1) « Verum tamen mihi fieri satis non potest, quando quorumdam hominum libidine non sat scio an prudentia commissum est ut contra scriptorum codicum fidem nonnulla retenta sint, aliqua etiam addita, plurima vero (quod tamen ad Scripturarum citata passim testimonia pertinet) immutata..... Ab eo labore supersedi ne fidem meam cujusquam meticulosa prudentia vel levissima infirmare posset. Quare meo periculo didici stultum esse in iis studiis ætatem terere in quibus necesse sit alieno stomacho satisfacere..... » Lettre du 13 mars (III *idus mart.*) 1562, dans les *Lucubrationes* de Latini. — Je m'étonne que, même un demi-siècle après la mort de Latini (les *Lucubrationes* parurent en 1659), Rome ait permis la publication de cette lettre et de quelques autres du même auteur.

pos, dans quel coin du monde vivez-vous ? Si c'est dans un pays habité, n'avez-vous rien appris du péril qui menace tous les livres? ou bien à quoi rêvez-vous, de vouloir publier de nouveaux ouvrages, à l'heure où on nous interdit presque tous les ouvrages existants? Ou je me trompe, ou parmi nous on ne trouvera de longtemps personne qui ose écrire autre chose que sa correspondance. Il vient de paraître un Index des livres qu'on nous défend sous peine d'anathème : il y en a tant qu'on nous en laisse bien peu, surtout de ceux qui ont été imprimés en Allemagne. Aussi je crois que vous ne devez plus songer à une traduction de Démosthène et aux variantes de la Bible. Faerno (1) ne fait depuis quelques jours qu'émonder et élaguer sa bibliothèque : moi, je compte m'y mettre demain, si je le puis, pour ne rien avoir chez moi qui ne soit permis. Ce naufrage, cet incendie de livres détournera chez vous aussi, je pense, bien des gens d'écrire, et servira de leçon aux imprimeurs pour qu'ils n'acceptent pas tout ouvrage indistinctement. Pour l'amour de moi et de vous-même, regardez vos armoires à livres sans les ouvrir, et prenez garde que les fentes n'en laissent rien transpirer jusqu'à vous (2). »

(1) Homme aimable, érudit et poète latin, neveu de Pie IV. On voit qu'une illustre parenté ne dispensait pas de l'obéissance.

(2) « ..... Quid tibi tandem venit in mentem ut quo maxime tem-

Cette lettre nous en apprend beaucoup sur les sentiments secrets des savants les plus dévoués. Ajoutons que cette fois le mécontentement avait été si général que le pape publia bientôt un arrêt qui adoucissait les dispositions les plus outrées de son Index et retirait l'interdit précité sur les soixante et une imprimeries. Toutefois la satisfaction accordée aux érudits était bien légère, et chaque nouvel Index menaçait les bibliothèques d'un nouveau danger. L'Espagnol Bartolomeo de Valverde, chapelain de Philippe II, qui collabora aux travaux scientifiques du Vatican, demande en 1584 à Sirleto le renouvellement de l'autorisation, dont il a joui en Allemagne, de lire et garder les livres prohibés ; il justifie sa demande par des considérations significatives sur le corps des censeurs et sur le sort des livres soumis à leur examen ; il a

pore omnibus pæne libris qui adhuc sunt editi, nobis interdicitur, etiam novos publicare cures? Nemo apud nos, ut ego quidem sentio, multis annis reperietur, qui scribere aliquid audeat, nisi si quid inter absentes agendum erit. Prodiit nuper index librorum quos sub anathematis pœna habere prohibemur : ii vero tot sunt ut paucissimi nobis relinquantur, præsertim eorum qui in Germania sunt excusi..... » 7 janv. (VII *id. Jan.*) 1559. — Malgré des accès d'intolérance, Latini avait un noble caractère : non seulement la maladie et la vieillesse, qui le clouèrent presque continuellement dans son lit, n'amortirent point son ardeur au travail, mais il gardait sa dignité avec des prélats qui prétendaient tour à tour le traiter comme un ami et comme un inférieur (V. ses lettres du 24 fév. (VI kal. mart.) 1573 et du 25 août (VIII kal. sept.) 1578, dans ses *Lucubrationes*.

appris, dit-il, par des personnes dignes de foi, que parmi les hommes qui préparent la rédaction d'un nouvel Index il s'en trouve de si sévères, de si excessifs qu'en condamnant des ouvrages qu'ils n'ont jamais touchés (*quos nunquam attigerunt*), *ils semblent moins en vouloir à ces livres qu'à ceux qui les étudient ; si donc on ne prend les devants, c'est fait des travaux de plusieurs saints, et, perte lamentable, de tous les commentaires des Juifs ; car le pape, ne pouvant tout voir* par lui-même, s'en remet à des examinateurs *dont la plupart sont des hommes de rien, qui ne savent pas un mot de grec ni d'hébreu, qui n'ont ni jugement ni talent* ; *le pis est qu'ils ne reçoivent point d'honoraires pour lire d'innombrables volumes, de sorte qu'afin de se faire valoir et de se décharger d'un labeur qui leur répugne, ils prennent un parti facile et qui leur donne un air de profondeur ; ils déclarent qu'il faut les supprimer. Or, dans leur omnipotence et leur arbitraire, ils ont choisi pour lui donner un prochain assaut la bibliothèque de Valverde,* qui entend déjà leurs menaces et conjure Sirleto de la sauver (1).

(1) « Eorum vero quibus hæc cura mandatur, plerique omnes οὐδέν εἰσι, nam græcarum et hebraïcarum litterarum sunt prorsus imperiti, nec ullo judicio aut artibus instructi ; accedit, quod caput est, nullo istos salario aut præmio ad perlegendos libros innumerabiles adduci ; itaque ut nomen sibi parent et labore illo quem ingratissime sustinent leventur, quod facilius est et alicujus excellentis sapientiæ indicium præ se fert, dicunt abolendos. Hi quum in

Méditons ce langage; celui qui le tient n'est pas un pamphlétaire protestant, dénonçant à un public avide de scandale l'inintelligente tyrannie des papistes : c'est un catholique espagnol, employé dans les commissions du Vatican, qui demande une grâce à un cardinal, et ce cardinal est l'âme de la Congrégation de l'Index. Le signataire de la lettre ne réclame pas en faveur des droits de la pensée ; il trouve probablement fort bon le principe de la censure; il constate seulement que, *par la force des choses*, l'application de ce principe qui requiert l'emploi d'une légion de censeurs est souvent confiée à des hommes dénués de l'instruction et de l'intelligence nécessaires à une mission si délicate ; et, de plus, que ces hommes, à qui le pape confie une tâche énorme, une autorité sans contrôle, mais qu'il ne paie pas, lui en donnent pour son argent. Déjà des correspondants de Sirleto, en signalant, sous le patronage, si je ne me trompe, du cardinal Gab. Paleotti, des négligences dans la rédaction de l'Index (1), estimaient que si l'on voulait éviter qu'à l'avenir l'Ordinaire ne se reposât du soin de la rédiger sur les inquisiteurs

summa potestate summam sequantur licentiam et αὐτονομίαν, impetum in bibliothecam meam potissimum facturi videntur..... » Lettre du 8 avril (vi id. apr.) 1584, dans le ms. 6195 Vat., I, p. 417).

(1) Ce petit mémoire soumis à Sirleto, et qui figure aux pages 246-247 du ms. 6191 Vat., I, me paraît en effet être celui qu'annonce la lettre de Gab. Paleotti, insérée p. 242 du même manuscrit.

et ceux-ci sur l'Ordinaire, si bien que les ouvrages n'étaient examinés qu'en gros, il fallait assigner des honoraires à des hommes honnêtes et instruits qui les liraient en conscience et qu'on punirait au besoin ; mais où trouver assez d'argent pour payer tant de lecteurs jurés, et surtout où trouver tant d'hommes instruits et doués de discernement ? En attendant, les ouvrages des meilleurs esprits subissaient le contrôle souverain de la médiocrité patentée; un commentateur de saint Jean Chrysostôme ou des Psaumes avait pour examinateurs des hommes qui ne savaient ni le grec ni l'hébreu. Dès lors, rien d'étonnant si les justiciables les plus convaincus de la légitimité du tribunal, mais les mieux placés pour connaître les juges, sollicitent le privilège d'échapper à sa juridiction. Le malheur est qu'ils ne stipulent que pour eux-mêmes. On se demande en frémissant, ou plutôt on ne sait que trop ce qui advient des livres dont les auteurs ou les propriétaires n'ont pas l'heureuse chance d'être liés avec Sirleto, et, à vrai dire, on est médiocrement rassuré sur le sort de ceux qui se prévalent de cette bonne fortune.

Il faut donc reconnaître que si les savants qui répondirent à l'appel de Rome trouvèrent au Vatican de nobles exemples et de généreuses récompenses, ils y rencontrèrent aussi un esprit pusillanime et soupçonneux, trop bien servi par les

procédés d'agents médiocres, peu éclairés et surmenés ; que, surveillés, amusés, inquiétés, travaillant sous la menace d'une dénonciation dont le moindre effet, si leurs supérieurs l'accueillaient, était la flétrissure de la mise à l'Index, ils pouvaient bien, à force de résignation chrétienne, poursuivre leurs recherches avec la patience qui suffit aux vastes compilations, mais non pas avec la sérénité d'âme et l'indépendance d'esprit nécessaires aux œuvres vraiment originales.

§ 3.

Conditions toutes différentes dans lesquelles écrivirent nos théologiens du dix-septième siècle. Nos bénédictins. L'exemple des Bollandistes prouve que tout grand travail scientifique est une œuvre de liberté. Licences prises avec les textes par les commissions du Vatican au seizième siècle; insuffisance de leurs connaissances. Elles n'en avaient pas moins relevé le prestige de Rome, ramené la controverse sur un terrain plus favorable au catholicisme, réveillé le zèle des diverses nations catholiques. Les Bollandistes, et surtout notre Congrégation de Saint-Maur, ont surpassé leur œuvre, mais en la continuant.

Combien les savants ecclésiastiques français du dix-septième siècle travaillèrent dans des conditions préférables ! Certes, de leur temps, la presse n'est point libre. L'histoire intérieure de la France est alors pleine, en effet, d'arrêts du Parlement, de décisions des assemblées du clergé ou de la Sorbonne, de mandements d'évêques, lancés contre des livres qui traitent de matières religieu-

6

ses ; on procède à des perquisitions domiciliaires, on brûle des ouvrages par la main du bourreau ; pour imprimer les Lettres Provinciales, il faut déjouer les ruses de la police ; Richelieu enferme Saint-Cyran, et Ant. Arnauld n'échappe que par l'exil. Mais le droit d'ordonner les poursuites contre les auteurs ou les livres n'y est point le monopole d'un tribunal spécial, tout puissant et irresponsable. Au lieu d'Index qui perpétuent la mémoire de la condamnation, une fois prononcée, des arrêts isolés dont le temps peut effacer le souvenir ; au lieu de la Congrégation de l'Inquisition, des autorités distinctes qui se limitent mutuellement. Puis, toutes ces autorités sont nationales ; l'accusé a pour juges des compatriotes, quelquefois des concitoyens : garantie, sinon de bienveillance, au moins d'exacte information. Enfin, les autorités ecclésiastiques doivent compter, non plus, comme en Italie, avec de petits princes ou des républiques d'une puissance plus apparente que réelle à qui l'intérêt commande bien des complaisances pour un voisin redoutable (1), mais avec un

(1) Les papes réussirent au seizième siècle à asseoir définitivement leur pouvoir dans les Etats de l'Eglise, qu'ils agrandirent même par l'adjonction de Bologne, d'Ancône, de Ferrare. D'autre part, les Médicis ne pouvaient rien refuser aux papes qui venaient de leur concéder le titre de grands ducs. Venise avait besoin de l'appui du Saint Siège contre les Turcs ; et la formidable puissance qui, de l'Escurial, gouvernait Milan et Naples, se gardait de limiter

Richelieu ou bien avec le roi qui a marqué le début de son gouvernement en arrachant au Saint-Siège un acte de réparation publique. Enfin, dernière différence qui explique en partie les autres et, mieux que toutes, assure aux écrivains une certaine indépendance : le génie de la France repousse la théocratie. A Rome, même sous les papes sévères, le peuple croupit dans une dévotion grossière (1) à laquelle il est d'autant plus attaché, que, grâce à elle, il vit dans les fêtes et la paresse ; le bourgeois a payé de ses deniers un des nombreux offices de la cour pontificale ; le grand seigneur espère le retour du népotisme ; chaque classe croit avoir intérêt au maintien de l'absolutisme ecclésiastique. Le grand public ne lit pas les livres sérieux, d'autant que comme le métier le plus pénible à apprendre est celui de

l'autorité ecclésiastique, par la simple raison que dans ses Etats elle l'exerçait indirectement.

(1) En 1587, le frère Felice mourut en odeur de sainteté. Le peuple accourut se disputer ses restes; tous les habits du moine furent déchirés par dévotion ; on lui coupa la barbe ; on détacha même du cadavre des morceaux de chair à la tête et aux pieds (*Gli fù per divotione stracciata tutta la vesta, tagliata la barba e levatigli sino i pezzi della carne della testa e dei piedi.* — P. 182 recto du ms. G., IV, 108, de la bibliothèque Chigi). On peut croire là-dessus le narrateur, qui n'est pas un esprit fort, car il ajoute : « Fra Felice fut si beau mort que ses pieds qui, de son vivant, étaient pleins de calus et de crevasses, semblaient n'avoir jamais touché la terre, tant ils étaient blancs, nets et polis. » A la mort de Pie V, la foule avait aussi voulu, par dévotion, s'emparer de ses cheveux et de sa barbe.

penseur, personne ne veut l'exercer : à Rome, comme dans toute l'Italie, qui, sur bien des points, imite la ville des papes, la jeunesse des Universités voyant cette profession peu honorée par ses parents, témoigne aux maîtres qui l'enseignent le peu de cas qu'elle fait de leurs services (1). Aussi, comme la nation ne s'intéresse pas aux savants, elle les laisse seuls en face des tribunaux romains, sans qu'ils puissent même compter sur l'assistance des corps sacrés auxquels ils appartiennent ; car, devant des papes qui humilient au besoin les cardinaux, l'épiscopat italien n'est rien, même avant l'époque où un évêque napolitain dépeindra vivement, au jugement d'un bénédictin français, le *rabaissement* où on tient ses confrères, les *bassesses auxquelles on les soumet*, *les pensions* (à payer) *dont on les accable*, *les jugements canoniques qu'on leur ôte au profit de Rome* (2). Parmi les ordres monastiques dont tant de membres figurent dans la correspondance de Sirleto, aucun n'offre de physionomie distincte, excepté la Compagnie de Jésus ; presque toujours, dans les lettres

(1) V. notre étude sur Muret, *passim*, et dans le *Perroniana*, p. 252, les raisons pour lesquelles Du Perron déclare que mieux vaut être professeur en France avec 300 écus d'honoraires qu'en Italie avec 800.

(2) Lettre de Mich. Germain du 2 oct. 1685, p. 135 du 1er vol. de la *Correspondance de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, publiée par M. Valery.

de Religieux, il faut regarder à la signature pour reconnaître si elles émanent d'un franciscain ou d'un augustin, d'un disciple de saint Benoît ou d'un sectateur de saint Dominique ; aucun ordre, sauf la Compagnie de Jésus, ne possède une autorité propre ; il semble que la réputation des hommes célèbres qu'ils renferment ne rejaillisse plus sur eux et que ceux-ci ne leur empruntent plus aucun appui.

La nation française, au temps de Louis XIV, préférait, il est vrai, à l'interprétation de l'Evangile par le *sens propre,* les décisions de l'Eglise catholique, et dans le souverain pontife elle respectait le symbole de l'accord de seize siècles sur les points fondamentaux; mais elle estimait que les définitions du souverain pontife, en constatant la vérité, ne dispensaient pas de fournir des preuves. Sur des articles essentiels même, elle ne se lassait pas d'écouter les savants docteurs qui croyaient apporter quelque lumière nouvelle; de plus, elle réservait à la libre discussion d'importants problèmes, ou, poussant plus loin encore sa liberté, les tenait fermement pour résolus par une autre réponse que celle que Rome y proposait; et comme une instruction plus solide, une éducation plus sérieusement chrétienne, avaient formé, dans les diverses classes de la société, un public capable de suivre les discussions, les laïques prenaient sous leur sau-

vegarde la hardiesse orthodoxe des théologiens. Ce public, lisant pour s'édifier, non pour se distraire, se laissait surtout ravir à l'attrait de la vertu : une doctrine, fût-elle au fond peu propre à le séduire, l'ascendant de mœurs austères, surtout s'il s'y joignait le prestige de la persécution, le gagnait, sinon à elle-même, du moins à ses défenseurs. Un des partis qui disputaient sur la grâce put donc, par le nombre de ses adhérents ou par l'appui de la Cour, devenir prépondérant et molester ses adversaires : il ne les écrasa pas, il ne les réduisit point au silence; car c'est l'indifférence générale et non la persécution qui décourage les penseurs. Louis XIV jettera au vent les cendres des solitaires de Port-Royal; il n'arrachera pas des cœurs la vénération inspirée par leurs vertus.

Aussi nos célèbres écrivains ecclésiastiques de cette époque respirent-ils de tout autres sentiments que leurs prédécesseurs italiens. Qu'on lise leurs ouvrages, ou qu'on les surprenne dans l'intimité, on sent qu'on a affaire à des hommes libres. Ils n'ont pas toutes nos opinions, mais ils s'expliquent avec une franchise qui, pour ne pas exclure les ménagements commandés par de pieux scrupules ou par les convenances du temps, ne montre pas moins leur pensée entière. Ils ont adhéré à la doctrine qu'ils soutiennent en connaissance de cause. Jusque dans leurs réticences, le lecteur comprend

que c'est la charité, non la peur, qui leur ferme la bouche, qu'il y a des concessions qu'ils ne feront pas. On les voit forts de leur conscience, de l'estime publique, de l'autorité particulière dont jouissent leurs corps respectifs : Bossuet s'appuie sur l'épiscopat français, sur la Sorbonne, comme les ministres de nos jours sur le Parlement, et qui toucherait à Mabillon aurait toute la congrégation de Saint-Maur sur les bras. Dans un commerce sûr, les caractères se tempéraient ; la pieuse discrétion des uns, modérait la malicieuse clairvoyance des autres, tout en apprenant d'elle à oser ouvrir les yeux. C'est ainsi que, dans la compagnie du caustique Michel Germain, Mabillon s'enhardissait à blâmer le probabilisme et le népotisme. En public même, nos simples moines ne cédaient pas en courage à leurs évêques : à l'heure où Bossuet faisait condamner par l'assemblée du clergé ce qu'il appelait dans sa langue énergique *les ordures des casuistes*, le même Mabillon mécontentait la cour de Rome en prouvant que la plupart des corps dont elle tirait les ossements des Catacombes pour les distribuer aux fidèles, n'avaient été ni des saints ni des martyrs. Parmi les livres qui devaient, selon lui, composer la bibliothèque d'un théologien, il inscrivait hardiment des commentaires ou des traductions qui figuraient dans l'Index, et il renvoyait au *Bellum papale* de Thomas James les lecteurs

curieux d'apprendre comme quoi la Bible de Clément VIII n'était pas celle de Sixte-Quint. Son confrère, Bernard de Montfaucon, s'inquiétait à l'idée que l'autorité allait peut-être priver les savants du Dictionnaire de Bayle : « Il est à craindre, écrivait-il, que le Dictionnaire de Bayle ne passera pas (1). » Il n'était pas jusqu'aux jésuites que l'indépendance générale ne gagnât par instants; le père Rapin, à ses heures, disait comme les autres son mot franc sur le Vatican (2).

Sincérité, telle fut donc la devise de nos savants ecclésiastiques du dix-septième siècle. Ils estimèrent que la vérité est toujours respectable, toujours utile. La congrégation de Saint-Maur surtout faisait profession de la dire ; elle l'aimait assez pour s'élever au-dessus des petits intérêts de couvent ; car, sans s'effaroucher du nom de *dénicheur de saints* qu'on venait de donner au janséniste Launoy, elle approuva malgré les réclamations de quelques-uns de ses membres, qu'on n'inscrivît dans le recueil

(1) Sur le plan de bibliothèque proposé par Mabillon, v. son *Traité des études monastiques*, à la fin. Sur le mot de Montfaucon, v. la *Corresp. inédite des bénédictins de S.-Maur*, publiée par M. Alph. Dantier. Paris, impr. impér., 1857, lettre du 31 décembre 1693, à la p. 112. Disons toutefois que le chapitre général de la Congrégation de S.-Maur défendit, en 1654 et en 1660, la lecture des livres jansénistes (*Hist. de Mabillon et de la Congrégation de S.-Maur*, par Em. Chavin de Malan. Paris, 1843, p. 320.

(2) V. notre thèse sur Rapin, p. 166-167.

des saints bénédictins que les personnages dont les titres seraient irrécusables. Publiaient-ils les œuvres des Pères, ils se faisaient une règle inviolable du respect des manuscrits, quand ils les trouvaient d'accord, se reconnaissant uniquement le droit de choisir, lorsqu'ils y rencontraient des leçons différentes; peut-être même allaient-ils un peu loin quand ils proscrivaient absolument toute conjecture (1); mais quel excès fut jamais plus pardonnable que celui-là? Composaient-ils un ouvrage historique, ils rejetaient les documents apocryphes. Ils prétendaient écrire, non pour des fidèles crédules auprès de qui on a facilement raison, privés qu'ils sont du droit d'écouter les répliques des adversaires, mais pour ces adversaires mêmes. Ils attendaient le triomphe de la foi d'une exposition loyale de la vérité. C'est grâce à la modeste fierté que donne la conscience de s'être toujours respecté, que les bénédictins ont dû non seulement d'avoir enrichi notre langue d'un glorieux proverbe qui atteste leur patience au travail, mais d'avoir composé, pour l'honneur de l'Eglise et de notre patrie, des ouvrages impérissables (2), ce n'est pas assez

(1) « Hanc legem inviolabilem nobis esse voluimus nullam in textum conjecturam unquam admittere. » Préface de l'édition bénédictine de S. Ambroise. Paris, 1686.

(2) *Annales* et *Acta Sanctorum Ordinis Benedictini*, *Gallia christiana*, *Art de vérifier les dates*, *Histoire littéraire de la France*, éditions des Pères, etc.

dire, d'avoir créé une science nouvelle, la diplomatique.

Quand nous expliquons par un motif de cette nature la supériorité de l'œuvre théologique des Français du dix-septième siècle sur celle des Italiens du seizième, nous n'ignorons pas combien de tels problèmes sont complexes ; sans doute, il convient d'ajouter que, dans le domaine de la science, les derniers venus ont chance de surpasser leurs devanciers, que la grandeur politique de la France élevait le cœur de ses enfants, tandis que l'abaissement de l'Italie humiliait les siens ; enfin, que la logique n'explique pas tout, et que la nature, pour produire des esprits éminents, ne s'embarrasse pas toujours de nos théories, sûre que nous saurons bien ensuite les accommoder à ses caprices. Il n'en reste pas moins qu'à laisser de côté de rares exceptions, les ouvrages durables ne s'élaborent que dans de bonnes conditions morales. En veut-on une preuve? Quand, parmi les jésuites belges, il se trouva des hommes assez vaillants pour affronter la colossale entreprise des *Acta Sanctorum*, qui seule mérite d'être citée après l'œuvre de nos bénédictins, que toutefois elle n'égale pas, ici encore l'indépendance d'esprit, compagne inséparable de la véritable science, traça, sans préjudice pour la foi, la règle de leur critique : malgré des clameurs qui, à demi encouragées au Vatican, leur coûtè-

rent vingt ans de démarches, deux voyages à Rome, et, pendant sept ans, une interruption presque totale de leurs travaux, ils refusèrent de déférer à l'étrange prétention des carmes, qui faisaient remonter l'ordre du Carmel au prophète Elie (1); dans un moment où l'on pouvait craindre que le Saint Siège ne conclût en imposant silence à la véracité des *Bollandistes* comme à la folle vanité des carmes, Daniel Papebroch, qui dirigeait alors la composition des *Acta,* s'écriait, dans une lettre à un confrère député à Rome : « Plaise à Dieu que l'univers n'apprenne pas cette infamie de la cour romaine!... Si Rome condamne nos livres, les jansénistes pourront dire que tout se fait là-bas par l'intrigue et la corruption.... Si la Congrégation (de l'Index) ne veut pas que nos Actes l'aident à corriger les erreurs, elle obtiendra sans peine que nous préférions ne rien écrire plutôt que d'écrire des impostures. Mais elle n'empêchera pas que les hérétiques, en publiant l'histoire de ce conflit, ne triomphent de notre infamie, d'autant plus justement que mon exemple prouvera mieux que les papistes ne souffrent pas d'être repris ni désabusés (2). »

Ne répétons pas à ce sujet le mot de Léon X :

(1) Dom Pitra, *op. cit.*, p. 95.

(2) Lettre du 23 novembre 1643. On en trouvera le texte latin dans le même ouvrage de dom Pitra, p. 204-205.

« Querelles de moines ! » Sans doute, dans les fréquentes disputes des ordres monastiques, un des partis s'éprenait parfois d'un zèle subit pour des droits dont il faisait d'habitude assez bon marché, comme quand un autre jésuite, Théophile Raynaud, pour se venger d'un arrêt lancé sur ses livres par des inquisiteurs dominicains, défendait contre eux la mémoire de Reuchlin et d'Erasme, victimes, d'après lui, de leur ignorance et de leurs calomnies, et, à propos de six exemplaires de ses ouvrages qu'on avait saisis en Italie, s'écriait : « Comme si le souverain pontife concédait à ses ministres le droit de voler (1) ! » Mais lors même qu'aucune rivalité n'était en jeu, les Bollandistes n'admettaient pas que Rome eût toujours nécessairement raison : ils encoururent de ce chef, en 1695, un décret de condamnation de l'Inquisition espagnole sur lequel, trois ans après, Rome, appliquant la politique réprouvée par Dan. Papebroch, ordonna aux juges et aux accusés de se taire à jamais. L'historien moderne des Bollandistes déclare qu'ils avaient donné prise à la critique par cer-

(1) « Quasi summus pontifex det administris suis facultatem furandi ! (*De immunitate auctorum Cyriacorum a censura.* » Ces *Cyriaci*, autrement dit ces potentats, sont les dominicains. Th. Raynaud écrivit sous le pseudonyme de Petrus a Valle Clausa cette diatribe que l'on trouvera au 20e et dernier volume de ses œuvres in-fol., p. 267 et suiv. Cracovie, 1669).

tains *côtés faibles :* « L'*Apparatus* des *Propylées de Mai* sur la série des papes traitait trop cavalièrement certains conclaves. Les traditions des Eglises n'obtenaient pas un assez juste degré d'autorité. Les légendes des bréviaires, sans en excepter celui de Pie V, étaient censurées avec trop peu de ménagement. » Il attribue même à certains égards leur indépendance d'esprit à l'influence de nos écrivains ecclésiastiques : « Papebroch, *par ses liaisons trop confiantes avec les liturgistes français,* n'admettait pas assez strictement la bulle de saint Pie V. Il la regardait presque comme une innovation qui tranchait sur la conduite des papes antérieurs ; il réclamait, même après cette bulle, pour des églises particulières, fussent-elles de simples collégiales, le droit exagéré de remanier et fabriquer le Bréviaire *pro arbitratu suo* (1).

Nos bénédictins d'autrefois, moins timides que nos bénédictins d'aujourd'hui, auraient accepté sans trop de remords la responsabilité de la hardiesse des Bollandistes; et, interrogés sur la méthode scientifique des théologiens de Pie V et de Grégoire XIII, que certains voulaient perpétuer, ils auraient peut-être confessé tout bas, à quelque

(1) Dom Pitra, *op. cit.*, p. 96-100. — De plus, Papebroch était d'accord avec Mabillon sur la légèreté avec laquelle Rome attribuait à des martyrs et à des saints tous les corps des Catacombes (Chavin de Malan, *op. cit.*).

ami discret et pieux, que, près du Vatican, on pouvait bien être bon chrétien, à l'intolérance près, mais qu'il était fort malaisé d'y devenir un véritable savant.

Rome aurait-elle donc dépensé inutilement tant de zèle? Nous ne le pensons pas. Sans nous engager dans une étude de l'érudition italienne en matière ecclésiastique, nous résumerons quelques-unes des conclusions auxquelles il nous semble que cet examen conduirait : si nos assertions paraissent vraisemblables, on conviendra que l'ardeur des commissions du Vatican ne s'est point consumée en pure perte.

Tout d'abord, il est un point sur lequel, aujourd'hui encore, nous leur devons notre estime et notre reconnaissance : la réforme du calendrier. En même temps que leurs savants calculs fixaient d'une manière plus canonique l'époque de la grande fête chrétienne, ils effaçaient les effets, ils prévenaient les conséquences ultérieures d'une grave erreur astronomique, et par là rendaient à la science un important service. Puis ce fut un spectacle propre à réjouir les cœurs catholiques que de voir, d'une part, toutes les nations attachées à l'ancienne foi s'empresser d'accepter une vérité qui les troublait momentanément dans leurs habitudes, et d'autre part, les hérétiques s'obstiner dans un atta-

chement mesquin pour un système vicieux qu'ils n'avaient pas su corriger.

Il est vrai que l'Inquisition, sauf le jour où elle se mêla de venger l'honneur de Josué, accorde aux astronomes une liberté qu'elle refuse aux historiens et aux philologues : c'est l'esprit critique qu'elle redoute et énerve, non l'esprit géométrique. Or, dans les commissions du Vatican, on s'occupait surtout d'histoire et de philologie. Aussi ne reconnaît-on que trop, dans les *Annales* de Baronio, dans les éditions des Pères publiées à Rome durant la même période, les fruits de cette préoccupation aveugle d'assurer le triomphe de l'orthodoxie, qui conduit à mépriser toute vérité inutile, à haïr toute vérité gênante, et qui inspire une étrange faiblesse pour le contraire de la vérité quand la foi paraît y trouver son compte. Comme les théologiens de Rome regardent plus au nombre qu'à la qualité des preuves et croient devoir défendre les légendes avec la même obstination que les articles de foi, Bellarmino ne se rassure pas sur la brillante souplesse de sa dialectique, ni Baronio sur l'étendue de ses lectures ; ils n'abandonnent point sans un serrement de cœur les document les plus discrédités, du moment où ils y trouvent un argument favorable ; et combien de fois ce sacrifice est au-dessus de leurs forces ! Nous n'énumérerons pas les pièces apocryphes que les

théologiens du Vatican acceptèrent comme authentiques : ce serait refaire une œuvre accomplie depuis longtemps par la polémique entre les protestants et les catholiques. Nous préférons montrer en prenant pour exemple l'édition de saint Ambroise préparée en partie, nous l'avons dit, par Sixte-Quint, l'idée singulière qu'on se faisait au Vatican des devoirs d'un savant chrétien. Notre tâche sera facile, grâce à la loyale édition des bénédictins qui, après s'être étonnés dans leur préface des libertés prises par les éditeurs de Rome, les spécifient dans leur énumération des variantes (Laissons de côté la rectification perpétuelle des citations de la Bible : nous avons signalé la partialité de Rome pour la Vulgate). Les philologues du Vatican appliquent d'une manière originale l'excellente méthode qui consiste à expliquer un auteur par lui-même : au lieu de citer au bas des pages les passages où saint Ambroise revenant sur sa pensée, la présente avec plus de clarté, ils remanient le texte, transportent les phrases à l'endroit où elles leur paraissent le mieux placées, changent l'ordre des paragraphes, reculant la fin de celui-ci, avançant la fin de celui-là (1). Le

(1) V. dans l'édit. des bénédictins, col. 298-299 du 1er vol., et en vingt autres endroits. Encore ne parlé-je point de petites transpositions comme celle-ci. Saint Ambroise avait écrit : « *Intra in alta præcordia; totus egredere de corporis tui exteriore vestibulo.* » L'édi-

traité *De interpellatione Job et David* formait quatre livres : ils en font deux ouvrages séparés, dont ils composent l'un avec le premier et le troisième livre, l'autre avec le deuxième et le quatrième, puis rajustent les parties violemment rapprochées. Ils réparent les négligences de saint Ambroise : le saint a-t-il, dans un résumé des cérémonies de la Pâque juive, omis quelque détail traditionnel, ils le rétablissent (1). Ils intercalent dans le texte de petites gloses historiques : saint Ambroise ayant dit que Loth avait jeté les yeux sur la région du Jourdain parce qu'elle était fertilisée par ses eaux, ils introduisent quelques mots pour rappeler qu'il en était ainsi avant le châtiment de Gomorrhe et de Sodome (2). Ils éclaircissent les passages obscurs en les corrigeant : de peur qu'un lecteur superficiel ne prenne pour un blasphème une allusion elliptique aux promesses du serpent qui trompèrent le premier homme, ils changent les

tion romaine renverse l'ordre des phrases, sans doute d'après ce principe logique qu'avant d'entrer dans un lieu où on n'est pas, il faut sortir du lieu où on est (*Ibid.*, col. 174).

(1) On lisait dans saint Ambroise : « Et patres nostri festinantes manducabant Pascha, succincti lumbos et pedes suos calceamentorum induti vinculis, et tanquam corporeum onus deponentes, ut essent parati ad transitum. » Les éditeurs romains écrivent : « Succincti lumbos tanquam corporeum onus deponentes, et pedes suos calceamentorum induti vinculis, » puis ajoutent les mots suivants : « et baculos in manibus tenentes. » *Ibid.*, col. 198.

(2) *Ibid.*, col. 286.

mots : « *Et hoc fefellit quia homo sicut dii* » en ceux-ci : « *Et fefellit dicens : eritis sicut dii* (1) ». Ils suppriment les idées bizarres: dans la deuxième apologie de David, l'auteur, après avoir accepté sans contestation le récit de l'occasion qui enflamma le roi pour Bethsabée, le déclare tout à coup, au chapitre VIII, invraisemblable, et l'interprète comme une allégorie, contradiction choquante que les éditeurs romains épargnent à leurs lecteurs en omettant le passage. Ils n'hésitent toutefois pas à prêter une absurdité à saint Ambroise, pour effacer une prétendue irrévérence : on est assez surpris de lire dans leur recension qu'un arrêt biblique ainsi conçu : « Ils reviendront à la *quatrième* génération, » s'explique par la perfection du nombre *trois* ; mais saint Ambroise avait expliqué l'arrêt par la perfection du nombre *quatre* ; ce sont les théologiens romains qui lui attribuent une sottise pour faire réparation à la Trinité (2). On conçoit qu'une méthode si hardie et si naïve avait besoin du secours de l'Index pour empêcher la confrontation avec des éditions plus sincères qui auraient démasqué tant de pieuses infidélités (3).

(1) *Ibid.*, col. 174.

(2) Livre II, chap. III, du traité *De Abraham.*

(3) Les licences prises au témoignage de Latini avec le texte de saint Cyprien n'empêchaient pas les théologiens de Rome de déclarer, dans le titre de leur édition, qu'elle était corrigée *summa fide*, conformément à de très vieux manuscrits.

Que serait-il arrivé, si l'Inquisition avait pu étendre sa juridiction sur toute l'Europe et tenir tous les manuscrits des Pères sous les verrous de la Vaticane ?

Pourtant ce n'est pas en vain qu'on emploie des hommes tels que Vettori, Sigone, Orsini, Latini, Manuce, même quand on fait fréquemment violence à leur intégrité de savants. Latini, par exemple, a bien pu refuser au dernier moment son nom à l'édition de saint Cyprien, où on avait imposé des changements arbitraires ; mais il n'en a point retiré les heureuses corrections qu'on lui avait permis d'y apporter et les textes inédits qu'on l'avait laissé y insérer ; M. Wilhelm Hartel, qui s'est chargé de l'excellente édition du même Père pour le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* publié par l'Académie de Vienne, déclare la recension romaine fort supérieure dans l'ensemble à celle d'Erasme (1).

Il est vrai qu'il manquait, à la plupart des collaborateurs du Vatican, autre chose encore que l'esprit critique, je veux dire la connaissance du grec. Le zèle pour cette langue s'était fort amorti dans la deuxième moitié du seizième siècle (2),

(1) V. le 3e vol. de cette collection, 3e partie, p. LXXIX-LXXXI.

(2) Pour ne parler que de l'Italie, v., sur le délaissement du grec dans les universités, notre étude sur Muret, p. 261-264. Ajoutons que Gab. Faerno, qui a composé des commentaires estimés sur les

puisque, sans compter les inquisiteurs subalternes dont la dangereuse ignorance en grec comme en hébreu dévastait les bibliothèques, au dire de Valverde, plusieurs des érudits romains les plus célèbres ne connaissaient que les éléments de la langue de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme. C'était le cas de Latini, qui ne s'en risquait pas moins, à l'aide d'un lexique, à comprendre la pensée des auteurs, et, dans les endroits difficiles, invoquait l'aide de Girolamo Mei, élève de Vettori (1). C'était le cas de Baronio, qui recourait, en pareille occurence, à P. Morin, à Jacq. Sirmond (2), à Aloïsio Lollini (3) ; c'était peut-être aussi, du moins les protestants l'affirmaient, le cas de Bellarmino, qui, quoi qu'il en soit, ne cite les Pères grecs que d'après des traductions (4). J'impute à cette grave lacune l'abandon d'un projet longtemps caressé par les papes et qui avait dicté les offres brillantes faites à Manuce. On sait que, pendant

classiques latins, ignorait le grec, du moins si le témoignage de Muret, son contemporain (*Variæ Lectiones*, XV, 17), doit être préféré à celui de Ghilini (*Teatro d'uomini letterati*. Venise, 1647).

(1) V., en tête des *Lucubrationes* de Latini, la préface de Domen. Magri.

(2) Ce célèbre jésuite fut appelé à Rome, en 1590, pour servir de secrétaire au général de son Ordre, Aquaviva, et resta dix-huit ans en Italie.

(3) Niceron, *Mémoires*, 27e vol.

(4) Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe pendant le quinzième, le seizième et le dix-septième siècle*, liv. II, chap. II.

huit ans, sous Pie IV et Pie V, Manuce travailla dans Rome au service du saint Siège ; les papes s'étaient proposé de frapper un coup d'éclat en dotant le monde chrétien des Pères de l'Eglise grecque qu'on n'avait encore publiés, pour la plupart, que dans des versions latines. Or durant ces huit années, combien Manuce en publia-t-il ? Pas un seul. Il n'édita, lui aussi, que des traductions de quelques ouvrages isolés ; des commentaires de Théodoret sur les Psaumes, un traité de saint Jean Chrysostôme, quelques discours ou traités de saint Grégoire de Nysse. Encore, soit qu'on rougît de l'avortement d'un si beau dessein, soit que l'effort de la traduction coutât trop, on délaissa complètement, dès la troisième année, la littérature sacrée des Grecs. Il est vrai que les éditions savantes souffrirent à Rome du temps que Manuce dut consacrer à des publications d'ordre purement disciplinaire, vu qu'il y imprima quatre fois le Bréviaire romain, dix fois les décrets du Concile de Trente, huit fois, soit en latin soit en italien, le Catéchisme selon le même concile. Mais les Pères de l'Eglise latine n'y perdaient pas trop, puisqu'il y édita, outre saint Cyprien, les lettres de saint Jérôme avec ses traités polémiques, et Salvien (1).

(1) Ces détails sont tirés d'Ant.-Aug. Renouard, *Annales de l'im-*

L'ignorance du grec eut une conséquence plus fâcheuse : le grec ayant été d'abord la langue officielle de l'Eglise, étant resté celle de la moitié des fidèles, puis, après le schisme, d'une partie importante de la chrétienté, conserve les plus vieux monuments de la religion et l'histoire de peuples qui, même après Photius, ont tenu une grande place dans son histoire. Aussi Baronio a-t-il eu beau se faire traduire les pièces essentielles, toute une partie de son œuvre se ressent de l'insuffisance de ses études linguistiques.

Mais, malgré ces réserves, il faut convenir que l'ardeur au travail et la force de volonté sont choses si belles que, même sans être dirigées par l'esprit critique et soutenues par des connaissances suffisantes, elles produisent parfois des œuvres étonnantes : le mot ne paraîtra pas trop fort, je pense, pour la compilation de Baronio. Il n'y faut chercher ni profondeur de pensée, ni élégance de style, ni impartialité, et pourtant appellera-t-on une œuvre ordinaire ces *Annales* dont la rédaction fut préparée par vingt-neuf ans de recherches ou

primerie des Alde, 3e édit. Comme Plantin a souvent imprimé pour des érudits romains, j'ai consulté la liste de ses publications dans le livre de M. Léon Degeorge : *La maison Plantin à Anvers* (2e édit.). On n'y trouve, pour une période de près de trente ans, d'autres éditions de textes grecs sacrés que celles du Nouveau Testament, des lettres de saint Ignace Théophore, de deux traités de saint Jean Chrysostôme, des Psaumes de David et de quelques écrits d'Epiphane.

de professorat et poursuivie pendant dix-neuf autres années, sans que d'éminentes dignités aient plus ralenti la diligence de l'auteur qu'elles ne diminuaient sa modestie ? Les douze premiers siècles de l'Eglise, c'est-à-dire l'histoire presque entière de la majeure partie de l'ancien monde durant une période dont une moitié s'écoule dans la barbarie, forment la matière dont Baronio a rempli douze volumes in-folio (1). Il en a traité l'exposition d'original, d'après les chroniques, les lettres, les bulles du temps, souvent sur des documents inédits qu'il a découverts à la Vaticane, et dont la minute ou le superflu a commencé la richesse de la bibliothèque Vallicellana fondée pour les oratoriens par son maître, saint Philippe de Néri. C'est pourquoi aujourd'hui encore l'ouvrage est indispensable à quiconque veut approfondir l'histoire ecclésiastique. Sans doute, ne regardât-on qu'aux points de faits, Baronio se trompe fort souvent; mais quand Lucas Holstein, pris au mot, eût gagné sa gageure en le convainquant des huit mille erreurs dont il l'accusait, il resterait un autre compte à faire : celui des faits oubliés, épars, perdus dans

(1) Dans la meilleure édition, celle qui parut à Lucques au siècle dernier avec des suites composées par des continuateurs inférieurs à Baronio, l'œuvre propre de celui-ci s'étend jusqu'au dix-neuvième volume inclusivement, à cause de la critique de Pagi qui la suit pas à pas.

les livres de vingt peuples divers que Baronio a retrouvés et replacés à leur date, celui des manuscrits dont il a révélé l'existence et le contenu. L'auteur des *Annales ecclésiastiques* ne fut point un homme supérieur, mais son ouvrage est de ceux qui honorent le siècle qui les a vus naître, à plus forte raison l'école qui les a produits.

A un degré moins élevé, la puissance de travail se trouvait chez Alfonso Chacon, l'auteur des *Vies des papes et des cardinaux*, chez Onofrio Panvinio, chez Ant. Possevino, à qui l'on doit les vastes nomenclatures intitulées : *Apparatus sacer* et *Bibliotheca selecta de ratione studiorum*. Le même Possevino mériterait une mention particulière pour ses aptitudes variées. Mais rappelons-nous que nous avons promis d'offrir un coup d'œil d'ensemble plutôt que d'apprécier le talent des individus ; et hâtons-nous de montrer les fruits que le catholicisme recueillit des labeurs que Rome venait de diriger.

Tout d'abord, un point capital fut acquis pour lui : au bruit de la Réforme, Rome s'était réveillée et réhabilitée ; la cour des papes, que, depuis Pétrarque jusqu'à Luther, tant de voix éloquentes avaient flétrie comme un foyer de scandales, et que, bientôt après, de malins récits devaient peindre comme un foyer d'intrigues, avait dépouillé à la fois toutes ses habitudes funestes ; la vertu et la science y avaient été remises simultanément en

honneur, et, en somme, son érudition chrétienne faisait assez grande figure pour continuer, sans trop d'infériorité apparente, l'érudition profane de la Renaissance. Dès ce moment, les catholiques furent moins embarrassés, quand les protestants leur jetaient les noms d'Erasme et de Mélanchthon ; ils cessèrent de rougir de leur capitale religieuse.

Les protestants mêmes furent frappés de ce réveil ; et, pour preuve, je ne citerai ni l'éloge que plusieurs d'entre eux ont fait de quelques théologiens italiens, ni la peine que d'autres se sont donnée pour ruiner la réputation d'œuvres embarrassantes, mais un fait curieux sur lequel Hallam (1) donne des détails intéressants et dont il ne s'explique pas la cause. Il constate une faute de stratégie commise vers la fin du seizième siècle par les controversistes protestants : de la polémique sur l'Ecriture sainte, à laquelle ils avaient de bonne heure limité le débat, ils revinrent alors, dit Hallam, à la polémique sur les Pères de l'Eglise et sur la tradition, où les catholiques trouvaient manifestement plus d'avantages ; car le protestant même, pour qui l'Eglise catholique est fort peu semblable à l'Eglise primitive, doit s'attendre à voir cette dissemblance diminuer à mesure qu'il accepte des autorités plus éloignées des temps

(1) *Op. cit.*, tome III, chap. II.

apostoliques. Mais cette faute, n'est-ce pas l'habileté des théologiens romains qui amena les protestants à la commettre? En multipliant, dans une époque amoureuse d'érudition, les travaux sur l'histoire ecclésiastique et la patrologie, ils ont fini par donner aux réformés une invincible tentation de feuilleter encore les vieux docteurs; le goût de la controverse a fait le reste, et un jour la Réforme s'est surprise à discuter avec acharnement le sens où, quatre cents ans après Jésus-Christ, les commentateurs prenaient les paroles de l'institution eucharistique. Or, en acceptant la discussion sur ce point, les protestants, outre qu'ils s'exposaient à des objections plus redoutables, compromettaient un de leurs principes fondamentaux par l'importance qu'ils attachaient à des opinions humaines sur l'interprétation de l'Evangile. Du coup, la doctrine protestante, qui avait fait tant de progrès dans la voie de la négation depuis la mort de Luther, se trouvait presque ramenée au point où il la maintenait encore lors de sa rupture avec le pape. Succès éphémère, dira-t-on. Hallam ne juge pas si méprisable un succès dont l'éclat détacha de nombreuses âmes de la Réforme et ramena Casaubon et Grotius à des opinions presque catholiques ; il me semble que Hallam a raison.

Voici, d'ailleurs, un effet plus durable de la restauration des études théologiques à Rome. Bientôt

les catholiques des divers pays s'appliquèrent à la seconder. Les recherches historiques substituées au pur dogmatisme du moyen âge, la méthode de collaboration inaugurée au Vatican furent reprises dans les autres nations orthodoxes; car les Bollandistes d'Anvers, en rédigeant leur volumineuse collection, ne font que recommencer, dans de plus vastes proportions, l'œuvre du *Martyrologe* qui avait tant occupé les commissions romaines; nos bénédictins sont, dans beaucoup de leurs ouvrages, des continuateurs d'Orsini, de Latini, de Sirleto; si l'Oratoire n'a donné qu'à la France des Massillon, des Malebranche, plus tard des Daunou, il n'en a pas moins été fondé et illustré d'abord en Italie; enfin, quand les jésuites couvrent l'Europe de leurs maisons d'éducation, ils appliquent en grand les procédés de pédagogie alors nouveaux et opportuns, qu'ils ont essayés dans leur collège romain. En Italie même, l'érudition, telle du moins qu'elle pouvait s'y maintenir, resta sous le patronage de l'Eglise : Crescimbeni jouit de la protection des papes et mourut jésuite; Leone Allacci, Tiraboschi, Lanzi appartinrent à la même compagnie; Muratori, Gaet. Marini portaient l'habit ecclésiastique; Angelo Maï et Mezzofante siégaient dans le sacré collège; il y a quelques années à peine, le Père Secchi écrivait dans une modeste chambre du collège romain un des plus savants livres de

notre siècle sur l'astronomie; et un barnabite, le père Bruzza, figure, après M. de Rossi, parmi les explorateurs actuels des Catacombes, où ils avaient été précédés par un hardi contemporain de Baronio et d'Orsini, Ant. Bosio.

L'œuvre des théologiens italiens de la fin du seizième siècle n'est donc pas morte entièrement avec eux, et leur zèle, quoique insuffisamment éclairé, mérite un souvenir.

CHAPITRE II.

EFFORT POUR RÉFORMER L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'Italie et, à sa suite, l'Espagne essaient avant la France de réformer la prédication. Uniformité et originalité des conseils donnés par leurs théoriciens. Utilité de la rhétorique. C'est moins la faute des théoriciens et des prédicateurs de ces deux nations que de l'Inquisition et du public italien et espagnol, si l'éloquence de la chaire n'a pas atteint la perfection chez leurs compatriotes. Ce que nos grands sermonnaires doivent à leurs auditeurs. Ce qu'ils doivent aux théoriciens d'Italie et d'Espagne.

S'il importait à l'Eglise catholique, pour recouvrer son prestige et son autorité, de restaurer l'étude des sciences ecclésiastiques, il ne lui importait guère moins de pénétrer de son esprit la littérature. Mais, parmi tous les genres littéraires, il en est un qu'il lui convenait particulièrement d'épurer, parce qu'il devait sa naissance au christianisme et que le christianisme lui avait dû

à son tour la conversion du monde : je veux dire l'éloquence de la chaire. On sait la profonde décadence où était tombée la prédication ; les réformés en avaient tiré avantage ; ils imputaient ce scandale, parmi tant d'autres, à l'Eglise établie. On sait aussi que les conciles condamnèrent les abus qui corrompaient la parole évangélique. Ch. Labitte a cité l'interdiction du style grotesque, de l'usage des textes apocryphes, prononcée à Cologne en 1536, la proscription des dogmes fabuleux, des légendes superstitieuses édictée à Narbonne en 1550, à Cambrai en 1565, à Bourges en 1584 ; M. Jacquinet a signalé des décisions analogues prises dans le concile de Trèves en 1549 et dans ces assises générales de l'Eglise auxquelles nous avons rapporté l'honneur de la contre-réformation parce que, du moins près des catholiques, elles prêtèrent aux vœux des prélats éclairés l'autorité d'un concile œcuménique. De plus, le même critique a exposé, avec autant de goût que d'érudition, la période de pieux labeurs durant laquelle le clergé français s'étudia à retrouver la tradition de l'éloquence apostolique ; et si l'on joint à son excellent livre les écrits de deux morts regrettés, Gandar et Anat. Feugère, on s'explique comment notre nation a eu la gloire de dépasser l'espérance des contemporains de Pie V, qui trop modestes dans leurs souhaits quand ils se croyaient trop

hardis, rêvaient seulement pour leur foi des défenseurs aussi éloquents que saint Augustin et saint Jean Chrysostôme (1). Mais l'on ignore qu'à l'époque où l'exaspération des guerres religieuses redoublait, chez nos prédicateurs, les défauts que l'âge suivant eut tant de peine à corriger, à l'époque où l'on aurait pu regretter l'art encore grossier, mais franc et vigoureux, des Maillard et des Menot, l'Italie et l'Espagne ne possédaient pas seulement des orateurs sacrés qu'occupait uniquement le souci de leur ministère, mais des critiques zélés qui essayèrent de discréditer les abus introduits dans la chaire chrétienne. Nous ne nous proposons pas de remettre en honneur les sermons de Francesco Panigarola et de Luis de Grenade, dont il suffira de dire qu'avec tous leurs défauts, ils l'emportent sur les prédicateurs français contemporains; mais nous insisterons sur les estimables ouvrages de théorie publiés au sud des Alpes et des Pyrénées, de 1562 à 1600, où l'on tenta, pour la première fois, de satisfaire aux exigences réformatrices des conciles interprétées par les plus illustres des évêques italiens (2).

(1) Est-il besoin de dire que nous faisons allusion aux ouvrages suivants : *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte, 1841; *Les prédicateurs du dix-septième siècle avant Bossuet*, par M. Jacquinet; *Bossuet orateur*, par Gandar; *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, par Anat. Feugère.

(2) V. les instructions composées à l'usage des prédicateurs, par

La liste de ces ouvrages est déjà significative par la longueur ; en effet, sans avoir la prétention de les citer tous, nous pouvons nommer :

L'*Arte del predicare*, du franciscain Lucas Baglioni, publié à Venise en 1562 ;

Le *De Rhetorica ecclesiastica ad clericos*, de l'évêque de Vérone, Agostino Valier, publié dans la même ville en 1574, et que l'auteur avait écrit à la demande de saint Charles Borromée, pour les séminaires récemment fondés dans le diocèse de Milan (1) ;

Le *Concionator*, que Cornelio Musso, célèbre prédicateur italien, mort en 1574, laissa inachevé (2) ;

La *Rhetorica ecclesiastica*, de Luis de Grenade, datée de 1575 ;

Le *De formandis sacris concionibus*, de Lorenzo de Villavicente, ermite de l'ordre de Saint-Augustin, qui l'écrivit entre 1565 et 1575 (3) ;

saint Charles Borromée (*Instructiones prædicatoris Verbi Dei*, dans les *Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, publiés par Frédéric Borromée), par Gab. Paleotti (*Archiepiscopale bononiense* de 1594, *secunda parte*), par Ridolfo Paleotti, évêque d'Imola (*Episcopale della città e diocese d'Imola*, 1616).

(1) On trouvera des instructions de saint Charles Borromée, pour les prédicateurs, dans l'édition des *Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, publiée par son neveu, p. 473-493.

(2) V. la biographie placée en tête de l'édition de ses Sermons pour le carême, publiée à Venise en 1586.

(3) Je n'ai eu entre les mains que des réimpressions de l'ouvrage,

Le *Modus concionandi*, du franciscain Diego Estella, confesseur du cardinal Granvelle, qui, imprimé d'abord à Salamanque, en 1576, fut réimprimé à Venise en 1584, avec une dédicace à saint Charles, datée de Milan, par Carolo Ferrari, puis à Cologne en 1586 (1);

El perfecto predicator, par le célèbre écrivain espagnol, fray Luis de Leon, qui, à la vérité, ne le fit pas imprimer (2);

Le *Thesaurus concionatorum*, du dominicain espagnol Tom. de Truxillo, en latin de Trugillo, publié vers 1578 (3);

La *Rhetorica christiana*, d'un franciscain de la même nation, Diego Valade, qui parut à Pérouse en 1579, avec une dédicace à Grégoire XIII (4);

celle de Cologne en 1575 par exemple, et je n'ai pu trouver la date de la 1re édition. Moréri a noté que Villavicente copie, sans le dire, la plus grande partie de son ouvrage dans un traité analogue du protestant Gerhard d'Ypres. Toutefois, les prescriptions morales qui accompagnent les préceptes techniques appartiennent pour une bonne part à Villavicente.

(1) Sur Estella, v. l'*Apparatus sacer* de Possevino, la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Elie Dupin, le Dictionnaire de Moréri. On y verra qu'il était Portugais, que Philippe II prit souvent ses conseils, et qu'il devint évêque. — Moréri lui donne pour prénom Jacques et non Diego.

(2) V. *Vida y juicio critico del maestro fray Luis de Leon*, p. VI-VII, dans le 37e vol. de la *Bibliotheca de autores españoles*, Madrid, 1868.

(3) L'édition dont je me suis servi, et qui passe pour la meilleure, est de Lyon, 1584.

(4) Cet ouvrage est inférieur aux autres : les avis utiles y sont

Le *De prædicatore Verbi Dei*, composé par Giov. Botero, écrivain piémontais, sur l'ordre de saint Charles Borromée, et publié à Paris en 1585;

Les quatre traités composés par Francesco Panigarola, à l'usage des prédicateurs, savoir : les *Questioni intorno alla Favella del predicatore italiano* et un *Traité de mémoire locale*, dont je ne saurais dire s'ils furent publiés du vivant de l'auteur, mais qui profitèrent à ses élèves du couvent romain d'Ara Cœli; le *Modo di comporre una predica*, qu'il publia en 1581, en le réservant exclusivement pour ces mêmes élèves, et son *Predicatore*, qui ne fut donné au public qu'en 1609, quinze ans après sa mort;

Le *Divinus orator vel de Rhetorica divina*, de Ludov. Carbone de Costaciaro, daté de Venise, 1595;

Enfin, un ouvrage dont je ne puis donner la date précise, ne le connaissant que par la mention qu'en fait Luc Wadding, dans son catalogue des écrivains franciscains : le *De christiano oratore* de Pietro Ridolfi, de Tossiniano, près Imola, qui fut évêque de Sinigaglia de 1591 à 1601 (1).

noyés dans un mélange bizarre de scolastique, de rhétorique et de récits sur les mœurs des Américains.

(1) Je ne parle pas de la dissertation qui forme le 18e et dernier ivre de la *Bibliotheca selecta* de Possevino (1595), sous ce titre : *De Cicerone collato cum ethnicis et sacris auctoribus, cujus occasione agitur de ratione conscribendi epistolas et de arte dicendi etiam eccle-*

Voilà donc, à ma seule connaissance, seize ouvrages qu'en moins de quarante ans les deux pays où le catholicisme régnait sans partage ont produits pour perfectionner l'éloquence de la chaire, et l'on remarquera que dix de ces traités émanent d'auteurs italiens et qu'un des six, composés par des Espagnols, s'imprima tout d'abord en Italie.

Or, tous ces traités s'accordent à recommander les préceptes dont l'application a régénéré l'éloquence de la chaire. Ils ordonnent de demander l'inspiration à la prière, l'efficacité du sermon à la pureté de la doctrine et des mœurs. Ils exigent des prédicateurs une instruction étendue (1), mais, par là, ils entendent surtout une profonde connaissance de l'Evangile et des Pères : Estella préconise l'exemple de saint Paul qui cite trente-cinq fois David, vingt-sept fois Isaïe, très souvent les autres autorités de l'Ancien Testament, et seulement trois fois les poètes païens (2). Carbone explique qu'il a intitulé son traité *Rhetorica divina* et non *ecclesiastica*, parce que, tandis que ses prédécesseurs tirent leurs exemples des Pères et des orateurs profanes, il

siastica; on n'y trouve, sur la théorie de la prédication, que des détails bibliographiques encore très incomplets.

(1) On peut lire dans Villavicente (*op. cit.*, liv. I, ch. 2) une vigoureuse sortie, qu'il n'a point trouvée dans Gerhard d'Ypres, contre l'ignorance des prêtres de France et de Belgique.

(2) *Mod. concion.*, chap. 25.

emprunte tous les siens à la Bible. Une fois le sermon préparé, il faut, dit Tom. de Truxillo, le réciter d'abord à Jésus-Christ, et y changer ce que notre conscience nous apprendra qu'il y réprouve (1). Ils proclament à l'envi que la prédication a pour fin naturelle, non la réputation du prédicateur, mais la gloire de Dieu ; en conséquence, ils défendent à l'orateur sacré de se plaindre si son auditoire n'est pas assez nombreux, de vanter la nouveauté ou la finesse des idées qu'il va présenter. A plus forte raison, condamnent-ils les petits manèges de coquetterie (2). D'autre part, que l'orateur sacré garde son indépendance, soit envers d'illustres auditeurs auxquels il ne donnera pas (c'est un sujet de Philippe II qui le lui conseille) les titres de Sacrée Majesté catholique, de très-puissant Seigneur, de Prince très sérénissime (3); soit envers les flatteurs qui viendront lui dénoncer la conduite des prêtres ou des magistrats, et l'exciter à prêcher contre eux, ou lui rapporter que tel prédicateur décrie ses mœurs et son talent ! Qu'il ne se laisse pas dicter son sermon par des laïques sans instruction, par d'ignorantes femmelettes !

(1) *Thes. concion.*, tome I, liv. V, chap. 1.

(2) *Ibid.*, tome I, liv. V, chap. 5, 6, 7.

(3) Truxillo, *op. cit.*, tome I, liv. V, chap. 3. — Cf. Panigarola, *Il Predicatore* (*discorso ecclesiastico sopra la particella* 164).

Qu'il s'interdise toute rivalité d'éloquence (1). En chaire, il évitera scrupuleusement toute bouffonnerie, même dans les moments où une partie de l'auditoire sommeille. Dans la censure des vices, il ne pêchera ni par faiblesse ni par excès de zèle ; il proportionnera son ton à l'autorité que lui donnent son âge, les emplois qu'il remplit, sa science, sa vertu ; il distinguera les vices sur lesquels on peut s'étendre et ceux qu'il faut toucher discrètement (2). Enfin, dans un esprit de modération qui surprend à cette époque de fanatisme, quelques-uns de nos théoriciens conseillent à l'orateur sacré de ménager ses expressions à l'endroit des hétérodoxes : Estella, après avoir donné l'excellent avis de ramener tout à l'amendement des pécheurs, ajoute que le prédicateur qui s'emporte contre le traitement infligé à Jésus-Christ par les Juifs fait plaisir à son auditoire, mais ne le corrige pas, et Baglioni constate qu'à exposer des réfutations en règle des hérésies, on réussit tout au plus à faire dire aux hérétiques : « Voilà un bon dialecticien ; » qu'à les couvrir d'injures, on les dégoûte de venir au sermon, si bien que, par la suite, le prédicateur jette ses paroles au vent, quand il insulte des

(1) Villavicente, *op. cit.*, liv. II, chap. 8; Estella, *op. cit.*, ch. 37.

(2) Villavicente, *op. cit.*, liv. II, chap. 5. Nous analyserons plus loin un passage où Panigarola touche non moins délicatement cette matière. V. encore Truxillo, *op. cit.*, tome I, liv. V, chap. 17.

hommes qui ne sont plus là pour l'entendre (1).

Mais on pourrait nous objecter que le bon sens suffit pour dicter de semblables préceptes et que les théoriciens que nous citons ne les avaient pas plus inventés que les théoriciens français du règne de Louis XIII ; on nous renverra aux savants explorateurs du moyen âge pour apprendre d'eux qu'au moins dans notre patrie, les traités de rhétorique sacrée apparurent presque en même temps que la prédication en langue vulgaire et qu'ils répètent avec autant de constance des conseils analogues (2). Nous répondrons qu'il y a une différence capitale entre les traités composés sur cette matière au moyen âge et ceux que le seizième siècle a produits : les premiers offraient d'excellents conseils ; les deuxièmes présentent seuls de véritables cours de rhétorique. Ce n'est pas au moyen

(1) Estella, *op. cit.*, chap. 15 ; Baglioni, *op. cit.*, chap. 6. — Baglioni ajoute que, dans sa jeunesse, il donnait dans ces excès, et qu'il n'y gagnait que de se faire tirer des arquebusades, sans convertir personne, tandis que depuis dix ans il a renoncé aux injures et se contente d'exposer la doctrine catholique, en réfutant l'hérésie sans paraître y toucher : par là il a opéré au moins cinquante conversions. — Voir toutefois ce même Estella, dans le courant du chapitre cité ; ce même Baglioni, liv. II, p. 78-79 ; et Panigarola, *Il Predicatore (discorso ecclesiastico sopra la particella* 97).

(2) V. M. Lecoy de La Marche, *La chaire française au moyen âge, spécialement au treizième siècle*, Paris, 1868, in-8° ; *Histoire littéraire de la France*, vol. XXVI publié en 1873 ; M. Ch. Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge, d'après les travaux les plus récents.* Paris, Belin, 1880, 2 vol. in-8°.

âge qu'il faut chercher le prototype de ceux-ci, mais au temps de la Réforme; on le trouve, en effet, dans l'ouvrage qu'Erasme composa dans les dernières années de sa vie sous le titre d'*Ecclesiastes* et où il s'occupe au moins autant d'enseigner aux prédicateurs les ressources de l'art que de les rappeler au respect de leur ministère, car, si les théoriciens d'Italie ne citent jamais cet ouvrage, ce n'est point une preuve qu'ils ne s'en soient pas inspirés. Mais, sur bien des points, les critiques acerbes, les judicieuses réflexions des hérétiques déclarés ou des sceptiques prudents ne précédèrent-ils pas la contre-réformation ? Pour une nation catholique, l'honneur, l'originalité consistaient beaucoup moins, dans la seconde moitié du seizième siècle, à inventer des plans de réforme pour la discipline qu'à s'approprier ceux des adversaires de l'orthodoxie. Or, c'était apporter à l'éloquence de la chaire un secours efficace et depuis longtemps méconnu, que d'ajuster à son usage les préceptes techniques des rhéteurs anciens; car si l'étude indigeste de la littérature ancienne contribuait alors à gâter le talent des prédicateurs en ajoutant au pédantisme scolastique le pédantisme des humanistes, l'apprentissage méthodique de l'art de la parole (1), que le siècle précédent tenait en-

(1) Sur la lente introduction de la rhétorique dans les universités

core en médiocre estime, n'était pas moins nécessaire pour préparer les triomphes oratoires des sermonnaires français du dix-septième siècle, que le retour des prédicateurs aux vertus apostoliques. Ici, qu'on nous permette d'insister.

Avant l'époque qui nous occupe, on disait communément : bon rhétoricien, mauvais logicien. Notre temps remet en honneur ce dédain pour la rhétorique et l'on dirait volontiers aujourd'hui : bon rhétoricien, médiocre penseur. Si l'on se bornait à exprimer cette vieille vérité que la connaissance des règles ne donne pas le génie, ou même que, puisque la plupart des hommes se destinent à d'autres carrières que celle de la parole, on agit sagement en ne subordonnant plus l'instruction de la jeunesse au développement du talent oratoire, ces deux assertions ne soulèveraient aucune contradiction légitime. Mais on semble aller plus loin et croire que ceux qui, par profession, doivent savoir convaincre et persuader n'ont pas besoin d'un enseignement technique. On prétend que tout est affaire de talent naturel et de pratique. A vrai dire, cette opinion n'est pas nouvelle; les maîtres de l'antiquité l'ont réfutée, et, bien qu'elle menace de prévaloir aujourd'hui, elle ne m'en paraît pas

au quinzième siècle, v. Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*. Paris-Besançon, 1850, p. 82-84.

plus solide. Il restera toujours vrai qu'on ne possède un art qu'à la condition de l'étudier, et qu'un art aussi compliqué que celui de la parole ne se réduit pas à quelques principes généraux. Il ne suffit pas, pour apprendre à peindre, de copier un modèle vivant ou idéal : il faut se résigner à l'étude aride de la perspective et de l'anatomie; de même que le musicien, tout en fixant au passage les accents qu'une Muse invisible murmure à son oreille, daigne se pénétrer des principes du contrepoint. Or, l'art oratoire ne nécessite pas un moins long apprentissage; la preuve en est dans l'époque tardive à laquelle toutes les nations l'ont possédé : à ne citer que la Grèce, Démosthène y ferma pour ainsi dire le chœur des hommes de génie. Au surplus, on s'explique la nécessité, pour l'orateur, d'acquérir toutes les ressources que l'expérience des siècles lui offre, quand on songe que, tandis que le poète, l'historien ne visent qu'à nous toucher ou à nous instruire, l'orateur prétend s'emparer de notre volonté : celle-ci résiste le plus souvent, et, pour la vaincre, il doit être armé de toutes pièces.

Quand, à cet argument, tiré de la nature des choses, on ajoute cette considération de fait que tous les orateurs qui ont atteint la perfection, dans l'antiquité ou dans les temps modernes, en France et en Angleterre comme à Rome et à Athènes,

avaient passé par cette initiation, on n'admet pas sans peine qu'on s'y soustraie impunément (1). Il ne faudrait donc pas, de ce que les vers composés sur les règles de l'*Invention* prêtent à rire comme les vers composés sur les règles du syllogisme, conclure que l'art oratoire se passera aussi bien des institutions techniques que la philosophie se passe, depuis Descartes, du livre des *Sentences* de Pierre Lombard. En effet la méthode d'argumentation scolastique n'a formé que des philosophes inférieurs à leurs prédécesseurs et à leurs successeurs, tandis que Bossuet et Mirabeau, lord Chatam et Fox sortent ds la même école que Cicéron et Démosthène. Quoi ! dira-t-on, des orateurs si différents entre eux ? Sans doute, car dans cette école on ne s'exerce pas nécessairement à l'imitation des procédés d'autrui, mais à la spéculation sur les lois constitutives de l'art, sur ses difficultés, sur ses ressources. Erasme l'a fort bien dit au second livre de l'*Ecclesiastes :* pour bien écrire il faut mépriser l'art, mais seulement après que, par ses préceptes, on a acquis la facilité de la parole. Pour nous en tenir à notre sujet, les prédicateurs ont encore plus besoin de cette initiation que l'homme politique, parce que les intérêts dont ils

(1) Rappelons incidemment que Bourdaloue avait rédigé une Rhétorique en latin, dont M. Profillet a publié une traduction en 1864.

traitent, touchent moins immédiatement l'auditoire; ils doivent d'ailleurs lutter contre la monotonie des leçons morales qu'ils enseignent, des récits évangéliques et des interprétations symboliques; ils n'ont donc pas ordinairement pour eux l'avantage qui, dans les assemblées délibérantes inspire les plus heureux discours, c'est-à-dire l'intérêt des questions brûlantes, ou du moins des questions d'actualité. Voilà pourquoi, si saint Paul a estimé que le christianisme naissant n'avait pas besoin de la rhétorique pour conquérir le monde, saint Jean Chrysostôme et saint Augustin ont cru qu'il en avait besoin pour garder sa conquête.

Les théoriciens de la chaire du seizième siècle obéirent donc à une vue juste quand ils en recommandèrent l'étude (1), d'autant que, comme nous

(1) Un seul traite exclusivement, suivant son expression, *spiritualiter spiritualia :* c'est Giovanni Botero qui, laissant de côté les préceptes de la rhétorique, s'en tient à recommander, outre les vertus nécessaires au prédicateur, l'étude de l'éloquence des prophètes. Mais le livre d'Agost. Valier, dédié, comme celui de Botero, à saint Charles Borromée, prouve que l'archevêque de Milan ne proscrivait aucunement l'usage des ressources de la rhétorique. La préface de Botero, notons-le incidemment, nous apprend que saint Charles n'était pas trop bien doué pour l'éloquence; qu'il parvint cependant, à force de méditation, à composer de bons discours. Ainsi il se plaisait à interroger Botero, son secrétaire, sur des matières spirituelles; or celui-ci s'aperçut que son maître cherchait par là l'occasion de développer des pensées dont il comptait se servir dans ses homélies;

l'ayons annoncé, ils s'appliquèrent à en interpréter les règles suivant les convenances de la prédication. Panigarola, par exemple, tout en présentant ses conseils dans le *Predicatore*, sous la forme d'une paraphrase suivie de Démétrius de Phalère, ne se contente pas de modifier, dans cette paraphrase, les préceptes qui ne conviennent plus aux temps modernes ; il accompagne chaque paragraphe d'un *discours ecclésiastique*, où il en montre l'application dans les sermons. Agostino Valier, en traitant des *lieux*, c'est-à-dire des sources de développement, dans le genre épidictique, autorise le panégyriste chrétien à employer le lieu des comparaisons, mais lui interdit celui *du voisinage des vertus et des vices* ; il serait indécent de louer, à l'exemple des païens, une personne de s'être montrée rusée ; il interdit aussi de tenir compte, comme le voulait Aristote, de la ville où l'on prononce l'éloge, la vertu chrétienne ne variant pas d'une ville à l'autre ; il permet au prédicateur l'amplification, mais non pas à la mode d'Isocrate, pour exagérer ce qui est petit ; l'amplification chrétienne se propose seulement de montrer aux hommes légers la véritable grandeur des choses (1). Luis de Grenade, qui suit pas à pas les traités des

dès lors Botero ne répondit plus aux questions du cardinal qu'autant qu'il le fallait pour lui donner l'occasion désirée.

(1) Ag. Valier, *Rhetor. eccles.*, lib. I.

anciens, interrompt l'exposition des *preuves* traditionnelles pour rappeler au prédicateur que ses preuves doivent être tirées surtout de la loi évangélique et de ses interprètes accrédités (1). Enfin ils préconisent le moyen le plus efficace de parvenir à une éloquence vraiment chrétienne, quand ils signalent dans les Pères les modèles de toutes les beautés oratoires aussi bien que de toutes les vertus du prédicateur; encore ne s'en tenaient-ils pas à cette vérité, neuve alors et toujours féconde, que les antiques monuments du christianisme méritent l'attention des lettrés (2); il leur arrive d'approfondir les conditions dans lesquelles s'était formée l'éloquence des Pères. On lit en effet, au troisième livre du *De formandis sacris concionibus* de Villavicente, d'intéressantes considérations sur les causes qui déterminèrent les docteurs de l'Eglise à faire, dans leurs discours, une si grande place à la philosophie.

Certes, l'agrément du style ne répondait pas toujours, dans ces traités, à la justesse des conseils; mais les lecteurs d'alors, n'étant point gâtés comme nous par les charmants dialogues de Fénelon, par le piquant chapitre de La Bruyère, tenaient quittes

(1) Luis de Grenade, *Rhetor. eccles.*, lib. II, chap. 7.

(2) Muret, dès sa jeunesse, avait, un des premiers, aperçu cette vérité dont les cicéroniens d'Italie se doutaient si peu. V. notre livre sur Muret, p. 39-41.

les pieux théoriciens des qualités littéraires qui leur manquaient; la réimpression de ces ouvrages témoigne l'estime qu'on en faisait. D'ailleurs, il est un des théoriciens italiens à qui, de nos jours même, on refuserait malaisément la réputation d'homme d'esprit: c'est Panigarola; en bien des pages du *Predicatore*, des *Questioni*, une aimable familiarité, une douce malice assaisonnent des avis marqués au coin de l'expérience et présentés dans un style abondant et lumineux. Panigarola croyait que la piété n'interdit pas toutes représailles contre les plaisanteries des railleurs; aussi, parmi les esprits forts qui, dans les bals, prenaient texte des censures adressées aux femmes du haut de la chaire pour lier conversation avec les dames, nous montre-t-il surtout les jeunes gens à court de fins propos, *qui, en y pensant mille ans, ne sauraient trouver une autre entrée en matière* (1); plein de déférence pour les hommes dont les écrits, quoique imparfaits, avaient honoré l'Eglise, il s'échappe néanmoins à qualifier de perroquets les prêtres qui débitent des sermons appris par cœur. Il note en passant les travers des laïques, quand les ecclésiastiques pourraient être tentés de les imiter; ce ne sera point sa faute si les orateurs sacrés des pays que Philippe II gouverne par ses

(1) *Il Predicatore* (*discorso ecclesiastico sulla particella* 97).

vice-rois copient les cavaliers de Naples et de Milan *qui, pour avoir passé quatre jours en Espagne, veulent faire croire qu'ils ont oublié leur langue maternelle et que malgré eux les tours espagnols leur viennent à la bouche* (1). Etablit-il le précepte, négligé quelquefois par d'habiles prédicateurs, qu'un sermon doit rouler sur une seule vérité, ne rien admettre qui ne s'y rapporte, et qu'il faut choisir cette vérité parmi celles qui peuvent remplir tout un discours et qu'un discours suffit à traiter? Il ajoute: « En somme, il faut faire la cape suivant l'étoffe dont nous disposons. » C'est-à-dire que l'homme docte peut prendre un sujet d'apparence stérile, tandis que celui qui a tout juste la science nécessaire devra choisir une riche matière: « Mais là-dessus il faut que chacun soit juge dans sa propre cause, et tant pis pour qui se trompera (2)! » Dans la question délicate du dialecte que doit parler le prédicateur, il montre autant de bon sens que de goût: après s'être uni à ceux qui dissipaient la chimère d'une prétendue langue générale parlée d'un bout à l'autre de la Péninsule, il réfute spirituellement l'affirmation qu'on pourrait au moins créer cette langue en ôtant les

(1) *Questioni intorno alla favella del predicatore italiano*, préambule. Regrettons toutefois qu'il aille jusqu'à déclarer que ces sots emprunts *farebbono venir voglia di recere a' porci.*

(2) *Modo di comporre una predica*, chap. 2.

particularités de chaque dialecte; il ne resterait, dit-il, que des *fragments et des tronçons de langue*: *fragmento e rottume di lingua*. Que le prédicateur choisisse donc le dialecte toscan, illustré par de grands génies! Qu'il aille l'étudier sur place, qu'il parle le toscan d'aujourd'hui et non celui des *trecentisti !* On passe le goût des archaïsmes aux écrivains, mais non aux orateurs. Du reste, qu'il se garde d'un purisme qui le rendrait parfois inintelligible hors de Florence, et qui, à Florence, ferait sourire par le contraste avec d'inévitables inconséquences! D'ailleurs, que les habitants privilégiés des bords de l'Arno aient pitié de lui, car il ne peut pourtant passer dix ans à étudier toutes les finesses de leur idiome, alors qu'après quinze ans de séjour parmi eux tel écrivain natif de Plaisance ne parlait pas encore un pur florentin ! Il faut bien réserver un peu de temps pour apprendre aussi la philosophie, la théologie, l'écriture, la scolastique, les Pères, les décisions des conciles et l'histoire de l'Eglise; un noble de Venise disait à un homme qui, devenu vieux, persistait à mettre toute son étude dans la pureté du style. « Hé! mon cher, quand tu sauras écrire, qu'écriras-tu (1)? »

(1) V. *Questioni..... passim.* Il y a bien, par endroits, un peu de rouille scolastique; mais ce défaut était alors de règle dans ce débat,

Pourquoi donc des traités qui présentaient tant de sages conseils, et où nous-mêmes nous pouvons trouver quelque plaisir, n'ont-ils pas préparé en Italie la venue de grands prédicateurs? Est-ce parce que les préceptes n'en sont pas toujours dictés par un goût irréprochable? Est-ce parce que ces livres, en offrant à la fois aux sermonnaires d'incommodes maximes de morale et de commodes procédés de développements, leur donnèrent l'envie de négliger celles-là pour ceux-ci? Est-ce, enfin, parce qu'ils ne furent pas tout d'abord accrédités par l'exemple de parfaits prédicateurs?

Ces trois motifs méritent, sans doute, considération :

Il faut, en effet, reconnaître que le goût de nos théoriciens laissait encore à désirer. Unanimes contre l'introduction des bouffonneries dans la chaire (1), ils se défendent mal de toute faiblesse pour les ornements brillants. Panigarola s'en confesse (2) et plaide spirituellement les circonstances atténuantes, en faisant observer que la doctrine

si on en juge par un passage de Benedetto Varchi que Panigarola analyse.

(1) C'est encore trop que Panigarola admire, dans les poèmes burlesques et les comédies du temps, les mots à la glace, *freddi*, dont il emprunte deux exemples insipides à son ami Giov. Battista Baciadonne (*Il Predicatore, comment. dell. partic.* 69).

(2) *Ibid.* (*Discorso eccles., sulla partic.* 23.)

chrétienne, qui oppose sans cesse Dieu et le diable, la chair et l'esprit, la raison et les sens, la vie et la mort, la lumière et les ténèbres, le péché et la grâce, le mérite et la récompense, la faute et la peine, invite d'elle-même aux antithèses (1). Agost. Valier admire dans les Pères l'affectation aussi bien que la véritable éloquence. Diego Estella donne des préceptes sur la manière d'amener les digressions (2); il veut que le prédicateur soit sincèrement ému des vérités qu'il annonce, mais il propose, pour communiquer cette émotion, des moyens artificiels (3). Enfin, le fâcheux désir d'éblouir l'auditeur pour mieux l'édifier entretenait, par un effet contraire, la subtilité et le pédantisme. Panigarola ne se bornait pas à distinguer les *sermons de matière* des *sermons d'Evangile* : il subdivisait le premier genre en neuf classes et le deuxième en trois, et tel de ses chapitres pourrait s'intituler : Moyen court et facile de faire beaucoup de citations (4).

Il est également vrai que les prédicateurs célèbres dont plusieurs n'étaient autres que quelques-uns de nos théoriciens, donnaient des exemples de ces défauts, et aucun ne possédait un génie capa-

(1) *Il Predicatore* (*Disc. eccles., sulla partic.* 139.)
(2) *Modus concionandi*, chap. 10 et 11.
(3) *Ibid.*, chap. 27.
(4) *Modo di comporre una predica*, chap. 1, 3.

ble d'imposer une réforme immédiate de l'éloquence. Ici l'accord des critiques nous dispense d'alléguer des preuves. Il suffit de renvoyer à Tiraboschi (1). Quant au troisième point, nous admettons aussi que les considérations morales, qui tiennent naturellement moins de place dans les traités que les préceptes techniques, ont pu être négligées par les prédicateurs plus pressés d'apprendre leur métier que leur devoir.

Mais ces trois raisons n'expliquent pas tout, puisqu'en France elles n'ont point empêché les sermonnaires de s'acheminer vers la perfection. Dans les plus estimables des traités composés en France sous Louis XIII, nos grands sermonnaires n'avaient pas trouvé des guides toujours sûrs; en voici un exemple significatif: M. Jacquinet a fort justement loué le père Caussin pour la vigoureuse condamnation qu'il prononce, dans un dialogue latin, contre l'éloquence fardée et pédante. Mais, sans nous arrêter à rappeler que le père Caussin a aussi écrit le bizarre ouvrage intitulé la *Cour sainte*, nous ferons remarquer que ce dialogue est comme perdu dans un volumineux ouvrage : les *Parallèles d'éloquence sacrée et humaine*, où il figure, forment un vaste traité de 1,010 pages dont les 122 dernières seulement se rapportent à la prédication.

(1) *Storia della letteratura italiana*, vol. VII, part. 2, lib. 3.

Or, le pire défaut de ce gros volume (1) n'est pas l'aridité scolastique, qui s'y marque, par exemple, par une dissertation sur les quatre causes aristotéliques par rapport à l'éloquence (2). L'auteur affaiblit d'avance l'effet de son réquisitoire contre les mauvais prédicateurs par sa complaisance pour la fausse éloquence en général. Tandis que Fénelon plus tard, parce qu'il avait entendu Bossuet, comprit que pour bien définir le caractère de la parole évangélique, il fallait commencer par expliquer l'infériorité d'Isocrate, de Cicéron même vis-à-vis de Démosthène, Caussin oublie souvent que les ressources de l'art n'ont leur prix qu'au service d'une idée grande, d'une forte passion. Je lui passerais encore de louer les petites finesses du rhéteur Aristide, dans son discours sur le *Puits d'Esculape* (3), puisqu'un critique doit tout comprendre ; mais le critique n'est pas tenu de tout imiter ; il en est de certains écrits comme de certaines femmes que les gens sages trouvent charmantes à condition de ne pas les épouser. Au contraire, Caussin, en digne fils de la Compagnie

(1) Il contient à lui seul presque autant de matière que tous les traités analysés ci-dessus, à condition que l'on ne tienne pas compte des sermons qui remplissent presque totalement le *Thesaurus* de Truxillo.

(2) Au IVe livre.

(3) *Ibid.*, Xe livre.

de Jésus, professe un goût vif pour le genre fleuri; il compte parmi les sources de développements les hiéroglyphes, les emblèmes ; il donne des préceptes ou des exemples pour l'éloge des abeilles, de la fourmi; pour son propre compte, il se joue, dans de petites fictions semi-dramatiques, semi-oratoires, instituant par exemple un procès entre l'éloquence personnifiée, Cicéron et les méchants écrivains (1). En somme, Panigarola a plus de verve, et les défaillances de son goût ne choquent pas davantage.

Quant à nos sermonnaires, M. Jacquinet et M. Gandar ont prouvé que pendant plus de cinquante ans les hommes qui chez nous ont réformé l'éloquence religieuse, donnèrent plus d'une fois le spectacle des défauts qu'ils voulaient corriger. Sans doute, dès le temps de Louis XIII, nos sermonnaires ont rencontré d'heureuses inspirations, mais Gabriele Fiamma, Cornelio Musso, Panigarola, outre l'avantage de parler une langue déjà fixée, ne possédaient pas seulement les qualités de verve et d'esprit qui sont à la fois la cause et la rançon de leurs défauts; ils atteignirent en plus d'un endroit la véritable éloquence. Je n'en citerai que quelques preuves. Voici une péroraison de Musso, un peu diffuse, mais véhémente ; il veut déterminer

(1) Au IIe livre.

Charles-Quint à déclarer la guerre aux hérétiques; c'est assurément fort mal fait à lui, mais nous avons annoncé un remarquable mouvement oratoire et non une leçon de tolérance : « Charles (c'est l'Eglise qui parle), prends les armes que Dieu t'a données! Couvre-toi du bouclier, de la cuirasse et du casque, dégaîne ton épée et défends-moi de mes ennemis qui me persécutent! Pierre porte bien un glaive, mais dans le fourreau; ce n'est pas à lui à l'en tirer, bien que ce glaive lui appartienne; tire-le pour lui dans ce besoin, puisque tu l'as promis par ton serment. O heureux et fortuné Charles, quelle langue, quelle plume seront jamais assez ingrates pour ne pas célébrer la grande et glorieuse entreprise qui s'offre à toi, plus belle que ta campagne de Tunis, où, comme un autre Africain, dans le fameux Capitole moins fameux que toi, tu triomphas, au milieu de ta Rome, de ce peuple superbe que tu avais dompté, plus belle que ta campagne de Hongrie, où non seulement tu chassas, tremblantes et pâles, les troupes innombrables des nations turques pour qui la terre était trop étroite, comme l'air l'était pour leurs arcs et leurs flèches, mais où tu fis tourner le dos au tyran de l'Orient, fier de tant de lauriers et de triomphes, de sorte qu'on t'éleva partout des monuments et des statues colossales? La guerre d'aujourd'hui, César, sera incomparable.

Là-bas, tu conquérais des corps, ici tu gagneras des âmes ; là-bas tu obligeais les hommes envers toi ; ici, si je puis le dire, tu obligeras Dieu. Dès lors, qui de vous, chrétiens, ne voudra favoriser de ses vœux, de ses souhaits, une telle entreprise? Qui ne voudra de tout cœur prier pour César qui expose sa fortune, ses peuples, ses royaumes, l'empire, son honneur, sa vie, pour maintenir notre religion (1) ? »

Qu'on pardonne pour un instant à Panigarola d'attiser la guerre civile dans notre patrie durant sa mission à Paris, et on reconnaîtra combien ses raisonnements nets, vifs, fins, tranchent sur les invectives des autres prédicateurs de la Ligue, soit qu'il prétende que tous les maux de la France proviennent de l'hérésie, soit qu'il explique combien il serait malaisé pour un roi protestant de tolérer le catholicisme, soit qu'il insinue que la conversion de Henri IV le réconcilierait avec le pape (2). Par bonheur, la véritable piété l'inspire encore mieux, témoin ce beau dialogue entre l'homme et Dieu : « L'homme dit : O Seigneur, rappelle-toi que nous sommes chair. Tu observes

(1) Panigarola a cité ce passage dans son *Predicatore* (*Discorso eccles. sulla partic.* 8.)

(2) *Prediche fatte in Parigi.* Il me semble que Labitte n'a pas suffisamment fait usage de ces discours pour éclairer la politique romaine pendant la Ligue. Les conseils qu'y donne Panigarola s'accordent assez mal avec les vues que le même prédicateur expose dans sa correspondance avec le duc de Savoie.

avec tant de sévérité les fautes et les péchés de ma fragilité ! Mais suis-je de fer, de pierre, de diamant ? Si tu me voulais si fort, tu ne devais pas me faire si fragile; rappelle-toi que tu m'as fait tel, et dès lors tempère, tempère ta sévérité ! Rappelle-toi que tu m'as tiré de la boue ! — Et voici que Dieu rétorque l'argument : « O homme, tu sens donc que tu es de terre ? C'est bien. Mais si tu es de terre, pourquoi es-tu si superbe ? Pourquoi ne t'humilies-tu pas ? Ah ! malheureux ! Ah ! malheureux ! rappelle-toi que tu es cendre. » — L'homme répond : C'est vrai, Seigneur, que j'ai failli, mais patience ! La mort ne m'attend-elle pas ? C'est une grande peine. Pourquoi y ajouter une telle sévérité ? Tempère, tempère, Seigneur, les peines, car celle de la mort temporelle est déjà trop grande. » — Ecoutez la réponse du Dieu de gloire : « Donc, tu te sers de la mort que tu as à subir, ô homme, pour vouloir que j'adoucisse tes peines; mais si tu as à mourir, pourquoi ne t'en souviens-tu pas ? Pourquoi vis-tu comme si tu ne devais jamais mourir ? Pourquoi ne penses-tu pas à cette mort ? Pourquoi n'y réfléchis-tu pas ? Ah ! malheureux ! au lieu de vouloir t'en servir pour adoucir tes peines, sers t'en pour diminuer tes fautes. Rappelle-toi que tu retourneras en poussière (1) ! »

(1) Sermon pour le jour des Cendres dans les *Prediche sopra gli*

On pourrait citer d'autres passages et détacher, non seulement des morceaux brillants, mais des idées frappantes dans leur simplicité, comme celle-ci, que j'emprunte au même sermon : Si de toutes les figures qui, dans l'Ecriture, signifient la faiblesse de l'homme, la paille, la feuille, la cendre, l'Eglise a choisi la dernière pour désigner la solennité où elle humilie notre orgueil, c'est que celle-ci ne forme pas une simple métaphore, mais une expression dont le tombeau nous révèle l'effrayante propriété.

Mais, encore une fois, ponrquoi Panigarola, le meilleur sermonnaire italien du seizième siècle, au lieu d'être le précurseur d'un Bossuet, n'est-il que le précurseur d'un Segneri (1), c'est-à-dire d'un orateur à qui n'ont manqué ni la hardiesse évangélique, ni le talent de manier l'ironie, ni même, en maint endroit, l'énergie du style, mais qui ne sait ni découvrir les replis cachés du cœur, ni porter au comble l'émotion des auditeurs par une ordonnauce habile et forte du discours (2) ? Le fait

Evangeli di quaresima del reverendissimo Monsig. Panigarola, vescovo d'Asti dell' ordine di San Francesco de' Minori Osservanti, predicate da lui in S. Pietro di Roma. l'anno 1577. *Rome*, 1596, 2 vol.

(1) Le plus célèbre prédicateur italien du dix-septième siècle, né en 1624, mort en 1690.

(2) L'abbé Maury (*Essai sur l'éloquence de la chaire*, ch. 67) et, en Italie, Settembrini (*Lezioni sulla letteratura italiana*, 1875, 3 vol.), sont encore plus sévères pour Segneri. Settembrini ne lui accorde même,

surprend d'autant plus qu'il appartenait, ce semble, aux héritiers directs des Latins de recueillir dans le talent oratoire la meilleure part du génie de leurs ancêtres.

Mais d'abord, l'Italie moderne, comme l'Espagne, ne paraît pas avoir la vocation de l'éloquence. Ces deux nations sont en effet trop éminemment poétiques, trop séduites par les libres jeux de la fantaisie pour se soumettre à la discipline oratoire qui assujettit l'imagination à la dialectique. Aussi, bien que, même avant notre siècle, les Cortès espagnoles, les assemblées politiques des républiques italiennes aient ouvert une carrière à l'éloquence, la littérature de ces peuples n'offre pas en ce genre de noms comparables à ceux qui l'illustrent dans d'autres branches. Puis, comme l'a fort bien montré, à quelques hyperboles près, un historien contemporain de la littérature italienne, Settembrini (1), l'Inquisition enchaînait le génie des prédicateurs : « Où sont l'Inquisition et l'Index, » dit-il, « l'homme ne parle que pour exprimer ses besoins naturels de boire et de manger et pour chanter les litanies, non pour raisonner ni discuter. La doc-

à tort selon moi, que la pureté de style *qui le fit canoniser par l'Académie de la Crusca*. L'ouvrage de Settembrini est écrit de verve, mais on y peut reprendre, outre quelque partialité de clocher (l'auteur était Napolitain) une tendance à juger des talents des écrivains d'après leurs opinions.

(1) *Op. cit.*, p. 373, 374 du IIe vol.

trine se trouvant établie et fixée jusque dans ses moindres détails, l'orateur catholique ne peut faire que deux choses : enseigner ponctuellement cette doctrine et louer les saints qui l'ont suivie. » Il ajoute que cet enseignement ne se fondait même pas sur le raisonnement, mais sur l'autorité, et cite un indice curieux du pli qu'avait pris l'âme des docteurs. Segneri se croit tenu d'alléguer une autorité pour prouver..... que nous mourrons tous. Settembrini a raison : l'éloquence aspire à dominer les cœurs ; or un des prestiges qui assurent à l'orateur cette domination, c'est une noble confiance en lui-même, qui se trahit dans l'assurance de ses regards, dans sa voix, et qui s'impose à l'auditoire. Il ne perd pas nécessairement cet avantage pour enseigner une doctrine fondée sur des mystères impénétrables à l'intelligence humaine : il suffit que sa raison ait été subjuguée par les mystères eux-mêmes et non intimidée par les interprètes attitrés de ces mystères. Après s'être humilié devant Dieu, Bossuet se relève plus fier devant les pécheurs. Mais si, au lieu d'accepter l'autorité de l'Eglise parce que sa doctrine est conforme à l'enseignement de Jésus-Christ, le prédicateur semble n'accepter la doctrine de Jésus-Christ que parce qu'elle est conforme à l'enseignement de l'Eglise, il déchoit à ses propres yeux ; ce n'est plus un ambassadeur de Dieu qui

répète les instructions recueillies de sa bouche, mais un agent subalterne à qui son souverain ne daigne pas communiquer directement ses volontés.

J'ajouterais toutefois une autre considération : nos prédicateurs du dix-septième siècle s'adressaient à un public grave, de mœurs ou du moins de principes sévères, qui venait les entendre, non pour remplir une formalité obligatoire, mais pour s'instruire dans la morale chrétienne que tous désiraient connaître, même quand ils différaient de la mettre en pratique. C'étaient des fidèles vraiment dignes de ce nom, que ne rebutaient ni l'austérité du fond ni la sévérité de la forme, et qui appréciaient plus encore Bourdaloue que Bossuet, comme s'ils se fussent fait scrupule de goûter à l'église un plaisir de lettrés en admirant le langage magnifique d'un incomparable orateur. Le public italien se souciait plus d'être amusé que d'être instruit; les hommes du monde demandaient aux prédicateurs de parler une langue pure et harmonieuse; le peuple voulait des contes et des plaisanteries. Pour satisfaire ses auditeurs et non pour rassurer l'Inquisition, le Père Emanuele Orchi imaginait les bizarreries relevées par Settembrini, et Segneri lui-même, qui se distingue de ses confrères par le bon sens, prêchait sur ce texte : « Si le Christ n'a pas été le pire homme du monde, il a donc été Dieu. »

Ce public acceptait-il au moins docilement les censures des sermonnaires? On peut en douter pour les cas où les censures attaquaient les défauts caractéristiques de la nation. Les voyageurs ont souvent conté que jusqu'à nos jours, dans l'Italie méridionale, l'auditoire interpellait le prédicateur et changeait son paisible monologue en un dialogue des plus animés. Certaines précautions oratoires de Segneri, dans un de ses plus célèbres sermons où il combat la fureur de la *vendetta*, montrent combien il sentait le besoin de préparer les esprits, sur cette matière délicate, à la hardiesse de ses paroles : « Dieu me garde, » dit-il, « de venir vous parler dans l'intérêt de vos ennemis ! Je ne me soucie point d'eux ; je ne les connais pas ; je n'ai point été traité par vous assez mal jusqu'à ce jour, pour me faire le protecteur ou l'avocat de ceux qui vous ont outragés. Les misérables ! ils ne méritent que la potence pour oser insulter des personnes si distinguées par leurs titres ou leurs talents que je veux vous croire. Si donc il fallait considérer ce qu'ils méritent, moi-même, moi-même je serais le premier à exciter votre haine contre eux, et je voudrais leur souhaiter encore plus de mal, si c'était permis, que vous ne leur en pourriez faire. Mais c'est votre intérêt qui me touche... (1). »

(1) Sermon pour le vendredi qui suit les Cendres.

Nos grands prédicateurs n'ont jamais eu besoin de semblables artifices, quand, devant la cour, ils dénonçaient les vices des courtisans. A plus forte raison les désordres de leur temps ne leur imposèrent-ils jamais cette sorte de compromis que Segneri paraît accepter quand il compose un sermon entier pour prier les pécheurs de vouloir bien au moins ne pas étaler leurs péchés (1). Je sais qu'à la fin de son discours Segneri se défend ingénieusement d'autoriser l'hypocrisie ; il me semble pourtant que, parmi les compatriotes de Bourdaloue, plus d'un pécheur même eût été scandalisé de la condescendance apparente de Segneri. Plus d'un *libertin* français se fût indigné aussi des plaisanteries qu'au dix-septième siècle et au dix-huitième les Espagnols et les Portugais applaudissaient encore chez les prédicateurs. L'amusante satire publiée à Madrid en 1758, par le P. de Isla, sous le titre d'*Histoire du fameux prédicateur Gerundio de Campazas*, porterait même à croire que le public de son temps comprenait encore moins que celui des siècles précédents le respect du saint lieu (2).

Ce n'est donc pas seulement la faute de l'Inquisition, c'est aussi la faute des fidèles italiens, si le pays qui avait produit les premiers théoriciens ca-

(1) Sermon pour le mardi après le deuxième dimanche de Carême.

(2) Elle a été traduite en français par F. Cardini. 2 vol. Paris, 1822. V. aussi le *Prædicatoriana* de Peignot (1841), p. 265-271.

tholiques de la réforme de la chaire n'a pas recueilli les meilleurs fruits de leurs sages conseils. Par contre, les auditeurs de nos sermonnaires du dix-septième siècle peuvent revendiquer en partie l'honneur de les avoir formés, en exigeant d'eux, non pas qu'ils s'accommodassent à la frivolité et aux vices du monde, mais qu'ils donnassent toute la mesure de leur génie et de leur vertu. Telles furent les excellentes dispositions que nos prédicateurs récompensèrent en créant une éloquence toujours claire quoique profonde, toujours vivante quoique sévère, surtout en établissant dans les mœurs la forte discipline que réclamait une société dont l'ambition suprême était de gagner le ciel.

Toutefois, les leçons des théoriciens italiens de la prédication avaient contribué à inspirer le désir de cette réforme : leurs livres étaient répandus en France, comme le prouvent encore aujourd'hui les vieux fonds de nos bibliothèques. Plusieurs furent réimprimés ou traduits à Paris, soit dès le premier jour, soit durant le dix-septième siècle, soit même au dix-huitième ; car en 1750 on gardait encore assez le souvenir de l'initiative prise par l'Italie, pour que l'abbé Dinouart mît en français la *Rhétorique ecclésiastique* d'Agostino Valier (1).

(1) Le traité de Botero avait été réimprimé à Paris dès 1586;

M. Jacquinet dit, dans une note de son livre : « Les hommes qui dans la controverse, dans l'histoire ecclésiastique, dans le gouvernement moral du clergé, ont fait le plus d'honneur à l'Eglise au seizième siècle appartiennent à l'Italie ; » et il cite Bellarmino, Baronio, saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri, saint Philippe V (1), excellente remarque dont les chapitres qu'on vient de lire permettent d'étendre la portée, en prouvant combien ces hommes célèbres trouvèrent de collaborateurs dévoués et utiles.

ceux de Luis de Grenade et de Diego Estella le furent en 1635 ; une traduction française du livre de Luis de Grenade parut en 1698 ; on sait d'ailleurs que l'auteur comptait tant de lecteurs chez nous, que sept traducteurs se sont exercés sur ses œuvres. Le P. Rapin le compte, dans ses *Réflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps*, parmi les hommes dont la parole transformait les auditeurs.

(1) *Op. cit.*, p. 121, en note.

CHAPITRE III.

EXPURGATION DE LA LITTÉRATURE PROFANE.

§ 1.

Paganisme littéraire, hostilité contre le clergé, immoralité des auteurs profanes. Mesures prises par l'Eglise : les Index ; comment la préoccupation de rétablir l'honneur du corps ecclésiastique fit négliger, dans l'expurgation des textes, les intérêts de la décence. Editions censément épurées de Bandello, de Merlin Coccaïe, de Boccace, de Doni, de Straparola. Editions spiritualisées de Pétrarque et d'Arioste.

L'éloquence était d'autant plus nécessaire au clergé italien pour ramener les âmes à la ferveur, que la littérature profane, si brillante et si populaire, le lui disputait. Le protestantisme comptait, il est vrai, trop peu d'adhérents dans la Péninsule pour que les poèmes ou les romans fussent imbus de son esprit. La littérature d'un peuple ressemble

10

aux assemblées politiques où les minorités trop infimes ne peuvent se faire représenter. Mais la Renaissance, qui, en Allemagne, avait produit la Réforme, c'est-à-dire la prétention de ramener le christianisme primitif, avait failli, en Italie, restaurer le paganisme. Sans descendre aux Catacombes avec Pomponio Leti pour y offrir des sacrifices à Jupiter Très-Bon et Très-Grand, les écrivains se détachaient de la tradition chrétienne. Leur Dieu n'était plus le sombre vengeur invoqué par Dante, le consolateur de Pétrarque qui réunit les âmes après les avoir épurées dans la souffrance et séparées par la mort : c'était l'Art. Indifférence pour les idées morales, culte de la perfection littéraire, en ces deux points se résumait la religion de l'Arioste (1). D'autre part la littérature de l'Italie, comme celles de toutes les nations modernes, avait contracté dès sa naissance, et à une époque où la foi régnait sans partage, l'habitude d'une licence que les esprits supérieurs s'appliquaient plutôt à affiner qu'à corriger. Enfin de funestes doctrines dominaient la littérature sérieuse elle-même : le malheur de l'Italie avait voulu que son premier penseur profond, le premier qui, depuis Polybe, eût fortement médité sur l'histoire et la politique,

(1) V. M. Franc. De Sanctis, *Storia della letteratura italiana*, 2e édition. Naples, 1873. 2e vol., ch. 13.

s'appelât Machiavel ; l'utilité de l'hypocrisie et de la mauvaise foi n'avait jamais été présentée avec tant de génie et de sang-froid. Aussi Machiavel faisait-il école.

Comment la cour de Rome essaya-t-elle, à la fin du seizième siècle, de redresser ces déréglements de pensée qui allaient à la destruction, non point du dogme catholique, mais de l'esprit chrétien et de la morale privée ou publique? Certes, elle ne s'enflamma point contre ces abus de la généreuse colère qui avait inspiré dans Florence la triomphante, mais éphémère prédication de Savonarole. Son zèle était de trop fraîche date, ses habitudes de prudence, de procédure administrative trop invétérées. Elle attaqua plutôt les effets que les causes ; elle flétrit les mauvais livres plutôt qu'elle ne réfuta les doctrines immorales. On ne voit point, en effet, le clergé italien provoquer pour la réforme de la littérature générale des écrits analogues à ceux qu'il encourageait pour la réforme de l'éloquence religieuse. Je ne trouve guère, dans cet ordre d'idées, qu'une dissertation latine que Possevino a insérée dans sa *Bibliotheca selecta* (Rome, 1593) sous ce titre : *Tractatus de poesi et pictura ethnica, humana et fabulosa, collata cum vera, honesta et sacra*, et un traité, en latin également, de Lorenzo Gambara (1),

(1) Je ne connais ce traité que par Baillet (*Jugements des savants*),

sur les moyens de rendre la poésie parfaite, où l'auteur exige que les poètes s'interdisent les vers lascifs et tout ce qui sent la Fable ou le culte des fausses divinités (1). Sur ce dernier point, de l'emploi courant de la mythologie, Rome montra même moins de décision que quelques-uns de ses amis ne paraissaient en attendre. On comprit au Vatican que, si le style mythologique était le signe le plus apparent du retour de l'esprit païen, c'en était aussi le symptôme le plus inoffensif. Les censeurs officiels ou officieux le notèrent donc comme malséant (2). Mais Rome eut le bon sens de ne pas s'alarmer outre mesure d'une phraséologie que l'usage autorisait; elle sut distinguer entre les croyances païennes qui se rattachaient à des systèmes philosophiques contraires à ses dogmes et de simples formules poétiques; aussi, tandis que, par crainte du fatalisme, elle défendit assez rigoureusement d'appeler la Providence du nom païen

cité par la *Nouv. Biog. gén.* au mot *Gambara*, qui dit qu'il parut à Rome. 1586, in-8.

(1) Malheureusement, avant le précepte, Gambara avait voulu donner l'exemple; de là son insipide essai de poésies chrétiennes, *Rerum sacrarum liber*, qui suggéra à Muret le distique énergique retrouvé par Sirmond.

(2) Une des règles de l'*Index librorum prohibitorum* de Clément VIII porte : *Ea quoque aboleantur quæ paganismum redolent.* Voir aussi les observations sur des ouvrages de Sigone dans le ms. 3455 Vat., *parte seconda*, et une lettre du ms. 6192 Vat., II, 640. V. aussi notre thèse sur Muret, p. 246.

de Fortune, elle passa aux versificateurs la ressource d'invoquer les Muses, et au clergé, comme aux simples fidèles, la consolation de jurer *per Bacco!* Elle se garda surtout de l'excès des réformateurs catholiques de notre siècle qui rêvèrent un instant de proscrire des collèges l'étude des auteurs anciens. Silvio Antoniani, qui mourut cardinal, approuve, comme saint Basile, l'emploi de la littérature païenne dans l'éducation de la jeunesse (1).

Quant aux doctrines véritablement dangereuses, si Rome s'attacha peu à y opposer, dans des traités en règle, les principes qui doivent inspirer la littérature chrétienne, elle prit à partie les ouvrages qui professaient des principes corrupteurs. Machiavel fut inscrit un des premiers parmi les auteurs dont elle défend absolument la lecture : dès 1559, il figure dans ses Index, et cette condamnation suscite aussitôt des réfutations plus ou moins intelligentes des théories du *Prince* (2). Point d'auteur dont Rome prohibe plus rigoureusement le commerce : le baron de Fucariis, ambassadeur impérial à Venise, demande inutilement une

(1) *Dell' Educazione cristiana e politica.* Cet ouvrage estimable a été réimprimé de nos jours (Florence, 1852). Nous l'analyserons à l'appendice B.

(2) V. *Macchiavelli e i suoi tempi*, par M. Pasquale Villari. 3 vol. publiés de 1877 à 1882.

exception en sa faveur, et un certain César de Pisè, qui a gardé par-devers lui des ouvrages de Machiavel et de Bodin, subit la torture (1). Un instant, on put croire qu'elle allait en autoriser une édition corrigée, mais elle exigeait non seulement qu'on supprimât le nom de l'auteur, mais qu'on le remplaçât par quelque autre, condition que les parents de Machiavel, chargés par elle de la reviser, ne voulurent pas accepter (2). Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, le P. Segneri anathématisait encore, du haut de la chaire, la théorie de la raison d'Etat. On a dit, à la vérité, que, si les jésuites combattaient Machiavel, c'était par jalousie de métier; mais ce jugement me paraît plus spirituel qu'équitable; en admettant d'ailleurs que les dénonciateurs de Machiavel aient fait parfois leur profit de ses conseils, leurs réfutations enhardissaient la conscience des honnêtes gens; car ils ne condamnaient pas seulement chez lui, comme on l'a dit à tort, la tentation d'émanciper l'Etat de la tutelle de l'Eglise, mais aussi les principes d'une politique sans foi; on trouve, en effet,

(1) V. une décision du pape du 5 août 1610 et un procès de la même année dans le manuscrit 2532 du fonds Ottoboni à la Vaticane, p. 88 recto et verso. V. aussi une lettre de Cl. Estiennot, procureur général de la Congrégation de Saint-Maur à Rome, du 23 décembre 1684, p. 46 du 1[er] vol. de la *Corresp. inéd. de Mabillon et Montfaucon avec l'Italie*, publiée par M. Rathery.

(2) V. M. Pasquale Villari, *op. cit.*, p. 412, note 1.

ces deux griefs nettement distingués dans Possevino (1). Ce n'était pas non plus l'émancipation de l'autorité séculière que l'évêque Bandello, qui, par malheur, accordait probablement à la *Mandragore* l'indulgence qu'il refusait au *Prince*, reprochait à Machiavel, quand il le blâmait fortement d'avoir soutenu qu'un homme qui fait le mal peut obtenir du monde le titre des vertus qu'il n'a pas, et quand il s'écriait qu'on pourrait bien appeler un scélérat *roi de toute scéléralesse*, mais non honorablement scélérat (2). De nos jours, on a de plus reproché en Italie, à ces censeurs, de ne point avoir rendu justice au patriotisme de Machiavel, de ne point avoir compris qu'il proposait la seule politique qui pût alors conduire la nation à l'indépendance. Mais la pureté des intentions de Machiavel n'ôtait pas à l'Eglise le droit de condamner les criminels moyens qu'il proposait; et quant à l'efficacité de sa politique, nous sommes de ceux qui croient que la fin misérable de César Borgia et les règnes sans gloire

(1) *De apparatu ad omnium gentium historiam ordine legendam, intelligendam, interpretandam, scribendam, et ad usum adhibendam.* Sectio IV, cap. V. Ce traité fait partie de la *Bibliotheca selecta* de Possevino. Des termes dans lesquels Possevino renvoie quelque part au *Prince*; on a conclu qu'il ne l'avait pas lu; il eût peut-être fallu se borner à dire qu'il citait de mémoire; en tout cas, il connaît l'esprit du livre.

(2) *Novelle*, parte terza, nov. 55e. Nous reviendrons un peu plus bas sur ces Nouvelles.

des souverains italiens qui l'adoptèrent à l'envi permettent d'en douter. Oui, l'habileté est indispensable au politique; mais s'il n'a pas l'âme noble, si ceux qui l'approchent n'ont point foi en lui, comment excitera-t-il l'enthousiasme qui dispose aux sacrifices et fortifie contre les revers? Or, le machiavélisme tue l'enthousiasme. L'histoire prouve, au contraire, que la régénération de l'Italie n'a commencé que le jour où ses meilleurs esprits, sous la conduite de Beccaria et de Filangieri, ont quitté l'école de Machiavel pour une école plus généreuse, plus soucieuse du droit et de la justice; et si notre siècle a vu enfin l'affranchissement de l'Italie, elle le doit à l'estime qu'inspirèrent au monde le gouvernement du roi galant homme et une génération nourrie dans les principes loyaux d'un Silvio Pellico et d'un Manzoni.

Mais c'est surtout la conduite de Rome à l'égard des écrits licencieux que nous voulons examiner. Grossière ou spirituelle, l'inimaginable indécence des conteurs menaçait la morale d'un péril encore plus grand que les doctrines de Machiavel ou le retour au culte de Jupiter. L'attrait corrupteur des poésies lascives, des Nouvelles effrontées s'adressait, en effet, à toutes les conditions, à tous les âges; il développait chez les jeunes gens, entretenait chez les hommes faits, réveillait chez les

vieillards l'instinct de la débauche. Nul devoir ne s'imposait donc plus impérieusement à l'Eglise que celui de combattre les auteurs qui prostituaient leur talent ; elle ne pouvait rendre à l'humanité un service plus précieux que celui de ramener la pudeur parmi les écrivains qui, en amusant la foule, s'ouvrent le chemin de son cœur et y font pénétrer à leur gré le goût du vice ou le respect de la vertu.

Préparons-nous pourtant à quelque surprise.

En principe, l'Eglise romaine se prononça nettement ; dans la dix-huitième session du concile de Trente, où l'on décida la rédaction d'un Index des livres défendus, il fut entendu qu'on y mettrait les livres immoraux comme les traités hérétiques (1), et dans les Règles arrêtées par le Concile et promulguées par Pie IV, touchant les devoirs des censeurs (2), on lit : « *Libri qui res lascivas sive obscœnas ex professo tractant, narrant aut docent, quum non solum fidei sed et morum qui hujusmodi librorum lectione facile corrumpi solent, ratio habenda sit, omnino prohibentur, et qui eos habuerint severe ab episcopis puniantur.* » En conséquence, elle résolut de combattre la lecture des livres immoraux en les inscrivant dans ses Index au même titre que les ouvrages des hérétiques ou de ne les permettre

(1) Collection des Conciles des PP. Phil. Labbe et Gab. Cossart, 14e vol. Paris, 1672, colonne 841.

(2) *Ibid.*, colonnes 952-956.

qu'après que des corrections surveillées par elle en auraient effacé les passages dangereux pour les mœurs.

Ne déclamons pas ici contre son intolérance. Un théologien qui propose d'interpréter l'Evangile autrement que Rome ne l'entend, un philosophe qui explique à sa manière l'origine des choses peuvent invoquer la liberté de la pensée : l'écrivain qui fait profession d'effronterie n'en a pas le droit. Invoquera-t-il le privilège du talent? Mais parce qu'il possède l'art de vaincre les dégoûts des lecteurs délicats pour le grossier appât des peintures obscènes, faut-il désarmer la morale publique et lui permettre d'énerver, par de malsaines émotions, des milliers de compatriotes! Qui calculera le mal qu'un livre comme le *Décameron* a fait à l'Italie? On peut en croire le premier qui ait dénoncé l'ouvrage et qui n'est autre que Boccace lui-même. Dans une lettre latine, Boccace déclare l'avoir écrit dans sa jeunesse et pour obéir à un ordre ; il y conjure les pères de famille de ne pas le laisser lire, *par respect pour son honneur, par pitié pour ses larmes*, et, probablement, il en détruisit tous les exemplaires qu'il put retrouver (1). L'Eglise avait donc le droit, puisque les gouvernements se reposaient

(1) V., au 3e vol. des *Opere* de Ugo Foscolo, le *Discorso storico sul testo del Decameron.*

alors sur elle de tout ce qui touchait aux mœurs publiques, de supprimer ou d'expurger les ouvrages dont les auteurs, s'ils les composaient de nos jours, comparaîtraient certainement devant les tribunaux.

On pourrait craindre seulement qu'elle n'ait exercé son office de censure dans un esprit trop pudibond ; mais qu'on se rassure! Les personnes trop promptes à s'alarmer en pareille matière ne prévalurent point alors dans l'Eglise. On a plaint le Tasse pour les obsessions que lui firent subir les pieux prélats qu'il consulta sur sa *Jérusalem délivrée* (1) ; mais, en somme, ces correcteurs entendirent raison, et le Tasse les contenta en supprimant quelques expressions un peu vives dans l'épisode d'Armide et en retouchant celui d'Olinde et de Sofronie, de telle manière que, selon son expression, il plût davantage aux Théatins sans perdre de ses grâces (2). Si, plus tard, il conçut le malheureux projet de refaire son poème, s'il supprima tout à fait l'épisode d'Olinde et de Sofronie, on a eu raison de dire qu'il céda bien plutôt à des con-

(1) V. *Torquato Tasso e la vita italiana nel secolo XVI*, par M. Pier Leop. Cecchi. Florence, 1877, p. 152-160.

(2) *Vita di Torq. Tasso*, par Serassi, édition de M. Guasti, Ier vol., p. 268-272. La légende des persécutions du Tasse et l'exagération du langage de ses admirateurs ont fini par impatienter la critique italienne. V. un intéressant article de M. Francesco d'Ovidio dans le *Fanfulla della Domenica* du 19 février 1882.

sidérations littéraires qu'à des scrupules religieux, puisque, dans sa *Jérusalem conquise*, dédiée pourtant non plus à la maison d'Este, mais à un prince de l'Eglise, le cardinal Cintio Aldovrandini, neveu de Clément VIII, il conserva textuellement les descriptions les plus passionnées (1). Une autre preuve de la modération que l'Eglise comptait apporter dans la guerre à la littérature licencieuse, c'est qu'elle excepta formellement de la proscription les classiques anciens qui avaient l'excuse du paganisme ; elle n'en voulut pas priver les érudits, à condition que nul professeur ne commenterait en chaire les passages malhonnêtes (2).

Ce fut, au contraire, par excès d'indulgence qu'on pécha : une préoccupation, d'ailleurs légitime, fit négliger le noble projet du Concile au point que certains se sont demandé si l'annonce de ce dessein n'avait point servi à masquer une intention différente. Les auteurs licencieux, à qui l'on en voulait, esprits libres et caustiques pour la plupart,

(1) V. la description des beautés visibles et secrètes d'Armide (*Gerusalemme liberata*, 4e ch., 31e octave, et *Gerusalemme conquistata*, 5e ch., 33e octave); le récit de la naissance de son amour (*Gerus. lib.*, 14e ch., et *Gerus. conq.*, 12e ch.); celui des plaisirs qu'elle goûte avec son amant (*Gerus. lib.*, 16e ch., et *Gerus. conq.*, 13e ch.).

(2) Les Pères du Concile de Trente, après avoir proscrit les ouvrages licencieux, avaient fait cette réserve : « *Antiqui vero ab Ethnicis conscripti, propter sermonis elegantiam et proprietatem permittuntur; nulla tamen ratione pueris prælegendi erunt.* » Sur ces règles, v. ci-dessus.

s'étaient égayés aussi aux dépens de maintes croyances, de maintes cérémonies pieuses; surtout, ils avaient trouvé piquant de venger, à leurs heures, la morale en publiant les fraudes de ses défenseurs naturels : rien ne mettait mieux en verve leur malice que les désordres du clergé. Rappelons seulement l'ironie sanglante de la nouvelle de Boccace, où un juif, qui hésitait à se convertir, abjure enfin après un voyage à Rome, déclarant qu'il faut bien tenir pour divine une religion qui subsiste malgré l'impudente corruption de ses prêtres. L'Eglise en souffrait d'autant plus que les scandales trop avérés de beaucoup de ses membres avaient provoqué l'anathème de la littérature sérieuse en même temps que les brocards de la littérature légère : encore si, parmi les hommes dont le caractère accréditait la parole, des théologiens seuls eussent flétri ces désordres, un peu de patience aurait suffi ; l'emploi du latin tenait la foule à distance des écrits des d'Ailly, des Clémengis, et le style scolastique commençait à en dégoûter les savants; mais le Dante, mais Pétrarque avaient stigmatisé l'*impie Babylone* dans des vers immortels que l'Italie répétait par cœur. L'Eglise résolut donc de poursuivre simultanément les outrages envers la morale et les atteintes à sa propre considération. Cette résolution, que l'on comprend d'autant mieux qu'elle voulait sérieusement se réformer, ce dessein dont l'exécu-

tion paraît si aisée, entraîna en fait de singulières conséquences : rédacteurs d'Index, correcteurs officiels ou officieux de la littérature profane, presque tous oublièrent les intérêts de la morale pour ne songer qu'à rétablir l'honneur du corps ecclésiastique.

Exposons d'abord les faits : nous les expliquerons ensuite.

On est frappé, quand on parcourt les listes d'ouvrages défendus publiées au seizième siècle par la congrégation de l'Index, de l'inégalité des traitements appliqués aux auteurs licencieux. Le *Décaméron* y figure, et aussi, disons-le hautement, des livres dont la morale et non l'intérêt particulier de l'Eglise demandait la condamnation : les *Priapées*, faussement attribuées à Virgile, les romans d'Ogier, les vers de l'Arétin ; en frappant ces derniers ouvrages, l'Eglise prouvait qu'elle voulait sincèrement punir l'obscénité. Mais en même temps, que d'incompréhensibles omissions! On y chercherait en vain, je ne dis pas seulement le Roland Furieux, poème fort peu moral, mais où peu de passages sont franchement licencieux (1), mais les écrivains

(1) Le gouvernement pontifical avait fait détruire la plus grande partie des exemplaires de l'édition publiée à Rome en 1543 (M. Giuseppe Jacopo Ferrazzi, *Bibliografia ariostesca*, Bassano, typog. Sante Pozzato, 1881) ; mais qu'importe, puisqu'il laissait réimprimer partout le poème? En 1667, Arioste fut inscrit dans l'Index, mais seulement pour ses satires.

les plus effrontés du temps, Straparola (1), Parabosco, Bandello, Firenzuola. Il est vrai que les deux derniers appartenaient à l'Eglise; c'étaient des moines, et Bandello porta même la mitre : il mourut évêque d'Agen ; mais il semble que la congrégation de l'Index n'en devait frapper que plus sévèrement ces religieux, dont l'un ne paraissait pouvoir être vaincu en obscénité que par l'autre, comme le dit Settembrini dans son style énergique : « Bandello vous montre du doigt l'obscénité, rit et passe; Firenzuola s'y enfonce, s'y met à l'aise. Dans le premier, il y a un homme corrompu, mais un homme ; dans le deuxième, il y a un eunuque (2). » Enfin, Berni, qu'on avait mis dans l'Index de 1559 et qui avait tous les titres pour y rester (3), en fut retiré presque aussitôt.

On nous dira qu'on publia des éditions expurgées de plusieurs des ouvrages auxquels l'Index faisait la faveur de les oublier. Cela est vrai; de plus, de sages instructions essayèrent d'empêcher qu'on ne pût

(1) Straparola finit par y être mis, mais seulement en vertu d'un décret du 16 décembre 1605.

(2) *Lezioni di letteratura italiana* (1875), II, p. 132. Pourtant, Settembrini a tort d'appeler Bandello un homme corrompu. Nous reviendrons sur ce point.

(3) M. Ant. Virgili, dans son livre sur Berni (Firenze, successori Le Monnier, 1881), dit qu'en refaisant l'*Orlando inamorato* de Bojardo, Berni a diminué et non pas, comme l'affirmait Settembrini, augmenté l'obscénité de son modèle; mais il ne conteste pas que Berni ait composé des poésies obscènes.

taxer les hommes chargés de ce travail d'ignorance ou d'arbitraire (1), si l'on en juge par les Règles qu'on lit dans l'Index de Clément VIII, qui ordonnent que les reviseurs soient toujours pris parmi les hommes distingués par leur science et leur piété, qu'en général l'expurgation d'un livre soit confiée à trois personnes (nombre qu'on accroîtra ou réduira d'ailleurs suivant la nature de l'ouvrage), et qui commandent formellement de *supprimer les passages lascifs qui peuvent corrompre les bonnes mœurs*. Mais, ici encore, comment exécuta-t-on un si honorable projet?

Je ne m'arrêterai point sur certaines éditions qui peuvent avoir été tronquées, mais que les éditeurs n'avaient peut-être pas l'intention d'expurger. On a dit, par exemple, que Girolamo Ruscelli avait, dans son édition du *Roland furieux* (1556), retranché quelques strophes déshonnêtes; que, si dans l'édition du même poème, qui parut à Venise en 1584, la planche du trente-troisième chant est reproduite en tête du trente-quatrième, c'est parce que l'Inquisition n'avait pas voulu permettre qu'on représentât le voyage dans la lune de saint Jean-Baptiste en compagnie d'Astolphe (2): je n'ai point confronté vers par vers le texte de Ruscelli avec

(1) Sur les plaintes qu'avait provoquées l'insuffisante capacité de certains reviseurs, v. ci-dessus, chap. 1, § 2.

(2) V. la *Bibliografia ariostesca* de M. Gius. Jac. Ferrazzi.

celui des éditions antérieures, mais comme je vois qu'il conserve le récit des entreprises de l'ermite au chant VIII, octave 48 et suivantes, et les railleries contre les couvents au chant XIV, octave 79 et suivantes, je doute de l'intention qu'on lui prête; pour l'édition de 1584, où nous verrons plus loin qu'en outre on n'a point, dans une certaine planche, imité la licence de l'édition précitée, l'Inquisition n'en a probablement pas surveillé le texte, car on y lit les impuretés et les malices conservées par Ruscelli (1).

Passons donc aux éditions qui promettent formellement un texte expurgé.

En 1560, un certain Ascanio Centorio degli Ortensi, qui avait fait la guerre et composé des *Rime amorose*, des écrits sur l'art militaire et l'histoire, publia à Milan une recension expurgée des Nouvelles de Bandello, dont il dédia le premier volume à Giovanni Antonio Serbelloni, cardinal de Saint-Georges. Voilà certes un patronage propre à donner confiance au chaste lecteur ! On éprouve pourtant quelque inquiétude en lisant, dans la dédicace au cardinal, un éloge sans réserve de Boccace, *qui a emporté le prix et conserve l'honneur de bien conter*;

(1) On verra, dans la préface de M. Anat. de Montaiglon, pour la réimpression d'une vieille traduction des *Facéties* du Pogge (Paris, 1878, p. IV, etc.), une des causes pour lesquelles des éditions non expurgées sont incomplètes.

mais on entend l'éditeur affirmer qu'il a choisi dans Bandello les Nouvelles *qui lui paraissaient dignes* et *laissé les indignes de côté;* on se rassure, mais pour peu de temps; car à peine s'est-on aventuré au milieu de récits quelquefois amusants, toujours verbeux, que l'on tombe sur des peintures où la licence s'étale avec moins de complaisance peut-être que chez Firenzuola, mais certainement avec plus d'insistance que chez Boccace; en effet, le narrateur traite si consciencieusement les sujets graveleux, qu'il n'oublie aucun trait dans ses descriptions, et tire de chaque quiproquo toutes les équivoques obscènes qu'il peut amener. Bref, le lecteur se demande si Centorio degli Ortensi n'aurait pas aggravé, dans une amplification effrontée, la licence de Bandello, sous prétexte de la corriger. Mais non : vérification faite, cette obscénité prolixe appartient bien au prélat; Centorio se borne à la reproduire textuellement. Sur quoi donc porte sa revision? D'abord il supprime des préambules, par exemple celui de la quinzième Nouvelle de son troisième volume; il supprime les lettres d'envoi dont chacun des récits de Bandello était précédé et qui contenaient souvent des détails fort intéressants pour l'histoire. Mais nous verrions presque là une concession à l'impatience des amateurs de *pornographie*. Aussi, Centorio ne s'en tient-il pas à ces suppressions. S'il conserve intégralement les narrations de Ban-

dello (1), il efface quelques hasardeuses déclarations de principes : ainsi, il ne laisse plus Bandello affirmer que la jeune femme qui a certains griefs contre un vieux mari fait mal, sans doute, si elle le trompe, mais que *son péché est digne, ce semble, de compassion et de pardon*, et que les plus coupables sont les parents, le vieux mari surtout, *qui mériterait d'être mis en prison et presque en croix* (2) ; dans la même Nouvelle, pour atténuer la responsabilité du conteur mitré, qui avait dit : « Certes, il me semble que c'est grande sottise, à ceux qui ont une femme, de la laisser dormir seule, » Centorio remplace les mots : *il me semble*, par une tournure impersonnelle : « C'est grande sottise... » Par contre, dans la phrase qui suit celle-là, sa vigilance est en défaut ; il laisse passer cette indulgente maxime : « Si la femme cherche nourriture hors de chez elle, je ne saurais la reprendre. »

En somme, la morale a bien peu d'obligations à Centorio. En revanche, le corps ecclésiastique lui en a beaucoup ; car, grâce à lui, il cesse d'occuper une place d'honneur parmi les héros d'ignorance, de cupidité, d'impudicité que célébrait Bandello. Tous les contes qui roulaient sur des scandales

(1) Les rares suppressions qu'il s'y permet ne portent pas sur les endroits particulièrement licencieux.

(2) 33e Nouvelle du IIIe vol. de l'édition expurgée.

donnés par des membres du clergé ont en effet disparu dans l'expurgation de Centorio; et une simple remarque permettra d'apprécier le caractère primitif de ces Nouvelles et l'étendue des sacrifices de Centorio : nous citions, un peu plus haut, un conte qui, dans son troisième volume, porte le numéro trente-trois : dans Bandello, ce même récit porte le numéro cinquante-sept du troisième volume; ainsi, parmi les cinquante-six Nouvelles qui le précédaient à l'origine, vingt-quatre ont été immolées à la convenance de l'Eglise! Quel dommage que le même motif n'ait pas exigé quelque respect pour la pudeur! On répondra peut-être qu'entre un censeur qui eût supprimé les traits qui offensent le clergé et un autre qui eût supprimé ce qui blesse les mœurs, Bandello eût ressemblé à l'homme entre deux âges et entre deux maîtresses; en ce cas, il valait mieux appliquer le conseil d'Horace sur les matières qu'on ne peut espérer de polir.

Mais Centorio et le cardinal de Saint-Georges avaient pu s'abuser, et l'opinion publique allait sans doute avertir qu'on avait fait fausse route. L'année suivante, en 1561, il parut à Venise une nouvelle édition de l'*Opus macaronicum*, épopée burlesque composée par Girolamo Folengo sous le nom de Merlin Coccaïo, au temps où il avait jeté le froc aux orties : Folengo était mort, en 1544, dans

un repentir sincère ; et l'éditeur annonçait qu'il publiait un texte soigneusement revu par l'auteur lui-même ; il est vrai que, trois ans après, un certain Aquaviva, qui rééditait l'*Opus macaronicum*, accusait l'éditeur de 1561 d'avoir gâté l'ouvrage en y introduisant des parties apocryphes ; mais tout ce qui importe ici, c'est que la préface de 1561 annonçait un texte beaucoup plus honnête que la rédaction primitive, *di gran lunga più onesta della prima*, puisque nous nous proposons seulement de montrer comment on concevait alors l'expurgation d'un ouvrage. Or, si nous comparons l'édition de 1561 à celle de 1521 (1), nous reconnaissons que les satires contre les moines ont été supprimées, mais que la licence, sans jamais atteindre le degré où l'avaient portée la plupart des conteurs, est plus grande dans l'expurgation que dans le texte primitif : ainsi, d'un côté, ce ne sont plus deux moines, c'est un laïque, qui dupe le pauvre lourdaud Zambellus (2) ; mais, d'un autre côté, l'édition expurgée raconte en termes plus libres et plus rebutants comment une magicienne essaie de séduire un jeune homme, et comment les deux héros du poème tirent ven-

(1) Celle-ci est la meilleure des éditions données du vivant de l'auteur.

(2) Cf. le 8e chant de l'édition de 1561 et le 7e de l'édition de 1521. Toute cette partie du livre est très notablement changée dans l'édition expurgée.

geance d'un magistrat (1). Tout ce que la morale gagne, c'est, comme dans l'expurgation de Bandello, la suppression de passages qui concluaient à l'admission de circonstances atténuantes en faveur des fautes féminines : la diatribe du début du cinquième chant, contre les vieillards qui épousent de fraîches jeunes femmes, manque au passage correspondant de 1561, c'est-à-dire au septième chant.

Patience ! En 1566, un Espagnol, connu surtout pour avoir traduit en italien des ouvrages de son pays, Alonso Ulloa, publia à son tour, chez un éditeur vénitien, une édition expurgée de Bandello. Sans doute, il voulait reviser l'expurgation de Centorio ? — Non : son édition, pour la forme comme pour le fond, reproduit celle du premier correcteur (2).

Mais Ulloa et Centorio, ayant porté les armes avant de se mêler de littérature, l'habitude des camps pouvait avoir émoussé chez eux l'habitude de la pudeur ; et l'auteur, quel qu'il soit, de l'expurgation de l'*Opus macaronicum*, travaillait sans aucune mission officielle. Voici qui est plus significatif :

(1) Cf. les ch. 17 et 11 de l'édit. de 1561 et les ch. 16 et 10 de l'édit. de 1521.

(2) N'ayant point eu entre les mains l'édition d'Ulloa, qui parut à Venise chez Camillo Franceschini, 3 vol. in-4°, j'en parle d'après l'ouvrage bibliographique de Bartol. Gamba : *Delle novelle italiane in prosa*, 2e édit.

Cosme Ier, de cette maison des Médicis dont Settembrini dit qu'elle aimait *le opre sozze e l'Inquisizione*, ayant demandé à Pie V que Rome voulût bien expurger le Décaméron pour que les catholiques ne fussent pas plus longtemps privés de cet ouvrage inscrit, dès le premier jour, dans l'Index, le pape en confia le soin à plusieurs théologiens, dont frère Thomas Manrique, maître du Sacré Palais, à qui Grégoire XIII continua cette mission (1). La revision achevée, l'impression du texte épuré fut confiée aux Giunti de Florence, après qu'une copie conforme eut été déposée au Saint Office. L'édition parut en 1573, précédée d'un *motu proprio* de Grégoire XIII, d'une autorisation du tribunal suprême de l'Inquisition signée de Thomas Manrique, d'une autre autorisation signée de frère Francesco de Pise, inquisiteur général de Florence, et de privi-

(1) Un des collaborateurs de Manrique, Eustachio Locatelli, est indiqué par M. Marcus Landau, qui a étudié cette édition dans son livre : *Giov. Boccaccio*, *sein Leben und seine Werke*. Stuttgard, 1877, p. 152, 153. M. Landau a employé un précieux document qui m'a manqué : la correspondance manuscrite avec Rome des savants de Florence qu'on chargea de la partie philologique du travail (Bibl. Laurentienne de Florence, pl. 90, sup. III, 1°). Il a fort bien indiqué les principes qui réglèrent Manrique et Locatelli ; on trouvera ici, outre des observations analogues, quelques remarques dans le détail desquelles il n'avait pas à entrer. — Un religieux, nommé aussi Locatelli, mais dont les prénoms diffèrent de ceux du précédent, fut mêlé à une expurgation postérieure du Décaméron (v. Luigi Groto, *Lettere famigliari*, p. 108).

lèges accordés aux Giunti par le roi Très Chrétien, le roi Catholique, le grand duc de Toscane, le duc de Ferrare et d'autres seigneurs et républiques (1). Pour donner plus d'attrait à cette édition, seule permise aux fidèles, on avait chargé le savant bénédictin de Florence, Vincenzo Borghini, d'y joindre un commentaire philologique, auquel collaborèrent plusieurs érudits et dont l'autorité dure encore. Toutefois, les amateurs de Boccace, qui faisaient pénitence depuis plusieurs années, étaient si pressés, qu'on commença l'impression avant l'achèvement de ce commentaire, comme on peut le voir par un avis au lecteur inséré dans l'exemplaire de la bibliothèque Angelica et dans celui de la bibliothèque Corsiniana, toutes deux à Rome, où les *Annotazioni* ne figurent pas.

Ce n'était pourtant point la peine d'imposer à de chastes prêtres l'obligation de lire, plume en main, de la première à la dernière ligne, un livre tel que le Décaméron, pour publier un texte épuré dans un esprit aussi peu sévère que celui des précédentes recensions d'ouvrages licencieux. Que fit-on en effet? On effaça les passages qui sentaient l'hérésie : au commencement de la première Nouvelle

(1) Elle porte ce titre : *Il Decameron di Messer Giovanni Boccacci cittadino fiorentino, ricorretto in Roma ed emendato secondo l' ordine del sacro consilio di Trenta, et riscontrata in Firenze con testi antichi e alla sua vera lezione ridotto da' deputati di loro Alt. Ser.*

de la première journée, Boccace avançait que la grâce descend en nous, non pas en vertu d'aucun mérite qui nous soit propre, mais par l'effet de la bonté de Dieu : pour empêcher les protestants de s'appuyer sur une autorité si grave, on biffa les mots où Boccace niait l'efficacité des œuvres (1). On effaça les insinuations contre l'institution monastique, par exemple le passage où Boccace disait qu'un caprice, et non pas une volonté réfléchie, poussait la jeune Abilech à se faire ermite (2); on supprima les brocards lancés contre le clergé. Mais quand c'était la Nouvelle tout entière qui portait atteinte à la considération de l'Eglise, les correcteurs n'employèrent pas le procédé sommaire de Centorio; une seule fois, ils recoururent à ce moyen désespéré (3). Partout ailleurs, ils préférèrent la méthode dont on a vu plus haut comme un premier essai dans l'expurgation d'un épisode de l'*Opus macaronicum*; en effet, chaque fois qu'ils rencontrent un membre du clergé dans une intrigue compromettante, ils le changent, d'un trait de plume, en

(1) Voici le passage de Boccace : « *La quale* (la grâce) *a noi ed in noi non è da credere che per alcuno nostro merito discenda, mà dalla sua propria benignità mossa...* » Manrique écrit : « *La quale a noi ed in noi è da credere che discenda da sua propria benignità mossa.* »

(2) 10e Nouvelle de la 3e journée.

(3) Ils n'ont, en effet, supprimé que la 6e Nouvelle de la 1re journée : « *Confonde un valent' huomo con un bel detto la malvagia ipocrisia de' Religiosi.* »

un étudiant, en un professeur ; ils transforment les abbesses en bourgeoises ; en un mot, ils sécularisent les moines séducteurs et les nonnes galantes (1). Rien de plus simple, en bien des cas, qu'une telle opération ; mais quelquefois il faut procéder à une retouche assez délicate : ils s'en tirent comme ils peuvent. Quant à l'obscénité pure et simple, il semble qu'elle ne les effarouche pas plus que s'ils avaient, comme Centorio et Ulloa, aguerri leurs oreilles aux récits de bivouac ; une fois que, grâce aux changements de qualifications, le clergé a tiré son épingle du jeu, ils ferment les yeux sur les impuretés les plus hardies : sur le récit où un personnage convaincu de luxure convainc celui qui le blâme de ne pas valoir mieux que lui, sur celui où l'on enseigne à un mari le moyen de devenir un saint, sur celui même où un voisin trop obligeant travaille à transformer en belle jument la femme de son ami (2). Ils ne mettent qu'une réserve à leur complaisance : ils ne veulent pas que les termes consacrés par la foi se trouvent mêlés dans les narrations de ce genre ; ainsi, ils suppriment le passage où un débauché abuse de la simplicité d'Abilech, parce que les mots de *diable* et d'*enfer* y fournissent l'artifice sur lequel roule tout

(1) V., par ex., la 4e Nouvelle de la 1re journée, la 2e et la 10e de la 9e.

(2) I, 4 ; III, 4 ; IX, 10.

le récit (1). Ailleurs, en vertu du même principe, ils font un tri entre les expressions obscènes, effaçant celles où figurent des noms de saints, gardant celles qui n'offensent que les mœurs (2).

Cependant, donnons-leur acte d'un genre de corrections que nous avons déjà rencontré dans les expurgations précédentes : ils ne permettent pas à Boccace de passer de la pratique à la théorie, du récit à la maxime ; ils effacent le vœu impertinent par où Boccace concluait l'histoire d'une intrigue amoureuse en demandant à Dieu, pour lui et les autres âmes chrétiennes, un bonheur pareil à celui qu'il venait de dépeindre (3) ; et, ici, ce n'est pas seulement par respect pour la Divinité qu'ils biffent la phrase, attendu qu'ailleurs, dans un passage où Boccace disait qu'il est impossible de résister aux aiguillons de la chair, ils remplacent le mot *impossible* par le mot *difficile*, substituant par là une vérité qui n'a rien d'immoral à une pernicieuse fausseté (4). Il y a, en vérité, quelque fondement à la distinction qu'ils établissent entre un conte lascif et une maxime dissolue ; car on ne peut nier qu'au fond les mauvais principes ne perdent plus irrévocablement l'âme que les mauvais exem-

(1) III, 10.
(2) III, 4.
(3) III, 3.
(4) IX, 2.

ples ; on revient plus facilement de l'égarement des sens que de l'égarement de la raison. Mais il ne s'ensuit pas que l'excitation des sens ne tire point à conséquence ; à supposer que le récit d'une mystification déshonnête ne provoque, suivant le tour d'esprit de l'auteur ou du lecteur, qu'un sourire malin ou un éclat de gaieté bruyante, comment le moraliste jugera-t-il ce sourire et cette gaieté ? Et qui peut dire que là s'arrêtent les effets d'une telle lecture, qu'on se désaccoutume impunément de la pudeur et qu'on ne soit pas plus disposé à imiter des actes dont la peinture a cessé de nous faire rougir et commencé de nous égayer ?

Des vérités si simples ne pouvaient être absolument méconnues dans l'Eglise : aussi des réclamations s'élevèrent du sein du clergé italien contre l'indulgence dont bénéficiaient les ouvrages licencieux. La requête adressée en mars 1572 au cardinal Sirleto, que nous avons mentionnée ci-dessus (1), ne signalait pas seulement, entre les livres dangereux oubliés par l'Index, des écrits hétérodoxes ; on y lisait : « Certains désapprouvent les romans d'*Amadis de Gaule*, de *Primaleo*, de *Palmerini* et leur postérité, qui remplit vingt-deux volumes et ira à l'infini, tant ont prévalu la vanité et le men-

(1) Voir p. 78, texte et note 1.

songe! de même les contes de Straparola, de Bandello, qui enseignent le libertinage et l'adultère, les *Lettres d'Amour* de Parabosco et d'autres semblables, qui entretiennent toute espèce de désordres (1). » Mais, de toutes ces omissions, une seule fut réparée, celle de Straparola, et encore trente-trois ans après (2). La requête adressée à Sirleto n'a donc que la valeur d'un acte isolé et sans conséquence ; il en faut dire autant du jugement prononcé par le P. Possevino, qui mettait au rang des ouvrages immoraux non seulement le Décaméron, mais le Roland Furieux et tous les romans de chevalerie (3). Bien plus : qui croirait que des souverains pontifes n'ont guère été mieux compris ou obéis quand ils ne voulurent point se payer des prétendues expurgations? Ce fut pourtant ce qui arriva.

La revision précitée de Boccace, qui avait contenté Grégoire XIII, ne satisfit point Sixte-Quint, son successeur ; celui-ci ordonna qu'on la recommençât et, qu'en attendant, l'Index continuât d'interdire le Décaméron (4). Cette décision provoqua

(1) V. le passage de cette requête qui commence par les mots : *Aliquibus displicent libri Amadis a Gaule...*

(2) V. ci-dessus, p. 159, note 1. — La requête dénonçait de plus la *Zucca* de Doni ; cet ouvrage fut, en 1589, l'objet d'une expurgation dont nous parlerons plus bas.

(3) Chap. 3 de la *sectio* IV de son traité latin déjà cité sur l'Histoire.

(4) Fontanini, *Dell' eloquenza italiana*, p. 575 de l'édit. de 1731.

deux nouvelles éditions, l'une à Florence, en 1582, l'autre à Venise, en 1588, où l'on reprit à nouveau l'épuration de Manrique, bien que, dans la deuxième seulement, on déclare formellement que le reviseur de 1573 n'a pas réussi à purger tout à fait Boccace de ce qui pouvait blesser les pieuses oreilles des catholiques (1). Je dois dire que ces deux nouveaux essais d'expurgation partent des mains de deux laïques, Lionardo Salviati, linguiste renommé, et le poète Luigi Groto, qu'on appelait l'aveugle d'Adria et que ses œuvres originales ne semblaient pas précisément préparer au rôle de gardien de la morale ; j'ajoute que dans les exemplaires que j'ai eus entre les mains et qui appartiennent, pour la première, à une réimpression de 1594, pour la deuxième à une réimpression de 1612, on ne rencontre point de pièce officielle qui établisse la mission des deux reviseurs (2). Mais, d'une part, Salviati était gentilhomme provisionné de Jacopo Boncompagni, général de l'Eglise, frère du cardinal Boncompagni et neveu de Grégoire XIII, et il a dédié à ce protecteur son édition de Boccace. D'autre part, Giovanni

(1) V., dans cette édition de Boccace, l'avis au lecteur.

(2) Settembrini, qui dit quelques mots de ces deux éditions (*op. cit.*, II, p. 387, 388), avance que la revision de 1582 fut traitée diplomatiquement, que Rome députa un théologien et le duc de Toscane Salviati ; mais je ne sais sur quelle autorité il admet l'intervention d'un théologien ; peut-être confond-il avec l'édition de 1573, qu'il ne mentionne pas.

Sega, qui se chargea de publier l'édition préparée par Groto, son parent, mort avant le commencement de l'impression, y déclare que Groto avait revu Boccace *per ordine del Santissimo Ufficio dell' Inquisizione;* et la correspondance de Groto contient des lettres où il remercie, avec un enthousiasme mêlé de jactance, les Religieux ou commissaires de l'Inquisition qui avaient obtenu pour lui du Maître du Sacré Palais l'autorisation d'expurger le Décaméron (1). Salviati et Groto n'agissaient donc pas absolument en leur propre et privé nom.

Ils n'en suivirent pas moins les errements de leurs prédécesseurs ; non qu'ils aient copié les reviseurs de 1573 ; car, si, comme eux, ils rendent au siècle les mauvais prêtres ou religieux , dans le détail ils corrigent et tronquent chacun à leur manière. Salviati pousse même quelquefois la délicatesse sur l'honneur de l'Eglise plus loin que frère Manrique, puisqu'il supprime, dans la première Nouvelle de la première journée toute la confession de Ser Ciappelletto (2). En pareil cas , Groto emploie un moyen plus radical; il refait sur de nouvelles données les passages qui lui paraissent trop irrévérencieux ; au besoin il remplace des Nou-

(1) V. ses *Lettere famigliari* du 20 janvier 1579 et du 20 février 1584.

(2) Il saute en effet bravement de la phrase qui précède cette confession à la phrase qui en mentionne la fin : « *Veggendo il Frate non esser altro restato a dire a Ser Ciappelletto gli fece l'assoluzione.* »

velles entières par des contes de sa façon (1). Mais pour les passages purement obscènes, tous deux aussi en détournent respectueusement leurs ciseaux (2). Encore Salviati éprouve-t-il quelques velléités de pudeur : il efface deux ou trois traits licencieux que Manrique tolérait (3). Au contraire Groto, en ces endroits, rétablit le véritable texte. Ailleurs, tandis que Salviati supprime l'impudente prière à Dieu que nous avons vu Manrique effacer (4), Groto invente un moyen de conserver cette prière, c'est de l'adresser à l'Amour. Il parvient même, par une application judicieuse de la méthode de ses prédécesseurs, à sauver l'histoire du *Diable remis en enfer* supprimée en 1573 et dont Salviati n'avait rétabli que d'inintelligibles lambeaux de phrases : il change le diable en un dragon, les portes de l'enfer en une gueule de serpent, et il restitue à ce prix ce qu'il considérait sans doute comme l'essentiel du récit, l'obscénité.

(1) V., par exemple, I, 1, 2, 3 ; II, 1.

(2) Notons, par exemple, que dans la 4e Nouvelle de la 3e journée ils font tous deux le même choix que frère Manrique, parmi les expressions obscènes.

(3) Voir I, 4 ; IX, 10 ; dans la 2e Nouvelle de la 3e journée, il adoucit une expression de Boccace. Ailleurs (III, 3), pour innocenter Boccace, qui disait que deux amants recoururent souvent à un stratagème qui avait une première fois réussi, il intercale ces mots édifiants : « *Essendo divenuti marito e moglie.* »

(4) Quelquefois Salviati rétablit les maximes immorales, supprimées par Manrique, mais en les condamnant dans des notes marginales.

Rome, à bon droit, ne se montra satisfaite ni du travail de Salviati, ni de celui de Groto; elle maintint le Décaméron parmi les livres défendus. Mais, tout en confirmant cet arrêt à chaque édition de l'Index, elle ferma les yeux sur la désobéissance des fidèles et du clergé qui l'enfreignirent à l'envi; car, si, durant tout le dix-septième siècle, on ne réimprima point en Italie le texte complet de Boccace, sauf une fois peut-être à Naples avec une fausse indication de lieu en 1679, on réédita fréquemment, et en toute liberté, les recensions de Salviati et de Groto (1). Panigarola, dans son cours d'éloquence sacrée, citait couramment le Décaméron d'après les éditions expurgées (2). Il y a plus : Ugo Foscolo nous apprend que les jésuites employaient celles-ci dans leurs collèges (3)

D'ailleurs, en dépit du Saint-Siège, la méthode d'épuration que nous avons décrite recevait en Italie de nouvelles applications : Jeronimo Gioannini da Capugnano (4) la suivit dans sa revision

(1) Voir MM. Franc. Zambrini et Alb. Bacchi della Lega, *Serie dell' edizioni di Giov. Boccacio, latine, volgari, tradotte e trasformate*. Bologne, Gaet. Romagnoli, 1875.

(2) Nous reviendrons sur les explications qu'il donne à ce sujet dans son *Predicatore*. Il réfute fortement, d'ailleurs, les excuses des écrivains licencieux et condamne expressément l'auteur du Décameron et celui du Roland Furieux. *Ibid.*, Comment. sur la *particella* 168.

(3) *Discorso storico sul testo del Decameron. Opere*, vol. III.

(4) V. quelques mots sur cet écrivain dans la *Nouvelle biographie*

12

de la *Zucca* de Doni. Francescantonio Doni, à qui les Index romains font tort en n'interdisant que ses *Lettres*, avait composé cet ouvrage, plus bizarre que spirituel, d'anecdotes accompagnées de proverbes où il maltraitait volontiers le clergé et la morale; or l'expurgation de Gioannini da Capugnano, dont deux réimpressions successives conservent même les traces d'inadvertance (1), supprime les traits contre le clergé et garde la plus grande partie des passages licencieux (2). Enfin dans une édition des *Nuits* de Straparola, qui parut à Venise chez Alessandro de' Vecchi en 1599, les Nouvelles injurieuses pour les prêtres et les moines ont disparu, ainsi que beaucoup des Nouvelles les plus indécentes; mais on y a consacré d'autres morceaux effrontés, notamment les énigmes à équivoques obscènes.

Cette méthode prévalait au point que l'Inquisition espagnole, qui suivait des règles aussi peu fixes que celles du tribunal suprême du Saint-Office pour

générale. — Serait-ce la même personne que le religieux nommé tantôt Campognano, tantôt Capugnano dans la Correspondance de Luigi Groto, qui devait à ce moine un manuscrit du Décaméron?

(1) La 1re édit. de ce texte expurgé parut à Venise en 1589; dans les réimpressions de 1595 et de 1607 on trouve, comme dans la recension de 1589, à la page 211, la fin, devenue inintelligible, d'une historiette supprimée.

(2) V., par exemple, la *diceria* qui suit la *favola XVII*, le morceau adressé à *Messer Giovanni quidam pedante* dans les *Sogni* des *Foglie*, le *Testo* du 4e *farfallone* dans les *Fiori*.

la rédaction de ses Index (1), mais qui se chargeait de préparer elle-même le travail des expurgations (Rome n'y revint plus après le malheureux essai tenté sur Boccace), finit par l'adopter. C'est dans cet esprit que son Index expurgatoire de 1612 ordonna des suppressions dans les fables de Bevilaqua, dit Abstemius, absolument interdites par les Index romains, dans les *Mondi* de Doni, dans le Roland Furieux, et permit expressément, au mot *Joannes Boccacius*, la pitoyable épuration du frère Manrique, que le Vatican continuait à considérer comme non avenue.

Nous devons toutefois parler d'essais d'épuration tout différents, dont les auteurs obéirent à un sentiment plus délicat des vrais intérêts du christianisme. Comment, en effet, ne pas tenir compte à l'Italie catholique du courage de quelques hommes qui essayèrent de faire comprendre que c'est l'ensemble d'un ouvrage qui en détermine le caractère, et que des retouches de détail ne font

(1) Elle n'y inscrivit ni Lope de Vega, ni Mateo Aleman, l'auteur de *Don Guzman d'Alfarache* (v. Ticknor, *Histoire de la littérature espagnole*, traduite par M. Magnabal, 3 vol. in-8°, 1864-72; vol. II, p. 305; vol. III, p. 141-142); elle n'interdit l'impudente *Célestine* qu'en 1667, deux siècles après l'apparition de l'ouvrage. En revanche, elle traita moins favorablement Torres Naharro, Gil Vicente, Vicente Espinel. V. le même ouvrage; c'est par une faute d'impression évidente qu'après avoir dit qu'en 1667 elle condamnait seulement quelques passages de la *Célestine*, on y ajoute qu'elle n'interdit l'ouvrage entier qu'en 1495.

pas d'un livre dangereux ou simplement profane un livre édifiant? Nous voulons parler de ceux qui tentèrent de spiritualiser Pétrarque et Arioste, c'est-à-dire de refondre leurs poèmes pour employer les propres expressions des auteurs, à revêtir des idées chrétiennes. Je n'ai point vu les remaniements partiels ou totaux du Roland Furieux que mentionne la *Bibliografia ariostesca* de M. Ferrazzi (1); mais j'ai lu avec intérêt le dialogue où fra Hieronimo Malipieri expose le dessein de son *Petrarca spirituale* (2); malheureusement, cette sorte de préface est la seule bonne partie de l'ouvrage de Malipieri. On ne peut, en effet, louer, dans des œuvres semblables, que la pureté de l'intention; car si un lec-

(1) *Il Furioso trasportato in argomento spirituale*, par Goro da Collalto. Florence, 1589. *Il primo canto dell' Ariosto, tradotto in rime spirituali*. Naples, 1593, par Cristoforo Scanello, et deux autres refontes qui appartiennent au dix-septième siècle. — Il y a eu, à cette époque, deux écrivains religieux du nom de Gori, l'un Romain, Giovanni Battista, l'autre Florentin, Domenico, de l'ordre des Frères prêcheurs ; je ne sais si l'on doit identifier l'un ou l'autre avec Goro da Collalto. Je ne sais rien sur Scanello.

(2) Il se promenait, dit-il, près du tombeau de Pétrarque, à Arquà, quand l'ombre du poète lui apparut et lui révéla que Dieu l'avait condamnée à errer jusqu'à ce que ses poésies amoureuses eussent été refondues. « Mais, » a dit Malipieri, « je croyais que, sous le nom de Laure, tu célébrais la Sagesse divine. — Comment peut-on parler ainsi, » a répondu Pétrarque, « puisque dans mon premier sonnet j'ai imputé mes vers à l'erreur de la jeunesse, et que, dans plusieurs endroits de mes poésies, j'ai déploré mes fautes ? » Et le poète a chargé Malipieri de la rétractation qu'il ne pouvait plus faire en personne.

teur qui a sous les yeux le texte à épurer s'amuse un instant à suivre ce travail de centons, ou, pour mieux dire, de bouts-rimés (1), si par là on s'explique que le *Petrarca spirituale,* publié en 1536, ait été réimprimé plusieurs fois, quel amateur désireux de se former une idée du génie de Pétrarque ou de l'Arioste, dut s'en tenir à ces pieux pastiches? Elaguer sévèrement dans un ouvrage tout ce que réprouve la morale ou la religion, conserver intégralement le reste (s'il en reste), voilà la double tâche d'un correcteur qui veut contenir

(1) On connaît le début du premier sonnet de Pétrarque, où le poète demande, avec une émotion si pénétrante, pardon et pitié pour ses vers d'amour :

Voi ch' ascoltate in rime sparse il suono
    Di quei sospiri ond' io nutriva il core
    In sul mio primo giovenile errore,
    Quand' era in parte altr' uom da quel ch' i' sono,
Del vario stile in ch' io piango e ragiono
    Fra le vane speranze e' l van dolore,
    Ove sia chi per prova intenda amore,
    Spero trovar pietà, non che perdono.

Voici comment Malipieri a retouché ces vers pour faire annoncer par Pétrarque l'édition spiritualisée :

Voi ch' ascoltate in rime sparse il suono
    De' miei novi sospiri ch' escon dal core
    Per la memoria di quel cieco errore
    Che mi fè in parte altr' uomo da quel ch' i' sono,
Poi che del natio stil *più non* ragiono,
    Ma piango il fallo mio pien di dolore,
    Il van desir è' l fuggitivo amore
    Pietà, *prego*, *vi muova a mio* perdono !

On sait que Pétrarque joue sur les syllabes du diminutif *Lauretta,* d'où il tire *lauro*, *re*, *taci.* Malipieri donne un équivalent pieux en tirant de *Maria, magnificando*, *ricca* et *a !* (interjection.)

et satisfaire à la fois la curiosité du public. De même qne les Centorio et les Manrique manquaient à la première partie de cette obligation, les Malipieri manquaient à la seconde.

§ 2.

La grossièreté du temps et l'attachement patriotique des Italiens pour leurs classiques expliquent en partie l'étrange indulgence des Index et des reviseurs pour les livres indécents.

Certes, le Vatican ne peut s'applaudir de l'esprit dans lequel le Saint Office et ses familiers, les éditeurs de livres expurgés, exécutèrent les ordres du concile de Trente. Toutefois, si la faiblesse des Inquisiteurs et de leur entourage à l'encontre de la littérature licencieuse répond mal à leur sévérité envers les satires qui attaquaient l'Eglise, il faut songer que de longs siècles de grossièreté avaient dépouillé la pudeur de sa délicatesse. Sans rappeler quels livres les dames du plus haut rang, les personnages les plus graves lisaient en sûreté de conscience, nous renverrons à ces casuistes de mœurs fort régulières, qui s'enfonçaient si hardiment dans les plus scabreuses discussions. On n'apercevait pas alors en général, ou l'on ne vou-

lait pas apercevoir, le danger que présentaient tant de libres récits ; les uns y voyaient un divertissement sans conséquence, les autres, plutôt que de s'en scandaliser, aimaient mieux y découvrir matière à édification ; par une application ingénieuse du système d'interprétation symbolique qui datait des premiers docteurs de l'Eglise et dont le moyen âge avait tant usé, ils démêlaient des leçons de morale dans les récits licencieux. C'est ainsi que Centorio degli Ortensi innocentait, par une explication allégorique, chacune des Nouvelles de Bandello, et que les éditeurs du Roland Furieux sans se soucier de se mettre d'accord, élucidaient tour à tour les intentions paraboliques qu'ils prêtaient à l'Arioste (1). Un de ces derniers, enchérissant sur ses devanciers, alla jusqu'à trouver dans le Roland le conseil de fréquenter les prêtres et les sacrements (2), et les lecteurs ne sourcillèrent pas, puisqu'en 1735 on réimprimait encore, et pour la vingt-troisième fois, son commentaire allégorique.

(1) Outre les allégories composées pour le *Roland* par les trois écrivains que cite M. Gius. Jac. Ferrazzi, *op. cit.*, à savoir : Gius. Horlogio, Clem. Valvassori, Tomaso Porcacchi, je mentionnerai celles qu'on lit dans les éditions du *Roland* de Venise, 1544, de Venise, 1556 ; l'édition de 1584 en contient même deux.

(2) V. l'explication allégorique des chants XXXIV et XLIV par Tom. Porcacchi. Ailleurs Porcacchi reprend indirectement les auteurs des précédentes allégories qui, meilleurs interprètes qu'apologistes, tiraient du poème la condamnation des *femmes ingrates*, c'est-à-dire sages ou indifférentes.

De fait, Rome a pu, en certains cas, admettre légitimement la droiture des intentions des écrivains licencieux; car, outre que plusieurs, Luigi Groto, Hieron. da Capugnano, par exemple, avaient aussi écrit sur des matières spirituelles (1), certains d'entre eux ouvrent leurs impudiques récits par d'excellentes déclarations. Je n'oserais pas jurer que Boccace lui-même, qui, dans le cours de ses Nouvelles, parodie le langage de la piété, ne le parle point sérieusement dans tel de ses préambules; et pour Bandello, après m'être étonné qu'en écrivant, dans son palais épiscopal d'Agen, la préface du troisième volume de ses contes, il ne s'y excuse que de ne pas l'avoir écrit dans le dialecte de Florence, j'ai dû reconnaître, non seulement que l'auteur, conformément à sa promesse, termine d'ordinaire par un dénouement sanglant les aventures galantes, mais encore qu'il se propose en maint endroit de répandre les préceptes d'une morale sinon héroïque du moins prudente (2).

(1) La valeur de ces témoignages de piété s'affaiblit toutefois quand on voit que l'Arétin lui-même en avait donné.

(2) Il condamne fortement, pour leur égoïsme de dangereuse conséquence, les vieillards qui épousent des jeunes filles; il avertit de l'inconvénient d'élever dans un commerce familier des enfants de différents sexes que les convenances sociales empêcheront peut-être un jour de s'unir, etc. Quant aux Nouvelles où il retrace les désordres du clergé, les ecclésiastiques pouvaient bien approuver Centorio de les supprimer, mais non se méprendre sur la loyauté du sentiment qui les avait dictées. Voir les lettres d'envoi qui accompagnent

Mais quelques pieuses paroles perdues au milieu de contes indécents, de bonnes intentions qui inspirent le projet de faire rire des infortunes conjugales pour enseigner à les éviter, ne suffiraient pas à expliquer l'indulgence de l'Eglise. Il convient d'ajouter que Rome n'était pas absolument libre dans sa conduite à l'égard des écrivains populaires.

La correspondance échangée entre ses théologiens et les philologues chargés de commenter l'édition expurgée de Boccace prouve qu'elle avait d'abord réclamé une épuration sérieuse du Décaméron (1). Elle commit une faute grave en revêtant de son approbation une insignifiante retouche; mais sans l'excuser d'avoir par là, pour ainsi dire, tendu un piège à la pudeur des fidèles (2), il faut noter les raisons qui l'entraînèrent à cette coupable faiblesse.

Son projet d'expurger la littérature italienne

ces nouvelles, et qui sont généralement adressées à des ecclésiastiques ou à des abbés; v. aussi les réflexions mêlées aux récits, par exemple, IIIe livre, Nouvelles 14, 43.

(1) V. la 88e note mise par M. Antona-Traversi, au 8e chap. du livre précité de M. Landau, dans la traduction italienne qu'il en a donnée (Naples, *Stamperia del Vaglio*, 1881-82).

(2) Deux notes écrites à la main sur un exemplaire de cette édition montrent l'embarras où elle mit les conservateurs des bibliothèques; voici la première : « *Non si darà a tutti, massimamente alla gioventù;* » la deuxième, plus récente, porte : « *Mà veramente non è proibito mà corretto come alla pagina dopo la dedica.* »

rencontrait un grave obstacle dans le patriotisme des Italiens.

Au temps où, suivant l'expression éloquente de M. le chevalier Nigra, les Italiens n'avaient d'autre patrie que leurs grands écrivains, la moindre atteinte portée à leurs chefs-d'œuvre ne les choquait pas seulement par la privation qu'elle leur imposait, par le contraste qu'elle offrait avec les efforts des érudits pour restituer les textes des auteurs de l'antique Rome : elle les blessait dans leurs sentiments les plus profonds. On a cité le mot de Boccalini (mort en 1613) qualifiant Lionardo Salviati de *public et notoire assassin* pour avoir défiguré Boccace *d'un pieux couteau*; mais Boccalini était un satirique hardi et insoumis. Ecoutons des hommes de plus de poids : il paraît qu'au moment où allait s'imprimer le Décaméron expurgé par frère Manrique, le pape voulut un instant faire recommencer sur-le-champ une épuration si étrangement conduite; de qui croit-on que partit la première protestation? D'un vieux savant de Florence, de Pier Vettori, alors âgé de soixante et quatorze ans et qui profitait de sa robuste santé pour travailler plus que jamais. Il ne crut aucunement compromettre sa gravité en écrivant au cardinal Sirleto (1)

(1) Nous donnerons, à l'appendice H, cette lettre, qui est datée de Florence, 6 février 1573 (ms. Vat. 6191, II, p. 446).

contre le projet de mutiler de nouveau le Décaméron. Il trouvait bien suffisants les retranchements pratiqués : « Si l'on veut maintenant, » disait-il, « ôter du Décaméron tout ce qu'il y a de peu sérieux et de plaisant, il n'y restera rien parce qu'enfin ce sont des contes ; ou, comme on dit, des Nouvelles qui, d'ailleurs, ont ceci de bon qu'elles aident beaucoup de personnes à passer le temps ; et l'homme a besoin de quelques divertissements pour se consoler de tant d'épreuves. » Mais, outre ce goût pour les contes qu'il avoue ingénûment et dont Bart. Gamba a relevé un autre témoignage dans les annotations marginales dont il chargeait un exemplaire des *Cento Novelle antiche* (1), son respect pour la langue nationale lui dictait des paroles pressantes pour détourner de Boccace ce *nouvel assaut :* il la montre tronquée et estropiée, de florissante qu'elle est, si on lui ôte le Décaméron : « Il faut encore considérer, » ajoûte-t-il, « la difficulté de venir à bout de cette entreprise, car je tiens pour impossible aujourd'hui de retirer cet ouvrage à ceux qui l'aiment, et ils sont innombrables... Beaucoup ne croient pas pécher en lisant un livre permis et toléré par tant de papes. » Enfin il s'excuse d'ennuyer le cardinal, en déclarant qu'il

(1) Bart. Gamba : *Delle novelle italiane in prosa, Bibliografia*, 1835, p. 5.

s'y est senti *forcé par l'amour de sa patrie et de sa langue*. Cinq ans plus tard, presque octogénaire, ce même amour lui inspirait une autre lettre à Sirleto pour obtenir que l'Eglise laissât paraître l'expurgation de Machiavel dont nous avons parlé ci-dessus (1).

L'épuration même de frère Manrique, dont l'indulgence nous confond d'étonnement, n'avait été acceptée que grâce à la fermeté du Vatican; les Florentins avaient intéressé à leurs réclamations un cardinal, Ferdinand de Médicis, qui, le 16 juillet 1573, écrivait à Monsignor Cirillo, pour le prier de protéger le Décaméron, l'assurant qu'il lui en serait fort obligé : « Cette grande mutilation de Boccace, » disait-il, « touche Florence si au vif, que moi, qui avais résolu de me taire, je suis contraint par beaucoup de personnes de parler (2). »

Ce ne sont là que des suppliques; mais, pour revenir à Boccace, Rome a vu ses desseins d'épuration critiqués publiquement par ceux mêmes qui y coopéraient, et dans l'ouvrage où ils lui prêtaient cette collaboration.

Vinc. Borghini, le savant dominicain qui avait accepté de commenter, de concert avec d'autres érudits, le texte revu par Manrique, donnait ses

(1) Nous donnerons aussi cette lettre à l'appendice H.

(2) Rolli a publié cette lettre dans l'édition qu'il a donnée du Décaméron, en 1726, à la p. xxv.

soins à la même époque à une édition des *Cent Nòuvelles Anciennes*, où parmi de nombreux changements qui allaient jusqu'à substituer à certaines Nouvelles d'autres récits différents par le fond et par la forme, les trois contes les plus licencieux disparurent (1). J'ignore si ces substitutions, que les éditions postérieures reproduisirent jusqu'en 1825 (2), appartiennent à Borghini, comme quelques-uns le veulent, ou s'il rédigea seulement, comme d'autres le prétendent, le glossaire imprimé en tête de l'édition ; j'ignore même si les trois contes supprimés furent sacrifiés à la décence, car la préface signée des Giunti et qui annonce un texte corrigé d'après un manuscrit préférable, dit-elle, à ceux du précédent éditeur, ne prend aucun engagement en faveur de la morale. Du moins c'est, à ma connaissance, le seul cas où la morale ait alors réellement gagné à l'expurgation d'un texte : il serait piquant qu'elle n'en eût d'obligation qu'au caprice d'un éditeur ou aux interpolations d'un ma-

(1) *Libro di Novelle e di bel parlar gentile nel qual si contengono cento Novelle altra volta mandate fuori da Messer Carlo Gualteruzzi da Fano, di nuovo ricorrette, con aggiunta di quattro altre nel fine e con una dichiaratione d' alcune delle voci più antiche. Con licentia e privilegio. In Firenze, nella Stamperia de' i Giunti.* 1572. Cet ancien ouvrage, généralement appelé les *Cento novelle antiche*, avait été imprimé pour la première fois en 1525. Les trois Nouvelles auxquelles nous faisons allusion étaient la 57[e], la 86[e], la 87[e].

(2) V. la préface de l'édition de Milan, 1825, où l'on revient au texte original.

nuscrit. Quoi qu'il en soit, voici comment le pieux, le charitable Borghini s'explique au sujet de l'expurgation de Boccace. Il déclare dans les discours dont il l'accompagne que les retouches imposées par Rome ont beaucoup nui au charme des récits, que beaucoup de lecteurs seront mécontents des éditeurs et que ceux-ci leur donneront raison (*ed in questo havranno anchor noi medesimi per compagni*), et à deux reprises différentes il proteste que lui et ses associés de Florence ne sont pour rien dans l'épuration qui a été tout entière accomplie à Rome (1). Enfin il avertit, ô candeur! que, sauf oubli, dans tous les endroits où ils ont dû par obéissance laisser une lacune, ils ont mis un astérisque, que partout où ils ont dû changer un mot, ils ont employé des caractères d'imprimerie spéciaux : et, de fait, ils ont tenu parole. Voilà la préface que Rome est obligée de laisser passer pour trouver des savants dont le nom accrédite l'édition expurgée sous ses yeux! Cette précaution naïve de prévenir le public à chaque déguisement qu'on est contraint d'imposer à l'auteur suspect répondait si bien aux sentiments du public que Salviati l'observa égale-

(1) Borghini ne dit point ici l'exacte vérité, puisque la correspondance des commentateurs de Florence avec les censeurs de Rome contient des propositions des premiers sur les moyens de remplacer la 6e Nouvelle de la 1re journée dont Rome exigeait la suppression (v. M. Landau, *loc. cit.*). Mais la protestation publique de Borghini n'en est pas moins significative.

ment. Groto y renonça. Mais que gagna-t-il à prendre avec le Décaméron des libertés plus grandes que ses prédécesseurs? En marge d'un des récits substitués par lui au texte de Boccace, son propre parent, ce Giovanni Sega qui publia la recension préparée par lui, fit imprimer ce jugement médiocrement flatteur : « Le correcteur a très heureusement imité le style de l'auteur, et, par une fort belle métamorphose, a rendu cette Nouvelle (la première de la 1re journée) honnête et pieuse, de déshonnête et impie qu'elle était, bien qu'on ne puisse nier qu'elle ne soit devenue plutôt froide qu'autre chose (1). » Louis XIV disait d'un courtisan qui critiquait le palais de Versailles : « Il est étrange qu'il choisisse ma maison pour venir y dire le mal qu'il en pense. » Frère Manrique et Groto auraient pu dire : « Il est triste d'avoir préparé une épuration dont les éditeurs sont les premiers à se moquer. »

Cette malveillance à l'égard des correcteurs de Boccace s'explique par le fait que le Décaméron était presque le seul chef-d'œuvre de style en prose que l'Italie, si riche en beaux poèmes, eût encore produit. Dans la première moitié du seizième siècle,

(1) « *Il Riformatore assai felicemente ha imitato lo stile dell' autore, et ha resa questa Novella con bellissima metamorfosi d' inhonesta ed impia, honesta e pia, se ben non si può negare che non sia riuscita fredda anzi che no.* »

on avait rédigé un index des locutions employées par Boccace, et on professait généralement l'opinion qu'on ne pouvait apprendre la langue ailleurs que chez lui (1). Nul n'ayant mieux exposé cette croyance commune que Panigarola, nous citerons ses paroles qui achèveront de faire connaître son style net et vif : « J'ai peur, » dit-il, « que certains en lisant cet ouvrage (son *Predicatore* où nous avons dit qu'il cite souvent le Décameron), ne soient tentés de dire que Boccace me plaît trop et que ce n'est point honnête de laisser paraître une connaissance si particulière d'un livre qui n'est pourtant pas le plus honnête ni le plus religieux du monde; je leur réponds qu'ils auraient grandement raison, s'ils m'en pouvaient enseigner un autre qui serait aussi bien à notre propos; je traite de l'élocution en prose italienne, et par conséquent il me faut tirer des exemples d'un prosateur italien qui soit classique et qui, placé au premier rang par tous les bons juges, possède une autorité souveraine que nul n'ose contredire; si l'on peut m'en montrer un autre que Boccace, je confesserai que je ne devais pas donner cette preuve éclatante que j'ai lu le Décameron; mais si l'on ne peut m'offrir une prose comparable, je m'affligerai de n'avoir pas encore plus

(1) Le dictionnaire de la *Crusca* ne comprit, à l'origine, que des mots tirés de Boccace et d'un petit nombre d'écrivains contemporains (Ugo Foscolo, *op. cit.*, p. 76).

studieusement étudié celle-ci, pour savoir en tirer parti. Si l'on insiste et qu'on dise que je ne devais pas me mettre à faire une chose qui me rendait cet auteur indispensable, j'accorde, je confesse ouvertement que la raison serait considérable et décisive si elle n'était balancée par l'utilité que j'ai cru qu'on pouvait recueillir de ce livre pour le service de Dieu; d'où je conclus que si les fins de mon ouvrage sont très saintes et si on n'y pouvait arriver sans employer ce livre (en se conformant toutefois à ce que la censure ecclésiastique permet), on peut, par aventure, me pardonner une petite faute, et voir d'un œil favorable que je sache me servir des dépouilles de l'Egypte pour l'honneur de Dieu (1). »

L'art de ce maître unique du langage éblouit tellement Panigarola que, tout en condamnant sa licence, il ne peut s'empêcher d'admirer le talent de Boccace pour exprimer, d'une manière toujours nouvelle et jamais grossière, les choses obscènes (2).

On voit que le clergé italien fournissait aux classiques nationaux quelques-uns de leurs admirateurs les plus respectueux, les plus reconnaissants ; il leur fournissait aussi quelques-uns de

(1) Commentaire sur la *particella* 103.

(2) *Ibid.*, commentaire sur la *particella* 168.

leurs commentateurs ou biographes les plus dévoués ; Serassi, à propos des travaux de Mazzoni sur Dante, cite de nombreux ecclésiastiques qui ont écrit sur l'auteur de la Divine Comédie (1) ; le Bolonais Beccadelli, qui fut archevêque de Raguse et mourut en 1572, a écrit une biographie de Pétrarque plus exacte que les précédentes (2) ; le Père Vitale Zuccolo, tout abbé des Camaldules, tout consulteur du Saint Office qu'il était, discourait sur cinquante conclusions amoureuses du Tasse (3). Enfin, Rome protégeait le Tasse, et l'on nous dit que le plus savant théologien du sacré Collège, Sirleto, savait par cœur de longs passages des bons écrivains italiens en prose et en vers (4). Ainsi le patriotisme du clergé italien qui, dans les élections au trône pontifical, s'accuse depuis le mi-

(1) V. sa biographie de Jac. Mazzoni.

(2) *Nouv. biog. gén.*, au mot *Beccadelli*.

(3) *Discorso del molto R. P. D. Vitale Zuccolo, sopra le cinquanta conclusioni del Sr Torq. Tasso...* Bergamo, 1588. L'abbé s'en tire en prenant au sens platonique celles mêmes des conclusions que le Tasse entendait autrement. — Sur le droit de Zuccolo au titre de consulteur du Saint Office, v. la liste des consulteurs qui figure dans l'*Index librorum prohibitorum* d'Alexandre VII. — On a quelques ouvrages scientifiques et religieux de Zuccolo ; le catalogue du fonds *Urbinas*, au Vatican, mentionne aussi de lui, sous le n° 766, une tragi-comédie pastorale et une églogue composées en l'honneur d'un illustre mariage.

(4) Orais. fun. de Sirleto, par Juan Vaz Motta, Portugais. Rome, chez Joannes Osmarinus Giliotus. 1585. D'ailleurs, Sirleto, d'après Motta, ne savait et ne lisait que des passages irréprochables.

lieu de ce siècle par l'exclusion de tout candidat étranger, se marquait aussi par un zèle actif pour la gloire littéraire de la nation. De là, pour le Vatican, dans la rédaction de ses Index, un réel embarras.

Une preuve décisive que le patriotisme des Italiens, tant ecclésiastiques que laïques, ne laissait pas à Rome toute liberté vis-à-vis des grands écrivains nationaux, c'est qu'elle ne prit jamais de mesures défensives contre les deux chefs d'œuvre par excellence de la poésie italienne, la Divine Comédie de Dante (dont elle prohibait le *De monarchia*) et le *Canzoniere* de Pétrarque, qui la traitaient pourtant si mal ; jamais elle n'interdit ces poèmes, où des apostrophes célèbres l'avaient dénoncée à Dieu et aux hommes ; que dis-je? jamais elle n'ordonna de les expurger (1). En vain l'Inquisition d'Espagne sembla la convier à la sévérité en inscrivant ces terribles invectives dans ses Index expurgatoires de 1612 et de 1667 : Rome vit, sans doute, d'un bon œil quelques éditeurs supprimer subrepticement les passages qui l'attaquaient (2) ; mais elle ne témoigna nul ressentiment contre ceux qui les conservèrent (3). Elle n'interdit qu'en 1667 les

(1) V. notamment *Divine Comédie*, ch. XIX de l'Enfer, et IX du Paradis, et, dans Pétrarque, les sonnets : *Fiamma del ciel*, *L'avara Babilonia*, *Fontana di dolore*.

(2) V. le *Manuel du libraire* de Brunet.

(3) L'Index de 1632 interdit un livre intitulé : *Alcuni importanti*

Satires d'Arioste, qui ne ménageaient pas le clergé, et jamais les comédies du même poète, qui flétrissaient le commerce des indulgences et peignaient la capitale du monde chrétien trafiquant du sang des apôtres (1).

luoghi tradotti fuori dell' epistole latine di M. Francesco Petrarca, etc. Mais si ces morceaux choisis, que je n'ai pas eus entre les mains, étaient ceux dont Rome pouvait se plaindre, elle frappait, en les interdisant, moins Pétrarque lui-même que l'éditeur qui en aggravait la portée en les isolant.

(1) V., dans M. Gius. Jac. Ferrazzi, *op. cit.*, le relevé des passages des comédies d'Arioste qui attaquent la cour de Rome (page 219).

§ 3.

En France, au seizième siècle et au dix-septième, on n'a, pour ainsi dire, point publié d'éditions expurgées ; ce sont les auteurs qui ont fini par épurer eux-mêmes leurs ouvrages.

Au seizième siècle, les Français, moins profondément corrompus que les Italiens, ne respectaient pourtant pas davantage la pudeur dans leurs propos et leurs écrits ; entre la verve obscène de leurs auteurs et la licence piquante des conteurs italiens, il n'y avait de différence que l'inégalité de politesse des deux nations ; et, chez nous comme en Italie, si, par grand hasard, la pudeur s'alarmait un instant, elle se rassurait aussitôt sur l'affirmation que les ouvrages qui l'inquiétaient cachaient une leçon morale (1). Notre littérature

(1) V. la préface de la traduction de Boccace, par Laurent du Premierfait, 1485, et, à propos du même Boccace, le *Séjour d'honneur* d'Octavien de Saint-Gelais : textes cités par M. Francesco Torraca, dans un article publié par la *Domenica letteraria* du 16 juillet 1882, sur Boccace et les conteurs français.

fournissait donc une riche matière au zèle vengeur de la morale que semblait devoir stimuler l'antagonisme de deux religions. Mais, protestants d'une part, catholiques de l'autre, tout occupés de flétrir les désordres imputables seulement à leurs adversaires, ne trouvaient pas le temps de relever des scandales communs aux deux partis. L'emploi, dans les controverses, de la langue nationale, inauguré par la Réforme, pratiqué à contre-cœur par les catholiques, favorisait l'indécence ; car, malgré la réputation d'effronterie qu'on a faite au latin, l'antiquité n'offrait pas, en matière d'obscénité, un vocabulaire comparable à celui qu'avaient joyeusement élaboré le moyen âge et la Renaissance (1), et, en écrivant pour la foule, les théologiens se laissaient aller à prendre le ton auquel les livres profanes l'avaient habituée; ils ne songeaient donc pas à effacer de ceux-ci des expressions admises dans leurs traités polémiques et leurs sermons. Enfin, comme la France ne reconnaissait pas la juridiction du Saint Office, le désir de faire ôter un auteur de l'Index ou d'empêcher qu'on ne l'y inscrivît n'inspirait pas ces expurgations, à la fois sévères et indulgentes, qui se multipliaient en Italie.

(1) V., dans l'édition de Rabelais publiée chez Ledentu, 1837, la partie du glossaire intitulée *Erotica verba*.

Ainsi, quoique Marot figurât sur les listes de proscription du Saint Office, aucun de ses éditeurs ne se soucia de donner satisfaction à l'Eglise et à la morale également maltraitées par le poète. De même pour Rabelais inscrit aussi dans les Index de Rome : les changements que l'auteur fit à son roman pour obtenir le privilège de le réimprimer, ne pouvaient contenter que des personnes déterminées par prudence à ménager un coupable trop accrédité auprès du public.

En effet, les plus considérables de ces retouches se rencontrent dans la réédition qu'il publia des deux premiers livres chez Franc. Juste, Lyon, 1542. Or, si l'on parcourt l'édition de Jannet où le texte emprunté à cette réimpression est accompagné des variantes tirées des éditions antérieures, on remarquera qu'il supprime à la vérité, en maint endroit, des mentions déplacées de l'Evangile, des Pères, des noms de saints, mais qu'il conserve ou parfois même, comme à la fin du onzième chapitre de *Gargantua*, qu'il développe les passages obscènes, qu'il maintient les railleries sur les pèlerinages entrepris pour recouvrer la santé, sur les pardons, qu'il reproduit la parodie de la généalogie du Christ (1), les malices contre les archidiacres, contre les décisions et les bibliothèques des théo-

(1) V. 1er vol. de l'édit. Jannet, p. 135-136, 259, 282.

logiens, qu'il garde et embellit de quelques traits le personnage de frère Jean des Entommeures (1) qu'il persiste à encourager les *gens réduictz à la créance évangélique* que l'on persécute (2). Quant à la Sorbonne, qu'il importait surtout d'apaiser, la satisfaction qu'il lui offrit ressemble à celle dont une vieille anecdote rapporte que le président Goussaut dut se contenter. Un joueur, qui venait de commettre une maladresse, s'était écrié, ne le sachant pas près de lui : « Je suis un franc Goussaut ! — Vous êtes un sot, » dit le président. — « C'est ce que je voulais dire, » repartit le joueur. N'était-ce pas, en effet, établir une équivalence de même nature que de remplacer soigneusement les mots de théologien, de sorboniste par celui de sophiste, et l'expression de *boire théologalement* par celle de *boire rustrement* (3)? La Faculté de théologie de Paris se borna pourtant à censurer le quatrième livre de *Pantagruel* et le Parlement à interdire la vente de cette portion d'une œuvre qui, d'un bout à l'autre, respire le même esprit.

Quant à Montaigne, que la congrégation de l'Index n'interdit que par un arrêt du 22 juin 1676 (4),

(1) V. 1er vol. de l'édit. Jannet, p. 64, 205, 121, 86, 87.

(2) *Ibid.*, p. 169.

(3) *Ibid.*, p. 56, 62, 51, 57.

(4) On peut voir, dans le récit de voyage de Montaigne, à combien peu de chose se réduisaient les observations des théologiens

j'ignore en quoi consistaient les retranchements opérés par Simon Goulart et condamnés par Joseph Scaliger (1); pour l'édition publiée à Lyon chez Franç. Le Febvre en 1595, si elle ne contient pas tel chapitre particulièrement libre, le cinquième du troisième livre par exemple, elle conserve le vingt-neuvième du premier livre qui n'est pas plus réservé et elle présente tant d'omissions inexplicables que les bibliographes, au lieu de la qualifier d'édition expurgée, titre que d'ailleurs elle ne réclame pas, l'appellent simplement la plus mauvaise édition des *Essais*.

On a tenu peu de compte à Jacques Amyot d'avoir, en publiant sa traduction de Longus, alors qu'il était déjà abbé de Bellozane et précepteur des fils de Henri II, adouci quelques détails d'un roman dont le fond demeure lascif, et l'on a eu raison. Il faut apprécier de même les scrupules tardifs de Ronsard ; car, si dans la dernière réimpression de ses Œuvres, il effaça plusieurs gaillardises, il en laissa d'autres non moins vives (2).

romains auxquels il avait soumis ses *Essais*, et comment, en s'excusant presque de les faire, ils le laissèrent libre d'en tenir le compte qu'il voudrait.

(1) *Scaligerana*, 2e partie, p. 354-355, édit. de 1740.

(2) V., par exemple, dans cette édition (1584, in-f°), ses conseils au peintre Janet sur le portrait de sa maîtresse, et la « 4e Gayeté. » — Les passages supprimés dans cette réimpression furent rétablis en 1609.

Au siècle suivant, orateurs et éditeurs gardèrent longtemps la même indulgence pour les livres sortis de leurs mains : nul ne s'avisa d'épurer les œuvres de Régnier, de Scarron ; et si Pinchesne remplaça par des points quelques vers de Voiture, il eut soin de ne pas priver ses lecteurs des endroits les plus scabreux (1). Enfin, nos grands écrivains donnèrent l'exemple : Corneille, à partir d'une certaine époque, effaça de ses premiers ouvrages les singulières hardiesses qu'il s'y était permises, et Boileau, qui n'avait rien de semblable à se reprocher, changea le terme trop énergique par lequel il avait d'abord désigné les lieux où s'oubliait Régnier (2).

Mais, en somme, si la France montra toujours peu de goût pour les indécentes épurations qui florissaient en Italie (3), elle ne sut qu'assez tard

(1) V. son édition des œuvres de son oncle, 1650. Il n'était guère, disait Costar à ce propos, de dame qui ne chantât ou ne récitât, aux occasions, les vers de Voiture sur le coup de vent qui avait relevé les jupes d'une demoiselle (*Suite de la défense des œuvres de Voiture*. Paris. Courbé, 1655. p. 189.

(2) Pour Corneille, voir les variantes de Mélite et de Clitandre dans la collection des grands écrivains de la France ; pour Boileau, voir Rœderer, *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, Paris, Didot, 1835, ch. VIII.

(3) Je ne pourrais citer qu'une seule expurgation faite en France dans le goût italien : celle de la *Célestine*, dans la traduction de Jacques de Lavardin, en 1578. Paris. Brunet a, en effet, noté dans son *Manuel* que l'éditeur remplace ici un moine par un officier, là un chanoine par un gros officier, et supprime les passages les plus

discerner dans ses écrivains célèbres les pages qui portaient un véritable préjudice à leur gloire et à la morale publique. Tout au plus peut-on la louer d'avoir produit durant cette période un ouvrage où l'auteur ne condamnait pas les livres licencieux par manière d'acquit et comme pour avoir le droit de se déchaîner contre les esprits mal pensants, le *Theotimus* de Gabriel Puits-Herbault, moine de Fontevrault (1). Au troisième et dernier livre seulement, Puits-Herbault y demande que les ouvrages des protestants soient condamnés au feu; au deuxième, à la page 137, il émet l'assertion hardie pour le temps, que les écrits impudiques sont plus dangereux que les livres de magie. Ce traité, signalé par Philarète Chasles, et écrit en forme de dialogue dans un latin élégant, mériterait d'être plus connu; mais l'obscurité où il demeura nous avertit que

blasphématoires, mais conserve intégralement les morceaux les plus licencieux. J'ajoute seulement que, si l'on apprécie les intentions de Lavardin d'après le ton grave et l'accent sincère de sa préface, il dut croire réellement à l'innocuité, à l'utilité même des peintures hardies qu'il n'était pas d'ailleurs le premier à faire connaître à la France. Je citerai d'autre part deux traductions qui ne reproduisent pas toute l'indécence de l'original : celle du *Candelajo* de Giord. Bruno, qui parut chez Pierre Mesnard, Paris, 1633, et celle des Nouvelles de Bandello, Rouen, 1603 et 1604; sur cette dernière, je parle d'après Brunet.

(1) En latin, *Putherbeus*. Le titre de l'ouvrage est : *Theotimus, sive de tollendis et expungendis malis libris, iis præcipue quos vix incolumi fide ac pietate legere queant* (1549, Paris.). Les derniers mots du titre donneraient une idée inexacte de l'ouvrage.

l'heure n'était pas venue où le public français appuierait de son suffrage décisif les amis de la littérature pudique. L'Espagne avait d'ailleurs produit un écrivain bien plus célèbre que Puits-Herbault, Luis Vivès, mort en 1540, qui, dans un traité latin sur l'Education de la femme chrétienne, avait incidemment flétri et tenté de discréditer les écrivains licencieux. On ne pouvait donc encore prévoir l'exquise délicatesse de nos écrivains du siècle de Louis XIV.

CHAPITRE IV.

L'EGLISE ET LE THÉATRE.

Mollesse des mesures prises en France au seizième siècle à l'endroit des représentations dramatiques. Energie du clergé espagnol, et, en Espagne, de saint Charles Borromée contre le théâtre, qui finit pourtant par être toléré. Supériorité des traités composés en France au dix-septième siècle contre la comédie sur tous les traités publiés dans les autres nations.

Il est un genre littéraire où la licence, qu'elle s'attaque aux institutions ou aux mœurs, est particulièrement redoutable, parce qu'elle s'y présente armée de séductions particulières : c'est le genre dramatique. Mais aussi nulle part il n'est aussi facile de la prévenir ou de la réprimer, car là elle se produit publiquement et à heure fixe.

Or, en France, l'Eglise, au seizième siècle, ne se montra point hostile au théâtre. Il est vrai qu'un célèbre arrêt de 1548 avait, pour protéger la reli-

gion contre d'indignes hommages, ordonné aux confrères de la Passion de s'en tenir aux sujets *profanes, honnêtes et licites ;* mais cette interdiction émanait du Parlement de Paris, et non de l'Eglise qui, dans ses conciles provinciaux, ne s'attaquait en général qu'aux représentations données dans les temples mêmes (1). On peut remarquer à ce propos que, dans le discrédit où la Sorbonne était tombée, les intérêts du catholicisme furent alors défendus en France (on sait de quelle manière) plutôt par les traditions des grands corps laïques, par l'ambition des princes lorrains et par le fanatisme populaire que par le clergé. D'ailleurs les provinces continuèrent de chercher dans les Mystères une douteuse édification ; et quant à la licence que semblaient menacer aussi les termes de l'arrêt précité, elle continua de s'épanouir dans la comédie tant régulière qu'irrégulière. Quelques-uns en murmurèrent, puisque Larivey essaya de leur répondre (2), mais la question ne fut pas sérieuse-

(1) V., dans le *Dictionn. des mystères* du comte de Douhet (43e vol. de la *Nouvelle encyclopédie théologique* de Migne), ces obscurs arrêtés des conciles provinciaux.

(2) V. MM. Hatzfeld et Darmsteter (*Le seizième siècle en France.* Paris, Delagrave, 1878). M. Petit de Julleville ne mentionne, dans son savant ouvrage sur les Mystères, qu'un seul écrit de la seconde moitié du seizième siècle où l'on attaque les représentations dramatiques au nom de la décence : ce sont les *Remontrances très humbles au roy de France et de Pologne,* 1588. Encore l'auteur, dont on ne peut dire

ment agitée. Les hommes que le scandale indignait s'en prirent plutôt à la dissolution des fêtes de la noblesse, à ses danses effrontées (1), surtout aux orgies de Henri III.

Au contraire, en Espagne et en Italie, où le clergé possédait une autorité plus grande, il travailla sérieusement à réprimer la licence du théâtre; et, en Espagne du moins, aucun autre intérêt ne l'y conviait; car là il n'avait personnellement à se plaindre que d'un bien petit nombre de dramaturges. En effet, dans un pays où sept siècles de luttes contre les Arabes avaient indissolublement uni la foi avec le patriotisme, avec le sentiment de l'honneur, avec la vie quotidienne de la nation, l'indécence du théâtre se conciliait avec un profond respect pour l'Eglise et une ardente dévotion. Dans cette contrée, où l'Inquisition n'était point détestée comme en France, redoutée comme en Italie, mais populaire, Lope de Vega, devenu prêtre peu de temps après la naissance des deux enfants naturels qu'il avait eus dans son deuxième veuvage, étalait son titre de *familier du Saint Office* (2) en tête de

s'il appartenait au clergé ou à la magistrature, dénonce-t-il plutôt les scandales commis dans la salle que l'indécence du répertoire.

(1) V., par exemple, le *Traité des danses* de Franç. Estienne, 1579, in-8° ; la dédicace, composée par des pasteurs protestants, s'adresse à Henri de Navarre.

(2) Ce titre désignait ceux qui, sans avoir de fonctions spéciales auprès du Saint Office, pouvaient être appelés, à tout instant, au ser-

comédies dont un assez grand nombre renferme des scènes immorales, et composait tour à tour des poésies empreintes d'une réelle piété et des vers obscènes ; le même public éclatait de rire aux plaisanteries grossières et s'agenouillait quand il entendait résonner la clochette qui annonçait dans la rue le passage du saint sacrement. Pourtant Ticknor a raconté comment le clergé espagnol, d'accord avec l'opinion des classes éclairées qui s'était exprimée dès 1548 par une pétition des Cortès à Charles-Quint, demanda et obtint d'énergiques mesures contre les pièces malhonnêtes : en 1587, en 1600, des commissaires furent chargés de surveiller rigoureusement les ouvrages destinés à la scène, et même durant deux ans, de 1598 à 1600, les représentations furent entièrement interdites (1); d'une collection de pièces qui formait au moins quarante-trois volumes, il ne reste plus aujourd'hui qu'une dizaine de volumes, tant l'Eglise s'employa à les faire disparaître (2) !

En Italie, comme en France, bon nombre de pièces de théâtre affichaient sans aucun correctif une licence comparable à celle des contes, et les Mys-

vice de l'Inquisition. Nous empruntons cette définition et ces détails sur Lope et le théâtre espagnol à l'*Histoire de la litt. espagnole* de Ticknor, traduite par M. Magnabal, 2e vol.

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*, Appendice 1 du 2e vol.

tères tombaient en discrédit. L'éminent critique italien qui a exposé l'histoire des *Rappresentazioni sacre*, M. Alessandro d'Ancona (1), estime toutefois que les Mystères italiens n'avaient pas mérité cette défaveur, que la partie comique y était subordonnée à l'exposition des dogmes et des préceptes, et qu'ils restèrent toujours pieux et moraux; il explique leur décadence par le goût pour le théâtre imité des anciens, par la défiance des princes pour l'exaltation que pouvaient produire, pour les allusions satiriques que pouvaient renfermer ces pièces destinées à la foule, enfin par la malveillance de l'Eglise qui voulait, en cessant de les protéger, ôter un grief à l'austérité des protestants et empêcher l'immixtion des laïques dans la liturgie. Pour ce qui concerne l'Eglise, je ne crois point qu'on doive imputer uniquement à des motifs intéressés, l'hostilité qu'elle témoigna en Italie aux représentations sacrées : si bonnes que fussent les intentions des auteurs de Mystères, on ne pouvait plus guère se promettre que leurs œuvres inspireraient autre chose à la foule que le fanatisme sanguinaire qui fit supprimer par Paul III la représentation nocturne de la Passion dans le Colysée : au sortir de ce spectacle, la population attaquait à coup de pier-

(1) *Origini del teatro in Italia, studj sulle sacre rappresentazioni*, Firenze, successori Le Monnier, 1877, 2 vol.

res les juifs et les sbires, et très souvent en tuait quelques-uns (1). Il ne fallait point compter qu'elles éveilleraient le pur enthousiasme excité un instant à Florence par Savonarole, et dont la mort du grand prophète avait marqué pour longtemps la disparition. Mais, à parler en général, il est clair qu'un double grief indisposait le clergé italien contre le genre dramatique : il confondit dans une même antipathie le théâtre profane où on ne le ménageait pas plus que dans les Nouvelles (témoin la *Mandragora* de Machiavel) et les Mystères ; ou plutôt un des princes de l'Eglise italienne, défendit contre tous deux la discipline : ce fut saint Charles Borromée. Nous insisterons sur ce point, à l'aide des documents réunis par M. d'Ancona et de quelques autres (2), parce que, de nos jours, on s'est

(1) *Ibid.*, ch. XIX. En 1561, les *gardiens de la Compagnie du Gonfalon de la Rédemption* essayèrent en vain de faire révoquer cette sentence.

(2) M. Al. d'Ancona s'appuie sur un ouvrage que je n'ai pu avoir entre les mains : *Sentimenti di San Carlo Borromeo intorno agli spettacoli.* Bergamo, 1759. Je joindrai surtout aux documents qu'il en a tirés ceux que fournit l'ouvrage suivant : *S*[t] *C. Borromei, archiep. Mediolanensis opusculum de choreis et spectaculis in festis diebus non exhibendis. Accedit collectio selectarum sententiarum ejusdem adversus choreas et spectacula ex ejus Statutis, Edictis, institutionibus, homiliis.* Romæ, 1753. Le traité de S. Charles avait été publié pour la première fois par un évêque de Montpellier, Bosquet, sous les auspices du prince de Conti. V., à l'appendice I, quelques détails sur les écrits ou instructions de saint Charles sur cette matière.

quelquefois mépris en France sur les sentiments de l'illustre cardinal (1).

A la vérité, dans son opuscule latin sur les danses et les spectacles, saint Charles n'interdit les représentations théâtrales que durant les jours de fêtes religieuses, et même les synodes diocésains réunis sous sa présidence se contentent de les prohiber pour le temps des offices. Mais, dès 1565, il avait obtenu la suppression de toute une partie du répertoire par l'interdiction du drame de la Passion; quant aux pièces profanes, s'il se contentait d'exiger qu'elles fussent préalablement soumises à deux censeurs de son choix, c'est qu'il savait ne pouvoir obtenir davantage; et si, pour quelques comédies, il signa de sa propre main l'autorisation de les jouer, c'est qu'il avait voulu les examiner de ses propres yeux, faisant acte, ce jour-là, non de condescendance, mais de vigilance. La preuve en est dans ces instructions d'un synode de Milan (1573), qui ordonnaient aux prédicateurs de *détester et maudire sans relâche les spectacles, jeux et divertissements analogues qui tirent leur origine des mœurs païennes et que la discipline chrétienne réprouve;* la preuve en est dans

(1) M. Louis Moland, dans son intéressant ouvrage sur Molière et la comédie italienne, rapporte comme une preuve des bonnes dispositions de saint Charles à l'endroit du théâtre, qu'il signait de sa main l'autorisation de jouer les *scenarii* examinés par le prévôt de Saint-Barnabé. Nous verrons ce qu'il faut en penser.

les diverses mesures prises pour rendre la place intenable aux comédiens; en 1570 saint Charles essaie de faire expulser une troupe comique; en 1582, il fait défendre aux hôteliers, par le concile provincial, de laisser séjourner chez eux les gens de mauvaise vie, c'est-à-dire en particulier les acteurs : « *Caupo ne lenones, meretrices, histriones, mimos et ceteros malæ conditionis homines nugatoresve apud se diutius hospitari patiatur!* » Son aversion pour les spectacles était même si profonde que son secrétaire osait lui proposer de les empêcher par des moyens perfides : on aurait doucement demandé aux comédiens leurs manuscrits au moment où ils faisaient leurs annonces; puis sous couleur de les examiner, on les aurait gardés assez longtemps pour laisser la troupe mourir de faim.

Si dans l'entourage de saint Charles on songeait à tuer les comédiens, c'est qu'on ne réussissait point à tuer la comédie. Les magistrats municipaux de Milan protestaient hautement contre des mesures qui leur semblaient empiéter sur leurs attributions et dénonçaient son rigorisme au souverain pontife. Par un mémoire qu'on peut lire aux pages 302-308 du ms. 6210 du fonds Vatican, ils affirmaient qu'en fulminant avec une déplorable sévérité des peines spirituelles ou temporelles contre les transgresseurs de ses règlements sur les spectacles, tournois, danses, paroles ou actes lascifs commis dans la rue et

à l'église, il scandalisait ou révoltait les innocents et ne laissait aux coupables que l'alternative de l'hypocrisie ou du désespoir (1). On trouvera dans le livre de M. d'Ancona d'intéressants détails sur les conflits que les arrêts de saint Charles, relativement au théâtre, soulevèrent entre lui et l'autorité laïque ; on y verra même que le cardinal-archevêque rencontrait sur ce point de la résistance, des contradictions déclarées parmi le clergé de son diocèse, qu'il fallut que le concile provincial interdît les représentations dramatiques dans les maisons des prêtres, et qu'un ecclésiastique de Brescia fut enfermé pour avoir publié une apologie du théâtre. Jusque parmi ses suffragants, l'indulgence comptait des partisans : j'ai lu dans le manuscrit LXII, 55, de la bibliothèque Barberine à Rome, une lettre de Franc. Bossi, pieux évêque de Novare dont saint

(1) Ils lui reprochaient de calomnier, de déshonorer Milan : « Nè può dissimular la ditta città il fastidio ch' ella sente vedendosi in tanta sorte di parole infamata et ingiuriata in tanti ordini et editti sin qui publicati, perchè non essendo in quella città nato maggior scandalo o peccato di quello che nell' altre soglia nascere, non crede di meritare che egli la metta in così mala opinione presso di tutti che païa che ella sia la più empia, la più irreligiosa e la meno catolica di tutte l'altre. » La terreur, à les entendre, était au comble parmi les membres du clergé : « Molti di loro si sono dispersi che non si sa ove siano molti fuggiti, et altri con varie strade si hanno per se stessi data la morte, a tal che quasi se n'è distrutto il seme. » Aussi, ajoutaient-ils, beaucoup de paroisses manquaient de pasteurs.

Charles en personne célébra bientôt après les funérailles, où il expose (26 juillet 1583) qu'il se ferait très volontiers remettre le texte complet des pièces avant d'en autoriser la représentation, mais que les comédiens ne rédigent que des canevas, et improvisent le reste, qu'ils l'ont prié en conséquence de supplier chaudement, comme il le fait en ce moment, le cardinal-archevêque, d'exiger seulement qu'on s'assure par la lecture des canevas que le sujet est catholique et honnête, qu'on fasse surveiller les représentations et qu'on punisse les écarts.

Toutefois, l'ardeur du cardinal enflamma un instant quelques-uns de ses collègues, le pape et la république de Venise. Si la pluralité des commissaires nommés pour entendre les doléances des magistrats de Milan leur donna raison, la minorité, qui qualifiait ces magistrats d'*avocats des Bacchanales*, eut pour elle Grégoire XIII, qui, après avoir lu l'opuscule latin de saint Charles, interdit de jouer à Rome les jours de fêtes. Déjà il avait interdit de donner la comédie dans les maisons particulières ou dans les collèges (1). Le cardinal Giberti à Vérone, le cardinal Paleotti à Bologne se-

(1) Al. d'Ancona, *loc. cit.* Sur les représentations dans les collèges et les désordres qu'elles entraînaient, voir aussi *Collegii germanici et hungarici historia libris IV comprehensa*, *auctore Jul. Cordara, Soc. Jesu.* Rome, 1770.

condèrent les intentions de saint Charles, et, en 1577, Venise chassait les comédiens (1).

Mais l'Eglise évita de s'engager à fond sur cette question ; elle n'interdit positivement que deux choses : le port du costume ecclésiastique sur la scène (2) et l'emploi des femmes dans les représentations. Cette dernière prohibition ne fut même observée que pour les pièces sacrées ; du moins, hors des Etats de l'Eglise où Goldoni la trouva encore respectée, les femmes commencèrent, dès la fin du seizième siècle, à jouer dans les pièces profanes les rôles de leur sexe (3). Le premier successeur de Grégoire XIII, Sixte-Quint, permit, en 1588, aux comédiens ambulants de jouer dans les maisons particulières, leva l'interdiction des masques

(1) V. Al. d'Ancona, *loc. cit.* — Je dois toutefois dire que je n'ai rien trouvé sur les spectacles dans l'Index du recueil des arrêts de Gab. Paleotti publié à Rome, en 1594, sous le titre de *Archiepiscopale Bononiense*, ni dans celui des Actes de son parent Ridolfo Paleotti, évêque d'Imola, publié à Bologne, en 1616, sous le titre d'*Episcopale della città e diocese d'Imola.* — Un des successeurs de l'indulgent Franc. Bossi sur le siège de Novare, Carlo Bascape, qui a écrit une biographie de saint Charles, entra dans les intentions de son métropolitain en écrivant contre les danses.

(2) V. par exemple à la Vaticane, dans le ms. 2532, p. 146, du fonds Ottoboni, un arrêt de l'Inquisition daté de 1611 : *Habitus personarum Ecclesiasticarum non possunt adhiberi in recitandis comœdiis.*

(3) Sur la lente admission des femmes sur la scène, voir un court article de M. Ach. Neri (*Fanfulla della Domenica*, 16 juill. 1882). M. d'Ancona, *op. cit.*, compte parmi les causes de défaveur du théâtre religieux l'exclusion absolue des actrices, qui en rendait l'interprétation inférieure à celle des pièces profanes.

et autorisa la troupe des *Desiosi*, la plus célèbre alors de l'Italie, à donner des représentations publiques, pourvu qu'elles eussent lieu en plein jour et que les rôles de femmes fussent occupés par des hommes ; les *Desiosi* donnèrent aussi des représentations privées auxquelles assistèrent des cardinaux (1). Bien que peu de comédiens se recommandassent par la vertu et la piété d'un Giov. Batt. Andreani et que le répertoire fût très licencieux, elle se contenta d'opposer à leurs écrits apologétiques des réfutations dépourvues de sanction effective, comme celle du Somasque Fr. Maria del Monaco (2). A la guerre déclarée par saint Charles avait succédé une controverse pacifique.

Bientôt même, surtout parmi les jésuites, les théologiens, les prédicateurs s'en tinrent à chercher les règles dont l'exacte observation permettrait de tolérer le théâtre : ainsi le jésuite Domenico Ottonelli, après avoir condamné les spectacles impudiques dans son *Memoriale agli spettatori delle teatrali oscenità* (1640), publia un traité *Della christiana moderatione del teatro* (Florence, 1652). Il est

(1) V. *Sixte-Quint*, par M. de Hubner, 2e vol., liv. VI, ch. III.

(2) Sur les comédiens pieux, voir M. Louis Moland, *op. cit.*, p. 134, 141, 142, et M. Adolfo Bartoli, *Scenarii inediti della commedia dell' arte*, introduction. Florence, 1880. — Les comédiens célèbres, Pier Maria Cecchini et Nic. Barbieri dit Beltrame composèrent, dans la première moitié du dix-septième siècle, des apologies de la comédie et des comédiens.

vrai qu'il se couvrit du voile de l'anagramme pour présenter ce plan de réforme (1); mais il y cita comme autorités plusieurs jésuites, parmi lesquels Giulio Mazzarini, docte et célèbre prédicateur sicilien. Son traité offre un intérêt particulier, parce qu'il marque à la fois un goût vif pour le théâtre et un sévère esprit de réforme. Ottonelli reconnaît que, parmi les ennemis du théâtre, on compte les teneurs de tripots et les courtisanes, qui se plaignent de la concurrence; il est même en relation avec des comédiens, avec Aurelio, le chef des *Comici Uniti*, et Carlo Sivelli dit Polpetta (2); mais il ne se borne pas à demander l'interdiction des pièces indécentes, la censure préalable, la suppression de la comédie improvisée qui échappe à ce contrôle, l'interruption des représentations pendant l'Avent et le Carême : il ne veut pas des scènes d'amour entre un homme et une femme seuls; tout ce qu'il accorde, c'est que le père de l'amoureux fasse connaître les sentiments de son fils au père de la jeune fille et présente la demande en mariage. Il y avait, sans doute, des théologiens plus accommodants (3); mais Ottonelli me

(1) Cet anagramme est Odomenico Lelonotti. L'ouvrage est dédié à saint Genest. Nous en retrouverons l'auteur parmi les théologiens réformateurs de la peinture.

(2) V. p. 180, 296 du traité d'Ottonelli.

(3) Par exemple l'auteur anonyme d'une consultation non datée

paraît exprimer l'opinion moyenne des docteurs italiens.

Toutefois, l'Eglise d'Italie n'essaya pas, au dix-septième siècle, d'imposer l'observation des règles qu'elle posait en théorie. Deux papes seuls osèrent troubler la nation italienne dans ses plaisirs. Il est vrai que cette fois la licence ne régnait plus seulement sur la scène : elle avait envahi la salle même. C'était alors l'âge d'or du népotisme (1). Remise de ses alarmes, la cour de Rome avait abjuré l'austérité, et ses dignitaires les plus éminents étalaient la pourpre sacrée à l'opéra et à la comédie. Or, ils n'y jouaient point le rôle de trouble-fête, car l'aristocratie se considérait là comme chez elle, et pendant les visites qu'on s'y faisait d'une loge à une autre, pendant les collations qu'on s'y offrait, les intrigues allaient leur train sous les yeux des princes de l'Eglise, même quand ils se bornaient à les regarder. Le scandale devint si grand qu'Innocent XI, qui régna de 1676 à 1689, et Inno-

qui figure à la Vaticane dans le ms. 8623 du fonds Vatican aux pages 445-450 ; ce théologien, au risque de « *dare nel naso di una gran caterva di scrupolizanti,* » déclare que les raisons par lesquelles les Pères condamnaient la comédie n'existent plus, et que *si le théâtre n'est pas une porte du Paradis, ce n'est pas non plus une bouche de l'Enfer.*

(1) Sur le népotisme à la cour de Rome au dix-septième siècle, voir les articles publiés en août et en septembre 1877 dans la *Revue des Deux Mondes*, par M. Chatelauze, sur Retz et l'affaire du chapeau.

cent XII, qui régna de 1691 à 1700, tentèrent d'y remédier malgré l'opposition de leur entourage. Le deuxième alla jusqu'à faire démolir le théâtre de Tor di Nona. Mais ces mesures, visant les spectateurs et non les auteurs, ne rentrent point dans notre sujet : nous renvoyons donc à deux articles fort intéressants, publiés dans les numéros du 20 janvier et du 5 février 1882 du journal *l'Opinione*, par M. Ademollo, l'homme le plus versé dans l'histoire anecdotique de Rome durant les deux derniers siècles; nous nous permettrons seulement de regretter que l'auteur y raille l'effort de deux pontifes pour prévenir des scandales publics que, dans tous les Etats, la police se fait un honneur de punir.

Quant aux autres papes du dix-septième siècle et du dix-huitième, ils ne se montrèrent guère plus rigoureux à l'endroit du théâtre que les gouvernements laïques.

En France, l'exemple des théologiens d'Italie avait fini par provoquer la controverse sur la moralité de l'art dramatique. Sans analyser les nombreux traités dont on trouvera la mention dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Elie Dupin, dans les *Lettres sur le spectacle* et l'*Histoire des ouvrages pour ou contre le théâtre* de Desprez de Boissy et dans la préface de l'édition que M. Aug. Gazier a donnée récemment des *Maximes et Réflexions*, de

Bossuet, *sur la Comédie*, nous présenterons deux observations : la première, c'est que, parmi les autorités modernes que se disputent les controversistes, c'est la décision de saint Charles Borromée dont on fait le plus grand bruit, et que même, comme nous l'avons dit, un évêque français fut le premier à publier la dissertation susmentionnée du cardinal ; la seconde, c'est que la polémique commencée en Italie se poursuit chez nous, sinon avec plus d'efficacité, au moins avec plus d'intérêt. En effet, au sud des Alpes, le sujet ne fut point approfondi, et cela non seulement parce que saint Charles n'était point un Bossuet, mais parce que la question s'y présentait trop simplement : l'effronterie qui débordait alors sur la scène italienne ôtait la pensée de rechercher si le principe même du théâtre, c'est-à-dire la peinture parlante des passions, fortifie ou ébranle notre conscience, problème bien autrement délicat que les Italiens effleurèrent à peine et dont nos auteurs dramatiques, en cessant d'offrir, par la grossièreté du dialogue, une prise aussi aisée, suggérèrent l'examen aux moralistes sévères. Voilà pourquoi on trouve autre chose, dans les traités sur la matière, de Nicole, du prince de Conti, que l'interprétation des Pères et que les réflexions d'une morale vulgaire, d'une piété banale. Voilà comment Bossuet a dû à ses compatriotes l'occasion de composer l'écrit le plus

remarquable qui ait jamais paru sur ce sujet (1).

Pourtant, de nos jours, tout en admirant le beau style des *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, on ne les lit pas sans quelque impatience ; elles nous froissent dans notre admiration pour Corneille et Racine, nous blessent dans notre affection pour Molière, nous contrarient dans notre préférence pour le plus séduisant des genres littéraires. Nous nous empressons donc d'en noter la date tardive dont nous inférons tout haut ou tout bas que, par cet éclat qui succède à un long silence, Bossuet fait sa cour au mari de Mme de Maintenon après l'avoir faite à l'amant de Mlle de Lavallière, et, pour nous rassurer, nous nous répétons les beaux vers où nos tragiques célèbrent la défaite de l'Amour vaincu par le Devoir. Enfin, par un effort d'indulgence, nous excusons Bossuet sur les préjugés de sa robe.

Est-il donc vrai qu'il ait besoin d'excuse? Sans prononcer, comme lui, que la morale nous interdit l'accès du théâtre, j'estime qu'il a raison, non seulement quand il condamne les équivoques ou les crudités de Molière ou la peinture railleuse de certaines infortunes, mais encore quand il affirme que la chasteté de la plume qui décrit un ardent

(1) Bossuet ne fait qu'une allusion au traité de Nicole ; mais il se rencontre avec lui presque sur tous les points. Pour les citations des Pères, le prince de Conti les met à part ; Nicole les supprime absolument afin, dit-il, de ne pas répéter ce qu'on peut lire ailleurs.

amour n'en garantit pas l'innocuité, que *la représentation des passions agréables*, non par les *traits morts* et les *couleurs sèches* des peintres, mais par des *personnages vivants, de vrais yeux ou ardents ou tendres ou plongés dans la passion*, alors qu'elle met *en feu tout le parterre et toutes les loges, flatte et nourrit* de dangereuses dispositions, et que l'effet des impressions qu'on en retire, pour ne point se faire sentir sur l'heure, pour échapper à un œil peu vigilant, n'en prépare pas toujours de moindres conséquences. Si Bossuet est éloquent sans le vouloir et spirituel malgré lui, quand il analyse la cause du plaisir que nous donne la peinture de ces passions, il est également profond. Le critique de profession qui n'a point charge d'âmes et ne se pique point d'avoir conservé cette innocence de l'esprit et du cœur, prompte à s'effaroucher, et, qui pis est, à rêver, par laquelle on débute dans la vie, ce critique qui, d'ailleurs, ne s'est jamais interrogé avec anxiété sur les causes prochaines ou éloignées des fautes qu'il se reproche ou qu'il se pardonne, ne se demande pas, en admirant de belles scènes, où la raison finit par triompher de la passion, si la sympathie de bien des spectateurs ne serait pas pour le vaincu : Bossuet me semble plus clairvoyant dans sa sollicitude chrétienne. Il est un autre point où sa charité embarrasse encore davantage notre philanthropie : qu'au théâtre le plaisir

de nos yeux et de nos oreilles coûte souvent cher à la vertu de celles qui font métier de nous le procurer, nous le savons, mais, disons-nous, c'est leur affaire ; libre à elle de défendre leur vertu ; Bossuet ne se résignait pas ainsi et plaignait, avec une émotion qui rachète les dures paroles sur Molière, ces victimes *immolées à l'incontinence publique* comme des *esclaves exposées en qui la pudeur est éteinte, quand ce ne serait que par tant de regards qu'elles attirent :* « Et voilà qu'elles s'étalent elles-mêmes en plein théâtre avec tout l'attirail de la vanité, comme ces sirènes dont parle Isaïe, qui font leurs demeures dans les temples de la volupté, dont les regards sont mortels et qui reçoivent de tous côtés, par les applaudissements qu'on leur renvoie, le poison qu'elles répandent par leur chant. Mais n'est-ce rien, aux spectateurs, de payer leur luxe, d'entretenir leur corruption, de leur exposer leur cœur en proie et d'aller apprendre d'elles tout ce qu'il ne faudrait jamais savoir? » Bossuet ne conclut pas de là, non plus que Nicole, qu'il faille demander aux magistrats de fermer les théâtres; ni l'un ni l'autre ne les invitent même, comme Ottonelli, à régler l'usage que les auteurs pourront y faire des passions. Tous deux savent trop qu'il ne faut qu'avec la plus grande réserve entreprendre sur les divertissements d'un peuple ; ils se bornent à éloigner du spectacle les hommes

uniquement jaloux de la pureté de leur conscience.

A vrai dire, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait leur répondre. Sans doute, les maîtres de la scène offrent, dans la hardiesse même de leurs peintures, de grandes leçons à qui sait les comprendre (1); sans doute, la seule contemplation d'une œuvre d'art, — l'auteur n'eût-il pas songé à nous édifier, — peut épurer les âmes; mais un enseignement de cette nature, donné avec l'appareil d'une fête et dissimulé comme à plaisir sous l'attrait d'une fiction, ne produit son effet que sur les cœurs libres de passions; il accroîtra peut-être notre aversion pour les vices qui nous répugnaient déjà, mais ne nous dégoûtera pas de ceux où nous nous complaisons; de sorte qu'il est surtout utile à ceux qui n'en ont pas besoin. On pourrait même le comparer à ces exercices dangereux qui fortifient les tempéraments robustes et compromettent les autres. Que dire donc, si l'élite qui tire ce profit du spectacle amène au théâtre, par son exemple, une foule qui en emportera, à son insu, des dispositions tout autres? Que dire si les interprètes des graves in-

(1) Bossuet le savait bien, quand il commentait Térence au Dauphin. — Dans la lettre à Innocent XI sur l'éducation du Dauphin (1679), Bossuet traite bien plus favorablement Térence que dans les *Maximes et réflexions sur la Comédie* (1694) : c'est que la moralité d'une pièce change suivant qu'on l'étudie dans le cabinet ou qu'on la voit représentée, suivant qu'elle est commentée par les paroles d'un Bossuet ou par les regards d'une Champmeslé.

tentions du poète, font presque nécessairement pour leur propre compte et avec une efficacité plus générale une propagande fort différente? Répondra-t-on que la vraie morale consiste, non pas à purifier le cœur, mais à développer harmonieusement toutes les facultés de l'homme, que partant nos besoins moraux n'ont pas le droit d'exiger le sacrifice de nos besoins intellectuels? Rien de mieux; mais ceux-ci ne peuvent non plus exiger raisonnablement le sacrifice de ceux-là; parmi les nombreux moyens propres à développer notre être, une conscience scrupuleuse n'emploiera donc pas sans inquiétude celui dont la mise en œuvre expose au moins la moralité d'autrui.

CHAPITRE V.

MESURES PRISES ET PRÉCEPTES PROPOSÉS POUR LA RÉFORME DES BEAUX-ARTS.

§ 1 (*Musique.*)

Les polémiques récentes sur le caractère qui convient à la musique d'Eglise s'étaient déjà engagées à la suite du concile de Trente. — Dispositions prises pour bannir de l'Eglise la musique profane, pour simplifier le chant grégorien. — Les castrats de la chapelle Sixtine. — Les oratorios. — Dans quelle mesure l'Espagne et la France s'associèrent à ces réformes.

Pour le maintien de ses dogmes, toute religion a nécessairement beaucoup à espérer ou beaucoup à craindre des lettres et des sciences; mais, pour l'exercice quotidien de son culte, certaines religions, notamment celle de l'Eglise romaine, ne sauraient se passer du concours des beaux-arts. Le catholicisme va consoler le pauvre sur son grabat, mais

sa demeure naturelle est un palais où tout frappe l'imagination. Avant de lui reprocher ce goût de la magnificence, il convient de songer que les peuples qu'il a dû tout d'abord convertir le lui imposaient par leurs habitudes, et que le patrimoine de l'humanité serait singulièrement appauvri, si les chefs-d'œuvre qui en sont nés venaient à disparaître. Il ne doit pas toutefois payer les services des beaux-arts en fermant les yeux sur les désordres qu'il leur arrive de se permettre; et surtout, quand il admet ces hôtes brillants dans le sanctuaire, il faut qu'il les oblige à justifier leur présence par l'édification des fidèles.

En exposant les efforts tentés par le clergé italien pour ramener les arts à l'esprit chrétien, nous nous appuierons souvent sur des livres déjà étudiés par quelques écrivains de nos jours. Les espérances que firent naître dans notre siècle les talents des Overbeck, des Cornélius, des Hipp. Flandrin, ont provoqué des ouvrages où, pour tracer les principes d'une école scrupuleusement soumise à la tradition catholique, on rappelle les traités ou les décrets qui, dans les siècles derniers, fixèrent cette tradition. Mais, d'une part, ces écrivains contemporains se bornent, les uns à ce qui touche les arts plastiques, les autres à ce qui concerne la musique, tandis que notre étude est plus générale; d'autre part, comme ils composent une théorie, ils

ne relèvent, dans les auteurs antérieurs, que les décisions qui fortifient les règles qu'ils proposent. Nous ne prendrons donc pas une peine inutile en feuilletant à notre tour les ouvrages qu'ils ont déjà signalés.

Pour commencer par la musique, celui des beaux-arts que l'Eglise associe le plus intimement à ses cérémonies, on se souvient que, de notre temps, une vive polémique s'est engagée entre les compositeurs ou critiques de musique religieuse. Les uns, frappés des ressources qu'offraient les progrès matériels et artistiques de la science de l'harmonie et sans lesquelles, il faut le reconnaître, Haydn ni Beethoven n'eussent point dicté les plus beaux accents qui aient jamais résonné dans nos temples, voulaient assurer à la religion tous les attraits, tous les prestiges qui entraînaient la foule dans les salles de concert ou à l'opéra; ils composaient donc, dans le goût des mélodies profanes, des airs destinés à accompagner les cantiques des églises et surtout, paraît-il, des pensionnats de jeunes filles; pour être plus sûrs d'offrir à leurs auditeurs un plaisir identique à celui de la musique populaire, ils adaptaient même purement et simplement des paroles pieuses aux airs des romances à la mode, sans songer que par là ils réveillaient les souvenirs qu'ils prétendaient effacer (1). D'autres, sans mé-

(1) V. de nombreux exemples cités et justement blâmés dans un

connaître l'efficacité de la musique moderne pour exprimer les passions humaines, sans nier que les grands maîtres en eussent parfois tiré, pour le service de Dieu, les accords les plus pénétrants, jugeaient que le plain-chant était le rythme naturel de la prière, que l'Eglise avait affaire de fidèles et non de dilettantes; et il faut voir avec quelle verve, tour à tour logique et railleuse, feu Joseph d'Ortigues condamnait l'indiscret mélange du profane et du sacré (1). D'autres enfin, chez qui une érudition téméraire exaltait le rigorisme, prétendaient restaurer, dans sa forme authentique et unique, le chant de saint Grégoire (2). Le concile du Vatican n'a pas statué sur ces controverses; mais il s'est tenu à Paris, du 27 novembre au 1er décembre 1860, un congrès composé de cent soixante et quinze hommes de lettres, magistrats, militaires, ecclésiastiques, qui a demandé l'interdiction à l'Eglise

article de M. Louis Roger (*Revue de musique sacrée ancienne et moderne*, n° du 15 décembre 1862).

(1) V. *La Maîtrise*, revue dirigée par lui, et *La Musique à l'église*. Didier, in-12 qu'il publia en 1861, après que cette Revue eut cessé de paraître. Il prend surtout à partie le P. Lambillotte, un des principaux auteurs de musique pseudo-religieuse.

(2) V., par exemple, dans un recueil de brochures sur le plain-chant, marqué du n° 51 dans la bibliothèque du Conservatoire, une polémique engagée à Toulouse en 1867 par M. Aloys Kunc contre cette prétention. La même ferveur obtenait, vers la même époque, la restitution des vieilles hymnes au préjudice des hymnes de Santeuil.

de toute musique d'un caractère profane et la défense d'adapter à l'usage des couvents, pensionnats et écoles, des paroles sacrées à des airs de salon ou de théâtre.

Or, ni les aberrations de la musique religieuse, ni la condamnation de ces abus ne datent de nos jours. Ici encore le clergé italien a pris l'initiative. Estimant que la décence des cérémonies n'importait pas moins à la durée de la religion que l'intégrité du dogme, il reprochait principalement deux défauts à la musique d'Eglise : 1° il l'accusait d'étouffer les pieuses paroles qu'elle avait pour mission d'interpréter; et ce grief était fondé, puisque les compositeurs allaient jusqu'à faire chanter en même temps des hymnes différentes par les différentes parties, au risque de justifier le mot du cardinal Domenico Capranica, qui, dans de pareilles symphonies, disait reconnaître le grognement de certains animaux; 2° il se plaignait qu'on choisît pour chants religieux des rythmes de danses, des airs de couplets galants (1). Dès 1546, Sirleto dénonçait au cardinal Marcello Cervini, alors à Trente, des chants déplacés qu'il venait d'entendre dans l'église San Salvator di Lauro (2). L'évêque Cirillo Franco, dans une lettre de 1549, se plaignait que

(1) V. Baini, *Vita et opere di Pierluigi da Palestrina*, 1828. Rome, 2 vol. in-4°.

(2) Mss. 6177 Vat., I, p. 59.

les musiciens du temps ne sussent que faire entendre des sons inintelligibles et incapables d'inspirer la piété (1). Nicolò Vicentino, dans son *Antica musica ridotta alla moderna pratica*, imprimée à Rome en 1555, exprimait publiquement de semblables plaintes. Aussi, le concile de Trente était-il si déterminé à détruire ces abus que quelques-uns des Pères proposèrent, dans la vingt-deuxième session tenue en septembre 1562, de proscrire absolument des églises la *musique figurée* (2) pour s'en tenir au plain-chant. La pluralité ne suivit pas cet avis, mais elle donna satisfaction sur les points essentiels par des décisions souvent citées (3). Elle ordonna en effet de bannir des cérémonies religieuses la musique lascive : « *Ab ecclesiis vero musicas eas ubi sive organo sive cantu lascivum aut impurum aliquid miscetur..... arceant, ut domus Dei vere domus orationis videatur et dici possit.* » Puis, dans la vingt-troisième session, elle exigea que le chant fût com-

(1) Jean IV de Portugal, qui fit imprimer une réponse à cette lettre au milieu du siècle suivant, ne défend la musique moderne qu'en passant condamnation sur les prédécesseurs immédiats de Palestrina. M. Adr. de la Fage a analysé la lettre de Franco et le livre de Jean IV, dans les nos du 15 mai et du 15 juillet 1859 de la *Maîtrise*.

(2) On sait qu'on appelle ainsi la musique moderne, qui, n'attribuant pas, à la différence du plain-chant, une égale valeur de durée à toutes les notes, les représente par des figures différentes.

(3) V. notamment une brochure de M. Edmond Monnier : *La musique religieuse et le plain-chant devant les principes du concile de Trente*, Lecoffre, 1880.

pris dans l'enseignement donné aux séminaristes, et dans la vingt-quatrième, elle chargea les conciles provinciaux de surveiller la musique d'église. Enfin, une commission de huit cardinaux nommée par Pie IV pour régler dans le détail l'exécution des volontés du concile interdit de faire entendre plusieurs hymnes à la fois, et de faire chanter dans les temples des paroles profanes ou des vers de fantaisie composés par des particuliers sans mission. Comme les chantres déclaraient qu'on ne pouvait articuler en récitant un morceau de longue haleine, la commission chargea Palestrina de composer une messe qui la contentât de tout point, faisant dépendre de son succès l'adoption ou le rejet de mesures rigoureuses. Palestrina la satisfit pleinement par sa belle messe dite du pape Marcel (28 avril 1565), le premier par la date des chefs-d'œuvre de la musique moderne. Mais on voit que si son intervention ne fut pas nécessaire pour défendre la musique figurée devant le concile de Trente, elle ne fut point inutile pour la faire absoudre par la commission exécutive (1).

En outre, quoi qu'en disent les érudits qui croient que le chant grégorien s'est transmis sans altération notable jusqu'à une époque voisine de

(1) Sur cette commission et sur le rôle de Palestrina, v. Baini, *op. cit.*

nous, on retoucha, pour les alléger des notes parasites qui les surchargeaient, les morceaux écrits en plain-chant. On n'a pu, en effet, nier ni que dans les cent années qui suivirent la publication du Missel de Pie V neuf éditions du Graduel sur dix aient été abrégées de cette manière, ni que Paul V ait accordé, le 31 mai 1608, un bref à l'imprimeur Raimondi pour le Graduel qui parut à Rome en 1614 et 1615 : *cum cantu. Pauli V pont. max. jussu reformato* (1). Sans doute, en opérant cette réforme, on obéissait à l'esprit plutôt qu'à la lettre des décrets du concile et du Saint-Siège; et même Grégoire XIII faillit se faire un point d'honneur de défendre contre toute retouche un système qui se recommandait à tort ou à droit d'un pape dont il portait le nom : Don Fernando de las Ynfantas exposait à ce souverain pontife dans une requête non datée (2) que l'année précédente il avait obtenu, par l'intervention du Roi Catholique, que le pape prohibât tout changement au chant grégorien, que le roi avait employé à cet effet son ambassadeur et même écrit directement au pape, et que

(1) V. la polémique ci-dessus mentionnée. M. Kunc, p. 18-19 de son *Nouvel essai sur la tradition du chant grégorien*, cite des phrases du chant grégorien, où l'on comptait 32, 36, 42 et même 55 notes sur une seule syllabe.

(2) Ms. 2020 Reg. p. 394. V., sur ce musicien espagnol, Fétis, qui écrit son nom par un *i*.

néanmoins l'œuvre de refonte se poursuivait à Rome. Mais ces doléances nous avertissent que Grégoire XIII avait dû surmonter ses répugnances. Le 13 décembre 1579 un certain Cinello entendait dire que Sirleto était chargé de présider à la réforme du chant grégorien et offrait ses services (1). C'était donc bien du consentement de l'autorité suprême que s'opérait cette réforme que d'ailleurs, sans son agrément, on n'eût pas si généralement acceptée.

Il est vrai qu'à partir du milieu du siècle suivant le style de théâtre prévalut dans la musique religieuse; mais sur ce point la France montra encore moins de rigorisme, puisque Louis XIV ordonna à ses violons de jouer dans la chapelle royale, laissant Henri Dumont, son organiste, se démettre, par protestation, de son emploi, tandis que, cent ans après, Benoît XIV, dans l'encyclique *Annus qui*, attestait que la chapelle pontificale n'avait jamais admis l'orgue même, pour laisser à la voix humaine le privilège de louer Dieu. Ce pape et, avant lui, Alexandre VII, Innocent XII renouvelèrent la condamnation de la musique profane à l'Eglise (2).

(1) Ms. 6193 Vat., II, 501. Je ne puis assurer qu'on doive identifier ce Cinello avec le compositeur Jean-Antoine Cimello.

(2) Sur les déclarations de ces papes, v. Edmond Monnier, *op. cit.*, et le *Mémoire sur le maintien de la musique à l'église*, par Joseph Régnier. Paris, 1846.

Par l'emploi exclusif de la voix humaine, Rome voulait retracer quelque ombre des temps héroïques où le concert spontané des fidèles dispensait de recourir aux talents mercenaires. Pourquoi faut-il que ce louable dessein, uni au désir non moins légitime d'assurer la parfaite exécution des morceaux et à la crainte fort raisonnable des séductions propres à l'organe féminin, l'ait conduite à un abus qu'elle n'a pas introduit dans le monde catholique, mais qu'elle y a trop longtemps entretenu? On comprend qu'il s'agit des castrats de la chapelle Sixtine. Il s'est trouvé des casuistes pour justifier, par les besoins du culte, l'émasculation pratiquée avec consentement du patient. Le jésuite français Théoph. Raynaud les a réfutés, mais en excusant Rome sur son impuissance à empêcher ce crime : il oublie que Rome en devenait complice, quand elle en mettait à profit les conséquences. Que la nature forme des voix neutres, que celles-ci aient été préférées aux voix de castrats pour la chapelle pontificale, qu'on exigeât même, des castrats qui sollicitaient d'y être admis, un certificat de trois médecins attestant que leur infirmité ne résultait pas d'une spéculation (1) : il n'en reste pas moins

(1) *Rome vengée, ou la vérité sur les personnes et les choses*, par Mgr Bernardin Gassiat, 5e liv., 2e chap. — Le livre susvisé de Raynaud a pour titre : *Eunuchi nati, facti, mystici ex sacra et humana litteratura illustrati*..... Divione, 1655. J'en dois la connaissance à l'*Intermédiaire*.

que Rome offrait, sans le vouloir, une prime à la mutilation ; et le bon sens approuve le scepticisme de Joseph d'Ortigues, qui, dans la plupart des cas de castration soi-disant naturelle, soupçonne une supercherie (1). Un de nos bénédictins du dix-septième siècle, Cl. Estiennot, que choquait la présence, sur la scène italienne, des chanteurs et des castrats, a raison de dire que celle des deuxièmes surtout y était inconvenante (2). Mais il faut aussi appliquer ce jugement aux cérémonies religieuses.

Outre l'honneur d'avoir, à cette seule exception près, travaillé à réformer les abus de la musique sacrée, Rome mérita celui d'en créer un genre nouveau : les *oratorios*, qui, s'ils ont contribué à tuer les mystères, les ont du moins remplacés longtemps. Elle essayait par là de retourner contre le protestantisme l'alliance de la musique et de la poésie dont Luther, en composant ses chorals, avait tiré de si heureux effets ; mais elle modifia les conditions de cette alliance pour les conformer au génie du catholicisme ; car, tandis que Luther, fidèle à son principe d'associer plus intimement les fidèles aux cérémonies religieuses et de res-

(1) V. son *Dictionnaire liturg. histor. et théor. du plain-chant et de la musique d'église au moyen âge et dans les temps modernes*. Paris, Poitiers, 1854.

(2) V. la *Correspondance inédite de Mabillon et Montfaucon avec l'Italie*, publiée par Valery, II, p. 117.

treindre le rôle des intermédiaires attitrés entre le peuple et Dieu, livrait à la foule des cantiques qu'elle chanterait spontanément, à sa convenance, à toute heure et en tout lieu, saint Philippe de Néri, l'inventeur des *oratorios*, en réserva la direction au clergé; et aux attraits de la musique, qui n'eussent peut-être pas suffi à retenir dans un rôle passif l'exubérance méridionale, il ajouta ceux de la mise en scène et de l'action dramatique : à certains jours de la semaine, il conviait la population de Rome, et en particulier les classes inférieures, à des sermons entre lesquels il faisait représenter des drames musicaux sur des sujets tirés de l'Ecriture. Comme ces représentations se donnaient dans les bâtiments de l'ordre qu'il avait fondé, l'Oratoire, l'Europe les appela bientôt du nom consacré aujourd'hui. Pour maître de chapelle, saint Philippe avait choisi le plus grand musicien du siècle, Palestrina, déjà attaché au service du pape, et lui faisait écrire des motets, des psaumes, des *arie divote* à trois ou quatre voix sur des vers italiens, dont lui-même, poète pour le service de Dieu, dictait la plupart. Cinq ans après sa mort, arrivée en 1595, ces drames religieux d'une nouvelle espèce étaient complètement constitués : la *Rappresentazione d'Anima e Corpo*, pièce à personnages allégoriques de Laura Guidiccioni, mise en musique par un compositeur de talent, Emilio del Cavaliere, en offrait, au mois

de février 1600, le premier type régulier. La préface qui précède le texte imprimé de cette pièce nous apprend qu'elle devait être jouée sur une véritable scène, et donne des détails sur l'orchestre invisible qui devait accompagner les chants, sur la richesse des costumes et les jeux scéniques, enfin sur les danses, plus graves de caractère que de nom, qui en formaient un accompagnement non pas obligatoire, mais recommandé (1).

Les gouvernements de France et d'Espagne n'avaient guère alors le loisir de suivre dans le détail ces réformes et ces innovations. Nous avons toutefois vu que Philippe II s'intéressa au sort du chant grégorien. Ajoutons que Henri III, par une ordonnance du 1er janvier 1587, décréta que les musiciens de sa chapelle eussent à se conformer à l'usage de Rome pour le plain-chant et les cérémonies (2).

(1) V. le long et intéressant article sur l'*oratorio* dans *A Dictionary of music and musicians*, par M. George Grove. Londres, *Macmillan and Co*, 1880.

(2) Castil-Blaze, *Chapelle-musique des rois de France*. Paris, Paulin, 1832.

§ 2 (*Arts du dessin*).

Dispositions des artistes et du public avant le concile de Trente. Règles édictées par le concile. Traités publiés en Italie pour les commenter. Les primitifs oubliés ; le réalisme.

Tandis que les philosophes anciens condamnaient d'une manière générale les modes musicaux qui remuaient trop fortement les sens, le clergé italien s'en tint à les exclure de l'Eglise. La raison en est que la foule n'entendait guère alors de musique qu'à l'église. Au contraire, les tableaux et les statues s'offraient partout aux regards de tous : le clergé tenta donc de réformer en elle-même la peinture et la sculpture.

L'art de la Renaissance n'avait point été licencieux : on ne pourrait même citer de preuve plus éclatante de l'incompatibilité entre la perfection artistique et le sensualisme, que la rareté des tableaux, des statues d'un caractère sensuel, à une époque où les amateurs de toute condition avaient

donné l'exemple des mauvaises mœurs. Mais cet art était libre ; il ne regardait l'âme qu'à travers le corps, et il reproduisait aussi volontiers l'idéal païen que l'idéal chrétien. Quelquefois il avait cherché ses plus beaux triomphes dans la représentation du nu. En vain Savonarole avait-il armé, non pas contre l'art lui-même, mais contre les nudités, les scrupules des Florentins (1). Rien n'avait survécu de Savonarole. Léonard de Vinci, dans son Traité sur la peinture, n'imposait aucune limite à la liberté du pinceau ; et à ceux qui prêchaient aux artistes le repos du dimanche, il répondait en les qualifiant d'hypocrites qui, incapables d'aimer Dieu avec l'intelligence et le désintéressement que donne l'étude ininterrompue de la nature, ressemblaient aux chiens qui ne font fête à leurs maîtres que pour obtenir un os. Léon Bapt. Alberti, qui appartenait à la génération précédente, n'avait également, dans son *De Pictura*, exclu aucun genre de sujets (2), et, dans son *De re œdificatoria*, il s'expliquait incidemment sur les cérémonies catholiques et sur la hauteur du clergé en des termes

(1) Sur les sentiments de Savonarole, et, en général, des dominicains à l'égard de l'art, v. le P. Vinc. Marchese : *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenicani*, 4e édit. Bologne, 1878.

(2) Au 2e liv. du *De Pictura*, il exige que le cœur de l'artiste soit pur d'avarice, et conseille les bonnes mœurs qui concilient la bienveillance ; mais il n'interdit aucun sujet. Le passage susvisé de Vinci est au 2e liv. de son *Trattato della pittura*.

que censure l'Index espagnol de 1612. Hors du monde des artistes, plusieurs écrivains avaient flétri en quelques mots les tableaux immodestes. M. Grimouard de Saint-Laurent, un de ces théoriciens modernes de l'art religieux qui ont recherché leurs prédécesseurs, en a cité plusieurs (1). Mais avant le concile de Trente, on n'avait point approfondi les obligations morales des artistes; et le surnom railleur de *culottier*, donné sous Paul IV à Daniel de Volterra pour avoir couvert une partie des nudités de la chapelle Sixtine, nous montre quelles étaient, entre 1555 et 1559, les dispositions du public auquel il s'agissait de faire accepter la réforme de l'art.

Voici comment s'exprima le concile de Trente, dans la vingt-cinquième et dernière session, à propos des reliques et images sacrées : « Si quelques abus se sont glissés dans ces observances pieuses et salutaires, le saint concile en désire vivement la destruction complète; il défend qu'on place dans les églises aucune image qui se rattache à un dogme erroné et qui puisse égarer les simples; il veut qu'on évite toute impureté, qu'on ne donne point aux images des attraits provoquants. Pour assurer le respect de ces décisions, le saint concile défend

(1) Son *Guide de l'art chrétien* a paru en 6 vol. in-8° de 1872 à 1875; l'*Art chrétien* de M. Rio avait paru en 1867.

de placer ou de faire placer en aucun lieu et même dans les églises qui ne sont point assujetties à la visite de l'Ordinaire, aucune image insolite, à moins que l'évêque ne l'ait approuvée. »

Ces prescriptions se rapportent toutes à l'art religieux ; mais de nombreux commentaires vinrent bientôt expliquer la portée de la réforme souhaitée.

Le premier de ces traités expressément écrits pour appuyer les maximes posées à Trente fut signé d'un nom italien : Andrea Gilli da Fabriano, qui, en 1564, dans son *Dialogo degli errori dei pittori*, publié à Camerino, discuta la valeur morale et religieuse des fresques du Vatican ; c'est un ouvrage médiocre sur lequel nous n'insisterons pas.

Puis vint le *De picturis et imaginibus sacris* publié en 1570 par Jean Ver Meulen, en latin *Molanus*, ecclésiastique flamand né à Lille en 1533, mort à Louvain en 1585 (1). Mais cet ouvrage, fort utile pour l'histoire de l'iconographie chrétienne, émane d'un homme qui, de son propre aveu, n'entend rien aux beaux-arts, et qui de plus discute sans profondeur ni intérêt. Il ne traite même, à proprement parler, que la partie théologique de la question. Ainsi, au premier livre, il réfute les iconoclastes ; dans les trois

(1) Je n'en ai eu entre les mains que la réimpression de 1594, qui porte pour titre : *De historia sacrarum imaginum et picturarum pro vero earum usu contra abusus.*

autres, il dénonce les tableaux d'église, composés pour insinuer des opinions hérétiques, pour tourner en ridicule le clergé catholique, ou simplement pour provoquer le scandale; il signale ceux dont l'auteur s'est écarté par ignorance des vraies traditions orthodoxes et qu'il ne faut pas néanmoins détruire à la légère, car ce serait concéder aux protestants qu'il s'était glissé des superstitions parmi les catholiques; il se montre hostile à la conservation des images de divinités païennes, tout en reconnaissant que la façon dont les artistes anciens représentaient Bacchus a inspiré à un prédicateur un sermon contre l'ivresse, terminé par cette conclusion aussi édifiante qu'originale : « On voit bien par là que les ivrognes étaient alors méprisés et raillés par tous et non point honorés comme de nos jours où valets et servantes s'écrient : « Comme notre maître était gai hier ! » Il ne veut pas qu'on fasse aux hérétiques l'honneur de garder leurs portraits : « Car la nature nous invite à outrager les images de ceux que nous abhorrons. » Enfin il disserte sur les attributs qu'on donne aux saints et à Jésus-Christ, mais plutôt en érudit qui étale sa science qu'en théoricien qui pose des règles : il sait combien de clous attachaient sur la croix le Fils de Dieu et les larrons, mais il laisse sur ce point quelque latitude aux artistes. Certains passages abordent, à la vérité, des questions purement morales,

ainsi ceux où il permet aux fidèles de faire exécuter leurs portraits, quoique il note que les portraits ont pu conduire à l'idolâtrie ; mais en général il ne traite que de l'art religieux, et s'il y condamne nettement l'immodestie, cette condamnation tient en deux chapitres, le trente-septième et le quarante deuxième du second livre. Curieux investigateur des églises de son pays, il nous instruit surtout en nous faisant connaître, par les tableaux qu'il mentionne, les superstitions bizarres, la jovialité grossière des bons Flamands de son temps (1).

Si son livre est incomplet, s'il s'y attarde à des minuties ou s'embarrasse en des divisions scolastiques, il ne s'ensuit pas que le clergé catholique n'eût point le droit de faire la police de ses temples, ni qu'il ne rendît point service à l'art en les fermant aux œuvres entachées de superstition ou

(1) V., sur les tableaux où la Trinité est peinte dans le ventre de la Vierge, ou bien représentée par un personnage à trois têtes ou à trois faces, le ch. IV du liv. II ; sur les tableaux inspirés par les légendes qui accordent à saint Gilles le pouvoir d'absoudre les péchés sans confession, à la seule condition qu'on ne retombera plus dans les mêmes fautes, *ibid.*, ch. XXIII ; sur le tableau où, tandis que le Christ s'entretient avec la sœur de Marthe, Pierre vide une coupe, et Marthe, assise derrière Jésus, passe un bras autour du cou de Jean, et montre d'un air moqueur le Christ, qui ne s'aperçoit de rien, *ibid.*, chap. XLII ; sur le tableau où Pierre, déjà enluminé, continue à boire, *ibid.*, même chap. — Ver Meulen a laissé un autre témoignage de sa curiosité pour tout ce qui touche à l'histoire locale, dans une description de Louvain, retrouvée en 1835.

d'indécence. On doit toutefois préférer à l'ouvrage de l'ecclésiastique flamand l'essai composé ou plutôt inspiré par le cardinal-archevêque de Bologne, Gab. Paleotti, qui parut à Bologne en 1582 sous ce titre : *Discorso intorno alle imagini sacre et profane diviso in V libri dove si scuoprono varii abusi loro, et si dichiara il vero modo che christianamente si doveria osservare nel porle nelle chiese, nelle case et in ogni altro luogo, raccolto et posto insieme ad utile dell' anime per commissionne di Monsig. Illustriss. et Reverendis. card. Palaeotti, vescovo di Bologna. Al popolo della Città et diocese sua.* L'auteur y donne les deux premières parties de son livre avec les têtes de chapitre des trois autres qui devaient paraître quand on aurait eu le temps de les rédiger et quand les deux premiers, qu'on ne mettait pas dans le commerce auraient été critiqués par les personnes compétentes. Ces trois derniers livres ne virent jamais le jour, bien qu'en 1594, les premiers aient été réimprimés en latin à Ingolstadt ; il faut le regretter, surtout pour le quatrième et le cinquième, où l'auteur, outre des règles sur la manière de représenter la Trinité et les principaux saints, qu'il eût posées plus nettement que Ver Meulen, aurait donné des préceptes sur les tableaux destinés aux couvents, aux bibliothèques, aux palais, aux auberges, enfin sur tous les arts qui relèvent du dessin, verrerie, orfévrerie, gravure, etc.

Gâté en certains endroits, comme la plupart des traités du temps, par la diffusion, le pédantisme, les minuties, ce livre, qui contient toutes les règles déjà édictées par Ver Meulen, dénote un esprit à la fois plus ouvert et plus vigoureux. L'auteur n'a pas seulement regardé beaucoup de tableaux; il a lu Vasari; il admire la puissance de l'art, en connaît les procédés, et pratique les artistes. De là plus de chaleur, de précision, de piquant. Il est au fait des superstitions et des ruses d'atelier. Veut-il, après avoir interdit au peintre de portraits de flatter son modèle et de peindre des femmes impudiques, indiquer les signes auxquels l'artiste reconnaîtra qu'on veut l'employer à servir une passion illicite? il fait allusion aux croquis de jeunes filles en prières, qu'on lui demandera d'aller prendre à la dérobée dans une église, en feignant de lire dans un missel. Sévère pour les manquements à la tradition orthodoxe, il réprouve aussi les défauts de proportion, l'importance exagérée donnée aux accessoires. Il condamne, dans les tableaux de piété, la mièvrerie dont les jésuites, au siècle suivant, contribueront pour une bonne part à répandre le goût. Un des livres dont il ne nous a laissé que le sommaire devait être tout entier contre les peintures lascives; il y aurait marqué dans quelle mesure et à quelle condition on pouvait représenter le nu, et interdit de déshabiller le modèle, de co-

pier les traits des saints sur des personnes de mauvaise vie, et même, d'une façon générale, sur une personne vivante. Cétte dernière défense avait déjà été prononcée par Ver Meulen : d'autres l'ont répétée après lui; mais l'interprète des pensées de Paleotti, fort de sa protection, s'exprime plus librement sur les amateurs qui forcent l'artiste à nourrir leur vanité ; car il en vient à dire que parfois les peuples n'élèvent de statues aux princes que pour obéir à des ordres; et il raille ces devises fastueuses qu'on faisait écrire sous les portraits : « Me voici, moi, l'homme inexpugnable aux coups de la fortune ! » « Me voici, moi qui n'entreprends rien dont je ne vienne à bout ! » A ceux qui prétendent que de telles devises obligent, il répond : « C'est une plaisanterie, car il n'y a pas de magistrats pour faire respecter cette obligation. » Et il déclare que les blasons, même des fondateurs d'églises, ne devraient point figurer dans les édifices sacrés.

L'ouvrage inspiré par Paleotti, bien qu'inachevé, est le plus complet qui ait alors été composé, et l'Italie en a produit bien d'autres, car on peut citer :

Le *Riposo* de Raff. Borghini (1584), qu'il ne faut point confondre avec Vincenzo Borghini, le savant dominicain, et qui consacre la première partie de son livre à tracer les devoirs de l'artiste qui travaille sur des sujets de piété;

Le *Trattato della nobiltà della pittura*, composé à la requête de l'Académie romaine de Saint-Luc et dédié au card. Alf. Gesualdi (1585), où l'auteur, Romano Alberti, développe quelques-unes des considérations pieuses de Paleotti ;

Le *De' veri precetti della pittura*, par le peintre Giov. Batt. Armenini (1587) où beaucoup de préceptes moraux se mêlent à des règles techniques ;

Le *Figino* (Mantoue, 1591) de Greg. Comanini, chanoine à Saint-Jean-de-Latran, où trois personnages réels du temps, un ecclésiastique, Asc. Martinengo, un littérateur, Stef. Guazzo, et le peintre milanais Figino s'entretiennent notamment des obligations morales des artistes et des amateurs ;

L'*Esemplare della nobil' arte del disegno per quelli che si dilettano della virtù*, composé en 1592 par le pieux peintre bolonais Cavazzone, qui fit le pèlerinage de Jérusalem, et, dit-on, à pied ; l'ouvrage ne fut pas imprimé, mais Luigi Crispi, qui, en 1759, donna une suite à la *Felsina pittrice* (1) de Malvasia, l'avait lu et nous apprend que l'auteur y inculquait, en même temps que les préceptes de l'art, la crainte de Dieu et la dévotion ;

Le *De poesi et pictura ethnica vel fabulosa collatis*

(1) C'est-à-dire « Bologne peintre. » Bologne s'appelait Felsina, avant d'être occupée par les Gaulois Boïens. L'ouvrage de Malvasia est de Bologne, 1678. Il est dédié à Louis XIV.

cum vera, honesta et sacra, de Possevino, déjà mentionné ci-dessus, p. 47), qui date de 1593.

Au siècle suivant parut le *Trattato della pittura e scultura* (Florence, 1652) de Odomenico Lelonotti et Britio Prenetteri, anagrammes dont nous savons déjà que le premier déguise le jésuite Ottonelli et dont le deuxième cache le célèbre peintre et architecte Pietro Berrettini, de Cortone; ce livre est écrit parfois avec l'emphase du temps, mais la collaboration d'un théologien à l'esprit délié et d'un artiste habile en a fait un ouvrage curieux.

Quant aux critiques, ils se faisaient une loi, comme les théoriciens, d'exiger des artistes autant de vertu que de talent : le peintre romain Giov. Baglioni écrivait (1642) la biographie des peintres, sculpteurs et architectes qui ont vécu depuis Grégoire XIII jusqu'à Urbain VIII, moins, dit Lanzi, en maître qui professe qu'en bon vieillard qui insinue des maximes de morale; et Malvasia, l'historien des peintres bolonais, voudrait voir entre les mains des artistes, non pas les vers d'Arioste ou de Marini, mais les traités de Paleotti et de Possevino (1). Il n'était pas jusqu'au licencieux Lodovico Dolce (mort en 1566), qui n'eût condamné les nudités (2).

(1) *Felsina pittrice,* IIe vol., p. 264.

(2) Dans son *Aretino, dialogo della pittura,* à propos du *Jugement dernier,* de Michel-Ange.

Tous ces traités présentent la même doctrine, à peine pourrait-on signaler dans celui d'Ottonelli quelques adoucissements aux règles posées par les contemporains du concile de Trente (1). Or, l'on a pu remarquer que plusieurs de ces théoriciens ou biographes ne sont point des ecclésiastiques, mais des hommes du métier; la propagande recrutait donc des auxiliaires parmi les praticiens; comment n'y aurait-elle point opéré des conversions?

On s'étonne seulement que les théoriciens qui voulaient ramener l'esprit chrétien dans l'art procédassent uniquement par préceptes, sans jamais proposer l'exemple des artistes antérieurs à la Renaissance proprement dite. Ver Meulen, qui connaît pourtant les œuvres des vieux maîtres, ne paraît pas touché de la foi que la plupart respirent; quant à Paleotti et aux autres théoriciens d'Italie, c'est à peine s'ils nomment en passant les primitifs : Paleotti se borne à dire qu'Angelico da Fiesole mérita, par sa vie, le titre de Bienheureux; Ottonelli et P. de Cortone, un peu plus explicites, appellent les premiers siècles chrétiens l'âge d'or de l'art, à cause de la décence qui régnait alors, et

(1) On n'y impose pas toutes les prescriptions données par Paleotti pour apprécier les intentions de la personne qui commande un portrait de jeune fille (cf. le *Trattato*, p. 113-140 et le *Discorso* de Paleotti, liv. II, chap. XXI). On y permet, à la rigueur, de garder les œuvres immodestes, à condition de ne pas les placer dans des endroits apparents (p. 324-337).

ajoutent que Giotto conserva ce mérite, puis, qu'il vint des hommes habiles, mais moins retenus; et c'est tout; encore semblent-ils brouiller les dates et croire Masaccio postérieur au Pérugin et à Luca Signorelli (1). Les précurseurs au nom desquels on a fait, de nos jours, le procès à Raphaël allaient tomber alors dans un oubli comparable à celui où notre littérature du moyen âge tomba vers le même temps; mais le fait dont nous nous occupons surprend bien davantage, puisque, pour connaître l'œuvre des vieux maîtres, il suffisait d'ouvrir les yeux, tandis que nos chansons de gestes avaient, pour ainsi dire, disparu. Je sais bien que l'orthodoxie scrupuleuse de la réformation catholique eût désapprouvé, chez les précurseurs, les souvenirs mythologiques mêlés aux pensées chrétiennes (2). Je sais aussi que Vasari avait révélé à ses contemporains que le Pérugin ne croyait pas à l'immortalité de l'âme, et qu'au dire de certains, dès le quatorzième siècle, les artistes n'avaient qu'une religion de commande, et, dans leurs tableaux de piété, pour toute inspiration, la routine des Byzan-

(1) Paleotti, *Discorso*, liv. Ier, ch. VIII; Ottonelli et P. de Cortone, *Trattato*, p. 38. M. Grimouard de Saint-Laurent, dans son *Guide de l'art chrétien*, a constaté cet oubli des *primitifs* chez un théoricien un peu postérieur, que nous mentionnerons plus loin, l'Espagnol Ayala.

(2) Sur ce mélange chez Giotto et And. Orcagna, comme chez Dante, v. Gruyer, *Raphaël et l'antiquité*, 1864, p. 110-114, 116, 140-143.

tins (1). Mais on ne réussira pas à prouver que l'œuvre des Angelico da Fiesole, des Benozzo Gozzoli, d'autres encore n'atteste point une piété profonde (2). Si les théoriciens des derniers siècles ne le remarquèrent pas, c'est que, trop voisins de Raphaël, ils ne savaient pas goûter la peinture de l'âme, quand elle ne s'offrait pas à eux dans la perfection des formes plastiques.

Ils auraient mieux fait de puiser dans l'étude de Raphaël le dédain de procédés qui, destinés à exciter des sentiments énergiques, ne provoquent que des sensations répugnantes. Malheureusement, la peinture des objets horribles, pratiquée bientôt non seulement par le Caravage et par Ribéra, mais quelquefois par les Bolonais, et même par le Guide, plus coutumier de l'excès opposé, était prêchée par nos pieux théoriciens. Dans l'espérance de redoubler notre affection pour les héros de la foi, notre aversion pour les hérétiques, Paleotti, qui blâme en général la représentation des détails affreux, fait une réserve expresse pour les tortures des martyrs, des hérétiques, de tous les grands coupables; il veut que Jésus sur la croix porte les traces

(1) M. Toschi, *Fisiologia della Pittura trecentista*, et *Le porte del Paradiso*, cité par M. Am. Roux dans la *Littérature contemporaine en Italie, de* 1873 *à* 1883. Paris, Plon et C[ie], 1883.

(2) V. une description pleine de sentiment d'une fresque de Benozzo Gozzoli à San Grimignano, par feu Ch. Blanc, dens le numéro du *Temps* du 29 janvier 1882.

de la flagellation. Raf. Borghini appuie cette décision; et Possevino pousse si loin la confiance en l'heureux effet du spectacle des plaies du Christ, qu'il raille le chef-d'œuvre de Sébastien del Piombo, la Flagellation de saint Pierre in Montorio, où les fouets des bourreaux lui paraissent *faits de coton ou de laine molle* (1).

(1) V. Paleotti, *Discorso*, liv. II, chap. 26, 35; R. Borghini, *Il Riposo*, liv. Ier; Possevino, *De poesi et pictura...*, chap. 25.

§ 3 (*Arts du dessin, suite.*)

Mesures prises par l'autorité ecclésiastique en Italie, et par suite en Espagne et en Allemagne, contre les tableaux immodestes. — Comment l'ignorance et la pauvreté d'imagination de plusieurs artistes contribuèrent à les tenir dans la dépendance du clergé. — Pourquoi les théoriciens de la réforme artistique ne règlent rien touchant l'architecture.

L'esprit austère qui dictait les livres de ces théoriciens animait aussi les papes et les évêques. Pie V faisait ôter du Vatican les statues des dieux païens que ses prédécesseurs y avaient réunies à si grands frais et les donnait aux magistrats romains qui en parèrent le Capitole (1). Grégoire XIII, en fondant l'Académie de Rome, déclarait qu'il en attendait des artistes pleins de science chrétienne, de piété, de bonnes mœurs ; et quand Federigo Zuccaro fut nommé *prince* de cette académie, il en

(1) V. sa biographie par Girol. Catena, 1586, p. 47, 48.

ouvrit la première séance par un pieux discours qu'avaient précédé des chants religieux (1). Le cardinal Gab. Paleotti, fidèle à sa doctrine, ordonnait que les tableaux de piété fussent inspectés, et, au besoin, retouchés, transformés ou enlevés; un de ses mandements porte : « *Et in primis ne in Sanctuaria Dei profanæ imagines admittantur, non superstitiosæ, non apocryphæ, non falsæ, non otiosæ, non novæ ant insolitæ, non ridiculæ, non monstruosæ, non quæ, Sanctorum specie, viventium faciem studiose repræsentant.* » Pour les peintures obscènes et les nudités, il prescrivait qu'on fît en sorte qu'il ne s'en rencontrât même pas chez les particuliers, et que les artistes qui en composeraient dorénavant fussent sévèrement punis; il souhaitait même que toute peinture religieuse fût soumise à l'examen préalable d'une commission ecclésiastique (2). Le quatrième et le cinquième conciles de Milan prenaient des dispositions semblables. Un évêque faisait ôter d'une église une *Visitation* d'And. Sabatino, de Salerne, parce que les traits des personnages sacrés y avaient été copiés sur des contemporains (3). Sixte-Quint voulut qu'à l'extrémité de

(1) V. l'abbé Melchior Missirini, *Memorie per servire alla storia della romana Accademia di S. Luca fino alla morte di Ant. Canova.* Rome, 1823, ch. VII et X. Voir aussi le 2e chap. du *Trattato della nobiltà della pittura*, par Rom. Alberti.

(2) *Archiepiscopale Bononiense*, édit. de 1594, p. 230, *pars quarta.*

(3) Settembrini, *op. cit.*, 2e vol., p. 194.

l'aqueduc qui allait porter son nom, l'artiste sculptât un Moïse et non un Neptune, et l'on peut lire dans Ranke la liste des morceaux antiques dont il exécuta ou projeta soit le déplacement soit la destruction ; en blâmant cet excès de zèle, rappelons-nous, pour n'en point tirer de conclusion exagérée, qu'il travailla comme ses prédécesseurs à embellir Rome. Un de ses successeurs, en 1596, songea à reprendre le premier projet de Paul IV contre le *Jugement dernier* de Michel-Ange, et s'il faut bénir l'Académie de Rome qui l'y fit renoncer, son dessein ne lui avait pas été inspiré par un esprit fermé à l'art, mais par une admiration qu'alors trop peu de critiques partageaient pour les fresques de fra Angelico. En même temps, on surveillait les illustrations des livres (1).

Au siècle suivant, Ottonelli mentionne une bulle d'Urbain VIII, qui ordonnait la suppression des tableaux immodestes. Innocent X força Pierre de Cortone à couvrir la nudité d'un *Bambino* du Guerchin ; il l'y força, dis-je, car Pierre de Cortone écrivit au Guerchin une lettre où il

(1) Sur ce nouveau projet de destruction du *Jugement dernier*, v. Missirini, *op. cit.*, ch. XXVIII. Sur les illustrations des livres, v. les règles posées dans les Index ; cf. dans deux éditions vénitiennes à peu près identiques du *Roland furieux*, celle de Valgrisio (1558) et celle de Francesco de' Franceschi (1584), les illustrations du ch. VIII, on verra que la posture de l'ermite a été avantageusement modifiée dans la deuxième.

protestait d'avoir été contraint, et il est dit, dans le traité auquel il a collaboré, que toute nudité n'est point obscène (1); Clément XII, pape de 1730 à 1740, voulut que l'on continuât de revêtir les figures du *Jugement dernier*. De nos jours, Pie IX a fait couvrir la nudité des anges qui, dans Saint-Pierre du Vatican, soutiennent les portraits des papes.

Ces maximes, ces mesures sévères excitèrent, en Italie et à l'étranger, le zèle des particuliers et des gouvernements. Ottonelli cite des amateurs qui firent voiler ou détruire les œuvres immodestes comprises dans leurs collections, et dit que Ferdinand II d'Allemagne, notamment, brûla beaucoup de peintures obscènes. L'Inquisition espagnole poursuivit l'indécence non seulement dans les tableaux, mais encore sur les éventails, les tabatières, les miroirs, et nomma des inspecteurs de tableaux de piété ; un d'eux, Franc. Pacheco, le maître et le beau-père de Velasquez, publia, en 1649, avec

(1) Malvasia, *op. cit.*, II, p. 379; Ottonelli, *Trattato*, p. 39. Ottonelli et P. de Cortone souscrivaient en principe au devoir de couvrir les nudités, mais ils étaient loin de comparer, comme M. l'abbé Auber, le *Jugement dernier* à une mêlée de portefaix, et de dire (pardon pour M. Auber, qui s'égaie en ce jeu de mot), qu'il marque peu de jugement (Auber, *Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et depuis le christianisme*, 4 vol., 1872, 4e vol., p. 366). M. Grimouard de Saint-Laurent condamne aussi les nudités de Michel-Ange, mais dans un tout autre style. *Guide de l'art chrétien*, I, 280-281.

l'aide du théologien Franc. de Riojas, un traité sur la peinture, où il enseignait aux artistes à conformer leurs œuvres à l'autorité de l'Ecriture et de l'Eglise (1) ; et un ecclésiastique, Interian de Ayala, donna son *Pictor christianus eruditus* (Madrid, 1730).

En France, au contraire, les artistes furent à peu près laissés à eux-mêmes. Sans doute, le clergé y usait de son influence contre la licence du pinceau ; plus d'un curé dut suivre le conseil du P. Lejeune, qui recommandait aux ecclésiastiques de visiter leurs paroissiens pour s'assurer, entre autre chose, s'il n'y avait point chez eux des tableaux immodestes (2), et les familles pieuses fermaient certainement l'accès de leurs demeures à ces nudités que *la prude Arsinoé* se contentait de couvrir. Mais c'est à peine si l'on peut citer quelque traité sur les obligations religieuses et morales des artistes, comme la *Théologie des Peintres*, de l'abbé Méry (Paris, 1760), qui n'offre guère, d'ailleurs, qu'une

(1) Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, traduite de l'espagnol par Pellier, 1er vol., p. 486-491 ; M. Dumesnil, *Histoire des plus célèbres amateurs étrangers*, Paris, 1860, tome V, p. 77-79. Je pourrais citer aussi un traité d'un peintre espagnol engagé dans les Ordres, Palomino ; mais, dans cet ouvrage, daté de 1715, il est plutôt question du respect dû aux images des saints que des obligations de la peinture religieuse.

(2) V. les Avis aux jeunes ecclésiastiques, qui figurent dans le recueil de ses sermons intitulé : *Le Missionnaire de l'Oratoire*.

refonte du livre de Ver Meulen. Les maîtres de l'art, quand ils dissertaient pour l'instruction de leurs élèves, n'offraient que des préceptes techniques (1), et les théoriciens de profession n'émettaient guère d'autres exigences : ainsi le pieux André Félibien qui, dans ses *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes*, déclare que l'étude de l'art élève l'âme vers le Créateur (2), n'exprime point l'indignation que, certainement, il devait éprouver à la pensée du Pinturicchio peignant, au Vatican, Julie Farnèse en Vierge, avec le pape Alexandre VI à ses pieds qui l'adore (3), et il donnait posément des règles pour représenter les cuisses et la poitrine des personnages des deux sexes (4). Roger de Piles stipulait que la représentation du nu devait se subordonner à la vérité de l'histoire, à la vraisemblance, à la modestie, mais enfin il l'admettait formellement dans la fable, dans l'allégorie et dans les scènes qui se passent chez les habitants des pays chauds (5).

(1) V., par exemple, le livre de la *pourtraicture*, par Jean Cousin, et les conférences de Lebrun sur l'expression des différents caractères des passions, sur la physionomie.

(2) 1er vol. de l'édition de Trévoux, 1725, p. 100, etc.

(3) *Ibid.*, p. 250.

(4) *Ibid.*, 2e vol., p. 44.

(5) *Idée d'un peintre parfait*, chap. XXIV. Quelques bibliographes attribuent tour à tour cet ouvrage à Roger de Piles et à Félibien ;

En Italie, au temps du concile de Trente, l'Eglise agissait d'une autre manière encore sur les artistes. Nous avons vu Ottonelli et Pierre de Cortone travailler en commun : un autre genre de collaboration avait uni, à la fin du seizième siècle, les membres du clergé et les artistes. Comme on ne pratiquait alors ni la peinture de paysage, ni la peinture de genre, ni même, sauf des exceptions qui ne sont nombreuses qu'à Venise, la peinture d'histoire, il ne restait plus, outre le portrait, que les sujets mythologiques, encore mal vus de quelques-uns, et les sujets chrétiens. Or, ces deux derniers genres amenaient les artistes à demander aux ecclésiastiques ou aux savants, créatures du haut clergé pour la plupart, des instructions minutieuses, et cela, non seulement parce que la foi y était souvent intéressée, mais aussi parce que, tantôt faute d'imagination, tantôt faute d'instruction, bien des peintres se sentaient incapables de concevoir ou de composer leurs sujets. Combien, parmi eux, comme les deux Zuccari, ces fournisseurs expéditifs de tableaux à tous les prix, avaient appris pour toute instruction à lire et à écrire! Les contemporains sont d'accord là-dessus (1). Les Carra-

l'erreur provient, je crois, de ce qu'il a été réimprimé parmi les œuvres de Félibien, d'abord à Amsterdam en 1706, puis à Trévoux en 1725.

(1) V. Lomazzo, p. 17 du 1er vol. de son *Trattato dell' arte della*

che même, qui ne connaissent que trop les classiques du dessin, ont plus de goût pour les lettrés que de véritable connaissance des lettres; et parmi les autres Bolonais, à côté de l'Albane, qui, sans savoir le latin, cultiva les bons auteurs, on verra le Guide ne pas même aimer la lecture. Vasari, qui avait étudié et su faire métier d'auteur, avait pourtant senti le besoin de soumettre son style à la revision des doctes (1). Disons surtout que la force créatrice manquait à la plupart des artistes de la fin du seizième siècle; car les grands maîtres de la Renaissance n'avaient pas tous été des savants, mais la lecture de Dante, la contemplation des ruines antiques ou de la beauté vivante, la méditation des événements contemporains suffisaient à féconder leur génie; c'était en passant qu'ils demandaient un conseil à Politien, à Giovanni della Casa, à Bembo.

Au contraire, les peintres contemporains de la contre-réformation catholique acceptent et sollicitent les indications les plus minutieuses, quand ils abordent quelque grande entreprise. Et à qui en

pittura, scultura ed architettura, dans l'édition de Rome, 1844 (l'ouvrage date de 1584), et Paleotti. *Discorso*..... (Avertissement et liv. II, ch. 51.)

(1) Settembrini, *op. cit.*, vol. II, p. 165. Sur l'instruction des peintres bolonais, v. Malvasia et Passeri. Au contraire, Rubens, Velasquez furent des hommes fort instruits.

demandent-ils? Aux théologiens et à leurs familiers, à Panvinio, à Annibale Caro, à Vinc. Borghini. Le cardinal Sirleto même était mis à contribution par eux (1). Quand Taddeo Zuccaro travailla dans le palais du cardinal Farnèse à Caprarola, on alla jusqu'à guider l'artiste dans le choix des vêtements, des carnations qu'il devait donner à ses personnages, des objets qu'il leur mettrait entre les mains. Quand Vasari reçut l'ordre de décorer la chapelle Pauline au Vatican, Vinc. Borghini fouilla pour lui toute l'histoire sacrée de Moïse à saint Paul. Les artistes se froissaient si peu de ces suggestions minutieuses que, durant certains travaux, Vasari menaçait de perdre la tête quand Borghini n'était pas près de lui : « Je ne veux pas vous prier de revenir à Florence, » lui écrivait-il, « mais que messire Jésus-Christ, qui sait le besoin que j'ai de vous, vous fasse revenir ! » Et, ajoutant qu'il avait l'esprit plein de dessins et de plans, mais qu'il ne savait à quoi appliquer tout cela, il concluait ainsi : « J'ai bien eu tort de me mettre à cette œuvre dans un moment où vous fuyez Flo-

(1) V. la correspondance d'Annib. Caro dans les *Prose inedite* qu'a publiées de lui M. Cugnoni ; la *Raccolta di lettere pittoriche*, de Bottari, et, pour Sirleto, le ms. 6190 Vat., p. 449. — Le ms. 2020 Reg. contient, à la page 526, une lettre sans date ni signature, moins intéressante d'ailleurs que les précédentes, où l'on soumet à Sirleto quelques idées sur la décoration de la chapelle Pauline.

rencé (1); » un autre jour, il lui disait : « Il me semble que, sans vous, je suis un buste sans tête (2). » Aussi, le dominicain et l'artiste éprouvaient-ils l'un pour l'autre un attachement que Vasari exprime en ces termes : « Ni Votre Seigneurie ni moi n'avons à nous assurer de notre affection réciproque, car je me réjouis de votre rire, je pleure de vos larmes; je trouve de la douceur à vous voir, à lire vos lettres; et je sais que vous en faites autant (3). » Acceptés avec une telle reconnaissance, les services des érudits ecclésiastiques devaient contribuer à disposer les artistes à se pénétrer de l'esprit que l'Eglise préférait.

Notons toutefois que le clergé italien qui s'explique si nettement sur les devoirs de la peinture et de la sculpture, ne règle rien sur l'architecture religieuse. Le fait vaut qu'on s'y arrête; car, quoique l'architecte qui élève une église ne puisse commettre les fautes contre la morale, les erreurs de doctrine ou d'histoire où tomberont peut-être le peintre et le sculpteur qui la décoreront, le choix du style, des proportions de l'édifice doit satisfaire

(1) Gaye, *Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI*, vol. III, p. 6.

(2) *Ibid.*, p. 83. — V. p. 93, *ibid.*, la lettre de Cosme Ier à Vinc. Borghini, que l'Académie du dessin de Florence avait élu vice-président.

(3) *Ibid.*, p. 383.

le sentiment religieux aussi bien que le goût; c'est même plutôt la disposition générale de l'église qui accroît ou trouble la ferveur du fidèle que les statues et les tableaux, accessoires précieux, mais qu'au premier abord il aperçoit à peine. Comment donc de pieux prélats dont les uns ont visité la France, l'Espagne, l'Allemagne, dont les autres ont du moins prié tour à tour à Saint-Ambroise de Milan, à Saint-Apollinaire de Ravenne, à Saint-Marc de Venise, au Dôme de Florence, qui suivent avec tant d'intérêt les travaux de Michel-Ange et de ses continuateurs à Saint-Pierre du Vatican, semblent-ils ignorer que la piété n'est pas également à l'aise dans tous les temples? Dans les discussions sur la reconstruction de San-Petronio à Bologne (1), on n'articule que des arguments d'esthétique et non de sentiment religieux. Le dominicain Ignazio Danti, un des plus habiles mathématiciens de son temps, commentait un traité de Vignole (2); Daniele Barbaro, coadjuteur du patriarche d'Aquilée, traduisait et commentait Vitruve (1556); il composait sur la perspective un

(1) *Ibid.*, lettres de Camillo Bolognino, de Camillo Paleotti, de Palladio, du cardinal Montealto. A la vérité, la nécessité d'éloigner le tumulte extérieur est un des motifs indiqués pour ou contre la construction d'un portique ; mais cette considération respectable touche la police des cérémonies plus que le caractère de l'édifice.

(2) Sur Danti, mort en 1586 évêque d'Alatri, V. Giov. Baglioni et le P. Vinc. Marchese, *op. cit.*

traité qui s'ouvre et se ferme par une prière religieuse ; mais ni l'un ni l'autre ne s'élèvent au-dessus des règles techniques d'un art qui a pourtant l'honneur d'ériger la maison de Dieu.

Ne serait-ce pas que, malgré un retour sincère et efficace à la dévotion, le clergé, en Italie, ne s'était pas corrigé autant qu'il l'aurait voulu du pur dilettantisme de la Renaissance? Ou bien n'est-ce pas une preuve que les esprits y manquaient alors de profondeur et qu'on n'apercevait plus les rapports cachés des choses? On était assez chrétien, assez judicieux pour être choqué de l'incessante reproduction des images païennes et des nudités, mais point assez pour saisir la relation délicate qui existe entre les divers styles d'architecture et les sentiments de l'âme. On pourrait objecter que, chez nous, un homme de beaucoup d'esprit et de piété, Fénelon, n'a point compris le caractère religieux de nos vieilles églises, puisqu'il dédaignait l'art gothique. Mais ce n'est que par occasion que Fénelon émet quelques jugements en matière de beaux-arts ; il vit au milieu de lettrés qui doivent éprouver quelque surprise à le voir toucher à de telles questions, et qui, assurément, ne disputeront pas contre lui. Il n'est donc pas amené à réfléchir longtemps sur ces matières, où tout le monde était versé en Italie, jusqu'au tailleur qui persuada un instant à toute la ville de Bologne que la voûte de

San Petronio était trop basse (1). On ne peut par conséquent tirer d'une boutade de Fénelon la même conséquence que du silence général des théoriciens italiens de l'architecture au seizième siècle.

(1) Gaye, *op. cit.*, III, p. 485.

CHAPITRE VI.

INFLUENCE DE LA CONTRE-RÉFORMATION SUR LA LITTÉRATURE.

§ 1.

Combien lentement l'indécence a disparu de toutes les littératures modernes. Changement de dispositions des critiques italiens à l'égard de leurs compatriotes des trois derniers siècles. Discussion des jugements de MM. Art. Graf et U. A. Canello sur la Mandragore *de Machiavel et le* Candelajo *de Giordano Bruno. C'est dans le Tasse et dans Guarini qu'il faut chercher les preuves du retour à la pudeur.*

Quel fut l'effet de ces nombreuses tentatives pour réconcilier la littérature et l'art avec la morale et la religion?

A la vérité, tous ne s'y prêtèrent pas. La mythologie continua de fournir des thèmes aux poètes et aux artistes, et le haut clergé même encouragea

souvent cette infraction au rigorisme, puisque les cardinaux de la maison Farnèse firent retracer l'histoire des dieux dans leurs palais de Caprarola et de Rome. Bien plus, les soixante années qui suivirent le concile de Trente produisirent encore des œuvres licencieuses. Pour n'en citer qu'un exemple, quoi de plus indécent que les poèmes de ce Napolitain dont l'Italie raffola, Giovanni Battista Marini? M. Philarète Chasles a fort bien caractérisé, à propos de l'*Adone*, ce style où une chasteté apprêtée voile une corruption raffinée, cette *Muse qui distille lentement le plaisir sans emportement ni pudeur* (1). On peut ajouter que si Marini ne désigne pas par les mots propres les actes impudiques, il les indique par des périphrases fort claires, et que, quand il qualifie les jeux qu'il décrit avec tant de complaisance de laids et d'obscènes, on peut quelquefois se demander si ce n'est pas pour prévenir une équivoque qui nous ferait interpréter innocemment son langage.

En même temps, le burin d'Augustin Carrache renouvelait le scandale donné par Jules Romain, de concert avec Marc Ant. Raimondi et l'Arétin; l'Albane multipliait les tableaux lascifs.

Mais on ne pouvait détruire en un instant des

(1) *Etudes sur l'Espagne et les influences de la littérature espagnole en France et en Italie*. Paris, Amyot, 1847.

habitudes qui avaient pénétré si avant que le sens de la pudeur semblait détruit dans quelques provinces : Ottonelli nous apprend que des fidèles marquaient leur piété en suspendant des tableaux immodestes sur le passage des processions (1). D'ailleurs, les autres pays catholiques ne se corrigèrent pas beaucoup plus vite. En ce qui concerne l'invocation poétique ou la reproduction artistique des dieux païens, on continua partout de se les permettre, jusqu'à ce qu'une révolution du goût vint en aide au scrupule religieux. Quant à la pudeur, en Espagne la littérature picaresque la ménageait peu, et un carme fort célèbre par son talent de prédicateur, Tirso de Molina, l'outrageait encore, dans la première moitié du dix-septième siècle, par l'indécence insupportable et presque gratuite de quelques-unes de ses comédies (2). Au dix-huitième siècle, on laissait encore, dans une église espagnole, un tableau où la patronne de la contrée était représentée nue sur une croix de saint André (3). En Portugal, entre 1578 et 1580, on jouait, devant le cardinal-roi Henri et une assez nombreuse assemblée ecclésiastique, les pièces peu retenues de Sa y Miranda (4). En France, la morale

(1) *Trattato della pittura*, p. 388, 390, 400.

(2) Ticknor, *op. cit.*, trad. par Magnabal, II, p. 365.

(3) Ayala, *op. cit.*, liv. II, chap. IV.

(4) Ferd. Denis, *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal.* Paris, 1826, p. 186 en note.

ne régna sur la littérature qu'après la Fronde, et encore combien de révoltes ! Chassée des grands ouvrages, la licence se réfugia dans les petits : inconsciente dans La Fontaine, érotique dans Montesquieu, narquoise dans Voltaire, grossière dans Jean-Jacques Rousseau, fougueuse dans Diderot, elle subsiste encore aujourd'hui, tantôt effrontée, tantôt pédante ; elle a ses journalistes et ses romanciers, et les mesures prises contre elle sans énergie ni suite ne servent qu'à montrer, comme dirait Tacite, de quels scandales nous ne pouvons venir à bout, « *quibus flagitiis impares simus.* »

La Réforme n'avait pas plus épuré la littérature des pays protestants; car non seulement les dramaturges anglais de la Restauration parlent un langage grossier et présentent le vice comme un ornement indispensable aux gens de condition (1), mais les classiques anglais de l'époque puritaine n'avaient point été irréprochables; de même pour les classiques allemands (2).

Je n'oserais pas dire, au surplus, que le triomphe de la décence ait été définitif en Italie. En ce moment même, si de courageux critiques, MM. Chia-

(1) Demogeot, *Histoire des littératures étrangères : Angleterre*, p. 118.

(2) S'il faut en croire des notes de voyage imprimées dans le *Parlement* (nov. 1882), la littérature obscène fleurit actuellement en Allemagne, et l'on y a publié une édition critique de la *Justine* du marquis de Sade.

rini, Panzacchi, Nencioni, qui n'ont pas craint naguère d'invoquer la vindicte publique, n'y sont pas appuyés par l'opinion, il est tel auteur d'*Intermezzo di Rime* qui promet. Néanmoins, à parler en général, on peut dire que, depuis le milieu du dix-septième siècle, la littérature italienne est morale, et que le commencement de l'épuration date de la fin du seizième. La preuve en est déjà dans la réserve relative d'un Grazzini qui, en effet, abuse moins de l'obscénité que ses prédécesseurs, d'un Cintio Giraldi qui n'est plus immoral que par le fond de ses récits, ou de quelque autre conteur plus véritablement honnête. Toutefois, soyons prudents : ne nous piquons pas de trouver à toute force des preuves de cette épuration chez des auteurs qui auraient peine à réprimer un sourire s'ils étaient témoins de nos efforts ! Défions-nous de quelques aventureuses assertions émises par des critiques distingués de l'Italie contemporaine.

Jusqu'à ces dix dernières années, les critiques italiens de notré temps se montraient fort sévères pour les générations des trois siècles précédents. Ils étaient les premiers à dénoncer leur corruption, leur pusillanimité, leur hypocrisie, leur servilité, qu'ils accusaient, non sans quelque apparence, de la décadence des arts et des lettres, de l'humiliation de leur patrie. Au nom des *trecentisti* comme au nom des apôtres modernes de l'indépendance,

ils reniaient ces fils dégénérés de l'Italie, parmi lesquels ils n'apercevaient que deux ou trois hommes de cœur victimes du malheur des temps. Depuis que l'Italie a repris son rang dans le monde, ce sentiment se modifie : on souffre de laisser sous le coup d'une condamnation que l'étranger entend trois siècles de l'histoire nationale, et l'on commence à reviser le procès dans un esprit d'indulgence ingénieuse; le mot d'ordre du patriotisme a changé. Mais le plus piquant, c'est que les morts célèbres ne bénéficient pas tous de cette indulgence : quelques-uns de ceux que, dans les enquêtes antérieures, on avait favorablement écoutés comme témoins à décharge, le Tasse par exemple, pourraient bien aller s'asseoir sur le banc des prévenus et n'obtenir qu'un acquittement dédaigneux. C'est que l'esprit de parti se cache derrière le patriotisme : les hommes qui ont contribué à la délivrance de l'Italie sont portés à n'estimer les hommes d'autrefois qu'à proportion de la part que ceux-ci ont prise à cette œuvre; de même, en effet, que beaucoup aujourd'hui ne cachent pas leur éloignement pour la résignation de Silvio Pellico, comme si elle n'avait point valu à leur patrie la sympathie de toute l'Europe, de même que beaucoup essaient de miner la gloire de Manzoni pour lui faire payer un silence de quarante années, tandis qu'ils étayent pieusement la renommée de

Niccolini, de même le Tasse, pour avoir porté trop légèrement les divers jougs qui pesaient sur les Italiens du seizième siècle, s'entend aujourd'hui taxer par quelques-uns d'égoïsme. Nous avons déjà fait allusion à ce changement relatif au Tasse, et, dans un sens opposé, à l'effort tenté pour innocenter l'auteur du *Prince*. Je crois bien ne pas me tromper en disant que deux monographies récentes ont essayé de rendre un peu de considération à l'Arétin même. Ce sont les écrivains du seizième siècle qui ont d'abord senti l'effet de ces dispositions nouvelles ; mais on peut prévoir que les hommes de l'époque suivante l'éprouveront bientôt : M. Enrico Panzacchi a presque promis de faire voir un grain de bon sens dans les folies de style de Marini (1).

Examinons, parmi ces diverses tentatives, celles qui intéressent notre sujet.

D'une manière générale, non seulement ces critiques obéissent à un sentiment honorable, mais leur thèse est fondée ; car, même pendant une période de décadence, un grand peuple compte toujours dans son sein plus de deux ou trois hommes de cœur ; une si faible somme de vertu ne suffirait

(1) V. un judicieux article qu'il a publié dans le numéro de la *Domenica letteraria* du 26 novembre 1882.

pas à maintenir la société, à faire vivre la nation. Comment d'ailleurs, en ce qui touche l'Italie, pourrions-nous soutenir le contraire, nous qui essayons de prouver que les contemporains du concile de Trente valent mieux que leur renommée? Nous acceptons donc avec reconnaissance les arguments que nous fournit M. U. A. Canello, quand il nous montre la sodomie cédant peu à peu la place, durant le seizième siècle, à l'amour pour la femme (d'abord pour la fille de joie, puis pour la courtisane au sens propre du mot, puis pour la concubine, enfin à l'amour consacré par le mariage), quand il prouve que l'âge précédent professait plus de répugnance, moins de fidélité à l'endroit de l'union légitime, quand il déclare que les décrets du concile favorisèrent le progrès des mœurs (1). Mais quand M. Arturo Graf et, après lui, le même M. U. A. Canello, citent, entre autres preuves de ce progrès, des comédies telles que la *Mandragore* de Machiavel et le *Candelajo* de Giordano Bruno (2), nous faisons de sérieuses réserves. Sans doute, quand ils disent qu'on n'y trouve plus cette raillerie universelle de la *Calandria* de Bibbiena, pleine

(1) *Storia della letteratura italiana nel secolo XVI*, cap. II. Cet ouvrage fait partie de la collection intitulée : *Storia della letteratura italiana*, qui a paru chez Franc. Vallardi. Milan, 1880-1881, gr. in-8°.

(2) Art. Graf, *Studj drammatici*. Turin, 1878. Pour M. U. A. Canello, v. *op. cit.*, chap. IX, § 3.

d'un profond mépris pour l'humanité et où tous les personnages ne songent qu'à se tromper les uns les autres, par amour de la plaisanterie, par sensualité, par cupidité; quand M. Graf fait observer que, dans Arioste lui-même, la raillerie demeurait superficielle, qu'il n'y a point de chose qu'Arioste trouve décidément ridicule, qu'il y en a beaucoup dont il rit accidentellement; quand il note que Bibbiena sème l'obscénité au hasard, tandis que Machiavel ne l'admet qu'aux scènes où le sujet l'appelle, — nous applaudissons à des remarques aussi justes que fines; nous donnons aussi acte à Machiavel de quelques maximes honnêtes qu'on nous signale dans la *Mandragore* (1). Mais on veut que Machiavel n'ait fait mystifier Nicia, l'époux de Lucrèce, que parce qu'il était trop ridicule et trop peu soucieux de la pudeur de sa femme; que, par conséquent, l'auteur ne raille point en lui sa qualité de mari. Ici, nous répondons que prêter à Nicia une sottise si extravagante équivaut à prétendre que les maris ont reculé les limites naturelles de la sottise. Lorsque, par d'ha-

(1) Un parasite y dit, à la 2e scène du 5e acte, qu'il ne faut pas parler de choses indécentes (pourquoi Machiavel ne l'en a-t-il pas cru?) A la 2e scène du 4e acte, ce parasite dit qu'on a tort d'adresser à Dieu des prières déshonnêtes; et à la 6e scène du 2e acte, quand on lui demande qui déterminera le confesseur de Lucrèce à lui persuader de se prêter à la supercherie, il répond : « Toi, moi, notre perversité et la leur. »

biles déductions, on conclut que Machiavel a écrit sa pièce pour prouver que la superstition des moines et des femmes ruine la morale, nous demandons à distinguer : oui, Machiavel est un esprit trop perspicace pour ne pas apercevoir les causes des faits qu'il décrit, et le rôle de frère Timothée offre en effet matière à des réflexions profondes; la morale peut toujours trouver son profit dans les œuvres répréhensibles d'un homme supérieur. Mais, à lire sans parti pris la *Mandragore*, on se convainc que Machiavel s'amuse de la corruption dont il aperçoit si bien la racine, et que sa pièce est immorale, non pas parce qu'elle se termine par la réussite d'un stratagème coupable, mais parce que rien ne nous y dispose à juger ce succès comme il le mérite. Je ne suis pas bien sûr que Molière eût pour le mariage tout le respect désirable; mais les souffrances, les plaintes de Sganarelle peuvent nous toucher, que l'auteur l'ait voulu ou non. Au contraire, la *Mandragore* se termine à la satisfaction, non seulement de Callimaque, qui en vient à ses fins, mais de Lucrèce et de Nicia. Est-ce de quoi nous porter à blâmer Callimaque, d'autant plus que Machiavel donne à ce dernier une ardeur de désir qui, en lui ôtant la réflexion, atténue en apparence sa culpabilité? Feu M. de Sanctis était plus près de la vérité que MM. Graf et Canello, quand il disait que, dans la

Mandragore, Machiavel décrit les vices *avec le sang-froid effrayant qu'il apporte dans le portrait du Prince* (1).

A plus forte raison, ne concéderons-nous pas qu'une intention morale ait dicté le *Candelajo* de Giord. Bruno. Ici, d'ailleurs, M. Graf insiste beaucoup moins sur la démonstration : il confesse qu'à première vue, on y trouve une obscénité gratuite; puis il ajoute, dans un style qu'il n'est malheureusement pas le seul à emprunter à l'Allemagne : « Aux yeux de qui s'élève à la suprême contemplation ontologique des choses, l'inconvenance des actions subsiste, mais celle des paroles disparaît; la catégorie du déshonnête demeure, la catégorie de l'obscène s'évanouit. » Il eût fallu appuyer cette déclaration en discutant les scènes grossières, la cinquième et la sixième du second acte, la neuvième et la douzième du quatrième, celle-ci surtout dont M. Graf se contente de dire qu'elle est traitée en style aristophanesque; car ce n'est point justifier l'auteur que de constater qu'il raille les alchimistes, les pédants et les amoureux ridicules, ou qu'il fait rançonner, par manière de leçon, les trois personnages grotesques, attendu qu'on ne voit pas que pour arriver à cette conclusion, il fût néces-

(1) V. le deuxième vol. de sa *Storia della letteratura italiana.* Naples, 1873.

saire de répandre à pleines mains l'obscénité. Le *Candelajo*, s'il n'est pas écrit avec l'inimitable force de style, *efficacia impareggiabile*, qu'on lui attribue, s'il est faiblement composé, présente des scènes d'un comique franc et original; mais il n'y faut même pas chercher la très suspecte morale de la *Mandragore*.

D'ailleurs, après que des millions de lecteurs de toute opinion, de tout pays, ont prononcé sur la moralité des ouvrages, la cause semble entendue. Il faut en prendre son parti : Machiavel fut un grand esprit et un patriote, Bruno un libre esprit et, si l'on veut, un martyr; mais tous deux portent la marque d'une époque licencieuse; et si l'aveu de nos propres misères peut adoucir cette vérité pour l'Italie, nous reconnaîtrons que notre Rabelais, notre Montaigne, qui ont pourtant, eux aussi, préparé l'avenir, laissent voir la même marque sur leur front. De presque tous les écrivains du seizième siècle, Italiens ou Français, on peut dire, en rappelant une expression spirituelle, qu'ils partagent le faible de Pantagruel pour Panurge; ni leur gloire, ni celle de leur patrie ne gagnent aux paradoxes tardifs par où l'on veut les disculper.

La preuve du retour de la littérature italienne vers la morale, à la fin du seizième siècle, se doit chercher dans les écrivains qui, soucieux ou non des malheurs politiques de leur pays, ont respecté

leur plume : nous la demanderons au Tasse.

Certes, la Muse du Tasse n'est pas austère; elle ne fuit point les théories, les peintures voluptueuses; elle se permet quelques expressions un peu vives (1). Mais un sentiment délicat la retient au moment où elle va s'émanciper. Dans son *Rinaldo* même, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans, il garde une mesure dont alors personne peut être au monde n'était capable (2). La poésie du Tasse, quelquefois molle, n'est pas énervante, sauf en quelques endroits de l'*Aminta*, et c'est par là que, dans les passages voluptueux, il se distingue de Marini, qui, à certains égards, procède de lui; comparez, en effet, le chant de l'*Adone* intitulé

(1) V. l'*Aminta*, et, dans la *Jérusalem délivrée*, la 31e octave du IVe chant, où il décrit les beautés visibles d'Armide et conjecture ses beautés invisibles; dans les *Rime amorose*, v. les pièces 165 et 259 de l'édit. de Florence, 1724.

(2) Dans une scène entre Renaud et Clarisse, après avoir dit que le premier jette des regards pleins de désir

> Or nel bel volto, or nell' eburneo petto,
> E, fatto audace e baldanzoso aspira
> Di pervenire all' ultimo diletto,

il ajoute :

> Né maraviglia è, s'ei, per anni caldo,
> Nel suo casto pensier non riman saldo.
>
> (IVe chant, 51e octave).

Quel poète eût alors comme demandé pardon pour les faiblesses juvéniles de son héros? Voir encore le ton à la fois vif et retenu du récit des amours de Floriane et de Renaud, *ibid.*, IXe chant, oct. 78 et suiv.

I trastulli, même dans les endroits qui n'offrent rien d'obscène, avec l'épisode d'Armide : vous entendrez dans Marini des soupirs d'une langueur érotique, dans le Tasse un chant d'amour; Renaud ne veut plus vivre que pour aimer, Adonis ne veut plus vivre que pour le plaisir. Ainsi donc, dans la poésie italienne, et précisément dans le genre dont la licence s'était emparée du droit de l'élégance et de l'esprit, le Tasse introduisit la pudeur parée des charmes de la passion. Dès lors, Arioste était, non pas vaincu, mais tenu en échec (1). Que ne parut-il un prosateur du même ordre pour disputer à Boccace sa pernicieuse suprématie!

Remarquons, de plus, que l'immense, l'inespéré service que le Tasse rendit à son pays ne pouvait alors être rendu à l'Italie ni par Dante ni par Pé-

(1) La *Jérusalem délivrée* eut, en effet, beaucoup plus de lecteurs que le *Roland furieux*, à en juger par ce tableau synoptique des éditions des quatre plus grands ouvrages poétiques de l'Italie, inséré en 1865 par M. Ferrazzi dans son *Manuale Dantesco* (Ve vol., p. 700).

	Divine Comédie.	*Canzoniere*, de Pétrarque.	*Roland furieux.*	*Jérusalem délivrée*, écrite dans le dernier quart du seizième siècle.
XVe siècle	15	34		
XVIe siècle	30	167	176	33
XVIIe siècle	3	17	38	101
XVIIIe siècle	31	46	64	115
XIXe siècle	216	128	151	255

trarque, dont l'âme était pourtant plus haute et le génie plus vaste (1) : certes, dans notre siècle, plus d'un patriote italien, aux heures douloureuses des tentatives avortées, a dû invoquer le vieil Alighieri et lui adresser les paroles de Gaddo à Ugolin : « Mon père, pourquoi ne nous aides-tu pas? » Plus d'un a dû se répéter la prédiction fameuse du *Canzoniere* : « Le courage prendra les armes contre la fureur, et le combat sera court, car l'antique valeur n'est pas encore morte dans les cœurs italiens. » Mais alors, bien que Dante eût encore beaucoup de lecteurs et de commentateurs, nul, depuis la mort de Michel-Ange, n'était plus capable de le comprendre, et bientôt on allait presque cesser de le lire (2). Quant à Pétrarque, il faisait école; mais sa poésie était trop souvent métaphysique pour agir sur la foule.

On peut aussi faire en partie honneur au Tasse de la réserve de son imitateur, Battista Guarini : le *Pastor fido*, comme l'*Aminta*, ne franchit pas la limite qui sépare la volupté du libertinage (3). Je

(1) V. sur Pétrarque quelques pages remarquables de M. Luigi Ferri, sous ce titre : *Petrarca ed il suo influsso sul pensiero del Rinascimento*. Roma, Salviucci, 1881.

(2) V. au tableau synoptique de la page précédente le petit nombre des éditions qui furent faites de son poème au dix-septième siècle et au dix-huitième.

(3) Il y a pourtant quelques équivoques licencieuses dans la 7e scène du cinquième acte du *Pastor fido*.

ne dirai point, avec M. Canello, que l'ouvrage de Guarini prêche la réhabilitation de la femme par l'amour sincère et héroïque pratiqué dans les classes supérieures de la société, et que le poète a courageusement affronté et sagement résolu le problème de la lutte entre la loi et la nature; mais il faut reconnaître qu'en un endroit, Guarini, par un coup de vigueur inattendu, impose silence aux doléances langoureuses de ses héros pour gourmander éloquemment ses contemporains : « Siècle coupable, » s'écrie-t-il, « qui as effacé dans les grossiers plaisirs la beauté de l'âme et enseigné à nourrir la soif des désirs par une feinte réserve, en déchaînant les impuretés secrètes, tu caches les pensées lascives sous des dehors saints et pudiques, comme on dissimule un piège sous des fleurs et des feuilles; pour toi, la vertu est dans l'apparence, la vertu est un art; peu t'importe (et tu t'en glorifies) qu'une passion soit criminelle pourvu qu'elle soit cachée! Mais, ô véritable Honneur, maître des grandes âmes, forme dans nos cœurs de nobles sentiments! O souverain des rois, reviens vers nos demeures, qui sans toi ne peuvent être heureuses! Que tes aiguillons puissants réveillent d'un mortel sommeil ceux que des inclinations indignes et basses détournent de te suivre et d'atteindre la gloire des hommes d'autrefois! Espérons que le mal fera trêve enfin, si notre confiance ne

se dissipe pas ! Espérons, car le soleil renaît après avoir disparu, et le ciel, quand il brille le moins, voit souvent le retour de la sérénité désirée (1) ! » Surtout Guarini cède à une velléité heureuse, quand il essaye de peindre l'effort d'un cœur qui lutte contre lui-même ; Amarilli, fiancée à l'indifférent Silvio, aime dans le fond de son cœur Mirtillo, éperdûment épris d'elle ; mais, pour ne point faiblir, quand, après une scène charmante, elle est tombée entre ses mains, et qu'il n'a pas abusé de l'avantage, elle le congédie dans un langage où la tendresse perce sous la pudeur : « Aime mon honneur, si tu es amoureux ; aime mon salut, aime ma vie. Tu es trop loin de ce que tu désires. Le ciel le défend, la terre l'épie, la mort le punit, mais, plus que tout et d'un bouclier plus solide, la chasteté le repousse ; car une âme bien née ne daigne pas avoir de plus sûr gardien de son propre honneur..... Pars, et console-toi ; car elle est innombrable, la troupe des amants malheureux. Bien d'autres vivent aussi dans les larmes, comme toi, Mirtillo ; toute plaie cause une douleur, et tu n'es pas seul à pleurer d'amour. » Un peu plus haut, elle lui a dit : « Désormais, le clair signe de ta sagesse sera pour moi que tu appliques tout ton

(1) Fin du chœur qui termine le 4e acte ; le début de ce chœur n'est guère moins beau ; on souhaiterait seulement, dans tout le morceau, plus d'originalité et de fermeté de style.

esprit à éviter de me rencontrer, » paroles dont Racine se souvenait peut-être, quand il écrivait dans *Mithridate* :

Mais après ce moment, si ce cœur magnanime
D'un véritable amour a brûlé pour Monime,
Je ne reconnais plus la foi de vos discours
Qu'au soin que vous prendrez de m'éviter toujours.

Malheureusement, Guarini méconnaît la fécondité de cette source de pathétique qu'il a fait jaillir comme par hasard ; elle tarit presque aussitôt entre ses mains ; et même les touchantes paroles d'Amarilli ne produisent tout leur effet qu'à une deuxième lecture, car, plus soucieux de nous surprendre que de nous émouvoir, le poète nous révèle seulement à la scène suivante, le secret que Mirtillo seul devrait ignorer.

Félicitons néanmoins le maître de Guarini, le Tasse, d'avoir remis en honneur le respect de la pudeur, et montrons qu'une vive piété s'unit dans son chef-d'œuvre à la délicatesse morale.

§ 2

De la sincérité du sentiment religieux dans la Jérusalem délivrée; *des conceptions heureuses que la foi inspire au Tasse. — Les penseurs et les publicistes italiens du dix-septième siècle. — De l'influence de la contre-réformation sur l'Espagne (Luis de Léon, Herrera, Ercilla, Cervantes), sur le Portugal (Camoens). — Pourquoi cette influence, plus marquée à certain égard en Espagne qu'en Italie, y a été moins durable. — De la moralité de la littérature en France et chez les peuples protestants vers l'an* 1600.

Le siècle le plus sceptique compte toujours trop d'âmes pieuses pour ne point produire quelques poèmes religieux, surtout quand la religion offre de brillantes récompenses aux talents qui la célèbrent.

Aussi, à l'époque où l'Italie ne songeait point encore à édifier les nations catholiques, Sannazar composait son *De partu Virginis*, Vida sa *Christiade*. Mais le meilleur de ces deux poèmes, celui de Sannazar, suffirait à nous rappeler que les talents

secondaires étaient alors seuls en possession d'exprimer les idées religieuses; on a justement remarqué que la sincère affection de Sannazar pour la Vierge et saint Joseph ne sait pas faire honneur à ces saints personnages, qu'il lui arrive de les exposer au ridicule, comme quand il ne s'avise de réveiller le mari de la Vierge qu'après que le bœuf et l'âne ont déjà rendu leurs hommages au divin nouveau-né. Le goût du siècle inspirait plus heureusement les auteurs tout profanes qui exaltaient et raillaient tour à tour les cavaliers et les dames. Sans doute, quand une Vittoria Colonna, parée des prestiges multiples de la naissance, de la vertu, du talent, de la douleur et de la beauté, offrait à Dieu son irréparable infortune, le chœur des poètes s'inclinait tout entier devant elle, et les plus légers d'entre eux, en la qualifiant de Divine, attestaient la supériorité de son inspiration. Comment n'eussent-ils pas senti un fugitif remords en lisant ces touchantes méditations : « Quand mon cœur souffre de sa torture au point que je désire ma fin, la crainte m'envahit et dit : Que te sert de mourir de bonne heure, si tu dois aller loin de ton beau soleil? De cette froide crainte naît un ardent désir qui met des ailes à l'âme et celle-ci dégage, autant qu'elle peut, mon être des aspirations terrestres. Ainsi, mon esprit se cache, se voile loin des plaisirs humains, non par amour de la renommée, par

estime excessive de lui-même; mais sa lumière l'appelle, et partout il voit imprimé le visage chéri qui compte mes pas et contemple mes œuvres. » « Père éternel du ciel, avec combien d'amour, de bonté, de clarté, de douceur, tu détaches, par divers moyens, l'homme du monde et de lui-même, pour que, libre, il tourne son cœur vers toi ! Puis tu l'enflammes d'un pur amour intérieur et tu le lies de nœuds plus solides; ensuite, tu le fixes par des clous si forts, que la mort la plus cruelle lui paraît un honneur éclatant. De la pensée ferme naît en lui la foi; de la foi, la lumière, et de la lumière, l'espérance; et de l'espérance véritable, des feux plus ardents; aussi, le désir, qui n'est plus rebelle, cède à l'esprit; ou plutôt tous deux volent au ciel ensemble, pleins, pour les soucis terrestres, de mépris et de dédain. » Mais, sauf l'âme de Michel-Ange, seule digne de communier avec la sienne, Vittoria Colonna ne réunit, dans une égale admiration, que des sceptiques

> dévots à son génie
> Devant le Dieu que sa voix célébra.

(C'est Béranger qui caractérise ainsi les néophytes de Châteaubriand). Dans Francesco Maria Molza, dans Annibal Caro, on rencontre quelques vers qui expriment, non sans bonheur, des sentiments

de piété (1), mais les mœurs déréglées du premier, l'obscénité de plusieurs des écrits du deuxième prêtaient peu d'efficacité à leurs velléités d'édification. Settembrini exagère un peu, quand il s'écrie : « Annibal Caro est un courtisan qui ne montre jamais une grande pensée, un sentiment généreux, mais qui se concentre toujours en lui-même; ou, si parfois il se découvre, il me laisse voir l'auteur grossier de la *Fichea*, de la *Nasea* et de la venimeuse et lâche Apologie; » et quand il répond aux critiques qui appellent Caro l'homme le plus sympathique de son temps : « De la sympathie pour les livrées, en aura qui voudra (2)! » Mais, sans

(1) V., par exemple, le sonnet d'Annibal Caro qui commence par ces mots : *Egro già d'anni, e più di colpa grave*, et où il demande le temps d'obtenir le pardon de ses fautes avant de mourir.

(2) *Lezioni di letteratura italiana*, 2e vol., p. 179. Settembrini, critique distingué, mais prévenu, rappelle, avec plus de fougue et moins d'esprit, feu M. Paul Albert. On trouverait peut-être dans son livre la transition entre les critiques qui condamnaient, au nom de la morale, la plupart des écrivains du seizième siècle et l'école dont nous avons signalé plus haut la partiale indulgence. Un exemple montrera jusqu'à quel point ses opinions philosophiques égarent son jugement en littérature : parce que la parole de Luther a entraîné la moitié de l'Europe dans la Réforme, il lui attribue une éloquence supérieure à celle de Bossuet, comme si le génie oratoire se mesurait uniquement aux effets produits sur les foules. — Settembrini était Napolitain : de là le zèle qui lui fait consacrer presque autant de pages aux peintres napolitains qu'aux florentins. Il dit vrai, d'ailleurs, quand il déclare qu'à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième le royaume de Naples fournit les écrivains et les penseurs les plus marquants de l'Italie : le Tasse, Marini, Campanella, Giord. Bruno.

se piquer de rigorisme, on peut trouver Annibal Caro mieux à sa place dans le rôle de docte numismate ou d'élégant épistolier. D'ailleurs, tous les critiques reconnaissent aujourd'hui que Vittoria Colonna, non plus que Michel-Ange, n'a pu arriver à l'originalité du style. Il fallait, pour émouvoir les cœurs, le génie du dernier des poètes classiques de l'Italie.

La biographie du Tasse prouve qu'au milieu de l'existence des cours les sentiments religieux vivaient en lui, et la mélancolie qui remplit tant de ses pages en explique la raison. Or, dans les sonnets ou *canzoni* qu'il a composés sur des pensées religieuses, il succombe souvent à l'épreuve où ces petites pièces dont l'expression doit faire le principal mérite mettaient un esprit plus brillant que sûr; là surtout il se laisse séduire aux fausses beautés; mais la Jérusalem Délivrée, sinon dans toutes ses parties, du moins partout où l'auteur l'a voulu, marque une piété sincère. On a quelquefois douté qu'un poète qui égarait sur les pas d'Armide les compagnons de Godefroy de Bouillon eût pu comprendre l'âme des croisés ; et le scrupule avec lequel il fait pratiquer par ceux-ci toutes les cérémonies qui formaient litige entre les protestants et les catholiques, a mis en défiance sur la profondeur de sa foi. Certes, la piété du Tasse n'étouffe pas en lui tout sentiment profane ; elle ne se nour-

rit point de la méditation des Ecritures. Elle ne lui donne pas, tort plus grave, le courage de refuser franchement aux rigoristes ce qu'il ne se croit pas tenu de leur accorder; car, si ce n'est pas pour eux qu'il refit sa Jérusalem Délivrée, il écrivit en 1576 sur son poème, pour leur donner le change, une allégorie morale dont il plaisantait avec ses amis intimes (1). Malgré cette espièglerie, que l'ingénuité des rédacteurs d'allégories (2) semblait autoriser, il est sincère quand il fait profession de christianisme.

Sa foi est ardente et féconde. Il lui a dû d'abord d'avoir conçu le plus beau type peut-être de ces héros sans défaut ni faiblesse, dont la peinture offre à l'art tant de difficulté; car si la Jérusalem Délivrée ne vaut pas l'Enéide, Godefroy de Bouillon est supérieur à Enée, dont la fortune plutôt que la personne nous intéresse. En général, Godefroy se montre digne de commander les libérateurs du Saint Sépulcre, d'interpréter leurs sentiments; il répond pour eux avec une fière courtoisie à l'artificieux ambassadeur du Soudan (3); et il est vraiment imposant, en face de la calomnie et de la ré-

(1) V. une lettre du Tasse publiée pour la première fois par Serassi (*Vita di Torq. Tasso*, édit. Guasti, p. 309).

(2) V. ci-dessus, chap. III, § 2, les naïves allégories composées sur les *Nouvelles* de Bandello et sur le *Roland furieux*.

(3) Chant II; v. aussi au chant I, octave 21 et suiv.

volte, quand on lui impute la prétendue mort de Renaud : « Godefroy, qui entend l'accusation, lève les yeux au ciel et recourt à Dieu, suivant son habitude : « Seigneur, toi qui sais combien mon bras
» a horreur de verser le sang de mes frères, arra-
» che le voile qui couvre l'esprit de ces hommes;
» réprime leur fureur débordée, et que mon inno-
» cence, qui est connue là-haut, apparaisse au
» monde aveuglé! » Il se tut, et sentit une chaleur inusitée descendre du ciel dans ses veines. Plein d'une noble vigueur, d'une espérance hardie qui se répand sur son visage et accroît son audace, entouré des siens, il s'avance vers ceux qui croient venger Renaud, et bien que tout alentour il entende le frémissement des armes et les menaces, il ne ralentit point le pas; il porte sa cuirasse; un habit plus riche que de coutume le pare somptueusement; ses mains, sa tête sont découvertes, et une nouvelle lumière de douce majesté resplendit sur ses traits. Il agite son sceptre doré, et, avec cette seule arme, compte arrêter cette fureur. Tel il se montre à eux, tel il parle, et sa voix n'a pas les accents d'une bouche mortelle :
« Que sont ces folles menaces, ce vain bruit d'ar-
» mes? Qui les soulève? Est-ce ainsi que je suis
» respecté et connu de vous, après une si longue
» épreuve? Il y en a donc encore qui suspectent,
» qui accusent Godefroy de perfidie, et d'autres qui

» croient à l'accusation? Vous attendez peut-être
» que je m'abaisse devant vous, que je vous donne
» des raisons, que je vous adresse des prières!
» Ah! l'on ne dira pas que la terre, pleine de mon
» nom, aura entendu pareille indignité. Que ce scep-
» tre, que le souvenir de mes actions honorables,
» que la vérité me défendent! Et maintenant,
» ma justice va céder à la pitié, et la peine ne des-
» cendra pas sur les coupables : j'accorde à vos
» actes passés le pardon de cette faute, et je l'ac-
» corde aussi à votre Renaud. Qu'Argillano seul
» lave de son sang le crime commun, lui, l'auteur
» de tant de fautes, qui, sur un soupçon futile, a
» entraîné les autres dans son erreur! » Les éclairs, la foudre de la majesté et de l'honneur brillaient, pendant qu'il parlait, dans son aspect royal, tellement qu'Argillano, étonné et subjugué, trembla (qui le croirait?) devant la colère d'un visage (1). »
D'autre part, quel admirateur de *Polyeucte* restera froid quand Suénon exhale l'enthousiasme pour le martyre : « Oh! la voici sous notre main, cette couronne de martyre ou de victoire! J'espère bien plus l'une, mais je ne souhaite pas moins l'autre, qui promet plus de mérite devant Dieu avec une renommée pareille. Ce champ où nous sommes maintenant, ô mes frères, sera un temple consacré

(1) Chant VIII, oct. 76 et suiv.

à notre immortelle mémoire; l'âge futur y montrera nos tombes ou nos trophées (1) », ou, quand on le dépeint déjà en possession de la mort qu'il souhaitait : « Il gisait couché non point sur le visage; mais, ainsi que son désir se tournait toujours vers le ciel, sa tête regardait le firmament, comme d'un homme qui alors encore aspire en haut; sa main droite était fermée, son poing serrait le fer dans l'attitude de frapper; l'autre main, d'un geste humble et pieux, se posait sur sa poitrine, et il semblait demander pardon à Dieu (2). »

Même dans les épisodes d'amour, quand le sentiment religieux y apparaît, dira-t-on qu'il s'y affaiblit, parce que l'énergie s'en dissimule sous une ravissante douceur? L'enthousiasme pieux qui, d'ordinaire, ferme les yeux aux martyrs sur la beauté du monde visible, les ouvre à Sophronie sur la splendeur de l'azur au sein duquel règne le Tout-Puissant : « Vois, » dit-elle à Olinde, qui vient de mériter son cœur en se faisant attacher au même poteau fatal, « vois comme le ciel est beau, vois le soleil qui semble nous appeler et nous consoler (3)! » Clorinde tombe frappée à mort par Tancrède, qui n'a point reconnu en elle celle qu'il aime éperduement; quelle résignation dans cette

(1) Chant VIII, oct. 15.
(2) *Ibid.*, oct. 33.
(3) Chant II, oct. 36.

mourante que la grâce touche enfin : « Ami, tu as vaincu ; je te pardonne ; pardonne aussi, non au corps qui ne redoute rien, mais à l'âme ! Ah ! prie pour elle, et donne-moi le baptême qui lavera toutes mes fautes ! » Quand le Tasse n'aurait pas prêté d'amour à Tancrède, il aurait encore le droit de dire que, *dans ces paroles languissantes, résonne je ne sais quoi de plaintif et de suave qui pénètre dans son cœur, y éteint toute colère, invite et force ses yeux à pleurer* (1). Jamais philosophe chrétien a-t-il rêvé pour l'autre monde une plus adorable transfiguration de l'amour que celle qui console Tancrède *quand le sommeil s'est enfin glissé parmi ses pleurs :* « Voici qu'en songe, ceinte d'une robe étoilée, lui apparaît l'amie après laquelle il soupire, bien plus belle, mais d'une beauté céleste, qui la pare sans effacer les traits qu'il a connus ; et il lui semble qu'elle lui essuie les yeux par un doux geste de compassion et lui dit : « Vois comme je suis belle et joyeuse, ô mon fidèle chéri ; apaise la douleur que je te cause. Je te dois l'état où je suis ; c'est toi qui, par méprise, m'as ôtée du nombre des vivants, du monde mortel ; c'est toi qui, par pitié, m'as rendue digne de monter dans le sein de Dieu parmi les immortels et les saints. Ici, je jouis du bonheur de l'amour, et j'espère qu'une place s'ap-

(1) Chant XII, oct. 66.

prête aussi pour toi, là où, devant le vrai soleil d'un jour éternel, tu contempleras ses beautés et les miennes. Si tu ne te refuses pas toi-même au ciel, et que tu ne t'égares point dans les folies des sens, *vis et sache que je t'aime, et je ne te le cache pas, autant qu'il est permis d'aimer une créature* (1). »

Mais alors, dira-t-on, comment le Tasse a-t-il pu se complaire dans la peinture des folles amours de Renaud? — Prenons garde qu'il manque d'ordinaire au critique de nos jours la pratique d'un grand nombre d'âmes chrétiennes, et que, par suite, il est exposé à se faire de la piété une idée préconçue, un type unique, ou à ne la reconnaître que sous deux ou trois formes : l'extase, l'ascétisme, la gravité soutenue; comme il sent que, pour rentrer dans son âme, la foi devrait d'abord la dompter, il croit que la religion ne soumet les autres qu'au prix d'une pareille violence. Au contraire, il y a des hommes naturellement chrétiens, qui n'ont pas besoin de contraindre leurs facultés pour demeurer dans l'obéissance; chez ceux-là, l'imagination garde la liberté de s'ébattre, le cœur le droit de s'épancher. De plus, rappelons-nous que le Tasse n'appartient ni à la race germanique, ni à la race anglo-saxonne, ni à la nôtre, et si nous admettons qu'il peigne les diverses passions à la mode de son

(1) Chant XII, oct. 91, 92, 93.

pays, permettons-lui de ne pas concevoir la piété à notre manière. Le protestantisme a quelquefois inspiré des hymnes où l'auteur s'est interdit, comme une parure profane, toute figure de style, toute expression frappante, tout mouvement oratoire et dont la force du sentiment forme toute la réelle beauté, comme dans ce dialogue de l'âme et de Dieu, par Will. Cowper, que M. Gladstone s'est amusé dernièrement à traduire en vers italiens. Condamnera-t-on, au nom de cette poésie, les vers non moins religieux, mais éloquents, de Corneille, de Racine, de Lamartine? Les esprits exclusifs dénient à tel peuple la puissance de méditer sur les choses divines, enferment tel autre dans l'hypocrisie et le formalisme; ne les imitons pas! Le formalisme et l'hypocrisie, formes distinctes de la fausse dévotion, se rencontrent dans tous les pays et dans tous les siècles, et, de ce qu'elles s'accusent davantage à certaines époques ou dans certaines nations, l'on ne doit pas conclure qu'un peuple entier manque d'un sentiment aussi universel, sous ses formes multiples, que le sentiment religieux.

Malheureusement, l'Italie entrait dans une période de décadence : on ne pouvait donc plus espérer que les grands sentiments y fussent dignement exprimés par de nombreux poètes. Les accents religieux de Chiabrera (mort en 1637) ne partent

pas du fond de l'âme; ceux de Filicaja (mort en 1707) peuvent nous toucher encore aujourd'hui; mais, en somme, les littérateurs italiens du dix-septième siècle, fort respectueux envers la croyance établie, ne l'honorent pourtant ni par l'élévation des idées, ni par la chaleur des sentiments. L'esprit chrétien ne se reconnaît point dans les écoles poétiques, dans les académies qui donnaient alors le ton; on ne le retrouve pas plus dans les fadeurs de l'Arcadie, ou dans la mièvrerie des poètes jésuites que dans l'enflure des disciples de Marini; mais, avant de conclure qu'il avait perdu toute efficacité sur ce monde harmonieusement frivole, rappelons-nous qu'alors même il y achevait la défaite de l'immodestie. En second lieu, l'on sait que les sciences positives et les sciences morales reçurent alors en Italie des développements considérables; je n'entends pas dire que ce fut par l'effet d'un retour à la gravité des pensées religieuses que les plus robustes esprits y préférèrent dans ce siècle l'étude des mathématiques ou de l'histoire à la poésie; mais, d'une part, depuis la contre-réformation catholique, les esprits indépendants que l'Italie enfanta, Telesio, *le premier des modernes*, Campanella, Galilée, le plus grand de tous, n'éprouvèrent plus ce besoin de rompre, sinon toujours avec le catholicisme, du moins avec la cour de Rome, qui travaillait presque tous les penseurs des généra-

tions précédentes (1). On nous dit bien que la doctrine de Campanella confinait au panthéisme, mais l'on ajoute que, pour le constater, il y faut regarder d'assez près, de plus près, j'imagine, qu'il ne le faisait lui-même; et Rome, qui travailla avec persistance et réussit enfin à l'arracher aux bourreaux napolitains, ne doutait pas plus que lui de la pureté de sa foi (2). Galilée, que l'Inquisition persécuta pour sa fermeté à repousser l'empiètement de la religion sur le domaine de la science, ne paraît pas avoir senti un instant la tentation d'user de représailles. Or, si l'orthodoxie de rimeurs superficiels ne rend qu'un médiocre hommage à la foi dominante, celle d'esprits si vigoureux ne s'expliquerait point si le catholicisme n'eût plus été capable d'inspirer aux Italiens qu'une prudente déférence.

D'autre part, le retour au respect de la morale publique ne se marqua point seulement par les réfutations expresses du machiavélisme que nous avons mentionnées; car, à partir du concile de Trente les plus éminents des publicistes italiens s'efforcèrent visiblement de réconcilier la science

(1) Il est vrai que Giordano Bruno embrassa le protestantisme; mais il a moins de titres, ce me semble, que les trois hommes que je cite, pour représenter les penseurs italiens de son temps. Quant à Vanini, il ne vaut pas l'honneur d'être cité.

(2) Il proposa pourtant la communauté des biens et des femmes, mais pour un pays où l'expérience offrait peu de dangers : la *Cité du Soleil*.

de la politique avec la justice. Laissons le célèbre Paolo Sarpi qui, en 1615, renchérissait, dans un ouvrage secret, sur l'immoralité de Machiavel; il ne saurait engager le catholicisme dont, malgré sa robe, il fut le détracteur. Mais M. Mézières a montré que le Vénitien Paruta, dans son traité *Della perfezione della vita politica*, publié en 1579, après quatorze ans de préparation, expose des doctrines toutes différentes de celles de Machiavel; et il a émis la conjecture que l'auteur prit l'idée de ce dialogue, où il fait converser notamment trois prélats vénitiens, dans ses entretiens avec les politiques du concile de Trente (1). Quoique Botero, mort en 1617, ait eu tort de permettre, dans sa *Ragione di Stato*, d'employer, pour le service de l'Eglise, les expédients ténébreux dont Machiavel attendait l'émancipation de la patrie, la ligne de conduite qu'il trace aux hommes d'Etat se conforme en général aux préceptes de l'équité. Donc, malgré la frivolité des mœurs littéraires et sociales, il se formait en Italie une tradition de respect pour la justice, qui dut préparer la nation à fournir aux philosophes français les disciples auxquels nous faisions allusion dans un chapitre antérieur. Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué, tout en admirant comme il convient ces nobles élèves de nos pen-

(1) *Etude sur les œuvres politiques de P. Paruta*, 1853.

seurs, que seule l'Italie, au dix-huitième siècle, a produit d'éloquents propagateurs de nos principes philanthropiques; en effet, dans d'autres contrées de l'Europe, aussi bien qu'à Florence ou à Naples, les souverains ou les ministres surent éluder, par d'utiles réformes, la concession de la liberté politique, mais les théoriciens de l'Italie seuls proposèrent d'originales applications de l'esprit philosophique aux lois criminelles ou civiles. Ce fut l'honneur de la race latine, la plus généreuse de toutes, d'avoir uni, pour cette tâche glorieuse, le génie français et le génie italien.

Sur trois points seulement, qui sont, par malheur, de la plus grande importance, les publicistes qui se piquaient de représenter le catholicisme dans toute sa pureté ne surent pas échapper aux erreurs qu'ils trouvèrent accréditées ou qui se répandirent de leur vivant : les conditions de l'institution monarchique, les limites de la puissance ecclésiastique, la punition des mauvais rois. Ces trois questions, en Italie et en Espagne, troublèrent la logique et égarèrent la conscience, non pas seulement, comme en France durant la Ligue, des hommes de partis, mais des hommes de cabinet. Bellarmino, dans le *De summo pontifice*, condamnait la monarchie pure au nom de la monarchie mixte; mais, par la première, il entendait un gouvernement impraticable où le roi eût tout réglé par lui-même, et par

la deuxième, il offrait l'illusoire garantie d'intermédiaires tirés des rangs du peuple, investis par le prince d'une autorité absolue et responsables envers lui seul. De même, il refusait au pape l'administration directe de tous les Etats, que le pape ne réclamait pas, puis demandait pour lui le droit d'y intervenir à son gré. L'Espagnol Suarez, à la même époque, après avoir fortement établi la souveraineté du peuple, la confisquait au profit du roi, sur le prétexte d'une aliénation spontanée, sauf à permettre la révolte plutôt que d'autoriser la discussion. Son compatriote Mariana s'évertuait à rassurer les consciences les plus timorées sur la légitimité du régicide (1). Mais combien peu traitaient alors de sang-froid ces questions brûlantes ! On avait vu en France les catholiques abandonner par esprit de parti la cause de l'absolutisme pour celle de la démagogie, et les protestants, pour un motif analogue, opérer la volte-face contraire. Les réformés, malgré leur palinodie, ont les premiers, dans les temps modernes, relevé le culte de la liberté; mais l'on comptait autant d'amis de la tolérance chez leurs adversaires que parmi eux ; et, peut-être parce que la persécution leur ôtait le calme d'esprit nécessaire, les protestants n'ont alors produit aucun

(1) Je résume ici un passage de l'*Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, par M. P. Janet (2e édit. Paris, Ladrange, 1872, 2e vol.), relatif à ces trois jésuites.

traité politique comparable, pour l'ampleur et la justesse des vues, à celui du catholique français, Bodin.

La contre-réformation inspirait en même temps, dans toute l'Europe, des poètes de distinction. A la vérité, l'affectation est si naturelle aux poèmes de courte haleine, qu'on la surprend jusque chez le saint religieux espagnol, fray Luis de Léon, qui, dans sa *Cancion a Jesucristo crucificado*, nous dit espérer d'arriver jusqu'au Christ, parce que les clous du Golgotha empêchent le Sauveur de fuir, et qui déclare que, par les fenêtres de ce corps entr'ouvert, il voit le cœur de Jésus qu'un larron a ravi avec deux paroles. Mais, en général, les petites pièces religieuses de Luis de Léon sont écrites avec plus de simplicité, plus de gravité, que celles du Tasse et avec moins de diffusion. L'imitation d'Horace, à qui d'ailleurs il ne prend que la pensée générale d'un morceau ou quelques idées de détail, l'aide sans doute à éviter l'abondance stérile, mais enfin il l'évite. Quant à la sérénité avec laquelle il traduit du latin des textes peu austères, je ne la relève que pour prouver une fois de plus que la piété se permettait alors des distractions qu'elle s'interdit aujourd'hui (1). Un autre ecclésiastique

(1) V. les poésies de Luis de Léon dans le 35e vol. de la *Biblioteca*

espagnol, Fernando de Herrera, composa aussi quelques belles odes d'un souffle lyrique et d'une inspiration religieuse à laquelle on souhaiterait seulement un peu de générosité, sinon à l'égard des vaincus de Lépante, dont tout chrétien souhaitait alors comme lui l'extermination, du moins envers les malheureux compagnons de Sébastien de Portugal, qu'on sent bien que son patriotisme espagnol ne plaint qu'à demi. Ni Herrera, ni Luis de Léon ne se risquèrent à disputer au Tasse le prix de l'épopée catholique; Lope de Vega fut plus hardi, mais sa *Jerusalem conquistada* n'a que le mérite d'une versification facile. Ses autres poésies religieuses offrent d'étranges contrastes de gravité et de licence (1).

On retrouve l'influence de la contre-réformation dans deux poèmes, l'un espagnol, l'autre portugais,

de autores españoles desde la formacion del lenguaje hasta nuestros dias. Madrid, 1868. Le 1er livre comprend ses poésies originales, consacrées pour la plupart à des sujets religieux; le 2e des traductions de poésies profanes, des Eglogues de Virgile, y compris la 2e, de certaines odes d'Horace, entre autres des odes *Quis multa gracilis te puer in rosa*, *Donec gratus eram*, des fragments de Tibulle, de Pétrarque, de Bembo, des Géorgiques. Le 3e livre se compose de traductions de poésies bibliques. Luis de Léon avait écrit ces vers dans sa jeunesse, et ne les publia que pour dégager la responsabilité d'un ami à qui on les attribuait.

(1) V. la préface mise en tête de ses œuvres non dramatiques dans la Bibliothèque espagnole précitée, et Ticknor, traduit par Magnabal. 2e vol., p. 225-226.

qui célèbrent pourtant non point la religion, mais la patrie. Il ne faut pas dire, comme on l'a fait quelquefois, que c'est par scrupule que dans le premier, l'*Araucana*, publiée de 1569 à 1590, Ercilla s'interdit les fictions amoureuses; il obéit plutôt, et non sans en plaindre ses lecteurs, au désir de respecter la vérité et de ne pas empiéter sur le récit des exploits militaires. Mais il convient de noter, comme un signe du temps, la prédilection avec laquelle il développe tous les traits d'amour conjugal qu'il rencontre sur son chemin; frappé de la vaillance des Araucans, il n'est pas moins touché de l'affection que vivants, morts ou disparus, ils inspirent à leurs épouses; il aide Tegualda à retrouver le cadavre de son mari; après avoir accordé la vie à un guerrier ennemi, il lui accorde la liberté pour le rendre à sa femme Giaura, qui le croyait mort; il devine que Lauca, la pauvre veuve de quinze ans, souffre plus du coup qui lui a ravi son bien-aimé que de la blessure qui l'a frappée à son tour; et au moment où il ne peut se défendre de jeter les yeux sur les beautés de toute l'Espagne, qu'une vision lui montre, la seule sur laquelle il arrête ses regards est celle qui porte son nom (1).

(1) V. sur Tegualda, chant XXI; sur Giaura, les chants XXVII-XXVIII; sur Lauca, le chant XXXII. J'ai mis à profit l'introduction qui précède la traduction de l'*Araucana*, par M. Alex. Nicolas. Paris, Delagrave, 1869.

Dans le poème portugais, les Lusiades, publiées en 1572, Camoëns ne s'interdit pas les épisodes d'amour mais il les écrit d'un style encore plus retenu que celui du Tasse; et l'on a fait remarquer que la foi, la morale lui dictent de nobles passages et que la piété et le patriotisme s'unissent si sincèrement chez lui, qu'au moment où les jésuites s'emparent de l'esprit du roi don Sébastien, il ose demander que les ministres du culte ne s'occupent pas de gouverner les Etats (1). Notons toutefois que la volupté n'est point bannie de ce poème. Que Camoëns y fasse intervenir les divinités païennes, cela est de peu de conséquence; que Vasco de Gama doive la protection de Vénus à une prédiction d'après laquelle l'empire de la beauté s'étendra aussi loin que celui des Portugais, passe encore en un sujet profane! Mais quand la déesse, pour délasser un instant ses favoris, envoie au-devant d'eux des nymphes qui ne fuient à leur approche que pour leur donner le plaisir de s'emparer d'elles, ces amours de passage, malgré la grâce et la pudeur exquises du style, laissent une impression

(1) V. l'étude sur Camoëns, dont M. Clovis Lamarre a fait précéder sa traduction des *Lusiades*. Paris, Didier, 1878. V. les passages du poème auxquels nous faisons allusion, savoir : la déclaration de Vasco de Gama, au chant I[er]; l'apostrophe aux peuples de l'Europe, au chant VII; les exhortations aux Portugais à la fin du chant V; v. aussi les chants VI et VII *passim*. Sur l'immixtion du clergé dans les affaires de l'Etat, v. le VIII[e] chant et la fin du X[e].

fâcheuse. Voltaire et Delille ont trop sévèrement jugé cet épisode ; néanmoins, on ne peut se contenter de la précaution de Camoëns, qui insinue à la fin du récit qu'il y a là une peinture allégorique de la gloire promise aux héros (1). Avant de quitter la péninsule ibérique, n'oublions pas que ni les tentations de la misère, ni les mauvais exemples ne purent déterminer Cervantes à mettre dans son chef-d'œuvre l'appât de la licence : ses Nouvelles aussi sont, en général, pudiques ; et pourtant, que n'eût-il pu se permettre à une époque où lui-même semble compter parmi les ridicules précautions d'un jaloux la défense faite aux chambrières de tenir des propos lascifs (2). Toutefois, sa *Fausse Tante* est licencieuse, et le *Don Quichotte* contient en somme plus d'une plaisanterie un peu vive (3). Néanmoins, tous ces écrivains surveillent leur plume.

Mais, eux morts, il fut clair que la contre-réformation n'avait point modifié la littérature de l'Espagne. Sans doute, on n'y rencontre plus, au dix-septième siècle, les railleurs malveillants, du genre de Torres

(1) V. ce passage à la fin du IX[e] chant. Le jugement de Voltaire est dans son *Essai sur le poème épique ;* celui de Delille dans la 7[e] note de sa traduction de l'Enéide.

(2) Dans sa Nouvelle intitulée : le *Jaloux d'Estramadure.*

(3) Dans la 1[e] partie, au chap. IX, don Quichotte est appelé protecteur des demoiselles, *que andaban..... con toda su virginidad a cuestas ;* au chap. XVI, v. l'épisode de Maritorne ; au ch. XXII, v. l'estime singulière de don Quichotte pour les messagers d'amour.

Naharro, dont l'Eglise avait eu à se plaindre cent ans plus tôt; la terreur avait étouffé la raillerie. Mais on continuait de se permettre tous les écarts qui ne choquaient directement ni le dogme ni le clergé. On ne s'en tenait point à outrager le bon sens par l'affectation de l'esprit : l'imitation de l'*estilo culto* de Gongora n'eût pas été plus coupable que celle des *concetti* de Marini ; mais on laissa l'indécence s'ébattre dans les genres les plus florissants : le roman et la comédie. On eut encore des historiens éminents parce qu'un beau style et une exposition dramatique gardent leur prix, même là où manque le sens critique; mais on n'eut point de publicistes, parce que, pour trouver des remèdes aux misères de l'humanité, il faut avoir un esprit libre et une âme sensible à toutes les infortunes. Or, à qui veut comprendre combien le fanatisme et le despotisme avaient alors desséché le cœur de cette noble nation, il suffit d'opposer la dureté avec laquelle le brillant narrateur de la conquête de Mexico, Ant. de Solis, traite les infidèles, à la sympathie que Las Casas, Hurtado de Mendoza et Ercilla leur témoignaient au siècle précédent. Les théologiens mêmes, abandonnant les grands travaux d'érudition, s'enfoncèrent dans la discussion scabreuse des cas de conscience. Pourtant, nous l'avons vu, au temps du concile de Trente, les plus célèbres de leurs prédécesseurs avaient prêché le renouvellement de

la science et des lettres par l'esprit chrétien (1) ; l'Espagne avait même fourni alors à l'Eglise des écrivains bien supérieurs à ceux que le clergé italien comptait; nul, en effet, ne comparera le mérite littéraire de saint Charles Borromée, de saint Philippe de Néri à celui de Luis de Grenade, de sainte Thérèse, de Luis de Léon. Pourquoi donc la littérature espagnole garda-t-elle tous les défauts que la contre-réformation avait ailleurs corrigés ou atténués?

Il ne suffit pas de répondre ici, comme nous l'avons fait quand nous expliquions pourquoi l'essai de correction n'avait que partiellement réussi en Italie, que la faute en était à la décadence de la nation ; car si la littérature de l'Espagne allait, au dix-huitième siècle, subir une éclipse plus complète et plus durable que celle de l'Italie, elle brillait au dix-septième d'un éclat supérieur : nul auteur italien n'avait alors l'esprit de Quevedo, le génie de Calderon. La véritable raison me paraît être un fait déjà signalé dans l'histoire purement littéraire de l'Espagne et qui n'est pas moins vrai dans son histoire sociale : on a fait remarquer que, chez ce peuple jaloux de son indépendance, les écrivains n'empruntèrent jamais à ceux des autres pays que ce qui s'accordait naturellement avec le caractère

(1) V. ce qui a été dit plus haut des œuvres d'érudition des théologiens espagnols, de leurs traités sur la prédication, etc.

national; même au temps de Boscan et de Garcilaso, ils ne se livrèrent point à l'engouement pour l'étranger que la littérature française a tour à tour ressenti ou inspiré à d'autres nations. Or, dirai-je à mon tour, l'Espagnol tient à sa conception de la piété comme à sa conception de la poésie; pour lui, le sentiment religieux, comme tout sentiment profond d'ailleurs, se traduit de deux manières : au jour le jour, par quelques démonstrations traditionnelles; à l'occasion, par des actes héroïques. Une fois les premières accomplies et quand les circonstances ne lui semblent pas exiger les seconds, il reprend sa liberté et vit comme si ce sentiment n'existait pas en lui. C'est ainsi qu'en temps ordinaire, son patriotisme se réduit à la fidélité au costume national : vienne une invasion et son énergie réveillée tiendra en échec les soldats incomparables de Napoléon; puis elle se rendormira. Exact à s'acquitter des pratiques de la dévotion, prêt à mourir pour sa foi, l'Espagnol, du temps de la contre-réformation, n'entendit sacrifier à l'opinion des catholiques de France ou d'Italie ni ses longues heures de paresse, ni ses accès de pétulante gaieté, ni son fanatisme. Rome avait accordé quelque chose aux critiques que la Réforme avait adressées à sa manière de comprendre la religion : l'Espagne ne fit aucune concession. Voilà pourquoi, après comme avant le concile de Trente, sa littérature témoigna

d'une foi profonde, ardente, mais compatible avec l'idolâtrie de l'amour, du point d'honneur et avec les échappées de la licence.

La France s'ouvrait plus volontiers à l'influence de l'étranger; mais le meilleur des poètes sacrés qu'elle produisit alors, le protestant Du Bartas (1), maniait une langue trop imparfaite et donnait trop souvent dans la bizarrerie pour soutenir longtemps la comparaison avec l'auteur de la Jérusalem Délivrée; au surplus, chose étrange, parmi les morceaux de sa main qu'on cite d'ordinaire comme les plus heureux, on trouve des réflexions élevées présentées avec éloquence, bien plutôt que de véritables effusions de piété : ce poète si profondément religieux réussit mieux dans l'expression des idées philosophiques que dans celle des sentiments religieux. Ronsard et d'Aubigné exhalaient en beaux vers des passions de sectaires plus que des sentiments de foi. L'Angleterre, qui possédait déjà Shakespeare, devait attendre encore un demi-siècle Milton; en Allemagne, où Luther et ses premiers disciples avaient fait entendre des psaumes pleins de ferveur, la poésie religieuse commençait à perdre de sa sincérité (2); et cent cinquante ans

(1) Sur les nombreux poèmes sacrés publiés en France au seizième siècle et au commencement du dix-septième, v. Pellissier, *La vie et les œuvres de Du Bartas*. Paris, Hachette, 1882.

(2) V. G.-A. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*. Paris, 1870-73. Vol. Ier, liv. II, chap. v, § 4.

s'écoulèrent avant que Klopstock s'arrogeât la mission de donner à sa patrie une épopée chrétienne, tâche difficile à remplir pour un contemporain de Voltaire et de Lessing.

Ainsi, vers l'an 1600, la contre-réformation avait exercé une influence sensible et durable sur la littérature des Italiens, une influence plus notable à certains égards, mais moins durable sur celle des Espagnols, et les nations protestantes n'avaient produit rien d'égal aux ouvrages inspirés chez ces deux peuples par le sentiment religieux. Quant à notre pays, on ne pouvait guère se douter que le christianisme en marquerait, au siècle suivant, la littérature d'une empreinte si profonde.

CHAPITRE VII.

INFLUENCE DE LA CONTRE-RÉFORMATION SUR LES BEAUX-ARTS.

§ 1 (*Musique.*)

Le stilo rappresentativo. — *Jusqu'à quel point il est permis aux protestants et aux Français de dire que la musique moderne d'Eglise en Italie manque de caractère religieux.*

On a vu que les scrupules des Pères du concile de Trente, à l'endroit de la musique figurée, provoquèrent les plus puissants efforts de Palestrina. L'art de toucher l'âme par des accords harmonieux doit donc à la contre-réformation le premier des grands progrès qu'il a faits dans les temps modernes. Au dix-septième siècle, le plus habile compositeur de musique religieuse fut encore un Italien, Carissimi. De plus, le genre inventé par saint Philippe de Néri produisit des effets inattendus : car,

en travaillant sur des sujets autrement sublimes et dramatiques que ceux de la fable et des romans, les compositeurs sentirent mieux l'insuffisance des *madrigaux* (1) et la nécessité du *stilo rappresentativo* qu'Emilio del Cavaliere (qu'il en soit ou non l'inventeur), employa avec succès dans l'oratorio dont nous avons parlé, dix mois avant que Peri s'en servît heureusement dans son opéra d'*Euridice*. Un autre heureux effet des oratorios fut de donner le goût des concerts spirituels.

Toutefois, par la raison même que, comme nous l'avons fait remarquer, ils n'associent pas la foule au chant religieux, on ne peut attendre qu'ils la pénètrent aussi profondément que le font les chorals, des sentiments qu'ils expriment. Parmi les hymnes allemands, composés au nombre de plus de dix mille, sur dix-neuf cents ou deux mille mélodies différentes, qu'on a réunis au dix-septième siècle, plusieurs, qui datent du quinzième siècle et du seizième, sont encore aujourd'hui chantés par les ouvriers (2). Les oratorios n'ont jamais été si populaires. Puis, chez une nation aussi accessible que

(1) Airs composés pour être chantés sans accompagnement, et où l'on cherchait plus les combinaisons difficiles que les accents propres à émouvoir.

(2) Fél. Grenier, *Aperçu sommaire de l'état de la musique en Allemagne au seizième et au dix-septième siècle* en tête de sa traduction de l'ouvrage de Forkel sur Jn-Séb. Bach.

l'Italie aux impressions des sens, le drame religieux risquait fort de se changer en un spectacle profane : plus d'une fois, en effet, la première ferveur passée, les églises d'Italie semblèrent vouloir rivaliser avec l'Opéra, et nos Français, à la fin du règne de Louis XIV, s'en montraient assez mal édifiés ; ils disaient que les compositeurs italiens de musique religieuse étaient des hommes de tout état, beaucoup moins familiers avec la théologie et la langue latine qu'avec le contre-point, qui, par suite, dédaignaient de chercher dans le *vieux magasin* de la Bible les paroles de leurs motets, ou bien réunissaient au hasard des phrases sans rapport, heureux quand ils n'y glissaient pas par ignorance des propositions hérétiques ; on ajoutait que leur musique ne se distinguait pas de celle du théâtre ; qu'elle se faisait entendre au milieu d'un véritable décor, sous lequel on cachait les objets consacrés à la vénération des fidèles ; qu'elle manquait d'expression ou plutôt qu'elle n'atteignait jamais celle que le sujet réclamait ; qu'en conséquence, on ne l'écoutait qu'en dilettante ; au contraire, disait-on, en France, plusieurs des meilleurs maîtres de chapelle étaient engagés dans les ordres ; tous, sauf quand ils avaient le malheur d'imiter les Italiens, visaient à éveiller des sentiments de piété ; d'ailleurs, l'Eglise de France les conviait à l'austérité, puisque certaines cathédrales et certaines communautés rejetaient

absolument l'emploi de chanteurs mercenaires (1).

Il ne faudrait pas accepter ces jugements sans réserves, car l'Anglais Burney, pendant son voyage en Italie au dix-huitième siècle, entendit dans plusieurs églises une musique grave, simple, et d'un caractère touchant. Il est pourtant vrai que, bientôt après la mort de Palestrina, le public italien suivit les oratorios et les concerts spirituels, moins pour faire acte de piété que pour se consoler durant les longs mois où les théâtres d'opéra demeuraient fermés. Comment les compositeurs n'auraient-ils pas servi d'abord, puis encouragé son goût pour les mélodies profanes? La réforme générale et radicale qu'on avait espérée du génie de Palestrina ne se produisait donc pas.

L'influence de la restauration catholique n'était pourtant point morte; seulement, elle n'opérait plus que sur un petit nombre d'artistes; du moins, ceux-ci, aux jours d'inspiration heureuse, retrouvaient les accents de la piété, et leur science, leur habileté les exprimaient avec une supériorité que, jusqu'à Bach et à Hændel, aucune nation ne put leur disputer. De nos jours encore, quand l'école italienne, parvenue à son apogée avec Rossini, a vu les admirateurs de sa rivale, l'école allemande,

(1) Lecerf de la Viefville de Freneuse, *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*. Bruxelles, 1704.

renouveler contre elle l'accusation d'impuissance à traduire le sentiment religieux, elle a répondu par le *Stabat mater* du maître de Pesaro; et, dans un récent article de la Revue des Deux-Mondes, M. Blaze de Bury explique fort judicieusement que si nous apercevons entre les compositions religieuses et les opéras des musiciens d'Italie une ressemblance qui nous choque, c'est que nous sommes familiers avec leur répertoire dramatique, et qu'une connaissance aussi précise des opéras du siècle dernier nous montrerait dans les oratorios de Hændel et de Bach plus d'un souvenir des mélodies profanes de leur temps.

Les puritains de tout pays dénient le sentiment religieux à la musique italienne parce qu'elle étincelle de verve, de grâce et d'esprit : ne conviendrait-il pas de les renvoyer à ces artistes catholiques qui, par représailles, refusaient ce même sentiment aux musiciens protestants, pour ne leur accorder qu'une science sèche et froide (1), ou bien à Liszt et à Wagner, qui, le premier, dans son livre sur la *Musique des Bohémiens*, le second dans l'ouvrage intitulé le *Judaïsme en musique*, déclarent que les Israélites peuvent prétendre au talent, mais non au génie, et que dès lors Mendelssohn et Meyerbeer

(1) V. ce jugement exposé et justement combattu dans l'ouvrage cité plus haut de M. Félix Grenier.

furent purement des hommes habiles, qui eurent la double adresse de s'approprier l'art de leurs prédécesseurs et les procédés de leurs contemporains (1)?

Sans doute, l'esprit profane, un instant exilé de la musique religieuse d'Italie, s'y était glissé de nouveau; mais l'art humain peut-il rompre pour jamais avec lui? Quand Palestrina avait essayé de consommer la rupture, cet esprit dominait chez presque tous ses confrères des autres nations catholiques; car, pour l'Espagne, M. Mariano Soriano Fuertes nous dit que le pédantisme, forme désagréable mais authentique de la mondanité, y préférait les thèmes difficiles aux mélodies expressives, et, s'il dément Mariana qui y signale de plus l'introduction, dans les sanctuaires, d'airs lascifs empruntés aux chansons courantes, ses dénégations ne prévalent point contre le témoignage d'un si grave contemporain. Il dit qu'au siècle suivant les compositeurs cherchèrent à toucher les cœurs (2); en cela n'imitaient-ils pas l'auteur de la messe du pape Marcel?

(1) Je dois la connaissance de cette opinion de Liszt et de Wagner à la chronique musicale de M. Wilder. V. le journal *le Parlement*, 18 sept. 1883.

(2) V. les pages 169-223 du 2e vol. de l'ouvrage de M. Fuertes, intitulé : *Historia de la musica española desde la venida de los Fenicios, hasta el año de* 1850. Madrid-Barcelone, 1855-1859, 4 volumes.

Pour la France, quand, sous Louis XIV, elle qualifiait de mondaine la musique sacrée des Italiens, elle parlait, sans le savoir, au nom de principes que les Italiens avaient proclamés dans un moment où notre nation ne s'en souciait guère. Au temps de la Pléiade et sous Louis XIII, on a chanté dans nos églises des cantiques qui ne servaient que de prétexte pour fredonner les airs à la mode sur lesquels on les avait composés ; à Paris comme à Rome, sous Louis XIV même, la foule s'est quelquefois portée dans les églises moins par piété que pour y entendre gratuitement les artistes de l'Opéra, et tandis qu'au delà des monts on composait plus pour l'autel que pour le théâtre, en France on composait plus pour le théâtre que pour l'autel (1). Enfin, avant de dire que l'oratorio, emprunté d'ailleurs à l'Italie par les réformés dès le seizième siècle, ne fleurit point alors chez nous, parce que nos pères en attendaient de mauvais effets, méditons cette parole de Jean-Jacques Rousseau sur la musique française telle qu'elle s'était montrée jusqu'à lui : « Elle est si peu propre au genre dramatique que c'est bien assez qu'elle y montre son insuffisance au théâtre sans l'y montrer encore à l'église. » Ainsi, par un jugement

(1) C'est l'austère Lecerf de la Viefville qui nous apprend ces deux faits, *op. cit.*

plus équitable, nous attribuerons à la nation française, prise dans son ensemble, le mérite d'avoir compris, au dix septième siècle, les qualités nécessaires à la musique d'église que Palestrina avait préconisées un peu auparavant, et aux musiciens italiens du dix-septième siècle celui de les avoir quelquefois déployées.

§ 2 (*Arts du dessin*).

Mœurs régulières de la plupart des artistes italiens depuis les dernières années du seizième siècle. Le nu employé plus sobrement. Effort sincère, sinon toujours heureux, pour donner un caractère religieux aux tableaux de sainteté. Le Dominiquin. La peinture religieuse au dix-septième siècle en Flandre, en Hollande, en Espagne, en France.

Dans les arts plastiques, l'influence de la contre-réformation se marqua d'abord par les mœurs régulières des artistes. A la fin du seizième siècle et au dix-septième, les peintres donnent en général l'exemple de la piété et des bonnes mœurs; il faut, sans doute, excepter le Caravage, Lanfranc, Ribera qui sont de fort méchants hommes; mais que de noms ne peut-on pas opposer à ceux-là! Vasari est un catholique pratiquant, qui trouve par malheur tout naturel d'employer son pinceau à célébrer la Saint-Barthélemy; Paul Véronèse veille avec sollicitude sur l'éducation de ses enfants; on vante le désintéressement du Tintoret. Les Bolo-

nais surtout méritent généralement l'estime par leur caractère : l'archevêque Gab. Paleotti, qui ne nuisit pas au maintien parmi eux des bonnes traditions, leur rend hommage à plusieurs reprises. Si tous les Carrache entendent trop bien l'art de se faire valoir, si Augustin, qui finit bien, avait mal commencé, si Annibal, qui avait mieux commencé finit mal, Louis Carrache refusait de se laisser payer ses tableaux plus qu'ils ne valaient, et louait sans distinction d'école tous ses rivaux. Le Guerchin, le Dominiquin vécurent irréprochables. Quoique la passion du jeu ait ôté au Guide, dans ses dernières années, le souci de sa dignité, on estimait sa dévotion, sa chasteté, et les mœurs de l'Albane étaient bien plus sévères que ses tableaux (1).

L'art se ressentit de cette disposition générale à la vertu. En premier lieu, sauf de rares exceptions, et bien que les églises aient encore admis quelques nudités (2), les artistes représentèrent le nu avec plus de réserve. En cela, ils obéissaient aussi au

(1) Sur Vasari, v., dans le *Carteggio* publié par Gaye, deux lettres aux pages 211 et 349 du 3e vol. Sur les Carrache, v. M. Delaborde, *Etudes sur les beaux-arts en France et en Italie*. Vol. Ier. Sur le Guerchin, v. sa vie dans Passeri ; sur les autres Bolonais, v. leurs biographies dans Malvasia.

(2) Par exemple, à S. Andrea della Valle de Rome, la Pauvreté Volontaire est figurée par une femme dont les jambes et la poitrine sont nues. Mais les femmes que peint le Dominiquin ne font point dire d'elles : *Lubricæ adspici.*

faux goût qui faisait alors préférer à la pureté des lignes la magnificence de lourdes draperies; mais ils cédaient, avant tout, à un scrupule de conscience : le sculpteur Ammanato (mort en 1589), engageait, sur ses vieux jours, l'Académie du dessin de Florence à ne pas l'imiter dans les nudités qu'il s'était jadis permises, et le Guide racontait à Ottonelli qu'ayant reçu la commande d'un tableau qui devait représenter les Bacchanales, il s'était arrangé pour y peindre le plus modestement qu'il avait pu les figures nues (1). Un autre, d'après Paleotti, quand de jeunes nobles voulaient employer son pinceau à retracer l'objet de leurs amours, leur peignait de si touchants tableaux de sainteté, qu'ils acceptaient l'échange avec empressement (2).

En second lieu, les artistes travaillèrent plus consciencieusement à donner à leurs tableaux de piété un caractère religieux. Ils échouèrent fort souvent parce que leur siècle prenait l'emphase pour la grandeur, la mièvrerie pour la grâce, et surtout parce que dans les sujets de cette nature, quand on ne vit pas à une époque naïve, il faut qu'un artiste ait du génie pour que la science ou la recherche de l'originalité n'étouffe pas en lui le sentiment. En effet, dans les genres où l'on tire ses

(1) V. Ottonelli, *Trattato della pittura.*
(2) V. le 21e ch. du 2e liv. du *Discorso sulle imag. sac.*

sujets de la réalité qu'on a sous les yeux, on se défend mieux contre la séduction d'un faux idéal. Mais les sujets religieux laissent à l'imagination une dangereuse liberté dont on ne profite, aux époques raffinées, que pour s'asservir à des traditions d'école ou aux caprices de la mode. Voilà pourquoi les artistes dont nous nous occupons, trop soucieux tantôt d'imiter, tantôt d'innover, trop appliqués à se corriger, se jettent dans les expressions froides, fausses ou tourmentées. Aussi ne fait-on plus aujourd'hui le même cas que jadis de l'œuvre religieuse des Carrache, du Guide, du cavalier Bernin.

Pourtant, si on la compare à celle des derniers grands peintres du seizième siècle, on est frappé de la bonne volonté des maîtres du dix-septième; car tandis que Paul Véronèse et le Tintoret ne voyaient plus dans les scènes de l'Evangile qu'un prétexte pour représenter une foule richement vêtue, habilement groupée, au milieu de laquelle les saints personnages semblaient surpris de se rencontrer, les peintres dont nous parlons restituent à ces derniers la place d'honneur. On reconnaît souvent qu'ils ont composé leur tableau pour essayer des effets de lumière ou des airs de tête; du moins ils travaillent en général de leur mieux à exprimer la sainteté. Aucun d'eux n'a su créer de types célestes : dans les yeux de l'ange qui an-

nonce à la Vierge les desseins de Dieu sur elle, le Guide a plutôt marqué la curiosité d'un jeune homme heureux de voir de près un personnage illustre que la vénération pour la future reine du ciel (1) ; mais cette curiosité n'est point familière. Nul rayon de beauté idéale n'est descendu sur la *Vierge aux Cerises* d'Annibal Carrache (2) ; mais son angoisse maternelle ne forme-t-elle pas un contraste touchant avec la bonté sereine de saint Joseph, et la grâce caressante de l'enfant Jésus qui, en ce moment, oublient ensemble le prix dont il faudra payer la rédemption du genre humain ? Le Guide, Carlo Dolce, Carlo Maratta donnent aux saints, je l'avoue, des *visages de torticolis ;* les saints de Sasso Ferrato ont la grâce maladive de jeunes poitrinaires ; et quelquefois, vus à distance, les tableaux de piété de cette époque exposent à d'étranges méprises ; il y a, en effet, dans la dixième salle de la Galerie nationale de Londres, sous le n° 191, un charmant tableau qui, d'un peu loin, semble représenter une scène d'amour naissant et naïf ; on croit surprendre une conversation de Daphnis et de Chloé ou de Paul et de Virginie, et l'on interroge son livret en murmurant les vers d'Homère :

παρθένος ἠΐθεος τ' ὀαρίζετον ἀλλήλοιιν·

(1) V., au Louvre, l'*Annonciation du Guide*, sous le n° 321.
(2) V. *Ibid.*, n° 119.

Mais on apprend avec surprise que cette toile, signée du Guide, figure Jésus et saint Jean (1). Toutefois, ces conceptions fades et inconvenantes proviennent de la perversion du goût plutôt que d'un affaiblissement de la foi. Dira-t-on que les contes dévots du moyen âge, qui compromettent si souvent les saints, furent écrits par des sceptiques? — Non, répondra-t-on, mais par des esprits grossiers. — Eh bien, les tableaux de sainteté qui nous occupent ont été peints par des hommes trop raffinés, par de maladroits imitateurs du Corrège et de Raphaël! Les pieux conteurs du treizième siècle croyaient honorer la Vierge en affirmant que la pratique du Rosaire assurait le pardon de Dieu aux pires scélérats : les artistes du dix-septième crurent donner plus de tendresse pour les personnages de l'Evangile en leur prêtant une grâce maniérée. — Avec plus d'âme, ils auraient eu plus de goût. — Soit! Il n'en reste pas moins qu'ils cherchent de bonne foi des expressions propres à éveiller la piété, et leur popularité prouva qu'ils y réussissaient auprès de leurs contempo-

(1) Le Guide a donné à l'un et à l'autre de douze à quinze ans ; Jésus élève un peu une main par un geste qui peut marquer l'intention d'instruire son jeune compagnon ; mais son bras passé derrière le cou de celui-ci, le caractère féminin des traits du premier en opposition avec le visage masculin de saint Jean, l'échancrure modeste de la robe de Jésus, les regards qu'ils échangent, tout porte à croire à une différence de sexe et à un entretien d'amour.

rains. D'ailleurs, aujourd'hui même où les hommes éclairés demeurent froids devant leurs œuvres, les églises de tous les pays sont pleines de tableaux exécutés dans la même manière qui excitent chez le gros des fidèles une sincère ferveur.

Au reste, l'Italie produisit alors un peintre qui a plus d'une fois traité les sujets religieux de façon à contenter, au moins pour le sentiment qu'il y a répandu, les juges les plus austères. On devine que nous parlons du Dominiquin. La critique moderne n'a point tort quand elle blâme la vulgarité des types, la lourdeur du dessin dans sa *Communion de saint Jérôme;* mais Poussin, si qualifié pourtant pour juger sévèrement de pareils défauts, avait plus raison encore de s'enthousiasmer pour ce tableau. Oui, l'on y cherche en vain, sur le visage de saint Jérôme, une étincelle de ce génie qui illuminait l'Eglise; mais avec quelle puissance l'artiste y a peint la persistance de la foi jusqu'au bord de la tombe! Quelle profonde douleur ou quel pieux recueillement chez les diacres! Quoi de plus touchant que ce vieux prêtre qui présente l'hostie au mourant et qui aura bientôt besoin qu'on lui apporte le même viatique, et combien la blonde tête de l'enfant de chœur plein de vie qui regarde cette scène de mort rappelle éloquemment qu'ici-bas chaque génération réclame son tour! Les fresques du Dominiquin, qui satisfont davantage les connais-

seurs par leurs qualités plastiques, n'offrent pas l'expression d'une piété moins communicative : je citerai seulement celle où, à Grotta Ferrata, près de Frascati, il a représenté saint Nil en oraison devant un crucifix, serrant ses mains jointes contre sa poitrine, et priant avec tant de ferveur qu'on croit voir le mouvement de ses lèvres, et celle où il a peint, dans la même chapelle, la rencontre de ce saint et de l'empereur Othon ; l'ardente admiration de l'Empereur pour saint Nil, l'humilité de celui-ci, la piété modeste des moines qui l'accompagnent y sont rendues avec un sentiment aussi profond et aussi pénétrant que celui qui inspirait Fra Angelico (1).

(1) Pour qu'on ne me suspecte pas d'exagérer le mérite du Dominiquin dans l'intérêt de ma cause, je signalerai chez lui un défaut qu'on a présenté comme une qualité : je parle des épisodes plaisants qu'il mêle dans des fresques qui représentent des sujets de dévotion. C'est une des remarques sur lesquelles on établit que ses fresques sont traitées avec plus d'aisance que ses tableaux. J'y verrais plutôt une application systématique d'un précepte des Carrache qui, dans leur effort pour garder un juste milieu entre le prétendu sublime des imitateurs de Michel-Ange et la grossièreté du réalisme, confondaient quelquefois la trivialité avec la simplicité. Le Dominiquin, comme nos romantiques, croyait que l'élément comique entrait, de nécessité, dans les grands sujets : de là à Saint-André della Valle, à Rome, le bourreau qui, par sa chute, égaie ses compagnons ; de là à Saint-Louis-des-Français, dans la fresque où sainte Cécile distribue des habits aux pauvres, ces enfants qui essaient des vêtements trop grands ou se les disputent ; de là dans la rencontre de saint Nil et de l'empereur, le personnage à figure ridée qui rit tandis qu'un page se baisse pour empêcher la robe de l'empereur de traîner dans la poussière ; de là enfin, dans la fresque placée vis-à-vis de celle-ci, un épisode comique qui en remplit la moitié.

Sans doute, on ne composerait pas tout un Musée des tableaux où le Dominiquin et quelques-uns de ses contemporains ont traduit avec force le sentiment de la piété; mais, pour la même époque, les autres écoles, alors si florissantes, ne fourniraient guère davantage. On a appelé Rubens un païen, et, de fait, ses beaux tableaux d'église se recommandent par des qualités toutes profanes. Rembrandt, quand il le veut sérieusement, représente avec émotion les scènes de l'Evangile; mais, dans telle autre toile, on ne sait trop s'il entend peindre une Sainte Famille ou un intérieur d'artisan hollandais, tout comme on se demande si sa fameuse *Ronde de nuit* ne serait pas une Ronde de jour. L'extase qui brille sur les traits des moines de Zurbaran et de Murillo en efface la laideur; mais, quant aux madones de Murillo, est-ce bien dans un rêve d'artiste qu'il les a vues, et ne se souvient-il pas trop, malgré lui, quand il les fixe sur la toile, des fraîches beautés de Séville? Le nom de Pierre Mignard nous invite à l'indulgence pour la mignardise des Italiens de son temps; Philippe de Champagne et Lesueur nous conseillent, en revanche, la sévérité; mais prenons garde d'attirer, en les écoutant, des représailles sur le caractère purement humain des madones de Lebrun et du Poussin.

Au surplus, dans l'histoire de l'art en France à cette époque, nous trouvons une preuve irrécusa-

ble des erreurs où la piété la plus grave peut tomber quand il lui faut apprécier l'expression pittoresque du sentiment religieux, puisqu'on sait que le peintre de la *Vie de saint Bruno* ne fut pas goûté comme il le méritait, que Félibien et Roger de Piles ont parlé de lui avec froideur (1), et que quand Fénelon a voulu éveiller le goût des beaux-arts chez le duc de Bourgogne, il lui a soigneusement expliqué non les compositions de Lesueur, mais des tableaux du Poussin. Du moins Poussin, comme Lesueur, peignait dans un goût simple et grand, dans celui qui doit plaire aux esprits religieux; mais, eux morts, le style théâtral et l'élégance froide que, dans la poésie et dans la prose, nos écrivains tenaient en échec, triomphèrent aussitôt dans les arts plastiques : Bossuet, La Fontaine, Racine eurent pour contemporains Lebrun, Pierre Mignard, Le Nôtre, c'est-à-dire, si je puis m'exprimer ainsi, la noblesse sans la passion, la grâce sans la beauté véritable, l'ordre sans la variété. Tandis que chez nos écrivains, des mérites divers se tempéraient l'un l'autre, chacun des artistes exagéra l'une des qualités favorites du siècle.

Ne jugeons donc pas trop sévèrement l'art religieux des autres pays; en résumé, pour qui n'exi-

(1) V. la biographie de Lesueur dans l'*Histoire des Peintres* de Ch. Blanc.

gera pas que tout tableau d'église réponde à l'idée qu'un catholique (ou un sceptique) français de nos jours se forme de la piété, la peinture religieuse s'est maintenue à un rang fort élevé dans les différentes écoles, durant le dix-septième siècle, et elle a justifié sa place dans les temples catholiques.

C'est plutôt l'architecture religieuse de cette époque qu'on aurait le droit de taxer de frivolité : la fausse grandeur, la fausse élégance composent ce qu'on appelle le style jésuite : n'essayons pas de défendre ce style, mais rappelons-nous que, pendant longtemps, la France l'a envié et emprunté à l'Italie.

CHAPITRE VIII.

CONCLUSION.

L'influence du Vatican a opéré plus heureusement de loin que de près : à Rome, la vie intellectuelle est allée diminuant. — Quand la France s'est piquée d'émulation, c'est la nation tout entière, et non le clergé, qui a entrepris la réforme de la littérature. — D'où venait l'attachement de la France au catholicisme. — Honneur que nos écrivains du dix-septième siècle, laïques ou ecclésiastiques, croyants ou sceptiques, font à la religion. — Que serait-il arrivé, si le souverain pontificat eût été alors accessible aux prélats français?

Nous avons montré les heureux effets de la contre-réformation catholique; il convient d'ajouter qu'elle opéra plus heureusement de loin que de près. La ville qui dirigea la tentative de renouveler la littérature et l'art par l'esprit chrétien ne fournit pas les hommes qui essayèrent d'opérer cette rénovation.

Ici, qu'on nous permette un peu de statistique.

A parcourir l'histoire littéraire de Rome dans les temps modernes, on éprouve la même surprise qu'à contempler cette vaste plaine inféconde qui l'entoure : des deux côtés, c'est à peu près la même stérilité. Aucun des *trecentisti* ne lui appartient. Au seizième siècle, elle ne peut pas plus revendiquer Arioste ou le Tasse que Machiavel ou Guichardin. En vain, son gouvernement se retrempe dans la foi : non seulement les penseurs, Galilée, Vico, Filangieri, Beccaria naissent ailleurs, mais sauf Métastase, les purs littérateurs qui, de 1600 à 1800, consolent l'Italie de sa décadence, Chiabrera, Tassoni, Filicaja, Maffei, Baretti, les Gozzi, Goldoni, Parini, sont tous Lombards, Piémontais, Toscans ou Vénitiens. De même, dans notre siècle pour Alfieri, Monti, Foscolo, Niccolini, Giordani, Manzoni, comme pour les restaurateurs du spiritualisme. Rome semble figurer plus honorablement dans l'histoire de l'art, puisqu'il existe une école romaine sur laquelle la ville Eternelle a exercé une incontestable influence : toutefois, tandis que la plupart des artistes florentins ou bolonais sont nés à Florence ou à Bologne, tandis que tous les représentants de l'école vénitienne sont nés au moins sur le territoire de la Sérénissime République, Bramante et Raphaël sont nés hors des Etats de l'Eglise ; et si le meilleur de leurs élè-

ves a vu le jour à Rome, le cas se répéta si peu qu'on désigne suffisamment Giulio Pippi en l'appelant Jules Romain. Rome n'eut même pas le triste avantage de produire les promoteurs de la décadence; car Marini comme le Vignole, Maderna et Carlo Fontana comme le Bernin, ont pu lui plaire, mais ils se sont formés dans d'autres Etats italiens. Sans doute, à considérer dans toute son étendue le domaine du Saint-Siège, on apercevrait quelques auteurs distingués, Caporali, Boccalini; mais on ne rencontrerait qu'un seul écrivain supérieur, Leopardi. Les arts feraient meilleure figure, représentés par les maîtres de Pérouse et de Bologne (1) et par de grands musiciens, Palestrina, Pergolèse, Spontini, Rossini, dont le premier et le dernier comptent parmi les hommes de génie; mais ce n'est pas assurément de quoi tenir tête à la phalange des Toscans, j'allais dire des seuls Florentins.

On pourrait répondre qu'à Rome, la perspective du chapeau cardinalice et de la tiare attirait vers l'Eglise tous les talents. Mais, d'abord, est-il juste, est-il avantageux à la religion que, pour de semblables dignités, la nationalité établisse un droit de préférence ou un privilège exclusif? Puis est-il bon, même pour les habitants de cette province favori-

(1) Ajoutons, si l'on veut, Romanelli, Sasso Ferrato, And. Sacchi, artistes de troisième ou de quatrième ordre.

sée du monde catholique, de voir dans les plus hautes charges ecclésiastiques ce qu'avant 1789, notre noblesse voyait dans les gouvernements de provinces : des grâces dues à la naissance et presque des fiefs de famille? La possession du trône de saint Pierre, considérée comme la principale richesse du pays, ne l'a-t elle pas appauvri comme la possession des mines d'Amérique a ruiné l'Espagne? Sur les trente-neuf papes qui ont régné depuis le dernier pontife étranger à l'Italie, Adrien VI, mort en 1523, plus de vingt étaient nés dans les Etats de l'Eglise; mais, à part les papes de la fin du seizième siècle, qui ont réellement agi sur leur temps, combien peu, malgré les vertus de la plupart, intéressent l'historien, quand ils n'ont pas pour eux l'éclat de leurs infortunes! Quel pape, depuis Sixte-Quint, a mérité le nom d'homme supérieur?

La vérité est que la contre-réformation fut dirigée à la fois par un sincère, un ardent désir de réédifier le catholicisme sur les bonnes mœurs et la science, et par une préoccupation méticuleuse de défendre l'orthodoxie et l'honneur du corps ecclésiastique. Or, de ces deux dispositions, la première était de nature à produire, même au loin, une féconde émulation; la seconde, plutôt propre à intimider, à paralyser les esprits, devait surtout faire sentir ses effets dans les limites de la domi-

nation directe du Saint-Siège. La surveillance ombrageuse de l'autorité ecclésiastique, jointe aux habitudes qu'engendrait dans toutes les classes de la société l'opulence jadis corruptrice, puis simplement oisive et étourdiment charitable d'une aristocratie, explique pourquoi les Etats de l'Eglise ont produit moins d'artistes et surtout d'écrivains que mainte autre partie de l'Italie, et pourquoi les rares écrivains de valeur qu'ils ont fournis marquent plus d'aversion que de sympathie pour l'esprit de leur gouvernement (1). Il s'y conservait une tradition de finesse diplomatique séparée malheureusement du véritable génie politique; mais la vie intellectuelle allait diminuant, au point qu'on n'y savait même plus se faire honneur de l'esprit des autres; car c'est à peine si on y réimprimait les classiques italiens. Il va sans dire que je ne parle pas seulement de Boccace ni même d'Arioste, mais de Pétrarque et du Tasse. Encore celui-ci était-il mieux partagé que les autres; mais pour quatorze éditions romaines de la Jérusalem Délivrée qu'indique un catalogue de 1858, on en compte quatre-vingt-six vénitiennes et trente-deux florentines; et, sur les quatorze romaines, onze appartiennent au dix-septième siècle; le dix-huitième n'en fournit que trois; depuis 1782 jusqu'à 1858, on n'en compte

(1) Tel est, en effet, le cas pour Caporali, Boccalini, Leopardi.

pas une seule (1). Enfin, les érudits qui ont travaillé de nos jours en Italie savent tous que, depuis le commencement de ce siècle, la plupart des bibliothèques des palais et des couvents de Rome ne se sont pas enrichies pour ainsi dire d'un volume.

Ainsi, Rome, qui, en face de Luther et de Calvin, n'avait pas désespéré du catholicisme, Rome qui, sous le feu de l'ennemi, en avait reformé les bataillons démoralisés et les avait ramenés au combat pleins d'une ardeur nouvelle, se contenta bientôt de les diriger de loin, de donner le mot d'ordre du fond du Vatican, sans payer de sa personne sur le champ de bataille. Elle laissa de bonne heure les peuples d'Italie et d'outremont qui lui demeuraient fidèles s'employer à la réconciliation, qu'elle avait prescrite, de la religion avec l'art et la littérature; de sorte qu'elle eût pu s'appliquer le mot de Bossuet, s'accusant de ne point pratiquer le détachement héroïque auquel il avait gagné le maréchal de Bellefonds : « Dieu m'a donné

(1) Sur les édit. de Dante, de Pétrarque, d'Arioste, V. le *Manuale Dantesco* de M. G.-J. Ferrazzi, la *Bibliografia ariostesca* du même, et le *Catalogo dei codici petrarcheschi delle Bibliotheche Barberina*, *Chigiana*, *Corsiniana*, *Vallicelliana*, *Vaticana*, *e delle edizioni petrarchesche esistenti nelle biblioteche pubbliche di Roma*, publié par M. Enr. Narducci. Turin-Rome-Florence, Erm. Lœscher, 1874. Sur celles du Tasse, v. l'édit. donnée par M. Guasti, de la biogr. du Tasse par Serassi.

cela pour vous, et vous en profitez mieux que moi, pauvre canal, où les eaux du ciel passent et qui à peine en retient quelques gouttes. »

Ces eaux du ciel fécondèrent surtout la France. Encore faut-il remarquer que le meilleur effet de l'influence de Rome sur notre patrie fut de piquer celle-ci d'émulation ; car, chez nous, la réforme intellectuelle s'opéra surtout par une voie différente. Rome procède, — on l'a vu plus haut, — par voie de mandements officiels et de censures : des théologiens ou des laïques dûment autorisés, promulguent les obligations morales et religieuses des auteurs ; ceux-ci s'en informent et y satisfont avec une exacte et stricte docilité ; quant aux œuvres qui ne remplissent pas les conditions exigées, on les supprime ou on les retouche. Nous avons montré que la France emprunta plus d'une fois ce procédé ; mais le lecteur a pu voir qu'elle ne l'employait pas avec la même confiance, qu'elle a relativement peu produit de ces catéchismes de l'écrivain et de l'artiste, et qu'elle a montré encore moins de goût pour les éditions expurgées. Chez nous, c'est dans leur conscience de plus en plus épurée que les auteurs ont trouvé les règles de leur conduite, et ils les y ont cherchées spontanément ; laissant à leurs confrères étrangers l'attitude de justiciables qui ne veulent point se brouiller avec les tribunaux, ils prennent pour eux celle de

chrétiens qui s'interrogent sur leurs devoirs. Sur ce point d'ailleurs, ils ne font que se conformer à l'exemple que leur donnent toutes les classes de la société ; car, tandis qu'en Italie c'est l'Eglise seule qui travaille à réformer la nation, en France c'est la nation tout entière, sans distinction de laïques et d'ecclésiastiques, qui travaille à se réformer elle-même. A la vérité, un autre peuple catholique, celui de l'Espagne, ne voulait pas moins énergiquement le maintien de la foi ; mais il entendait par là l'extirpation de l'hérésie plutôt que la correction des mœurs ; voilà pourquoi il stimulait le zèle de l'Inquisition. Au contraire, les Français du dix-septième siècle, également sûrs de leur attachement à l'orthodoxie et de leur volonté d'acquérir les vertus chrétiennes, n'éprouvaient pas le besoin de recourir à la théocratie, cette dictature religieuse, et de mettre, si je puis ainsi parler, la littérature en état de siège.

D'où venait donc cet attachement des Français aux principes de la contre-réformation ? C'est qu'à l'Inquisition près, à laquelle ils étaient bien résolus à fermer leurs portes, ils n'y trouvaient rien qui pût les choquer. Au contraire, dans l'Europe du Nord, l'esprit puritain jugeait l'œuvre du concile de Trente insuffisante, et dans l'Europe méridionale, en Italie surtout, deux classes d'hommes, les épicuriens et les mystiques, la jugeaient

excessive : « La façon particulière dont l'Italie
» avait conçu de bonne heure le royaume de Dieu
» et la voie qui y conduit, l'étonnante liberté d'es-
» prit avec laquelle elle traita (*au moyen âge*) le
» dogme et la discipline, la sérénité qu'elle sut
» garder en face du grand mystère de la vie et
» de la mort, l'art merveilleux qu'elle mit à ac-
» corder ensemble la foi et le rationalisme, son
» indifférence pour l'hérésie formelle et les témé-
» rités de son imagination mystique, l'élan d'amour
» qui l'emporta parfois jusqu'au plus haut idéal
» chrétien ; enfin et toujours, l'angoisse qu'elle
» ressentit en présence de l'Eglise de Rome, et le
» droit qu'elle se donna d'en dénoncer sans pitié
» les faiblesses, d'en flétrir les violences, d'en
» tourmenter les ambitions, — tout cela c'est la
» religion de l'Italie, la religion de Pierre Damien,
» d'Arnaud de Brescia, de saint François, de Joa-
» chim de Flore, de Jean de Parme, de fra Sa-
» limbene, de sainte Catherine de Sienne, de fra
» Giordano, de Savonarole, de Contarini et d'Ochino.
» Mais c'est aussi la religion de Dante, de Barbe-
» rino et de Pétrarque, de Giotto, de fra Angelico
» et de Raphaël, d'Olimpia Morata, de Vittoria
» Colonna et de Michel-Ange (1). » De là à l'égard

(1) V. une brochure de M. Em. Gebhart, *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en Italie depuis la fin du treizième siècle jusqu'au concile de Trente*. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1884, p. 2.

des rigoristes, qui, comme nous l'avons vu, prévalurent dans la seconde moitié du seizième siècle, une hostilité ou une indifférence qui explique leurs alternatives de sévérité impitoyable et de tergiversations.

La pluralité des Français n'avait de goût ni pour le puritanisme, ni pour le mysticisme, ni pour l'épicurisme. Ils approuvaient le concile de Trente d'avoir maintenu contre les protestants l'invocation des saints, les images, les pompes religieuses, puisqu'il était convenu que tout hommage s'adressait finalement à Dieu; ils l'approuvaient, par amour pour la tradition et pour la discipline, d'avoir maintenu dans l'Eglise un gouvernement monarchique et hiérarchique, pourvu que le clergé national n'y perdît rien de ses privilèges, ni leur roi de sa prérogative; enfin ils reconnaissaient au catholicisme l'avantage de s'accorder avec le sens populaire et l'équité naturelle, en défendant contre les partisans de la prédestination le libre arbitre et la justification par les œuvres; car, peu soucieux de l'égalité devant la loi, ils tenaient fort à l'égalité devant Dieu; ils prenaient déjà pour résumé de la théorie des rapports de l'homme avec Dieu les trois mots fameux que leurs descendants ont adopté comme symbole politique. D'autre part, leur esprit net ne se choquait pas des définitions précises qui bannissaient de la foi le caprice; l'extase leur sem-

blait une faveur qu'il ne faut pas désirer témérairement, et ils croyaient que quand un élan de l'âme la rapproche de son Créateur, elle doit profiter de cet heureux moment pour lui exposer ses besoins, au lieu d'aspirer à s'abîmer en lui. Quant à transformer Jésus-Christ en Dieu des bonnes gens, qui ne serait mort pour nous qu'afin de nous léguer le droit de vivre à notre guise, ils n'y songeaient pas; convaincus que l'Evangile n'enseignait pas l'art de jouir de la vie, ils se fussent indignés de la phrase célèbre qui eût peut-être médiocrement scandalisé Fra Salimbene, le joyeux franciscain : « Le premier miracle de Jésus-Christ fut fait pour égayer un repas de noce dans une petite ville de Galilée. » Le droit du simple fidèle à user des plaisirs terrestres ne leur paraissait point le dispenser d'acheter son salut par la résignation et la pénitence.

La France n'avait donc aucun sacrifice à faire pour accepter la contre-réformation.

Aussi nos classiques les plus retenus ont-ils un air de liberté : les éloges qu'ils adressent aux puissances établies, même quand ils sont outrés, portent le cachet de la sincérité; leur réserve en certaines matières est dictée par la conscience. La Bruyère dit que les grands sujets sont interdits à la satire d'auteurs nés chrétiens et Français; mais l'opinion publique ratifiait cette interdiction, et,

du reste, l'éclat des grandes choses dont on était témoin empêchait de voir bien des fautes ; pour les défauts que l'on apercevait, la chaire, les livres, la scène ne ménageaient point les réprimandes. Mais la biographie de nos grands écrivains ne nous montre point l'Eglise intervenant pour commander l'éloge ou le blâme. A part les *Provinciales*, qui, en somme, réussirent à se faire lire et admirer par tous, même par Bossuet, je ne vois guère que le *Tartuffe* que les pouvoirs publics aient songé à supprimer. Racine, Molière, La Bruyère ont eu bien des ennuis, mais toujours par le fait de coteries, de cabales qui n'intéressèrent point en leur faveur l'Eglise et les ministres. Une fois pourtant, Richelieu *se ligua contre le Cid*, mais la révolte du public l'avertit qu'il se fourvoyait ; et Boileau, qui félicitait Corneille de sa victoire, loin d'*aller la tête en bas rimer dans la rivière*, n'endura même pas d'indignités pareilles à celles que subit plus tard Voltaire.

Sans doute, chez nous, le corps ecclésiastique possédait en apparence moins de pouvoir sur les lettres que chez les Italiens ou chez les Espagnols : il lui fallait, même sous Louis XIV, essuyer les malices des railleurs. Que de saillies à son adresse dans Boileau, pour ne citer que celui-là !

La déesse en entrant, qui voit la nappe mise,
Admire un si bel ordre, et reconnaît l'Eglise.

La Discorde:....
Sortant des Cordeliers pour aller aux Minimes.....

De même il lui fallait voir circuler les factums de Port-Royal, et, du moins jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, les apologies du protestantisme parties de Saumur ou de Charenton. Mais la nécessité de s'observer, de discuter chaque jour contre des adversaires qui pouvaient répliquer, excitait le talent des ecclésiastiques et la sympathie du public. Le clergé orthodoxe dut beaucoup à l'obligation non seulement d'éclipser les estimables controversistes ou sermonnaires huguenots, mais de balancer la gloire des Arnaud, des Nicole, des Pascal. Cette tâche si difficile ne l'effraya point : on sait quels hommes il trouva pour l'accomplir. Bien des nations s'estimeraient suffisamment heureuses, si elles avaient produit, dans tout le cours de leur existence, cinq écrivains ou savants tels que Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Malebranche et Mabillon ; et, chez le peuple le plus illustre, ces hommes suffiraient à la gloire d'une génération. A plus forte raison, aucune religion n'a compté parmi ses ministres de pareilles intelligences. Le catholicisme pouvait donc opposer fièrement ces hommes aux hérétiques, pour prouver que l'orthodoxie n'étouffe pas l'originalité des talents. Il pouvait établir, par l'exemple de Fénelon, que la plus tendre piété se concilie avec le sentiment le plus vif et le

plus délicat de la littérature profane et des arts ; il pouvait montrer en Bossuet, Pindare et Isaïe ressuscitant au milieu d'un siècle peu préparé à ce miracle. Enfin, il pouvait affirmer que la soumission au dogme n'implique pas nécessairement la renonciation aux investigations scientifiques et philosophiques, car, sans même citer la *Recherche de la vérité* et le *De re diplomatica*, il lui suffisait d'alléguer vingt sermons où l'auteur avait prodigué les vues profondes ; on ne doit point, en effet, accorder à M. Ch. de Rémusat que Bossuet soit *le sublime orateur des idées communes ;* l'évêque de Meaux ne propose sans doute aucun système original sur la nature de l'homme ; mais, en pareille matière, originalité n'est-il point synonyme d'erreur, et, tout en admirant Montaigne, Pascal et La Rochefoucauld, qui voudrait souscrire à leurs conclusions ? Pour moi, je me défierai toujours de tout penseur qui dédaignera de se résumer en disant que l'homme est un composé de vertus et de vices, et la vie un mélange de biens et de maux. En revanche, si l'on se contente d'observations pénétrantes sur les passions, sur les caractères individuels, quel orateur antique en fournira plus que Bossuet?

L'esprit religieux ne pénétrait guère moins profondément nos écrivains laïques du dix-septième siècle : c'est lui qui inspire à Corneille et à Racine, non seulement *Polyeucte* et *Athalie*, mais

leur conception aussi morale que touchante de l'amour ; c'est lui qui retient dans les limites de la bienséance la verve satirique de Boileau, de La Bruyère, et impose des trêves aux rancunes de Saint-Simon ; c'est lui qui élève au-dessus de la curiosité féminine et de l'égoïsme maternel, Mme de Sévigné, *cette petite dévote qui ne vaut guère*, mais qui *sait bien sa religion* et ne *prendra pas le faux pour le vrai* ; enfin, c'est lui qui jette parfois un éclair d'éloquence dans l'aimable prose de Mme de Motteville.

A la vérité, on chercherait en vain cet esprit dans l'œuvre de La Fontaine, du cardinal de Retz, de La Rochefoucauld, et l'on a pu se demander si Molière éprouvait au fond du cœur autant de sympathie pour la vraie dévotion que de haine pour la fausse. Mais, quoiqu'ils se séparent des opinions de leurs contemporains, ces écrivains subissent leurs exigences, et même contractent leurs habitudes. Supposons que les marques de respect qu'ils donnent en passant au christianisme soient toutes de pure forme (1); du moins, on reconnaît dans

(1) Encore me semble-t-il que l'on se presse parfois de conclure sur ce point : ce qui, de nos jours, retient maintes personnes dans l'incrédulité, c'est la vue du nombre d'hommes probes (et, aujourd'hui, on réduit presque la vertu à la probité dans tous les sens du mot) et intelligents qui vivent hors du christianisme. Mais alors comment les écrivains plus ou moins sceptiques dont nous parlons ne se seraient-ils pas sentis ébranlés dans leurs doutes, quand ils se

Molière un des besoins que ses contemporains demandaient à la religion de satisfaire : celui de se fixer sur les véritables devoirs de l'homme ; de là, en effet, le procédé par lequel il oppose, dans ses comédies, un travers à un autre, et présente, par la bouche d'un raisonneur, une théorie de juste milieu ; il n'ajustait point, sans doute, les traits qu'il prête à ses personnages sur le dessein préconçu de peindre l'avarice ou l'hypocrisie ; il partait de l'observation du monde que son génie fécondait ensuite ; mais, dans le choix de ses modèles et dans les coups de pinceau par où il donne à ses peintures le relief nécessaire, on voit qu'une prédilection le porte à tracer le tableau de nos obligations morales. De là vient encore que, sauf dans les pièces où, à propos du mariage, les mœurs du comédien percent sous la plume du poète, il expose ces obligations avec la sûreté d'un moraliste infaillible, et, ce qui vaut mieux, les fait aimer par la sympathie qu'il inspire pour ceux qu'il y montre fidèles. Pour La Fontaine et pour Retz, j'accorde que le premier n'a jamais médité que pour le plus grand profit de l'art, et que le deuxième, au moins quand il rédigeait ses Mémoires, avait encore l'âme aussi peu chrétienne qu'ecclésiasti-

comparaient à tant de croyants de leur siècle qui les égalaient par le génie et les surpassaient par la pureté des mœurs ?

que. Mais, quant à l'auteur des *Maximes*, il se rencontre avec les croyants de son siècle dans le besoin de réfléchir sur le fond de notre nature, sur les principes de nos actions. Il ne pratiquait point l'examen de conscience qui implique la résolution de se corriger ; mais il gardait le goût des analyses morales qu'il avait pris dans la société de ses contemporains.

Or, pour en revenir à la pluralité en qui surtout il faut chercher l'esprit du siècle, ce qui la caractérise, c'est un effort incessant pour se connaître afin de s'amender. De nos jours la psychologie est encore en honneur, puisque la critique et l'histoire s'appuient sur elle ; mais on lui demande d'expliquer le jeu des facultés, et non plus d'indiquer les souffrances de l'âme. On ne fait plus l'anatomie du cœur humain à la façon du médecin qui dissèque le corps pour apprendre à guérir nos infirmités, mais à la façon du naturaliste qui ne veut que le décrire ou de l'artiste qui ne prétend qu'à le peindre. Au contraire, les écrivains français du dix-septième siècle approfondissent l'âme pour en sonder les plaies.

Aussi, les Pères du concile de Trente, s'ils avaient pu ressusciter pour contempler cette admirable littérature, qui illustrait le catholicisme avec un éclat incomparable, auraient avoué sans peine qu'elle surpassait leurs espérances.

Au moment de conclure sur cette incontestable supériorité avec laquelle la France représente la religion au temps de Louis XIV, une hypothèse s'impose à mon esprit: Que serait-il arrivé, si le Sacré Collège, cessant de regarder à la patrie des *sujets papables* pour ne plus regarder qu'à leur mérite, une suite de papes français fût montée sur le trône de saint Pierre? On a remarqué que la Rome païenne se trouva fort bien de ne point s'être attachée indissolublement, durant l'époque impériale, aux vieilles familles italiennes, et d'avoir accepté tour à tour pour maîtres des hommes sortis des diverses provinces qu'elle avait conquises, et cela à peu près dans l'ordre où ces provinces civilisées par elle apportèrent à sa littérature défaillante le tribut de leur génie. La Rome chrétienne eût recueilli des fruits semblables d'une même politique. Un Bossuet, un Massillon, élus au souverain pontificat, eussent assurément gouverné l'Eglise dans un esprit à la fois plus grave et plus ouvert qui aurait mieux servi les intérêts du catholicisme; ils eussent assoupi les perpétuelles disputes sur la Grâce, qui finirent par aigrir l'austérité et rétrécir l'intelligence de tant d'excellents chrétiens. Ils n'auraient pu, sans doute, empêcher la diffusion des idées philosophiques; mais j'imagine que la religion représentée par eux eût été combattue avec moins de haine et par une arme moins dangereuse que

celle de la raillerie. Comme dans les pays protestants, le débat sur la révélation se fût poursuivi entre théologiens; ceux dont la discussion eût ébranlé la foi auraient traversé lentement toutes les étapes qui séparent le catholicisme du rationalisme, et ils se fussent peu à peu dépouillés des anciennes croyances, sans se dépouiller de l'esprit religieux; l'Evangile leur eût semblé, comme au Vicaire savoyard, une œuvre à la fois divine et humaine; et, au prix de cette contradiction, ils se seraient ménagé, dans la lecture habituelle de la vie du Christ, une source intarissable de graves enseignements. En acquérant l'habitude de s'intéresser au perfectionnement de la société et à l'avancement de la science sous toutes ses formes, l'individu aurait gardé celle de travailler à sa propre perfection; la morale ne se réduirait plus dans la pratique à l'accomplissement de certains actes: elle comprendrait encore la lutte quotidienne contre nos défauts, si bien que ce pourrait être encore l'ambition de toute une vie que de parvenir à la vertu. En somme, la France, sans devenir puritaine, fût demeurée sérieuse; elle eût gardé ses qualités brillantes sans compromettre ses qualités solides.

Certes, ce n'est là qu'une hypothèse; mais il est difficile de ne pas se complaire dans cette conjecture, au terme d'une étude qui montre combien, il y a deux siècles, le génie français l'emportait sur

celui des peuples de même race par la force, la gravité, la discipline morale. Heureusement, il a gardé la générosité, la haine de l'hypocrisie, l'aversion pour la servilité, et c'est une part qu'on peut encore lui envier.

APPENDICES

APPENDICE A.

Le Cardinal Sirleto.

Une étude spéciale du rôle de Sirleto offrirait un grand intérêt pour l'histoire de la rénovation de l'érudition ecclésiastique au seizième siècle ; mais elle demanderait un long labeur.

Il faudrait, après avoir pris connaissance des ouvrages de Sirleto que cite la *Nouvelle biographie générale* et des écrits sur sa vie qu'elle mentionne, après avoir jeté les yeux sur sa traduction latine de la vie de *Sanctus Joannes a Puteo* (*Recueil des Bollandistes*, t. III, page 832) et des Actes d'un autre saint (*ibid.*, p. 417), sur la vie de l'abbé S. Joachim, imprimée à Venise en 1589 sous le nom de Gabriel Bartius, aller dépouiller à Rome les manuscrits suivants :

Au Vatican, où le hasard, qui m'a mieux servi que les catalogues, se chargerait sans doute de compléter les indications ci-après : les manuscrits 362, 387, 2019, 2020, 2023 du fonds *Regina*; les manuscrits 6189, 6190, 6191, 6192, 6193, 6194, 6195 et 6792 du fonds Vatican

qui contiennent une quantité considérable de lettres, billets, suppliques, rapports à Sirleto, et quelques lettres de lui ; le manuscrit 2366 du fonds Ottoboni ; le manuscrit 6177 du fonds Vatican, qui contient 166 lettres où Sirleto envoie au cardinal Marcello Cervini des documents pour les discussions du concile de Trente (il y en a une copie à la Barberina) ; le manuscrit 3511 du même fonds qui contient une lettre de lui à Paul IV contre les simoniaques ; le manuscrit 873 du fonds Urbinas où il fournit (p. 263) un document sur le serment que prêtaient les empereurs au moyen âge ; les manuscrits 138 et 859 du même fonds qui contiennent deux dissertations de lui, l'une sur l'église Sainte-Marie-Majeure, l'autre sur l'église Saint-Pierre du Vatican (la bibliothèque Barberina possède aussi la première de ces deux dissertations dans le manuscrit XVI, 71) ; le manuscrit 3970 Vatican, où l'on trouvera un catalogue de la bibliothèque du cardinal ; le manuscrit 6379 Vatican, qui renferme des lettres pleines d'affection et de déférence de saint Charles Borromée à Sirleto ;

A la bibliothèque Vallicelliana, le manuscrit C. 28, qui contient un autre catalogue de la bibliothèque de Sirleto et le manuscrit K 17, qui donne la liste des manuscrits grecs rapportés de l'Orient au cardinal ;

A la bibliothèque Barberina, outre les copies mentionnées ci-dessus, le manuscrit XXXIX, 107, qui renferme une estimation des manuscrits du cardinal ; le manuscrit LII, 36, qui contient une biographie de Sirleto par un de ses neveux ; le manuscrit XXXIII, 65, qui contient le vote de Sirleto dans la séance où le sacré collège délibéra sur la cession de l'Empire faite par Charles-Quint à Ferdinand.

Il faudrait relever les nombreux passages où, soit dans leur correspondance, soit dans leurs ouvrages, les érudits

et les théologiens du temps parlent de Sirleto. Notre livre indique ceux d'entre eux qui entretiennent les rapports les plus fréquents avec le Vatican.

Ces recherches fourniront bien un grand nombre de lettres adressées à Sirleto, mais très peu de lettres de Sirleto même, j'entends de celles qui peignent l'homme et son rôle. Il faudrait donc retrouver en totalité ou en partie les volumes annotés de sa main dont il sera question ci-après, et les lettres qu'il a écrites à saint Charles Borromée, à Gabriele Paleotti, à Sigone, à Pietro Galesini, à Pompilio Amaseo. Enfin, on ne devrait pas craindre de chercher si les bibliothèques flamandes et espagnoles ne conservent point des lettres de lui à Andreas Maès, à Lucas de Bruges, à Arias Montano.

On s'enquerrait aussi de quelques ouvrages que l'édition des *Epistolæ et opuscula* de Baronio attribuent à Sirleto (page 175, en note), et des pièces destinées au concile de Trente que Mabillon signale à la p. 3 de son *Iter italicum*.

Nous avons fait de nombreux emprunts à la correspondance de Sirleto : nous nous bornerons ici à dire qu'on y trouve aussi des documents sur la misère, sur la violence des mœurs de l'Italie méridionale (v. par exemple 2020 Reg., p. 322; dans le manuscrit 6192 Vatican, page 118, on trouvera une requête à propos d'esclaves mahométans qui s'étaient enfuis), sur la réforme des ordres religieux (v. une lettre datée du couvent de Sainte-Justine de Padoue 2023 Reg., page 438; v. aussi 6193 Vat., f. 363); sur les démêlés de Scarola, évêque de San Marco après Sirleto, avec ses ouailles (ms. 2020 Reg., p. 103, 104; 387 Reg., p. 290) et à donner les analyses ou citations qui vont suivre.

Voici la traduction d'un rapport en langue espagnole sur la bibliothèque de Sirleto que Alonzo Chacon fit à la

requête du roi d'Espagne qui avait songé à l'acheter (M. Graux dit dans son *Essai sur l'origine du fonds grec à la bibliothèque de l'Escurial*, page 307, que la négociation engagée à ce sujet occasionna une longue correspondance conservée à l'Escurial); le nom de la personne à qui s'adressait le rapport n'est pas marqué, non plus que la date (1).

(1) « Illmo y Exc^{mo} S^{r} (*j'ignore le nom du destinataire de cette lettre*).

» He visto y considerado con la mayor diligencia que he podido per orden de V. E. la libreria Griega y Latina asi escrita a mano como estampada que fue de la buena memoria del cardenal Sirleto, y al presente de sus herederos y hallo en la latina escrita a mano 1396 volumenes y entre ellos 459 raros y esquisitos que ò en todo ò en parte nunca han sido estampados, por haver muchos dellos que contienen varios autores per volumen enquadernados juntamente. Destos los 282 en lengua Caldea y Araviga. Destos seran 68 copias y el resto originales; veense entre ellos muchos concilios generales y provinciales que no teniendose jamas estampados se desean grandemente, muchas obras de padres antiguos, diversas istorias Ecclesiasticas y profanas, muchas cosas pertenecientes a materias de estado y jurisdiccion y otros muchos autores de otras facultades de la no se tiene noticia.

» Los volumenes que contienen autores ya estampados son 937; de los tales los 694 son escritos en pergamino y los 243 en papel; en unos y en otros, particularmente en los de pergamino ay muchos originales asi de todas las obras de S. Augustin, S. Tomas, S. Isidoro como de otros doctores sanctos y autores profanos entre quales ay anotaciones, castigaciones y escolios a los margenes y en algunos dellos mas cosas que en los estampados como yo he rescontrado y visto de proposito. Entre estos libros ay 68 copiados, los demas son originales antiguos.

» En la libreria Griega escrita a mano hallo 476 volumenes, los 167 o en todo o en parte ni traducidos que se sepan estampados. Los 35 en pergamino y los 132 en papel (*un mot illisible*) cosas muy raras asi de concilios como de padres antiguos, historias esquisitas sagradas y profanas y otras muchas cosas pertenecientes a diversas facultades y artes.

« Illustrissime et Excellentissime Seigneur.

» J'ai vu et examiné avec la plus grande diligence que j'ai pu, par ordre de Votre Excellence, la bibliothèque grecque et latine, manuscrite et imprimée que possédait le cardinal Sirleto de bonne mémoire et que possèdent aujourd'hui ses héritiers; je trouve, pour la bibliothèque latine 1396 manuscrits dont 459 rares et de choix qui, en

» El residuo destos libros Griegos escritos a mano son originales de autores ya estampados o en Griego o traductidos en latin. Los 128 estan en pergamino y los 181 en papel; que son por todos 315 y entre ellos ay 45 copias, los demas originales antiguos.

» Todos los volumenes manuscritos asi de la libreria Griega como latina arriban al numero 1872, los tales por lo menos deven de contener mas de 7000 autores diferentes por estar como es dicho muchos dellos enquadernados unos con otros, tanto que ay un volumen grandisimo que abraza ciento y cinquenta obrecitas de diversos.

» La libreria Griega estampada es de quinientos y treinta volumenes, y la latina es de 3939 volumenes que por todos son 4469 ; contienen casi todos los autores asi Griegos como latinos que por via de estampa han salido a luz en nuestros dias por todos de autores catolicos, fuera de 39 que estan proybidos o retenidos hasta purgarse. Entre toda esta suma de libros estampados ay algunos con anotaciones, escolios y castigaciones del cardenal Sirleto y de otros muchos varones doctos que se deven mucho de estimar, que seran entre los Griegos 86 y entre los latinos 138, que por todos son 224, y algunos libros (*quelques mots illisibles*) y vienen a ser raros por eso.

» Lo que pertenece al precio de la una y otra libreria Griega y latina escrita a mano, he hecho tanteo libro por libro con eso que he salido diminugendo siempre el serio del precio, hallo venir la libreria latina a 3767 escudos y las copias 136, y por todo 3903, y la libreria Griega siendo los aprecios baxos arribar a 3587, que serian por todos escudos de moneda 7490.

» La libreria latina estampada y griega que viene a ser, como he dicho, de 4469 volumenes, me parece que se puede apreciar un volumen con otro a escudo de moneda, teniendo consideracion a los 224 que dellos tienen anotaciones y escolios a las margenes de hom-

totalité ou en partie n'ont jamais été imprimés et beaucoup contiennent plusieurs ouvrages reliés ensemble. Dans le nombre il y a 282 manuscrits en chaldéen ou en arabe, (*dans les divers catalogues de la bibliothèque de Sirleto, les ouvrages en langue orientale sont classés parmi les latins*) dont 68 copies et le reste d'original. Il y a beaucoup de conciles généraux et particuliers qui, pour n'avoir jamais

bres tan doctos que serian por todo 4469 escudos similes, y sacados dellos los 39 libros prohibidos y retenidos vienen a valer (?) de 4430, que juntos con los 7490 vienen a arribar a 11920 escudos de moneda; pero atento a la baxesa que se ha tenido en los aprecios, se podria arribar a dar quincemil escudos de moneda por ella, que es lo que juzgo en conciencia que vale si bien inestimable y que no tiene precio asi por la raridad de los libros y copia de los esemplares no estampados como por la muchedumbre de originales si bien estampados para la castigacion, purgacion y correcion de los demas y aun que yo tenia grande opinion desta libreria y de saver en ella muchos y esquisitos libros, ha creudo mucho con verla, y si bien he considerado cosa per cosa la Vaticana, hallo ser esta mejor al doble non qual numero se no por la calidad de los libros asi Griegos como latinos, los quales son muchos mas raros y reconditos que por la otra; y si estos se juntasen con los que su Majestad tiene, se haria la mas señalada libreria del mundo y que ningun Principe por diligencia que si hiciese la pudiese no solo sobrepujar pero ni aun igualar, por que en ella estaria todo lo que ay raro y precioso en todos y no tendria que buscar mas libros, y seria de grande gloria y reputacion a su Majestad tener junto todo este tesoro, asi para memoria eterna suya como para bene publico y particular comodidad y aprovechamiento de sus Reynos de España, y sacar a luz debaxo de su sombra tantos autores escondidos en tinieblas a luz y de muerte a vida por beneficio de la estampa y quanto a los libros griegos y latinos que fuesen ordº (*sic*) y sin anotaciones se podrian vender y sacar dellos parte del dinero para ayuda a pagarlos si su Majestad comprando la mostra se servido disponer dellos en otra forma.

» El Maestro Fr. Alº Chacon. »

été imprimés sont fort intéressants ; beaucoup d'ouvrages des anciens Pères, diverses histoires ecclésiastiques et profanes, des choses qui se rapportent aux matières d'Etat, de juridiction, et beaucoup d'autres auteurs de divers genres.

» Les volumes qui contiennent des auteurs déjà imprimés sont au nombre de 937 dont 694 sur parchemin et 243 sur papier ; dans ces deux classes, surtout dans la première, il y en a beaucoup d'antiques, par exemple tous les ouvrages de saint Augustin, de saint Thomas, de saint Isidore et d'autres saints docteurs et auteurs profanes avec des annotations, corrections, scolies en marge où l'on trouve souvent plus de choses que dans le texte imprimé, comme je l'ai vu et constaté. Soixante huit de ces volumes sont des copies, les autres sont antiques. Dans la bibliothèque grecque manuscrite je trouve 476 volumes dont 167 desquels on n'a même point imprimé de traduction, 35 sur parchemin, 132 sur papier ; on y trouve des choses fort rares, des conciles des anciens Pères, de précieuses histoires sacrées et profanes, beaucoup d'autres choses qui se rapportent à divers arts et facultés.

» Le reste de ces manuscrits grecs se compose de textes antiques d'auteurs déjà imprimés soit en grec, soit dans une traduction latine : 128 sont sur parchemin, 181 sur papier, ce qui fait 315 dont 45 copies, le reste est antique.

» Le total des manuscrits grecs et latins monte à 1872 qui doivent contenir plus de 7000 auteurs différents, attendu que, comme je l'ai dit, beaucoup en contiennent plusieurs reliés ensemble, si bien qu'il y a un très gros volume qui embrasse 150 opuscules de divers écrivains.

» La bibliothèque grecque imprimée comprend 530 vol., la latine 3939, en tout 4469 qui comprennent presque tous

les ouvrages grecs ou latins qui ont paru à la lumière, tous d'auteurs catholiques, sauf 39 qui sont interdits ou retenus jusqu'à correction. Dans ce nombre de livres imprimés, quelques-uns ont des annotations, des scolies, des corrections du cardinal Sirleto et d'autres savants très estimables; ces volumes sont au nombre de 86 dans la bibliothèque grecque, 138 dans la latine, soit 224, dont quelques-uns (*quelques mots illisibles*) et rares pour ce motif.

» Quant à la valeur des manuscrits grecs et latins, j'ai fait une appréciation des volumes de l'une et de l'autre classe au bas mot, et je trouve qu'elle monte, pour la latine, à 3767 écus, plus 136 pour les copies; en tout 3903; pour la grecque, en les estimant à bas prix, à 3587 écus; ensemble 7490 écus. Les imprimés latins et grecs, qui forment, comme je l'ai dit, 4469 volumes, me paraissent pouvoir être cotés à un écu de monnaie l'un dans l'autre, si l'on tient compte des 224 volumes qui portent en marge de doctes annotations : donc 4469 écus, et, en défalquant les 39 livres prohibés ou retenus jusqu'à correction, 4430 écus, qui, avec les 7490 ci-dessus, font 11920 écus de monnaie. Mais vu le bas prix auquel a été faite l'estimation, on pourrait donner 15000 écus de monnaie; car la valeur de cette bibliothèque, en conscience, est inestimable, tant pour la rareté des livres, le nombre des ouvrages inédits, que pour la quantité des imprimés, pour la correction des textes. La grande opinion que j'avais de cette bibliothèque, que je savais posséder des trésors, s'est accrue quand je l'ai visitée; et, à examiner par le menu la Vaticane, je trouve que celle de Sirleto était meilleure du double, sinon par le nombre, du moins pour la qualité des livres grecs ou latins, qui sont beaucoup plus rares et précieux que ceux de la

Vaticane. Si donc celle du cardinal se joignait à celle de Sa Majesté, on formerait la plus fameuse collection du monde, et aucun prince, quelque diligence qu'il y mît, ne pourrait en réunir une plus belle ni même une semblable, car cette collection comprendrait tout ce qu'il y a de rare et de précieux; on n'aurait plus à chercher d'autres livres, et ce serait une grande gloire pour Sa Majesté de posséder toute cette richesse, tant pour sa réputation éternelle que pour le bien public et la commodité particulière et le profit de ses royaumes d'Espagne, et parce qu'on rendrait, par le bienfait de l'imprimerie, à la lumière, à la vie les auteurs disparus. Quant aux auteurs grecs et latins qui seraient communs (?) et sans annotations, on pourrait les vendre pour recouvrer une partie de l'argent dépensé, au cas où Sa Majesté, faisant l'acquisition proposée, ne voudrait point tout garder.

» Le Maître Fr. Al° Chacon. »

(2023 Reg., p. 84 et suiv.)

Voici une lettre de La Cassière, grand maître de Malte, qui se rapporte évidemment à ce que les *Thuana* (p. 50) appellent *sa grande brouillerie* avec son lieutenant Romégas, de la famille des Armagnacs, mort l'année même où cette lettre fut écrite :

« A l'Illustrissime et R^me^ Mgr. cardinal Sirleto (1).

» Illustrissime et R^me^ Monseigneur.

» La douleur de me sentir, après tant d'années consu-

(1) « All' Illustrissimo et Reverendissimo Monsignor Cardinale Sirleto.

» Illmo et R^mo^ Monsignore,

» Il sentirmi dopo tanti anni consumati in servitio di Dio et di

mées dans le service de Dieu et de ce saint Ordre, si injustement opprimé et blessé dans l'honneur et la réputation, de me voir chaque jour serré de plus près par mes ennemis, la crainte que dorénavant on ne me permette plus de faire entendre mes raisons, m'amènent à rafraîchir la mémoire de V. S. Illustrissime et Révérendissime, et à la supplier que, dans cette nécessité extrême où je me trouve, elle daigne ne point me retirer sa très utile protection près de la Sainteté de N. Seig. (le pape), et ne point donner foi, dans son équité souveraine, aux informations défavorables de mes envieux et adversaires ; car

questa sacra Religione così ingiustamente oppresso et offeso nell' honore e nella riputazione, et il vedermi ogni di più ristretto da questi miei nemici dubitando che da qui innanzi non m' habbia ad essere lecito il fare intendere le mie ragioni, vengo per ciò di nuovo a rinfrescar la memoria di V. S. Illma et R^{ma} et a supplicarla che in queste mie urgentissime necessità si degni di non abbandonnarmi della sua fruttuosissima protettione appresso la S^{tà} di nostro Sig^{re} et non dar fede come giustificatissimo Sig. che è alle sinistre informationi di questi miei emuli e contrari perchè ben presto per giustitia si vedrà l'innocentia mia et la malignità loro con la quale accecati dalle passioni particolari et non per ben publico come essi dicono hanno messo in così evidente pericolo tutta questa religione ancorchè io mi sia contentato più tosto d'esser stato privato d'ogni autorità che di vedere per conto mio un minimo scandalo come facilmente saria avvenuto havendo molti Cavalieri così Francesi come Italiani t Spagnuoli et particolarmente tutta la mia lingua in favor mio ; et confidando assai nella retta mente di V. S. Illma, non le dirò altro se non che di quanto sarà servita adoprarsi in favor mio in questa occasione, io ne le resterò in eterno obbligatissimo, e con tal fine acio a V. S. Illustrissima le mani.

» Da Malta, il di 22 di luglio MDLXXXI.

» Di V. S. Illma et R^{ma},

Per il gran Maestro :

» La Cassiera.

» Pérégrin Lévesque. »

bientôt la justice montrera mon innocence et leur malignité, laquelle, dans l'aveuglement des passions privées déguisées sous le nom de bien public, a mis en un péril si évident tout notre Ordre, bien que j'aie consenti à être dépouillé de toute autorité plutôt que de voir mes intérêts causer le plus léger scandale, ce qui serait facilement advenu, puisque beaucoup de chevaliers français, italiens, espagnols, en particulier tous ceux de ma langue, sont pour moi. Plein de confiance dans le droit jugement de Votre Seigneurie Illustrissime, je ne lui dirai pas autre chose, sinon que tout ce qu'elle voudra faire en ma faveur dans cette occasion, je lui en demeurerai éternellement fort obligé; et, sur ce, je baise les mains de Votre Seigneurie Illustrissime.

» De Malte, le 22 juillet MDLXXXI.

» De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime.

» Pour le grand maître

» La Cassière,

» Pérégrin Lévesque. »

(Ms. Reg. 387, p. 192.)

Lettre en espagnol de don Juan d'Autriche à Sirleto, quelques jours après la bataille de Lépante (1) :

(1) « Illmo y R^{mo} Señor,

» Las oraciones y sanctas obras de su S. y de eso sacro colegio, an seydo de tanto momento con Dios omnipotente, que cierto la tengo por la causa mas importante por la qual el a sido servido de dar a esta armada de la liga tan señalada e insigne victoria, contra la del Turco enemigo de nuestra sancta fe, segun lo dira mas particularmente el conte de Pliego mi majordomo mayor, el qual envio a besar el pie a su Beatitud y darle quenta de esto sucesso; e le encargado que asì mismo la de a V. S. R^{ma} y le visite de mi parte; (*deux mots dont je ne suis pas sûr*) que non solamente se le de el credito a lo que dira en mi nombre que se daria a mi mismo, pero que

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

» Les oraisons et saintes œuvres de Votre Seigneurie et du Sacré-Collège ont eu tant d'effet sur le Dieu tout-puissant, que ç'a été, selon moi, la principale cause pour laquelle il a daigné donner à la flotte de la Ligue une victoire si éclatante et si brillante sur celle du Turc ennemi de notre sainte foi, comme le lui dira plus particulièrement le comte de Pliego, mon premier majordome, que j'envoie baiser le pied de Sa Sainteté et lui rendre compte de ce succès; je l'ai chargé d'en informer également Votre Seigneurie Révérendissime et de la visiter de ma part. Je la prie donc non seulement d'accorder à ce qu'il dira en mon nom le crédit qu'elle m'accorderait à moi-même, mais encore de m'avertir, par son intermédiaire, de tout ce qu'elle jugera me convenir, afin de mieux accomplir ce qui me reste à faire avec cette flotte; car par là elle servira Dieu et fera une bonne œuvre pour moi.

» Que Dieu garde Votre Illustrissime et Révérendissime personne comme elle le désire !

» De ma galère, au port de Pébéla (?), golfe de Lépante, le 9 octobre 1571.

» Serviteur de Votre Seigneurie,

» DON JUAN. »

(Ms. 387 Reg., p. 110.)

por su medio y intercession me advierta de todo lo que le paiescera que me convenga para poder mejor acertar en lo que me queda que hacer con esta armada, que en ello se hara à Dios servicio y a mi buena obra, el qual guarde la Illma y R^{ma} persona de V. S. como desea.

» De galera al puerto de Pebela (?), golfo de Lepanto a 9 de 8bre 1571.

» Servidor de V. S.

» Don Juan. »

Enfin, voici une lettre dictée par Philippe II, au moment où il se préparait à mettre la main sur le Portugal (1) :

« Le Roi,

» Mon cousin le duc, je crois que vous devez connaître le droit notoire que j'ai à la succession du royaume de

(1) « El Rey,

» Duque primo, bien creo deveis tener entendido el notorio derecho y action que yo tengo a la sucesion de los Reynos de Portugal despues de los dias del Ser^{mo} Rey don Enrique, mi muy caro y muy amado tio que aya gloria, como pariente y mas propinquo varon y de mas dias que ninguno de los otros pretensores, y las diligencias y officios que de nuestra parte se han hecho para conseguir el effetto dello por medios pacificos y tan justificados y razonables que se tiene, pero sin duda de que si el Rey viviera algunos dias mas huviera acabado de declarar en mi favor, como lo havia comenzado; y aunque, sabiendo esto como la saben los de aquel Reyno y siendo tan christianos y prudentes, confio dellos que haran de suyo lo que la razon y justicia los obliga, todavia para dar calor al negocio y procurar la breve conclusion y asiento del, he acordado de acudir y assistir a ello en persona y partir de aqui dentro de muy pocos dias para el monasterio de N. S^{a} de Guadalupe, con intencion de pasar adelante y hacer todo lo demas que fuera necesario para que se acabe y assiente como conviene al servicio de Dios N. S. y al bien y sosiego universal de toda la Christianidad y en particular al beneficio, union, paz y conformidad destos Reynos que es lo que tanto he deseado y procurado, y deseo y procuro en todas mis actiones. De que os he querido avisar, para que como es razon estais advertido dello y tengais entendido el fin y justa causa con que me muevo a emprender esta jornada. En lo qual tenemos por cierto nos servireis con la voluntad que yo confio y lo haveis hecho siempre en todo lo qne se ha offrecido.

» De Madrid, a los XV de Febrero 1580.

» Por mandado de su Majestad :

» Juan Vasquez. »

(Ms. 387 Reg., p. 130.)

Portugal depuis les jours du Sérénissime Roi Don Enrique, mon très cher et aimé oncle (que Dieu aide !), comme parent plus proche et plus âgé que pas un des autres prétendants; et les diligences et offices employés de notre côté pour obtenir cet effet par des moyens pacifiques et si justifiés, si raisonnables, qu'il est sûr que si le Roi avait vécu quelques jours de plus, il aurait achevé de se prononcer en ma faveur comme il avait commencé; et bien que les habitants de ce royaume, sachant cela comme ils le savent et étant si chrétiens et prudents, j'aie compté qu'ils feront d'eux-mêmes ce à quoi les obligent la raison et la justice, néanmoins pour presser cette affaire (*je n'ose traduire littéralement : pour chauffer cette affaire : para dar calor al negocio*), et en procurer la brève conclusion et fin, j'ai songé à y pourvoir et intervenir en personne, et à partir d'ici sous peu de jours pour le monastère de Notre-Dame-de-Guadalupe, avec l'intention de passer plus avant et de faire tout le surplus qui serait nécessaire pour terminer et régler ce qui convient au service de Dieu Notre Seigneur, et au bien et repos universel de toute la Chrétienté et en particulier au bénéfice, union, paix, conformité (?) de ces Royaumes, qui est ce que j'ai désiré et procuré en toutes mes actions. J'ai voulu vous en aviser, afin que, comme il est juste, vous en fussiez averti et que vous connussiez la fin et la juste cause qui me déterminent à cette entreprise, dans laquelle nous tenons pour assuré que vous nous servirez avec les dispositions que j'ai confiance de trouver en vous et que vous avez toujours apportées dans tout ce qui s'est offert.

» De Madrid, le 15 février 1580.

» Par ordre de Sa Majesté,

» Juan Vasquez. »

(Ms. 387 Reg., p. 130.)

On reconnaît Philippe II à ce mélange d'hypocrisie et de hauteur.

APPENDICE B.

Sur quelques savants du temps.

Les indications suivantes, si incomplètes qu'elles soient, aideront au besoin à écrire l'histoire de l'érudition ou des érudits à la fin du seizième siècle.

Savants italiens.

SIGONE.

On trouvera d'importantes lettres de lui dans le manuscrit 4105 du fonds Vatican. — Voyez aussi le manuscrit 2023 Reg. pages 319, 320, également au Vatican.

Rappelons les brochures composées sur lui par J^n^ Phil. Krebs (Francfort-sur-le-Mein, 1840) et par M. Giov. Franciosi (Modène, 1872). Voyez aussi les lettres imprimées de Baronio et le manuscrit 6193 fonds Vatican, I, 251 ; puis la biographie de Gabriele Paleotti, par Ledesma, Bologne, 1647.

FULVIO ORSINI.

On trouvera bien plus d'indications que je ne pourrais en donner sur lui dans le livre que prépare M. Pierre de Nolhac.

PANVINIO.

Voyez les manuscrits 2023 Reg., page 149 ; 6192 Vat.

I, 114 ; 6189 Vat., page 633-634 ; 4103, Vat., p. 112, et les *Prose inedite* d'Annibale Caro, publiées par M. Cugnoni ; le catalogue en latin des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise , I, 142-143 ; la biographie latine de Ottavio Bagatti (Pacatus), par Jean-Bapt. Rufus , Rome, 1657 ; les lettres imprimées d'Ant. Agustin, publiées par Andrès (Parme, 1806).

BARONIO.

Sur son langage et sa vie d'ascète, voir, à la bibliothèque Vallicelliana qui possède tous ses papiers, les manuscrits Q 56 et 57 ; ce dernier contient des lettres de lui à sa famille.

SAINT CHARLES BORROMÉE.

Voyez ses *Œconomica*, c'est-à-dire la règle du train de sa maison, dans le manuscrit du fonds Urbinas au Vatican, pages 373-432.

GABRIELE PALEOTTI.

Voir des lettres de lui 6191 fonds Vatican, I, 210 ; 6192 fonds Vat., I, 233; II, 488 ; 6193 fonds Vat., I , 251 ; 2023 Reg., également au Vatican, pages 247 et 402. Voyez aussi sur lui 6193 fonds Vat. , I, 69.

JACOPO CORBINELLI.

Voyez sur lui à la bibliothèque Vallicelliana le ms. B 106, page 92 ; et au Vatican le ms. 6104, page 174.

Il est parlé de lui dans les *Thuana*, page 35.

SILVIO ANTONIANO.

Voici l'analyse de son *Libro della educazione cristiana dei figliuoli* (1583) dédié *a voi, honorandi padri di famiglia.* Bien que cet ouvrage ait été réimprimé de nos jours en Italie, il peut y avoir quelque intérêt pour un lecteur français à en lire le résumé.

Ce livre, à défaut d'originalité ou de profondeur, honore le clergé italien par la pureté, la discrétion de la morale qui l'inspire; c'est l'œuvre d'un homme qui aime l'enfance et veut préparer, pour toutes les conditions, des hommes honnêtes et pieux.

Premier livre (*Nécessité de l'éducation* ; *dignité et sainteté de l'état conjugal,* etc.)

L'auteur avertit dans sa dédicace qu'il écrit en italien pour être utile à plus de personnes; que les enfants sont la plus grande richesse de leurs parents, que Dieu, qui les a confiés à ceux-ci, demandera compte de leur éducation.

Il tire, mais avec sobriété, des exemples de la Bible. A propos du mariage, il veut que l'on cherche dans le conjoint l'égalité et la vertu; qu'on prie pour obtenir des enfants, puis, pendant la grossesse; qu'on prenne grand soin du corps des petits enfants; il maudit les parents qui, par amour du gain, les estropient; il veut qu'en touchant aux membres de ces petits êtres, on prenne garde de les blesser, qu'on ne les couche pas avec soi, qu'on ne les laisse pas seuls par crainte du feu et des animaux. Il demande pour eux des vêtements aisés afin qu'ils grandissent librement et qu'on ne les blesse point en les habillant ou en les déshabillant. Il conseille d'ailleurs de les exercer à supporter la fatigue. Il regrette que les grandes

dames ne nourrissent pas leurs enfants, sans toutefois leur faire une obligation absolue de l'allaitement.

Deuxième livre (*Exposition pratique des principaux points de la doctrine chrétienne ; ligne de conduite des parents*).

Le concile de Trente *touché*, dit-il, *de compassion pour l'ignorance universelle* où l'on vivait à l'endroit de la religion, a ordonné au clergé d'en enseigner une fois par semaine les principes aux enfants, et de prêcher tous les dimanches. Le simple fidèle ne doit pas se piquer de théologie : provoqué à la discussion par de faux prophètes, il se retranchera derrière les décisions de l'Eglise. Il faut enseigner à l'enfant le respect du prince dont l'autorité doit être ici-bas, après celle de Dieu, la plus chère et la plus sainte.

On doit avoir chez soi de pieuses images et point d'œuvres d'art vaines ou déshonnêtes. L'auteur indique soigneusement l'emploi du dimanche (prière du matin, manière de se rendre à la messe, de l'entendre ; il attaque fortement ceux qui choisissent ce jour pour séduire à la luxure les âmes innocentes dans les Eglises, ceux qui dépensent à boire le gain de la semaine, puis battent leurs femmes, ou se livrent au jeu avec fureur et apprennent par là à blasphémer ou à tromper). Il développe les obligations imposées par chaque commandement. Il dit qu'à bien considérer, *dans les villes, les palais, les tribunaux de justice, les boutiques de marchands, dans les réunions les plus nombreuses d'hommes civils et bien nés, il se commet fort souvent de plus grands brigandages que dans les forêts, parmi les bêtes.*

Il blâme les dépenses qu'on fait pour les collections de médailles antiques ou de tableaux, et répond à ceux qui l'accuseraient de tracer le plan d'une éducation de moines

et non de simples chrétiens, que les vertus chrétiennes sont nécessaires à tous et compatibles avec toutes les conditions.

Troisième livre (*Tableau de chaque âge et de ses périls; devoirs successifs du père; considérations sur les diverses professions pour apprendre à l'homme à se rendre utile à sa patrie terrestre afin de mériter d'habiter sa patrie céleste*).

L'enfant qui est en faute doit être fouetté. Antoniano donne des détails sur la surveillance à exercer pour former l'enfant à la sobriété, sur la quantité de sommeil né cessaire; il réprouve la sieste. Il traite du choix d'un maître : le meilleur, quand on le peut, est de prendre un précepteur ou de confier l'enfant à un professeur qui reçoive peu d'élèves. Il engage tous les maîtres à prendre modèle sur la Compagnie de Jésus qui enseigne, *non pour l'amour du gain, mais uniquement pour l'amour et l'honneur de Dieu*, et qui distribue ses élèves en différentes classes suivant ce qu'ils savent (C'était alors une innovation. Voir notre *Muret*, p. 273. Malheureusement, divers motifs on partout et toujours empêché que ce principe ne reçût une complète application). Il autorise l'enseignement de la littérature païenne, de la rhétorique et de la poésie. Pour le choix des livres, il cite l'exemple des éditions expurgées des jésuites, réprouve l'explication des livres *extravagants et d'un style dur*; il veut que l'on interprète « les plus approuvés, qui sont peu nombreux, et notamment Cicéron et Virgile. » Ce n'est pas non plus un usage blâmable, à son avis, que de consacrer quelques études à la langue vulgaire que chacun a tous les jours à employer comme il peut : c'est grande honte de voir parfois un gentilhomme qui ne sait pas s'exprimer sans gaucherie dans ses lettres familières. Il interdit de désigner des idées

chrétiennes par des termes païens et indique les ouvrages ecclésiastiques bien écrits qu'on pourra lire sans crainte de gâter son style. Tous les garçons devraient savoir lire, écrire, compter; ceux qu'on destine au commerce devraient posséder quelque intelligence du latin pour pouvoir s'entendre avec les étrangers ; les gentilshommes recevraient une éducation savante. Quant aux filles, « celles d'une humble et pauvre condition n'ont pas même besoin de savoir lire; aux filles de condition moyenne il ne messied certainement pas de savoir lire; » mais pour les nobles qui seront mères de famille dans de grandes maisons, il approuverait qu'elles apprissent à lire, à écrire et à compter suffisamment. Aucune ne doit étudier l'éloquence ni la poésie. Il invite les pouvoirs publics à réprimer l'indiscipline des étudiants, indique les précautions à prendre en envoyant un enfant dans une université; il cite l'Association bolonaise de la Persévérance fondée par Gabriele Paleotti pour veiller aux bonnes mœurs des étudiants. (On peut lire, à la fin de l'*Archiepiscopale Bononiense*, de 1594, un sermon de Paleotti aux membres de cette association.) Il traite des devoirs du juge, du médecin, du militaire. Il condamne ceux qui forcent et ceux qui empêchent leurs enfants de se donner à Dieu et rappelle que le concile de Trente les déteste ; s'il introduit une restriction dangereuse en exigeant que, dans les cas où un enfant marquerait la vocation, toute son éducation soit dirigée en vue de le préparer à la cléricature (car, qui peut répondre de la vocation d'un enfant?), il atténue cette imprudence en réclamant qu'on lui enseigne fortement les devoirs de son futur état. Enfin il donne des conseils pour ceux qui vivent à la cour des princes.

Savants flamands.

VAN LINDEN.

Voir des lettres de lui : manuscrit 2023 Reg. page 215 ; 6192 fonds Vatican, I, page 318 ; 6193 fonds Vat., II, page 423, 455, 545. Voir encore sur lui le ms. 387 Reg., page 93, et la correspondance imprimée de Baronio.

MAËS (ANDREAS).

Voir sur lui le ms. 6192 fonds Vatican I, page 23. Un distique de lui en l'honneur d'Erasme se trouve dans les *Opera Erasmi* (Leyde, 1703).

Savants espagnols.

MONTANO (BENITO ARIAS).

Voir les ms. 2023 Reg., page 25 ; 6192, Vat., 1, page 23 ; 6194 Vat., I, 204 ; Sur lui, voyez 2023 Reg., page 215 ; 6192 Vat., II, page 476 ; 6193, Vat., page 455 ; 6191 Vat., I, page 240. Voir aussi la correspondance imprimée de Latini, l'*Histoire de l'Inquisition* de Llorente, l'*Histoire de la littérature espagnole* de Ticknor.

AGUSTIN (Ant.).

Voyez, outre ses lettres imprimées, sa correspondance avec Orsini (ms. 4104 et 4105 fonds Vatican) et le catalogue en latin des manuscrits de Saint-Marc de Venise.

METELLUS (J^n),

Que je classe parmi les Espagnols, parce que la Franche-Comté, à laquelle il appartient, était alors possession espagnole. Voir des lettres de lui dans les mss. 2023 Reg., page 444; 4103 Vat., page 112; 6193 Vat., II, page 411; voir aussi la correspondance imprimée d'Ant. Agustin et celle de Latini.

GRANVELLE (le cardinal).

Voir des lettres de lui à Sirleto dans les mss. 387 Reg., page 142; 6191 Vat., I, 248, et beaucoup de lettres à Orsini dans le ms. 4104 Vat. Je n'ai point vérifié si ces lettres ont été recueillies dans sa correspondance imprimée.

Savants portugais.

OSORIO (Hieronymo).

Voyez une lettre de lui manuscrit 2023 Reg., page 245.

ESTAÇO (Aquiles).

Voir, dans la bibliothèque Vallicelliana, à laquelle il a légué ses papiers, le manuscrit B. 106, qui contient de lui des vers, des discours, sa correspondance et une biographie de son père; et le manuscrit P. 186, qui contient le catalogue de sa bibliothèque (p. XLII).

Voir aussi sur lui, à la Vallicelliana, une note marginale à la première page du manuscrit K 37, et, au Vatican, le manuscrit 4104 fonds Vatican, page 95. On lit

une lettre de lui à Sirleto dans le manuscrit 6792 Vat., page 142. Une autre bibliothèque de Rome, la Casanatense, a de lui des ouvrages que ne mentionne pas la *Nouvelle biographie générale.* Il a inséré des vers dans le *Rerum sacrarum liber* de Gambara.

Savants allemands.

SURIUS.

Voir des lettres de lui dans les mss. 2023 Reg., pages 346 et 347; 6192 Vat., II, 418. Voir sur lui le ms. 6192 Vat., I, page 296.

SAMBUCUS (Jn).

Savant hongrois mort à Vienne en 1584. Voir des lettres de lui dans les manuscrits 3434 Vat., page 60; 6191 Vat., II, 448.

Savant anglais.

LE CARDINAL WILLIAM ALAN, EN LATIN « ALANUS ».

Voir sur lui les manuscrits 5525 Vat. (Rapport sur le collège anglais de Rome) et 6191 Vat., I, page 191.

Savants français.

LAMBIN.

Voir une lettre de lui à Sirleto sur l'orthodoxie de Justin-Martyr et une réponse de Sirleto ms. 2023 Reg., pages 207-208.

PLANTIN, l'imprimeur d'Anvers.

Voir des lettres de lui ms. 2023 Reg., page 273 ; 6192 Vat. I, page 318, II, 476. Voir sur lui, ms. 6192, Vat., I, page 261. Consulter les Mémoires de De Thou, la correspondance de Baronio et celle de Latini, et le livre récent de M. Degeorge, *La maison Plantin à Anvers*.

GÉNÉBRARD.

Voir une lettre où il prie Sirleto de l'aider à obtenir, sans payer, les bulles de l'évêché de Lavaur. Danès s'était démis en sa faveur; mais Guy Du Faur de Pibrac traversait ses desseins, 2023 Reg., page 183. Voir, sur lui, *ibid.* page 197.

HERVET (Gentien).

V. les mss. 6191 Vat., I, 231, et 6192 Vat., II, 583.

DE BILLY.

Voir les mss. 2023 Reg., pages 41 et 45; 6192 Vat., page 154: Il y a beaucoup de vers latins de lui sur des matières de piété dans les *Deliciæ poetarum gallorum* de Ranutius Gherus.

SAINT-ANDRÉ (l'hébraïsant).

Une ou deux lettres dans les manuscrits 6194 et 6195 Vat.; une autre, à la page 507 du manuscrit 6192 Vat., deuxième partie. Génébrard parle de lui dans la lettre du manuscrit 6192 Vat., II, page 183.

Audebert (Germain).
Audebert (Nicolas), fils du précédent.
Arnaud (Jean).
Garrault (François).

} Quelques lettres à Fulvio Orsini dans le manuscrit 4104 Vat.

BINET (Cl.).

Une lettre où il est fait mention de Cujas. Bibliothèque Vallicelliana, manuscrit B, 106.

MURET.

On nous permettra de compléter ou de corriger ici quelques passages de notre livre sur Muret.

L'*Apologia pro Mureto sodomiæ reo*, que nous n'avions pu découvrir, existe à la bibliothèque Angelica de Rome (CCXXV. $6\ \frac{3}{W}$); elle me paraît mal fondée; l'auteur après avoir insinué l'opinion insoutenable, que les Registres-journaux de Toulouse ne mentionnent pas d'arrêt contre Muret, prend les marques d'égards données à Muret pour des témoignages de son innocence, la persistance des bruits fâcheux pour des traditions contradictoires, enfin appelle *argumentum invictissimum* les dénégations de Muret en réponse aux avis de Lambin.

Le lieu de séjour de Muret en France en 1561-1563 est la riche abbaye de Chaly. (Voir la biographie du Tasse par Serassi, édition Guasti, I, page 220, note 1, et le passage de Valery qui y est indiqué.)

J'ai expliqué en partie l'interruption du cours de Muret sur Platon par la répugnance de l'Eglise pour les dissertations religieuses composées par des hommes qui n'étaient point gradués en théologie : en effet, Jac. Mazzoni dut se

faire recevoir docteur en théologie pour avoir la permission de soutenir celles de ses 5197 conclusions qui concernaient les matières religieuses. (Voir sa biographie par Serassi, pages 39-40.) Le cardinal Hosius avertit Sirleto que Van Linden, déjà invité à ne plus engager les laïques à s'occuper des affaires de la foi, vient d'écrire une deuxième apologétique où il demande qu'à la prochaine diète impériale, on travaille à apaiser les discordes religieuses, et où il dit que ce serait facile, vu que, sur nombre de points importants, les catholiques et les protestants sont d'accord; le cardinal demande que le nonce qu'on va envoyer en Pologne examine ce livre, dont l'auteur a du zèle et de la science, mais peu de jugement (Ms. 387 Reg., page 93).

La requête de Muret à l'effet d'obtenir son congé (*Muret*, p. 345) est effectivement adressée à Sirleto; la suscription l'indique. Celle où Andreas Maës présente sa justification est adressée à Baldassaro Ansidei, alors bibliothécaire à la Vaticane sous les ordres de Sirleto, et plus tard garde des archives du Vatican.

C'est bien d'hydropisie que Muret est mort (V. une lettre d'Orazio Cardaneto dans le manuscrit 5317, fonds Vatican, II, p. 493. Ce manuscrit comprend des Oraisons funèbres d'habitants de Pérouse et des lettres, les unes et les autres de Cardaneto. Il était lié avec Gisberto degli Oddi, le Gisbertus Oddus à qui Muret donna des leçons. Il parle plusieurs fois de Muret dans ses lettres).

On lit, dans une lettre du cardinal Granvelle à Fulv. Orsini : *La morte del Moreto* (sic) *veramente ho sentito assai perchè era nella professione sua huomo raro* (13 nov. 1585, ms. 4104 fonds Vatican, page 225), et, parmi les sonnets du Tasse, un brillant éloge de notre humaniste.

La critique de Muret sur un vers de la *Divine Comédie* (*Muret*, p. 138) se trouvait probablement dans un com-

mentaire sur Dante, s'il est vrai que Muret ait composé un travail de ce genre, comme le dit M. Ferrazzi à la page 396 du deuxième volume de son *Manuale Dantesco.*

Les manuscrits 4104 (p. 95) et 4105 (p. 72) du fonds Vatican contiennent deux lettres de Muret à Fulv. Orsini. Dans la première, il le remercie d'un commentaire que celui-ci lui a envoyé, et donne son avis sur le sens du mot *ecloga ;* dans la deuxième, il lui recommande Gabriele Bartoluccio, un de ses anciens élèves de Venise.

Le poète lyrique Chiabrera fut aussi élève de Muret (Morsolin, *Il Seicento*, chez Franc. Vallardi. Milan, 1880, p. 49).

Il faut lire, aux pages 199-210 de mon *Muret*, *Marini* et non *Murani ;* à la page 65, note 1, *Ochino* et non *Ocelli ;* à la page 171, en note, *Marc. Cervin* et non *Mich. Cervin.*

APPENDICE C.

Collèges de Rome. Bibliothèque Vaticane.

Le précieux livre de M. Vincenzo Forcella : *Catalogo dei manoscritti relativi alla Storia di Roma che si conservano nella biblioteca Vaticana* (Rome, 1879-81, 3 volumes), signale plusieurs manuscrits qui se rapportent à l'histoire des collèges de Rome. Voici ce qu'on y trouve :

Manuscrit 8923 fonds Vatican. Vers composés par des jésuites sur l'agrandissement du Collège romain par Grégoire XIII.

Manuscrits 7247, 7956, 8323 fonds Vatican. Dispense, pour les élèves du Collège allemand, de suivre les cours du Collège romain. Nécrologe du Collège allemand. Bulles relatives à ce collège avec commentaire (l'histoire du Col-

lège allemand de Rome a été écrite par Cordara. Rome, 1770. Ce livre serait aussi à consulter pour l'histoire du Collège romain).

Manuscrit 5525 fonds Vatican. Rapport présenté en 1585 à Sixte-Quint sur le Collège anglais, suivi du règlement que Grégoire XIII avait édicté pour ce collège.

Manuscrit 9022 fonds Ottoboni. Histoire de ce collège pendant le moyen âge.

Manuscrit 2462 fonds Vatican. Règlement du Collège Capranica.

Manuscrit 9022 fonds Ottoboni. Même sujet.

Manuscrit 7400 fonds Vatican. Sec résumé de l'histoire de l'Université de Rome.

J'ajouterai qu'une lettre sans date, des professeurs du Collège romain, accuse de tactique perfide plusieurs philosophes, parmi lesquels Pomponazzo, Simon Portius, Ant. Bernardus, Mirandulanus, Cardano, le Conciliateur, Vicomercato, qui développent très soigneusement les objections contre la foi, puis concluent, en quelques lignes, qu'il faut s'en tenir à la doctrine de l'Eglise (fonds Ottoboni, ms. 2366, p. 228). D'autre part, M. A. Bartolotti a publié le rapport d'un préfet de cour du Collège romain du dix-septième siècle au gouverneur de la ville, sur l'impudente corruption de ses élèves (*Archivio artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma fondato e diretto dal professore Fabio Gori. Anno* 6, *volume* 4, *fascicolo* 1).

Enfin, le manuscrit 858 de la bibliothèque Corsiniana de Rome contient, aux pages 261 et suivantes, la proposition de diminuer légèrement le nombre des bourses dans les collèges de Rome, afin d'avoir de quoi donner, à quelques-uns des jeunes gens qu'on y élève, le moyen de continuer leurs études jusqu'à ce qu'ils aient l'âge et la

capacité nécessaires pour faire des missionnaires ou des curés.

Sur le collège fondé par Grégoire XIII pour de jeunes Grecs, voir les ms. 6792 Vat., p. 54, 55 et 93; 2023 Reg., p. 441.

Sur l'Université de Rome, dont Caraffa et Renazzi ont écrit l'histoire, on peut consulter, à la bibliothèque Alessandrina de Rome (manuscrits 60-64), les papiers de Pantaleo Balsarini, premier *custode* de cette université au siècle dernier.

Au recto de la page 175 du ms. G., IV, 108, de la bibliothèque Chigiana de Rome, on lit : « *A di* 18 *di ottobre* 1586, *per ordine di papa Sisto, fù fatta la riforma dello studio di Roma, e furono levati* 22 *lettori e ordinato di mettervi tutti valenti uomini.* »

Sur la Vaticane, outre les livres qui en traitent et le manuscrit 7947 fonds Vatican, qui contient des copies ou extraits d'actes qui s'y rapportent, on peut voir encore les manuscrits 6189 Vat., p. 110; 6177 Vat., I, p. 119; 6792 Vat., p. 184. Voir aussi la lettre de Latini à Ant. Agustin du 19 juillet (14 kal. Sext.) 1568, et, dans les *Correspondants de Peiresc* de M. Tamizey de Larroque (IIIe vol., p. 49), un mot de Bouchard.

APPENDICE D.

Commissions ou congrégations du Vatican.

Outre Ranke et M. de Hübner, voir la préface des *Lucubrationes* de Latini par Magri (1659); la vie de Jacopo Mazzoni par Serassi, p. 48-49; la liste des cardinaux et des Consulteurs qui ont fait partie de la congrégation de

l'Index dans l'Index d'Alexandre VII, et les manuscrits 2020 Reg., p. 429 ; 2023 Reg., p. 385.

Voici le texte de la lettre d'Orsini sur les travaux dont on l'accable, que nous avons traduite page 26 : « Questa mattina dalle nove hore insino alle 12, sono stato intorno alla revisione d'una stampa, e hoggi mi converrà rivederla di nuovo. Oltre questa diligenza, rivedo le note mie, e del pré (*padre*) (?) d. Ant° sopra Josue, Judici e Ruth [*cet Ant° est peut-être Possevino*], acciochè si possino sopra gli 3 libri trascrivere le notationi del Sr Pietro Morino, le quali doveranno venire in mano di V. S. Illustrissima, e piuchè (?) questa ancora, m'è necessario dar di nuovo una revisione al texto Vaticano, per molte cose tralasciate, et questa revisione communicarla con la congregatione, e poi mettere in netto il texto per il stampatore. Onde per tutti questi rispetti, non posso pensare, non che cominciare la traduttione delli decreti della riformatione. Però supplico V. S. Illustrissima di soprasedere con N. Sre (*le pape*) finch'io le parli a bocca, che sarà in breve, et in tanto le bacio humilissimamente la mano etc. » (Pas de date, p. 393 du ms. 2023 Reg.)

Voici quelques passages de la lettre de Salon, le religieux espagnol à qui les moines de Rome donnèrent de si mauvais cœur l'hospitalité (Voir ci-dessus, p. 32). Après avoir rappelé qu'il demande un compagnon, c'est-à-dire un secrétaire qui l'aide dans ses recherches érudites, il ajoute (1) : « Je supplie V. S. de ne pas s'étonner de mes

(1) « Supplico V. S. non si admiri, che in vero le ingiurie che mi sono fatte (mercè d'Iddio senza causa) non so se altro le havesse sopportato tanto tempo..... Gli P. (*Padri sans doute*) Romani naturalmente sono poco amici dei forestieri e meno di noi Spagnuoli, et vedendo ch' io sto tanto tempo dicono et fanno cose estranee con le quali mi affligono crudamente, et, perchè sono già io hoggi nel somo

plaintes ; car, en vérité, les injures dont on m'accable (Dieu merci, sans raison !), je ne sais si un autre les aurait supportées si longtemps... Les Pères de Rome sont naturellement peu amis des étrangers, et surtout de nous autres Espagnols ; et en voyant que je reste si longtemps, ils disent et font des choses étranges par où ils m'affligent cruellement ; et puisque aujourd'hui je suis à un suprême degré de chagrin, je ne taierai pas ce que (Dieu le sait) je taisais et ne voulais point dire : mille fois ils m'ont demandé ce que je fais ici et pourquoi je ne m'en vais pas, et m'ont dit que je ne sers point Notre Seigneur (*le pape*), et que je ne cherche qu'à rester, et que j'y ai employé V. S. Illustrissime au point que V. S., pour me complaire, a dit que je sers la Sainte Eglise, alors que Sa Sainteté n'en sait rien.

» D'autres fois, ils m'ont dit : « Si tu servais le pape, il en userait autrement avec toi ; si tu le sers, pourquoi ne te donne-t-il pas une pension ? Pourquoi ne donne-t-il

(*sic*) grado di pena, no (*sic*) tacerò quello che Iddio benetto (*sic*) sa ho taciuto et non volevo dir : mille volte mi hanno detto che ce faccio io quà et perchè non me ne vo et che non servo N. S. (*le pape*) se non ch' io cerco di restarci et ho cercato V. S. Illma mi facesse restare, in sino che V. S. per farmi favor ha detto ch' io servo la Sta Chiesa et che sua S^{tà} non ne sa nulla. Altre volte m'hanno detto : « Se tu servissi al Papa, egli haveria altro conto con teco ; se tu servi, perchè non ti da portione ? Perchè non da 100 scudi o 70 (?) al con^{to} (convento ?) che te faremo la spesa, perchè non ti tiene in Palazzo (?) » e simili cose. Poi mi è stata robata la cella, et un mazzo de lettere di Spagna che mi mandò un gentilhuomo spagnuolo fur date qui a un fratre e mai l' ho viste ; e supplico V. S. Illustrissima che s'adoperi in ch' io non sia si maltratto ; c' è stato un frate che m'ha detto in faccia che sono un tristo, che se fussi un huomo di bene starei nella mia Provincia, et io desiderio tornarci, et lei tutt' hora mi richiama con le lettere. » (2023 Reg., page 316.)

pas 100 écus ou 70 (?) au couvent qui, à ce prix, t'entretiendrait ? Pourquoi ne te loge-t-il pas dans son palais ? » Et de semblables choses. Puis on m'a pris ma cellule, et un paquet de lettres d'Espagne qui me venaient d'un gentilhomme espagnol ont été remises ici à un frère, et je ne les ai jamais vues. Je supplie V. S. Illustrissime d'intervenir pour que je ne sois pas si maltraité. Il y a eu un frère qui m'a dit, en face, que je suis un misérable ; que si j'étais un honnête homme, je serais dans ma province. Je désire y retourner, et elle me réclame dans ses lettres. »

En *post-scriptum*, il dit avoir achevé les deux premiers mois du Martyrologe.

APPENDICE E.

Sommation respectueuse du jésuite Ant. Possevino au cardinal Sirleto (V. ci-dessus pages 43-45).

« Illustrissimo et Reverendissimo Sig^re^ et Padrono mio in Christo osservandissimo.

« Sono pochi giorni ch'io trovai un di quei libri del Filiarchi sopra un banco di una libreria che si legava per un religioso, et per non far strepito, andai due volte al R. P. Maestro Sacri Palatii a pregarlo che non solo si rimediasse a simili inconvenienti, ma insieme volesse far esseguir la mente espressa di sua Santità in materia di quel capo del libro del Manuale del detto Filiarchi. Et anchorch'io speri che sua Paternità non mancherà, massime in cosa che pregiudica all'honor di una religione et all'anima del Filiarchi et al commandamento tante volte reiterato per V. S. Illustrissima da sua Santità, nondimeno io humilmente la supplico che si degni, se la cosa non è fatta, ordinare che realmente si faccia.

« Già habbiamo saputo che tutti quei libri sono in mano del Filiarchi contro quel che ordinò sua Santità et V. S. Illustrissima pensava. Si che se bene con ogni patientia si è aspettato l'effetto di tal esecutione et non sia succeduta, il debito che ognuno è tenuto di portare alla sua religione ci sforzerebbe di ritornare alla sua Santità se non ci assicurassimo che V. S. Illustrissima col detto R. P. Maestro Sacri Palatii ci farà far qusta giusta grazia, et spero che sua Paternità n'havrà molto merito con Dio benedetto; sicome a V. S. Illustrissima lo prego che sia largo rimuneratore.

« Di V. S. Illustrissima e Reverendissima,

« Servus humilissimus in Christo,

« Ant. Possevinus. »

(Lettre sans date, dans le ms. 2023 Reg. p. 281).

APPENDICE F.

Lettres de Marcello Sirleto à son oncle le cardinal Sirleto sur des hérétiques de Calabre (1).

« A l'Illustrissime et Révérendissime, monseigneur patron très respectable le Seigneur cardinal Sirleto, Rome,

(1) « Illmo et R^{mo} Monsignore Patrone mio Oss^{mo},

» Ricevei la lettera di V. S. Illma et R^{ma} per il correro mandato da questa città la quale tutta insiene (*sic*) se n' è rallegrata e ringratia V. S. Illma del favore, e spera che non verranno qui compagnie per allogiare. Io anche mi sono rallegrato che la copia del processo sia venuta salva. Sto aspettando risolutione presta dal S^{to} Officio per causa che il tardare non è senza pericolo, come altre volte ho detto, o di fuga o di morte. Non essendo in questi luoghi carceri sicuri et atti a questo esercitio, questo carcere del castello è siguro però è comune e ci stanno carcerati altri delinquenti, e non sta bene che

« Illustrissime et Révérendissime monseigneur patron très respectable,

« J'ai reçu la lettre de V. S. Illustrissime et Révérendissime par le courrier que vous avait envoyé notre ville, laquelle tout entière s'en est réjouie et remercie V. S. Illustrissime de la faveur que vous lui accordez, et espère qu'il ne viendre pas loger ici de compagnies de soldats. Moi aussi, je me suis réjoui que la copie du procès soit bien arrivée. J'attends une prompte résolution du Saint Office, parce que le retard n'est pas, comme je l'ai déjà dit, sans

questi suspetti di heresia siano cogli altri, benché sino adesso si è usata gran diligentia che non gli si parli; e per gratia di Dio par che si è pentito de l' errore si bene è relasso.

» Vi era un altro carcere dove stava il Cesarello, ma una notte tentò di rompere con aiuto di alcuno altro e perchè si trovava come ancora si trova colli ferri alli piedi, e le braccia non erano ancora ben guariti da la tortura non ha potuto uscire se non per la metà di modo che la matina s' è visto mezo dentro e mezo di fuori, e corsi (*sic*, mais c'est, je pense, pour *cossì*, *così*) fù messo nell' altro carcere comune più sicuro. A proposito dico che qua si sta male di carceri. Nel vescovato non vi è luogo atto nè sicuro, nè secreto di potere tenere homini per la vita. Il Cesarello per quelli di che hebbe la corda lo tenevo in camera mia et in sala facevo fare la guardia non solamente per dubio di fuga quanto per dubio che non parlasse con alcuno.

» Li nominati dal Nardo Farese nella sua esamina sono gentilhomini e potenti; e per ben che non sieno indicii di molta importanza pure per sicurtà de la corte bisognarebbe che mentre si vedesse la cosa loro, stessero ritenuti e separati luno da l'altro, se altro non venesse comandato da li Sri Deputati del Sto Officio, e qui non sono quelle comodità, per questo effetto havemo differito quella esamina aspettandone avviso come haveremo di governarci.

» Nella festa, etc.....

» Di V. S. Illma e Rma Humil servo,

» Marcello Sirleto.

» Da Squillace, li 10 di Maggio 1570. »

danger de fuite ou de mort des accusés, attendu qu'il n'y a pas dans ces pays de prisons sûres et convenables pour le cas présent. Celle du château est sûre; mais elle sert pour tous les prisonniers, et il s'y trouve d'autres délinquants; or il n'est pas bien que les personnes suspectes d'hérésie soient avec les autres, bien que jusqu'à présent on ait usé de grande diligence pour empêcher qu'on ne leur parle; et par la grâce de Dieu, l'accusé semble s'être repenti de son erreur, bien qu'il soit relaps. Il y avait une autre prison où l'on tenait Cesarello, mais une nuit il essaya de briser la porte avec l'aide de quelque autre; et comme il avait les fers aux pieds ainsi qu'il les a encore, et que ses bras n'étaient pas encore bien guéris de la torture, il n'a pu faire passer que la moitié de son corps, en sorte qu'au matin on l'a vu moitié dedans moitié dehors; on l'a donc mis dans l'autre prison comme plus sûre. C'est pourquoi je dis qu'on est ici mal pourvu de prisons. Dans l'évêché, il n'y a pas de lieu apte, sûr et secret où l'on puisse tenir des hommes pour la vie.

Le jour où Cesarello a reçu la corde, je l'ai tenu dans ma chambre, et dans la salle je faisais faire sentinelle, non seulement par crainte d'évasion, mais pour qu'il ne parlât avec personne.

« Ceux qu'a nommés Nardo Farese dans son interrogatoire sont des gentilshommes, des gens puissants; et bien qu'il n'y ait point d'indices de grande importance, pourtant pour la sûreté du tribunal, il faudrait que pendant qu'on examinerait leur affaire, ils fussent gardés et séparés l'un de l'autre sauf ordre contraire des seigneurs députés du S. Office, et ici on n'a point ces commodités; pour cette raison nous avons différé l'enquête, attendant un avis qui règle notre conduite.

. . . .

« De V. S. Illustrissime et Révérendissime,

Humble serviteur,

Marcello Sirleto.

« De Squillace, le 10 de mai 1570. »

(Manuscrit 6190 Vat. page 387).

2e lettre : Même adresse et même suscription (1).

« Ce matin, dans l'Eglise cathédrale, on a lu en public la sentence contre Cesare de Slalatti (*le même que le Cesarello de la lettre précédente*), hérétique relaps ; il est venu, pour voir et pour gagner l'indulgence, un grand concours,

(1) « Illmo et Rmo Monsignore Patrone mio Ossmo,

» Questa mattina nella chiesa catedrale s' è letta in publico la sententia contra Cesare di Slalatti heretico, relasso; c' è concorsa molta gente a vedere e per guadagnare l'indulgentie oltra della stessa Città molti di terre convicini, per veder un spettacolo mai più visto in questo paese; doppo fatte le ceremonie l'havemo dato in mano de l'officiali del Illmo Sor Principe, e penso che domane se farà quel che comanda la giustitia. Il poverino da più giorni in quà è molto pentito et vuol morire catolico, se confessato e communicato et mostra segni di grandissima contritione tanto che ne resto satisfatto e ringratio il Sor che s' è godagnato (*sic*) un' anima, e forse molte altre quali haveria potuto suvertir (ou *suverter*) publicamente confessò l'errore suo. Ci resta un altro fastidio più travaglioso se ben non è de la medesima qualità et importantia quanto alla causa principale non dimeno mi fanno morire di collara con tanta importunità che mi danno di abilitarli di carcere o di levarli di castello per alcuno suspetto che loro dieno.

» Supplico V. S. Illma quanto prima facci vedere la causa loro, o che mi avisi et ordini se si deveno abilitare in casa o in qualche monasterio, perchè altramente saria uno imbarazzo mio continuo et impedimento di tutti altri negotii.

» Quelli dimostrano desiderare che si vegghi et si procedi rigorosamente presupponendo che ingiustamente sono stati infamati, ma

non seulement de cette ville, mais de la contrée voisine pour voir un spectacle qu'on n'avait jamais eu dans ce pays; après les cérémonies, nous l'avons remis entre les mains des officiers de l'illustrissime seigneur prince (*de Squillace*); et je pense que demain on fera ce que commande la justice. L'infortuné, depuis plusieurs jours, est fort repentant et veut mourir catholique, confessé et communié; il montre des signes de très grande contrition, au point que je suis fort satisfait, et je remercie Dieu qui a gagné une âme et peut-être beaucoup d'autres que Cesare aurait pu pervertir; il a publiquement confessé son erreur.

» Il nous reste un autre ennui plus fastidieux, quoique non de la même qualité et importance, quant à la cause principale; néanmoins, on me fait mourir de colère; ce sont les prisonniers qui m'importunent pour que je leur trouve une prison plus convenable et que je les ôte du château à cause de quelque soupçon qu'on leur donne.

» Je supplie V. S. Illustrissime de faire au plus tôt examiner leur affaire, et d'obtenir un avis, un ordre sur le point de savoir si on doit les tenir dans une maison ou un monastère, parce qu'autrement ce serait un embarras continuel et un empêchement à toute autre affaire.

» Ces prisonniers montrent le désir qu'on veille et procède rigoureusement, supposant qu'on les a injustement

vorriano essere abilitati di carcere, alcuni per infirmità, et altri per suspetto di non so che.....

. . . .

» De V. S. Illma e R^{ma},

» Humil servo,

» Marcello SIRLETO. »

» Da Squillace li XVII di luglio 1570. »

diffamés ; mais ils voudraient une prison convenable , quelques-uns par raison de maladie, et d'autres par soupçon de je ne sais quoi...

» De V. S. Illustrissime et Révérendissime,
Humble serviteur,
» Marcello Sirleto.

» De Squillace, le 17 de juillet 1570. »
(Ms. 6190. Vat., p. 440).

3e lettre : Même adresse et même suscription (1).

« Dans l'affaire de l'enquête, on discute encore si le soupçon donné est légitime ou non ; et, en attendant, les prisonniers sont dans le château parce qu'ils auraient

(1) « Illmo e Rmo Monsre Patrono mio Ossma Nella causa de l' inquisiti ancora se disputa se la suspicione data militi over non sia legitima, e fra tanto li carcerati stanno in castello per causa che havariano voluto abusar il favor di V. S. Illma, la quale per lettera di M. S. Antonio concedeva che essendo valitudinari se dessero le stanze del palazzo vescovale ; questi vogliono intendere che se intende che sieno liberi per tutto il palazzo. Io l'ho dechiarato che bisogna stare nelle camere e serrate e che non parlino con nissuno e così par che si contentino meglio stare in castello per vedere a tutti l'amici e parenti ; non si possono satisfare a tante importunità che danno tutte l'hore, parendo loro essere a torto ritenuti, perchè non sanno quel che c' è nel processo nè intendano quelle materie. Quelli sono solamente doi cioè il Marcantonio Passalacqua et Antonio Macri, perchè gli tre altri sono stati e stanno pazienti, e non hanno dato alcuno per suspetto et quelli sono li manco colpevoli.

» Colli procacci passati etc.....

. . . .

» Di V. S. Illma et Rma
» Humil servo,
» Marcello Sirleto.

» Da Squillace, li XX settembre 1570. »

voulu abuser de la faveur de V. S. Illustrissime, qui, par une lettre de Messire Antonio accordait que étant valétudinaires, on leur donnât les chambres du palais épiscopal; ils veulent qu'on entende par là qu'ils sont libres dans tout le palais. J'ai déclaré qu'il leur faut rester dans les chambres et enfermés, et qu'ils ne parlent avec personne; et, dans ces conditions, ils préfèrent rester dans le château pour voir tous leurs amis et parents. On ne peut satisfaire tant d'importunités qu'ils donnent à toute heure, car il leur semble qu'on les retient à tort, parce qu'ils ne savent pas ce qu'il y a dans le procès et qu'ils n'entendent pas ces matières. Je parle seulement de deux d'entre eux, à savoir : Marcantonio Passalacqua et Antonio Macri, car les trois autres ont été et sont patients, et n'ont suspecté personne, et ceux-là sont les moins coupables.

. . . .

» De V. S. Illustrissime et Révérendissime,
» Humble serviteur,
» Marcello SIRLETO.

» De Squillace, le 20 sept. 1570. »
(Ms. 6190 Vat., p. 475).

APPENDICE G.

Lettre de Bellarmino sur la Vulgate, sur la version des Septante, sur les sept derniers chapitres du livre d'Esther.

Nous donnons ici l'analyse d'une lettre annoncée ci-dessus page 49, note 2, où Bellarmino, alors âgé de trente-trois ans, s'exprimait plus librement qu'on ne s'y attendrait sur le compte de la Vulgate.

Après avoir annoncé à Sirleto, à qui la lettre est adressée, qu'il a cherché pour lui, sur la prière de Plantin, et trouvé des annotations de Laurent Valla sur le Nouveau Testament, après avoir engagé le cardinal à composer des notes sur la même matière pour réfuter celles de Valla, d'Erasme, de Jacques Le Fèvre, de Théodore de Bèze, il lui pose une série de questions.

Qui a raison de ceux qui, prenant au pied de la lettre les termes du concile de Trente, déclarant, dans la quatrième session, la Vulgate authentique, soutiennent qu'il n'y a pas une seule pensée dans ce texte qui ne soit authentique et rejettent toute leçon différente tirée des manuscrits grecs ou hébreux, ou de ceux qui en concluent seulement que c'est le seul texte autorisé pour l'usage des universités, de la chaire, des offices, et qu'il ne contient rien de contraire à la foi ni aux mœurs, mais qu'enfin le traducteur, comme tous les hommes, s'est trompé quelquefois ?

Est-il vraisemblable que depuis la venue du Sauveur les docteurs juifs aient falsifié l'Ancien Testament de manière à en effacer les passages qui désignaient Jésus-Christ ?

Enfin, faut-il croire ceux qui, remarquant de très grandes différences dans le style de la version des Septante, constatant que le traducteur de Job sait très bien le grec, mal l'hébreu, et que c'est le contraire pour le traducteur des livres de Salomon, en infèrent que la version des Septante serait l'œuvre d'hommes qui ont travaillé isolément, ce qui entraînerait, non seulement la chute des cellules que saint Epiphane dit avoir vues à Alexandrie, mais une grande diminution du crédit que l'Eglise accorde à cette version ?

Faut-il tenir pour authentiques les sept derniers cha-

pitres d'Esther ? Sisto de Sienne, au premier et au dernier volume de sa *Bibliotheca sacra*, les déclare apocryphes ; mais, dit Bellarmino, le décret du concile de Trente qui proclame intégralement authentiques tous les livres que l'usage de l'Eglise consacre, — et c'est le cas de celui-ci, — fait une vive impression sur moi.

Cette lettre, datée de Louvain, 1er mars 1575, figure à la page 259 du manuscrit 6192 Vat., (1re partie).

APPENDICE H.

Deux lettres de Vettori à Sirleto sur le projet de recommencer l'expurgation de Boccace et de Machiavel.

« Au Rme et Illustrissime monseigneur cardinal Sirleto, mon patron très respectable.

» Monseigneur Illustrissime (1),

» Parce que je sais combien est grande l'autorité de

(1) « Monsignor mio Rmo,

» Perchè io so quanta è l'autorità della S. V. Rma in ogni cosa, et meritamente, non ho voluto mancare di fare questo uffitio seco, et raccomandarle il fiore et colonna della nostra lingua, cioè la magior opera del nostro Messer Giovanni Boccaccio, la quale ritraggo che si tenta costì di nuovo lacerare, come ella può havere udito questi nobili ingegni, i quali preson la cura di ristamparla, si sono governati intorno a cio con gran fede, et osservata in tutto e per tutto quella censura, che crederrei, che avesse havuto a bastare. Hora se si cerca di trarne tutto quel che vi è vano, et piacevole, non vi rimarrà nulla, perché finalmente elle sono favole, et come si chiamano, novelle : nelle quali però è questo di buono, che aiutano passar tempo a molti, che pure ha bisogno la vita nostra dì qualche trastullo per medicina di tanti travagli, che si sopportano in essa ; non

votre Seigneurie R^{me} en toute chose et à bon droit, je n'ai pas voulu manquer de m'acquitter de cet office et de lui recommander la fleur et colonne de notre langue, c'est-à-dire la principale œuvre de notre Messire Jean Boccace, que j'entends dire qu'on projette de nouveau à Rome de maltraiter. Comme vous pouvez l'avoir appris, les nobles esprits qui ont pris soin de la réimprimer (*sans doute les commissaires florentins qui travaillèrent à la recension de* 1573) se sont gouvernés à ce propos avec une grande loyauté, et ont observé en tout et pour tout une censure (*celle des théologiens de Rome*) que j'aurais cru devoir suffire. Si l'on veut maintenant retirer de ce livre tout ce

voglio entrare in celebrare il frutto, che se ne cava per il grande ornamento di parole, e copia di begli concetti, che sono in questo libro, che senza esso resterebbe monca, et storpiata la nostra lingua, la quale oggi è in gran pregio. Potrei allegare molte altre ragioni, per le quali si proverebbe essersi fatto a bastanza fin qui, senza questo nuovo assalto; merita consideratione anchora la difficultà di condur questa impresa, perchè io tengo impossibile oggi a trarla di mano agli affettionati d'essa, i quali sono infiniti, et forse sarebbe il meglio non metter mano in imprese si malagevoli a condurre, che non pare a molti peccare a leggere un libro, il quale è stato comportato e concesso che si vegga da tanti et tanti papi, ma non voglio toccare nuovi argomenti in difendere che non sia bene di nuovo prohibirla, poiché è stata concessa da capi gravi et severi. La S. V. R.^{ma} et Illma mi perdoni se l' ho dato fastidio per queste novelle, che m'ha forzato a farlo l'amore della patria, et della nostra favella. Io secondo l'età, nella qual mi truovo, sto molto bene et seguito di studiare più che facessi mai. Il Signor Dio conservi la S. V. R^{ma} felicemente.

» Di Firenze alli VI di febbraio 1573.

» Di V. S. Illma,

» Amorevolissimo servitore,

» Piero Vettori. »

qu'il y a de capricieux et de plaisant, il n'y restera rien, parce qu'enfin ce sont des contes, ou, comme on dit, des Nouvelles qui ont ceci de bon qu'elles aident bien des personnes à passer le temps; et l'homme a besoin de quelques divertissements pour se consoler de tant d'épreuves. Je ne veux pas entreprendre de vanter l'avantage qu'on en retire par l'élégance de style, l'abondance de belles pensées qui se rencontrent dans ce livre, sans lequel notre langue aujourd'hui si admirée demeurerait tronquée et mutilée. Je pourrais citer bien d'autres raisons par où on pourrait prouver que l'on a fait assez jusqu'ici sans lui donner ce nouvel assaut.

Il faut encore considérer la difficulté de venir à bout de cette entreprise, car je tiens pour impossible aujourd'hui de retirer cet ouvrage à ceux qui l'aiment, et ils sont innombrables; et peut-être vaudrait-il mieux ne pas mettre la main à une entreprise si malaisée à exécuter; car beaucoup ne croient pas pêcher en lisant un livre permis et toléré par tant de papes. Mais je ne veux pas invoquer de nouveaux arguments pour établir qu'il n'est pas à propos de l'interdire, après que des hommes graves et sévères l'ont permis. Que V. S. R^me^ et Ill^me^ me pardonne si je l'ai ennuyée avec ces Nouvelles; je m'y suis senti forcé par l'amour de notre patrie et de notre langue. Pour ce qui est de moi, eu égard à mon âge, je me porte très bien et je continue à étudier plus que jamais. Que le Seigneur Dieu conserve heureusement votre Seigneurie R^me^

» De Florence, 6 février 1573.

« De votre Seig. Ill^me^, très affectionné serviteur,

« Pier Vettori. »

(Ms. 6191 fonds Vatican, II, 446).

« A l'Ill^{me} et R^{me} card. Sirleto, son patron très respectable (1).

» Monseigneur Ill^{me},

» Il y a longtemps que je n'ai écrit à V. S. R^{me}, parce que je me suis trouvé dans de grands ennuis, comme elle a pu l'apprendre, lesquels ne sont même pas encore termi-

(1) « All' Illmo et R^{mo} Monsig. il Signor Cardinale Sirleto, patrone suo oss^{mo}.

» Monsignore mio Illmo,

» Egli è passato lungo tempo, che io non ho scritto alla S. V. R^{ma} per essere in tutto questo spatio vissuto in grandi affanni, come forse ella può havere inteso, i quali però non sono anchora terminati.

» Questa sono stato forzato a scriverle per soddisfare a due nipoti di Niccolò Machiavelli, l'uno nato d'un suo figliuolo, et l'altro d'una figliuola, il quale è genero di Jacopo mio. Questi due, ciascun d'essi di buono ingegno, et lettere, hanno con gran diligenza lette et essaminate l'opere del loro avolo; et dicono d'haverle molto bene purgate, et levatone tutto quello, che potesse dispiacere alla santa Romana chiesa; io gia non l'ho viste, ne posso far fede che la cosa stia così, ma stimo bene, che trattone tutto quello, che potesse nuocere alla vita christiana, il darle di nuovo fuora emendate, et viste prima, et approvate da V. S. R^{ma} non potesse essere, se non di giovamento à chi si diletta delle memorie antiche: perchè egli fu huomo di grande ingegno, et molto pratico nelle cose del mondo: e sentivo dire in que' tempi, che l'uscirono fuora, che egli haveva insegnato cavar vero frutto delle storie: e massimamente in que' suoi discorsi, che non dico così di qualche altra sua fatica. V. S. R^{me} alle quali è dato questa cura, et che intendono la cosa meglio di me, ci piglieranno dentro buona resolutione: et io mi rimetto tutto nel giudicio et prudenza loro, che in queste faccende non possono errare. La S. V. R^{ma} si conservi sana, et in prospero stato.

» Di Villa a S. Casciano, Li XVII di Maggio 1578.

» Di V. S. Illma et R^{ma} S.

» S^{re} aff^{mo},

» Piero Vettori. »

nés. J'ai été forcé de lui écrire la présente, pour complaire à deux petits-fils de Nicolas Machiavel, l'un né de son fils, l'autre de sa fille, celui-ci gendre de mon Jacopo. Tous deux, capables et lettrés, ont, avec beaucoup de diligence, lu et examiné les œuvres de leur aïeul; et ils disent les avoir fort bien épurées, et en avoir ôté tout ce qui pouvait déplaire à la Ste Eglise romaine. Je n'en parle pas en connaissance de cause et ne puis faire foi qu'il en soit ainsi; mais j'estime que, tout ce qui peut nuire à la vie chrétienne une fois ôté, une nouvelle édition revue, corrigée et approuvée par Vos Seigneuries Illmes, serait certainement utile à tout amateur de souvenirs antiques; car Machiavel fut un homme de grand esprit et très versé dans les choses du monde; et j'ai entendu dire, au temps où ces livres parurent, qu'il avait enseigné à tirer le vrai fruit de l'histoire, surtout dans ses Discours, car je ne parle pas ainsi de certains autres de ses ouvrages. Vos Seigneuries Rmes, à qui ce soin est commis et qui s'y entendent mieux que moi, prendront une sage résolution; et je me remets entièrement à leur jugement et prudence, qui, dans ces affaires, ne peut errer. Que Votre Seigneurie Rme se conserve en bonne santé et prospérité.

» Villa de San Casciano, le 17 de mai 1578.

» De V. S. Illme et Rme,

» Serviteur très affectionné,

» Pier Vettori. »

(Manuscrit 6193 Vat., I, p. 105.)

APPENDICE I.

Sentiments de saint Ch. Borromée à l'égard du théâtre.

Un passage de son opuscule *De choreis et spectaculis*....

nous fait connaître une brutale coutume qui existe encore dans quelques provinces de France.

Il dit que les danses mêmes entre parents sont fâcheuses « *ob malam consuetudinem qua solet juventus in domos perrumpere ubi choreæ celebrantur, et, si janua clausa sit, insolenter pulsare, dominumque domus injuria afficere* » (page 49).

Dans un mandement en langue italienne de 1579, cité à la suite de cet opuscule, il condamne éloquemment les plaisirs du carnaval : « Parmi toutes les consolations que vous pouvez me donner, mes enfants, pour prix des fatigues, des dangers, des inquiétudes que j'ai encourus pour vous, surtout au temps de la peste, donnez-moi celle-ci que je désire surtout pour votre salut : c'est que nous voyions la complète abolition des souvenirs profanes du paganisme dont s'est servi le Démon pour occuper dans ces temps et en quelque manière pour enchanter les cœurs des hommes et les rendre fous, au point que les plus sages selon le monde n'ont pas honte de faire profession publique de folie carnavalesque ! Que désormais on proscrive les masques par lesquels il semble que les hommes travaillent non seulement à se déguiser, mais à effacer pour ainsi dire les traits que Dieu leur a donnés ; quelques-uns même vont si loin, qu'ils représentent les métamorphoses antiques en se changeant en bêtes. »

FIN.

TABLE DES NOMS PROPRES

Les chiffres romains renvoient à la préface ; les chiffres arabes au corps de l'ouvrage.

FIN DE LA TABLE DES NOMS PROPRES.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

APPENDICES

ERRATA

Page 12, ligne 4, au lieu de *admistration*, lire *administration*.

Page 14, ligne 11 de la note 1. Après les mots *Roma* 1797, supprimer l'abréviation *Vat.*

Page 21, lignes 14-15, au lieu de *calogues*, lire *catalogues*.

Page 35, ligne 15, au lieu de *auraient*, lire *aurait*.

Page 144, ligne 7, au lieu de *S[t] Philippe V*, lire *S[t] Pie V*.

Page 150, note 1, au lieu de *Rathery*, lire *Valery*.

Page 184, note 1, au lieu de *Horlogio*, lire *Horologio*.

Page 185, ligne 4. Supprimer *Hieron. da Capugnano*.

Page 203, ligne 1, au lieu de *orateurs*, lire *auteurs*.

Page 206, ligne 3 du sommaire, au lieu de *et, en Espagne*, lire *et, en Italie*.

Page 219, note 1, au lieu de *Chatelauze*, lire *Chantelauze*.

Page 224, ligne 4, au lieu de *elle*, lire *elles*.

Page 255, lignes 9-10, au lieu de *et quand Federigo Zuccaro fut nommé*, lire *et Federigo Zuccaro, quand il fut nommé*.

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.



